



académie
NICE

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

BILAN SOCIAL

DE L'ACADÉMIE DE NICE

2018 / 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Sommaire

1	Effectifs et caractéristiques démographiques	13
⇒	Focus : Évolution des effectifs depuis 2008	16
1.1	Répartition des effectifs	17
1.1.1	Répartition des effectifs de personnels	17
1.1.2	Ensemble des personnels	18
1.1.3	Personnels enseignants	20
1.1.4	Personnels non-enseignants	26
1.2	Féminisation des personnels	32
1.2.1	Ensemble des personnels	32
1.2.2	Personnels enseignants	33
1.2.3	Personnels non-enseignants	35
1.3	Âge des personnels	38
1.3.1	Ensemble des personnels	38
1.3.2	Personnels enseignants	40
1.3.3	Personnels non-enseignants	42
1.4	Flux des personnels	46
1.4.1	Personnels entrants	46
1.4.2	Personnels sortants	60
1.5	Apprentissage	64
1.5.1	La situation des apprentis au début de l'année scolaire	64
1.5.2	Caractéristiques des apprentis	66
1.5.3	Bilan de l'apprentissage à l'issue de l'année scolaire	69
⇒	Focus : Point d'étape sur les accompagnants d'élèves en situation de handicap	70
2	Vie des personnels	73
2.1	Lieu d'exercice	77
2.1.1	Établissements scolaires de l'académie	77
2.1.2	Répartition de l'ensemble des effectifs	80
2.1.3	Répartition des effectifs enseignants	82
2.1.4	Répartition des effectifs non-enseignants	87
2.2	Temps partiels	92
2.2.1	Ensemble des personnels	92
2.2.2	Personnels titulaires enseignants des secteurs public et privé sous contrat	94
2.2.3	Personnels titulaires non-enseignants	96

2.3	Congés pour raison de santé	98
2.3.1	Historique des absences par catégorie	98
2.3.2	Historique des absences par genre	99
2.3.3	Historique des absences par département	100
2.3.4	Répartition des absences par tranche d'âge	101
2.3.5	Répartition des absences par corps	103
2.3.6	Répartition des absences par motif	106
2.3.7	Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	108
2.4	Remplacement	109
2.4.1	Personnels enseignants	109
2.4.2	Personnels non-enseignants	112
2.5	Mobilité	113
2.5.1	Mouvement des personnels enseignants	113
2.5.2	Mouvement des personnels non-enseignants	117
2.6	Promotions et avancements	119
2.6.1	Ensemble des personnels	119
2.6.2	Personnels enseignants	120
2.6.3	Personnels non-enseignants	126
2.7	Mesures disciplinaires	133
2.7.1	Répartition des sanctions prononcées	133
2.7.2	Répartition par catégorie de personnels et par corps	134
2.8	Contentieux	135
3	Accompagnement des personnels	137
3.1	Dispositif conseil mobilité carrière	141
3.1.1	Présentation	141
3.1.2	Entretiens individuels	141
3.2	Formation professionnelle	143
3.2.1	Formations relatives au 1 ^{er} degré	143
3.2.2	Formations relatives au 2 nd degré	149
3.2.3	Formations relatives aux fonctions de soutien	154
3.2.4	Formations hygiène et sécurité	159
3.2.5	Compte personnel de formation	160
3.2.6	Congés de formation	160
3.3	Personnels à besoins particuliers	164
3.4	Actions en faveur des personnels en situation de handicap	165
3.4.1	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	165
3.4.2	Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	167
3.4.3	Priorités médicales dans le cadre des mutations	168
3.5	Dispositif des postes adaptés et des allègements de service	169
3.5.1	Enseignants du 1 ^{er} degré	169
3.5.2	Enseignants du 2 nd degré	170
3.6	Politique de prévention des risques professionnels	171
3.6.1	Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail	171
3.6.2	Accidents de travail	173
3.6.3	Violences et incivilités envers les personnels dans le cadre de leurs fonctions	175
3.6.4	Réseau de prévention d'aide et de soutien	178
3.7	Protection juridique	180

4	Action sociale	183
4.1	Activité du service social en faveur des personnels	187
4.1.1	Présentation du service social en faveur des personnels	187
4.1.2	Rôle et fonctions des assistants de service social en faveur des personnels	187
4.1.3	Caractéristiques des personnes reçues	187
4.1.4	Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels	187
4.2	Budgets et prestations	189
4.2.1	Budgets	189
4.2.2	Prestations interministérielles PIM	189
4.2.3	Aide sociale d'initiative académique ASIA	190
4.2.4	Secours	192
4.2.5	Prêts	192
5	Plafond d'emplois et masse salariale	195
5.1	Plafond d'emplois	199
5.1.1	BOP 0140 Enseignement scolaire public du 1 ^{er} degré	199
5.1.2	BOP 0141 Enseignement scolaire public du 2 nd degré	200
5.1.3	BOP 0214 Soutien de la politique de l'Éducation nationale	201
5.1.4	BOP 0230 Vie de l'élève	202
5.1.5	BOP 0139 Enseignement privé	203
5.2	Masse salariale	204
5.2.1	Dépenses de personnel	204
⇒	Focus : Assistance éducative hors masse salariale	205
5.2.2	Rémunération des personnels titulaires	206
5.2.3	Indices de rémunération et primes	206
⇒	Focus : Mesures générales et catégorielles	208
6	Dialogue social	211
6.1	Les comités techniques	215
6.1.1	Les comités techniques académiques et les comités techniques départementaux	215
6.1.2	Le comité technique spécial académique	218
6.2	Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	219
6.2.1	Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique	220
6.2.2	Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux	220
6.3	Les commissions de l'action sociale	222
6.3.1	La commission académique de l'action sociale	222
6.3.2	Les commissions départementales de l'action sociale	223
6.4	Les conseils de l'Éducation nationale	224
6.4.1	Le conseil académique de l'Éducation nationale	224
6.4.2	Les conseils départementaux de l'Éducation nationale	225
6.5	Les commissions administratives paritaires	227
6.5.1	Les commissions administratives paritaires départementales	228
6.5.2	Les commissions administratives paritaires académiques	229
6.6	Les commissions consultatives	232
6.6.1	Les commissions consultatives paritaires	232
6.6.2	Les commissions consultatives mixtes	233
6.6.3	La commission consultative spéciale académique	234

7 Annexes	237
7.1 Détail de la typologie retenue	239
7.1.1 Les personnels enseignants du 1 ^{er} degré	239
7.1.2 Les personnels enseignants du 2 nd degré	239
7.1.3 Les personnels d'encadrement	240
7.1.4 Les personnels de vie scolaire	240
7.1.5 Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	241
7.1.6 Les personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation	241
⇒ Focus : Personnels contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi	242
7.2 Table des sigles	243
7.3 Liste des tableaux	249
7.4 Liste des figures	255

Contexte socio-économique de l'académie

L'académie de Nice se caractérise par des situations très contrastées au niveau géographique avec un littoral très urbanisé où le coût de l'immobilier est particulièrement élevé et un arrière-pays composé d'espaces peu urbanisés et de montagnes où l'accès à l'emploi est difficile. La composition sociale de la population de l'académie révèle également de fortes disparités sociales et de revenus, particulièrement dans les Alpes-Maritimes.

Sur le plan démographique, 370 618 élèves ont été recensés à la rentrée 2018 dans les secteurs public et privé sous-contrat de l'académie, soit une progression de 0,3% par rapport à l'année précédente : 197 098 ont été accueillis dans le 1^{er} degré (+0,2%) et 173 520 dans le 2nd degré (+0,5%).

Une croissance démographique de la population toujours plus forte dans le département du Var mais des effectifs 1^{er} et 2nd degrés en hausse de 0,3% dans les deux départements.

Au 1^{er} janvier 2016, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte un peu plus de 5 millions d'habitants, soit près de 8,0% de la population française. L'académie de Nice représente 42,6% de la population régionale. 25,6% sont des jeunes de moins de 24 ans. Entre 2011 et 2016, la population régionale a augmenté d'un peu plus de 0,4% chaque année, au même rythme que sur la période 2006-2011.

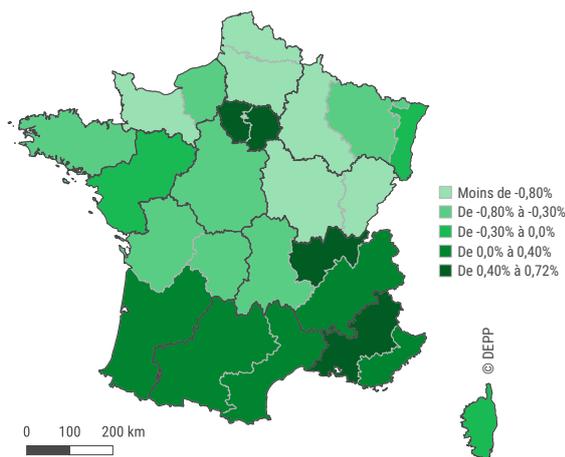
La répartition des populations (scolaires ou non) sur le territoire de l'académie est particulièrement concentrée sur le littoral. Cette situation se traduit par une forte urbanisation, plus spécifiquement pour le département des Alpes-Maritimes avec une faible densité de population dans le haut-pays. La population du Var, également urbanisée le long du littoral, se répartit toutefois dans le moyen-pays des bassins de Draguignan et de Brignoles dont la croissance démographique se poursuit.

Les effectifs d'élèves des 1^{er} et 2nd degrés continuent de progresser en 2018, tous secteurs d'enseignement confondus. La progression est cette année identique dans les deux départements (+0,3%).

Dans le 1^{er} degré, les effectifs sont en hausse de 0,2% dans les Alpes-Maritimes et de 0,1% dans le Var (secteurs public et privé sous contrat), plus particulièrement pour l'élémentaire. Pour le pré-élémentaire, seul le département des Alpes-Maritimes connaît une légère hausse de 0,2%. Cette progression est plus forte qu'en région académique malgré des naissances et des effectifs en pré-élémentaire en baisse après 2014.

Dans le 2nd degré, la progression des effectifs de l'académie est de 0,5% (0,5% dans les Alpes-Maritimes

Figure A.a – Évolution des effectifs des 1^{er} et 2nd degrés entre 2017 et 2018 dans les secteurs public et privé sous contrat



► Source : BCP-DEPP 2017 et 2018

et 0,4% dans le Var) et reste cependant inférieure à celle de la région académique (0,7%). La hausse des effectifs se concentre, dans l'académie, sur les collèges (+1,5%) et le post-bac (+2,7%). Les effectifs sont en baisse pour le second cycle aussi bien pour le cycle général et technologique (-1,3%) que le cycle professionnel (-1,0%).

À la rentrée 2018, le poids du privé reste toujours faible dans l'académie : 8,0% pour le 1^{er} degré (9,2% en région académique et 13,0% au niveau national) et 15,0% pour le 2nd degré (21,0% en région académique comme au niveau national).

Les indicateurs de composition sociale de la population de l'académie révèlent une situation contrastée.

Malgré une plus faible présence en collège d'élèves issus de milieux socialement défavorisés (29,2% contre 30,5% en région et 39,3% au niveau national), l'académie se situe parmi les académies à plus forte disparité sociale. Cette disparité est particulièrement forte dans le département des Alpes-Maritimes qui se situe au 8^{ème} rang après les

départements de la région Ile-de-France et les Bouches-du-Rhône.

Les conditions de vie familiale de l'élève ont une influence sur sa réussite et son parcours scolaire.

La part des enfants vivant dans un logement suroccupé s'élève à 30,2% dans les Alpes-Maritimes et 17,5% dans le Var, contre 13% au niveau national.

La part des enfants vivant dans un ménage pauvre est, quant à elle, de 23,7% dans le Var et de 22,9% dans les Alpes-Maritimes, contre 22% au niveau national.

La surreprésentation des familles monoparentales est particulièrement élevée dans les Alpes-Maritimes. Son taux se situe au 9^{ème} rang relativisé par un taux de pauvreté moins élevé (28,8%). Le taux de pauvreté est plus élevé dans le Var pour les familles mono-parentales (32,1%) où elles sont moins représentées.

Les deux départements se caractérisent par un contexte socio-démographique similaire, à savoir une forte présence d'emplois dans les services. Le secteur des services représente 85,0% de l'emploi salarié régional.

Sources : INSEE Estimation de population au 1^{er} janvier 2019, Analyses n°53 et Flash n°32 – INSEE les conditions de confinement Avril 2020 RP2015, filosofil 2015 – Rectorat de l'académie de Nice Prospectives et Performances, Constats de rentrée 2018.

Sources et champs

Les entrepôts ministériels de données

Le ministère met à la disposition des académies des outils informatiques permettant d'entreposer et historiser des données synthétiques extraites des systèmes d'informations de l'académie :

- **Bilan Social Académique (BSA)** : Données relatives aux effectifs, à la rémunération, à l'affectation, aux flux et aux congés / absences des personnels.
- **Le Contrôle National des Emplois (CNE)** : Données relatives au plafond d'emplois.
- **EGIDE** : Données relatives à la formation professionnelle des personnels enseignants et non-enseignants.
- **PROPYLEE - OSREM1D** : Données relatives au remplacement dans le 1^{er} degré.

Remarque : les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre du fait de saisies ayant un effet rétroactif.

Les systèmes d'information de l'Éducation nationale

Les systèmes d'information de l'Éducation nationale contribuent à l'alimentation des entrepôts de données évoqués précédemment. En cas d'absence d'entrepôt de données, ces systèmes sont exploités directement :

- **EPP** : Gestion des personnels enseignants dans le 2nd degré et des personnels d'éducation.
- **SIRHEN** : Gestion des personnels de direction et d'inspection.
- **AGAPE06 et AGAPE83** : Gestion des personnels enseignants dans le 1^{er} degré.
- **AGORA** : Gestion des personnels ASS et ITRF.
- **OCEAN/CYCLADES** : Concours et recrutements dans le secteur public et le secteur privé sous contrat.

La contribution des services

Toutes les informations présentées dans ce bilan social sont vérifiées et commentées par les services quand cela s'avère nécessaire. De plus, en cas d'absence d'information chiffrée directement accessible par les moyens évoqués ci-dessus, les services contribuent à la récolte et la restitution des données :

- Les données relatives aux recrutements et concours proviennent des différents services de gestion des personnels et du département des examens et concours du rectorat.
- Les données relatives aux promotions, avancements et mouvements des personnels du 1^{er} degré proviennent des divisions de gestion des personnels des directions de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).
- Les données relatives aux promotions, avancements, congés de formation des personnels du 2nd degré, des personnels de direction et d'inspection et des personnels ASS et ITRF, ainsi que les données relatives au remplacement et au mouvement des personnels administratifs proviennent des services du pôle ressources humaines au rectorat.
- Les données relatives aux promotions et avancements des personnels du secteur privé sous contrat proviennent du service de l'enseignement privé.

- Les données relatives à la formation professionnelle proviennent des DSDEN pour le 1^{er} degré, et du service de la formation tout au long de la vie pour les enseignants du 2nd degré, les personnels de direction et d'inspection, les personnels d'éducation et les personnels ASS et ITRF.
- Les données relatives à l'accompagnement des personnels proviennent du département ressources humaines de proximité.
- Les données relatives aux champs de la santé, de la sécurité au travail et du social proviennent du service santé, sécurité, conditions de travail, du service social en faveur des personnels et du service de gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.
- Les données relatives au dialogue social, au contentieux, aux mesures disciplinaires et à la protection juridique sont établies par le secrétariat général du rectorat, les affaires juridiques et institutionnelles et le département ressources humaines de proximité.

Le périmètre d'analyse

Les individus dénombrés dans les effectifs sont les personnels enseignants ou non-enseignants, titulaires ou non-titulaires, du secteur public et du secteur privé sous contrat. Ne sont retenus dans ce bilan que les personnels gérés par le rectorat et les directions des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var, affectés et en position d'activité. Les personnels gérés en universités ne sont pas pris en compte dans ce bilan social.

Les dates d'observation

Les données de ce bilan social relatives aux effectifs, aux lieux d'affectation des personnels, aux quotités de service et aux indices de rémunérations sont observées et analysées au 31 décembre de chaque année. Ainsi, les individus recensés pour l'année scolaire 2018-2019 sont les individus observés le 31 décembre 2018.

Les données relatives aux flux sont observées et analysées sur les périodes précisées ci-après :

- Les départs définitifs du 01/10/2018 au 30/09/2019
- Les départs provisoires du 01/09/2018 au 31/08/2019
- Les réintégrations du 02/09/2018 au 01/09/2019
- Les congés et absences du 01/09/2018 au 31/08/2019

Les données relatives aux emplois budgétaires sont calculées sur l'année scolaire.

Les données relatives aux opérations de mouvement ainsi que celles relatives aux opérations de promotion et d'avancement sont celles qui ont été présentées durant l'année scolaire 2018-2019.

La typologie

La typologie des personnels qui est désormais retenue est la typologie adoptée par le ministère de l'Éducation nationale. Cette typologie est uniquement liée au corps des agents. Ainsi, les enseignants du 1^{er} degré qui exercent dans le 2nd degré restent classés dans la catégorie « Enseignants du 1^{er} degré ».

Une table des sigles est disponible à la fin du document.

Nouvelles catégories de personnels

Afin d'uniformiser les données de l'académie de Nice avec les données nationales, les regroupements des personnels non-enseignants ont été réorganisés. Les catégories de personnels utilisées dans le bilan social académique 2018-2019 sont les suivantes :

- **Personnels d'encadrement** : catégorie constituée des personnels de direction, des personnels d'inspection et des personnels d'encadrement supérieur,

Les personnels d'encadrement supérieur incluent le recteur d'académie, le secrétaire général académique et ses adjoints, le directeur de cabinet, les conseillers du recteur, les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale et leurs adjoints, les secrétaires généraux des DSDEN ainsi que les administrateurs de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- **Personnels de vie scolaire** : catégorie regroupant les personnels d'assistance éducative et les personnels d'éducation,

Les personnels d'éducation correspondent aux conseillers principaux d'éducation et aux psychologues de l'Éducation nationale, anciennement appelés personnels d'éducation et d'orientation.

- **Personnels administratifs, sociaux et de santé** (ASS),

- **Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation** (ITRF).

1 Effectifs et caractéristiques démographiques

⇒	Focus : Évolution des effectifs depuis 2008	16
1.1	Répartition des effectifs	17
1.1.1	Répartition des effectifs de personnels	17
1.1.2	Ensemble des personnels	18
1.1.3	Personnels enseignants	20
1.1.4	Personnels non-enseignants	26
1.2	Féminisation des personnels	32
1.2.1	Ensemble des personnels	32
1.2.2	Personnels enseignants	33
1.2.3	Personnels non-enseignants	35
1.3	Âge des personnels	38
1.3.1	Ensemble des personnels	38
1.3.2	Personnels enseignants	40
1.3.3	Personnels non-enseignants	42
1.4	Flux des personnels	46
1.4.1	Personnels entrants	46
1.4.2	Personnels sortants	60
1.5	Apprentissage	64
1.5.1	La situation des apprentis au début de l'année scolaire	64
1.5.2	Caractéristiques des apprentis	66
1.5.3	Bilan de l'apprentissage à l'issue de l'année scolaire	69
⇒	Focus : Point d'étape sur les accompagnants d'élèves en situation de handicap	70

Chiffres-clés 2018-2019

Répartition des effectifs

- 32 195 personnes en activité au sein de l'académie de Nice
dont 23 562 femmes (73,2%) et 8 633 hommes (26,8%)
- ✓ 25 071 enseignants dont 71,7% de femmes et 28,3% d'hommes :
 - 41,1% dans le secteur public 1^{er} degré
 - 48,5% dans le secteur public 2nd degré
 - 3,1% dans le secteur privé sous contrat 1^{er} degré
 - 7,3% dans le secteur privé sous contrat 2nd degré
- ✓ 7 124 non-enseignants du secteur public dont 78,4% de femmes et 21,6% d'hommes :
 - 6,9% personnels d'encadrement
 - 63,9% personnels de vie scolaire
 - 24,7% personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)
 - 4,5% personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)

Synthèse

Répartition des effectifs

Au 31/12/2018, 32 195 personnels sont en activité dans l'académie de Nice, soit une progression de 504 par rapport à l'année précédente : 29 595 dans le secteur public et 2 600 dans le secteur privé.

Dans le secteur public, plus de 3 personnels sur 4 sont des enseignants ; ils sont majoritairement affectés dans le 2nd degré (41,1% contre 34,8% pour le 1^{er} degré). Un peu moins des deux tiers des personnels non-enseignants sont des personnels de vie scolaire, et près d'un quart d'entre eux des personnels ASS.

Dans le secteur privé, la proportion des enseignants du 2nd degré est également plus importante ; elle est de 70,5% contre 29,5% pour le 1^{er} degré.

Féminisation des personnels

Le taux de féminisation progresse de façon régulière et passe en 2018 de 72,6% à 73,2%. Chez les personnels non-enseignants, il est à 78,4% alors que pour les enseignants, ce taux globalement plus bas (71,7%) varie selon le secteur et le niveau d'enseignement.

Âge des personnels

L'âge moyen est également en hausse (44,7 ans) et a évolué cette année de 0,4 an. Pour l'âge moyen par catégorie, hormis les personnels d'assistance éducative, les enseignants sont les personnels les plus jeunes, en particulier ceux affectés dans le 1^{er} degré, alors que parmi les populations les plus âgées,

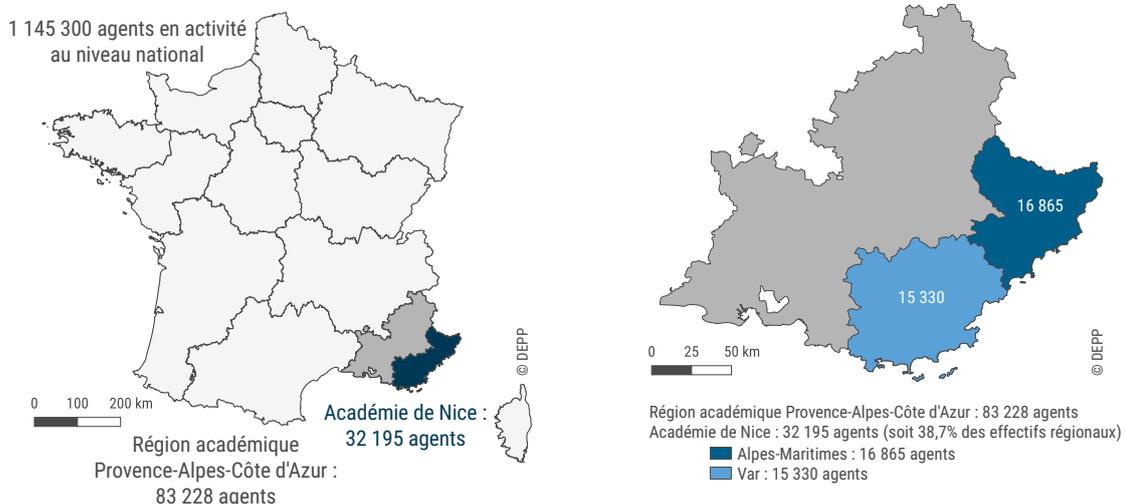
l'âge moyen des personnels d'encadrement dépasse les 50 ans.

Flux des personnels

Sur l'année scolaire 2018-2019, 687 agents sont des personnels stagiaires, en baisse de 21,9% par rapport à l'année scolaire précédente. 91,4% des stagiaires sont des personnels enseignants et 59,9% d'entre eux enseignent dans le 2nd degré.

1 136 départs définitifs ont été observés durant l'année scolaire 2018-2019, soit une diminution de 11,9% par rapport à l'année précédente : 569 retraites, 69 cessations de fonction et 498 fins de fonction dans l'académie.

Figure B.a – Cartographie de l'académie de Nice



► Sources : Entrepôt de données BSA, L'Éducation nationale en chiffres 2019, L'académie d'Aix-Marseille en chiffres 2019-2020.

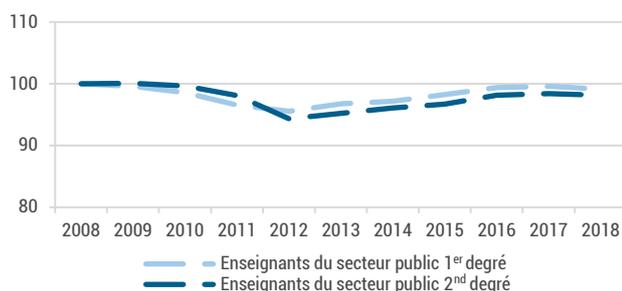
Évolution des effectifs depuis 2008

En 2018-2019, l'académie de Nice recense 32 195 personnels en situation d'activité en augmentation constante pour l'ensemble des personnels depuis l'année 2012-2013 et une progression plus marquée à partir de 2015-2016 pour les personnels non-enseignants.

Sur 10 ans, cette situation recouvre des situations différenciées selon les filières professionnelles.

Pour les personnels enseignants du secteur public, après une baisse des effectifs constatée jusqu'en 2012, les personnels des deux niveaux d'enseignement progressent de manière constante jusqu'en 2017. En 2018, les effectifs enseignants du secteur public restent stables, quel que soit le niveau d'enseignement.

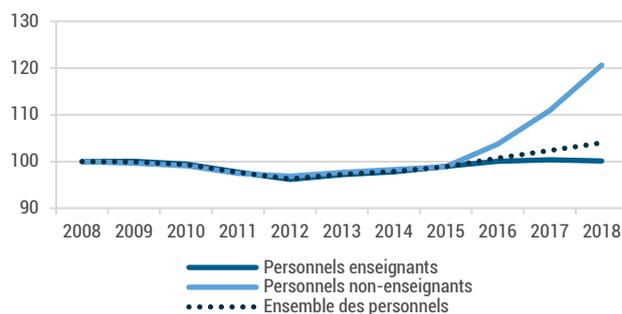
Figure C.b – Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur public depuis 2008



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2008 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.
► Source : Entrepôt de données BSA.

Pour les personnels non-enseignants, la relative stabilité des effectifs constatée entre 2008 et 2016 est suivie d'une progression importante à compter de la rentrée 2017. Cette progression est principalement due à l'augmentation des effectifs des personnels de vie scolaire, générée à la fois par l'intégration de professeurs des écoles dans le corps des psychologues de l'Éducation nationale à la rentrée 2017 et par le renforcement du recrutement de personnels contractuels d'assistance éducative au cours des deux dernières années.

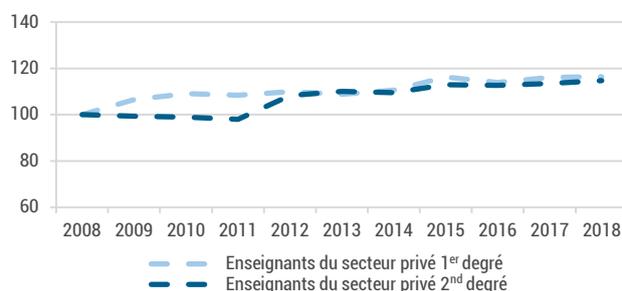
Figure C.a – Évolution des effectifs des personnels depuis 2008



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2008 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.
► Source : Entrepôt de données BSA.

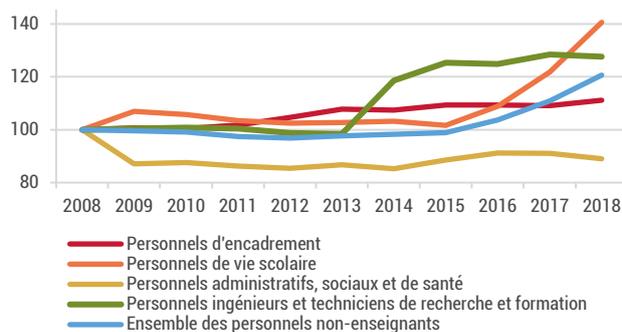
Pour les personnels enseignants du secteur privé, les effectifs du 1^{er} degré ont globalement toujours progressé. Dans le 2nd degré, après une légère baisse jusqu'en 2011, un renversement de tendance est constaté, initié par une très forte hausse en 2012.

Figure C.c – Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur privé depuis 2008



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2008 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure C.d – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants depuis 2008



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2008 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.
► Source : Entrepôt de données BSA.

1.1 Répartition des effectifs

L'académie de Nice utilise dans cette partie une typologie dont la granularité la plus fine est basée sur le corps d'appartenance des personnels. Un tableau récapitulatif des effectifs est présenté en annexe.

1.1.1 Répartition des effectifs de personnels

Comme l'année précédente, les contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) sont répartis parmi les effectifs de l'académie de Nice selon leurs fonctions (enseignants ou non-enseignants, secteur privé ou secteur public, 1^{er} degré ou 2nd degré), alors qu'ils étaient comptabilisés, jusqu'en 2016-2017, avec les personnels d'assistance éducative et autres contractuels.

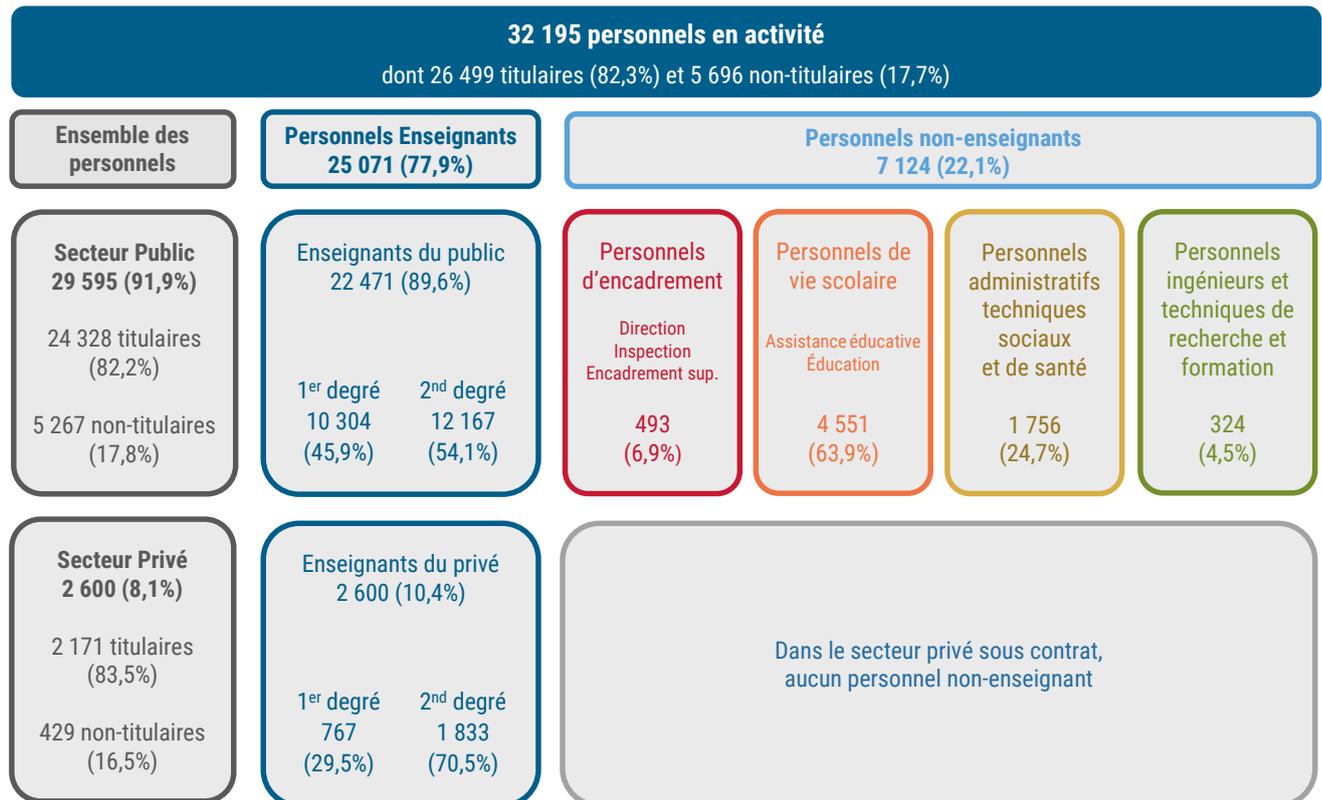
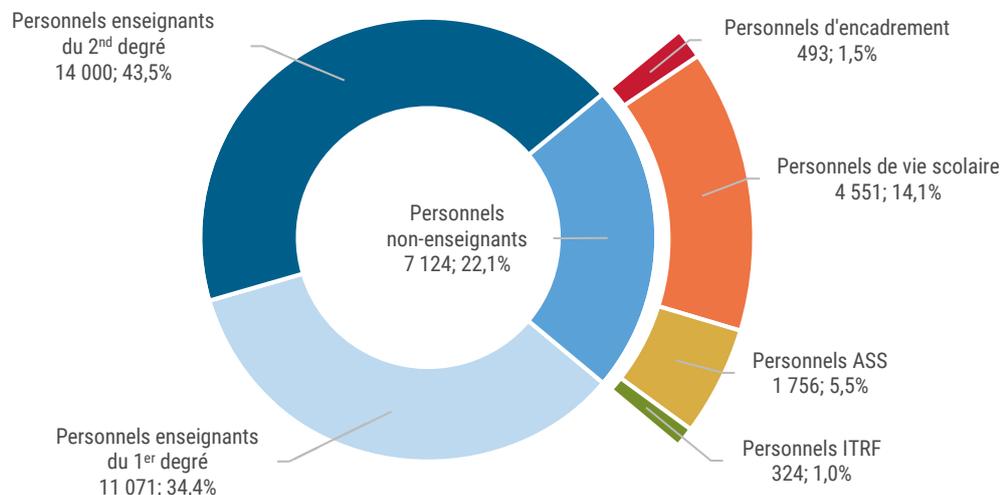


Figure 1.1.1 – Effectifs en situation d'activité dans les secteurs public et privé sous contrat selon la typologie retenue



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.2 Ensemble des personnels

1.1.2.1 Répartition des effectifs N et N-1

Tableau 1.1.1 – Répartition des effectifs de l'académie sur 2 ans

Date	Ensemble des personnels	Personnels enseignants	Part des personnels enseignants	Personnels non-enseignants	Part des personnels non-enseignants
31/12/2017	31 691	25 160	79,4%	6 531	20,6%
31/12/2018	32 195	25 071	77,9%	7 124	22,1%
Variation	504	-89	-1,5 pt(s)	593	+1,5 pt(s)

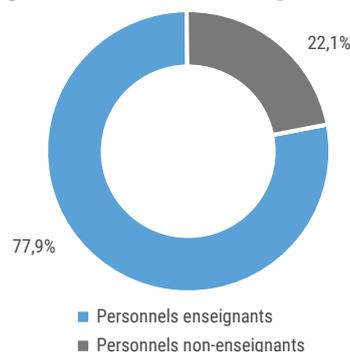
► Champ : Pour les personnels enseignants, ont été pris en compte les effectifs enseignants du secteur public et les effectifs enseignants du secteur privé sous contrat.
 ► Source : Entrepôt de données BSA.

32 195 personnels sont recensés en situation d'activité, soit une augmentation de 504 personnes par rapport au 31/12/2017.

Les enseignants représentent 77,9% de l'ensemble de la population, en baisse de 1,5 point par rapport à l'année antérieure.

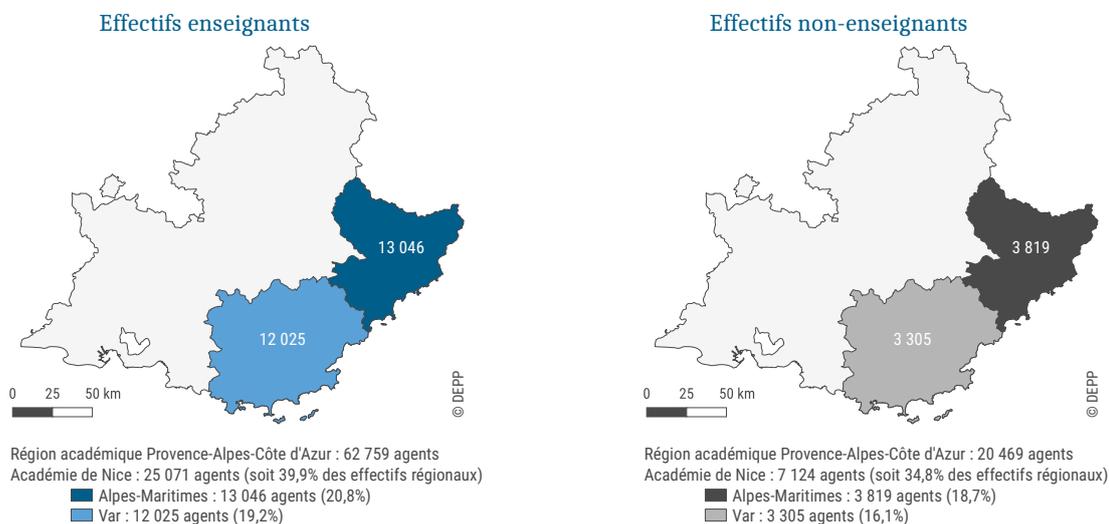
La variation la plus importante des effectifs, entre 2017 et 2018, concerne les personnels non-enseignants (593 agents supplémentaires).

Figure 1.1.2 – Ensemble des personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.3 – Cartographie des effectifs de l'académie de Nice



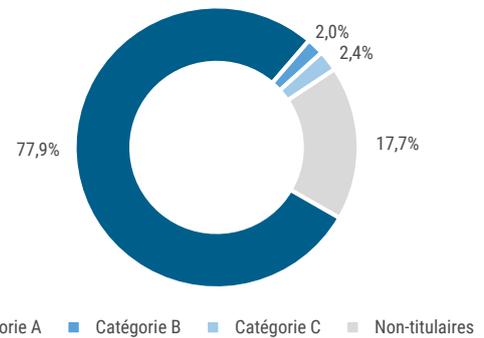
► Sources : Entrepôt de données BSA, L'académie d'Aix-Marseille en chiffres 2019-2020.

1.1.2.2 Ventilation par catégorie fonction publique et par secteur

Tableau 1.1.2 – Répartition des effectifs par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique

Catégorie fonction publique	Public	Privé	Ensemble	Titulaires en %	Total en %
Catégorie A	22 930	2 170	25 100	94,7%	77,9%
Catégorie B	633	1	634	2,4%	2,0%
Catégorie C	765	0	765	2,9%	2,4%
Titulaires	24 328	2 171	26 499	100,0%	82,3%
Non-titulaires	5 267	429	5 696		17,7%
Total	29 595	2 600	32 195		100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.4 – Ensemble des personnels :
Répartition par catégorie fonction publique

Les personnels de catégorie A représentent 94,7% des titulaires et 77,9% de l'ensemble des personnels. Ils sont en grande majorité enseignants. Les non-titulaires représentent 17,7% de l'ensemble de la population et leur part est en augmentation de 1,6 point par rapport à l'année antérieure.

► Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.3 Personnels enseignants

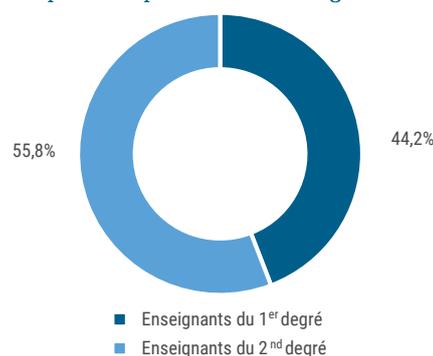
1.1.3.1 Effectifs N et N-1 des personnels enseignants par niveau d'enseignement

Tableau 1.1.3 – Évolution des effectifs enseignants par niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	31/12/2017	31/12/2018		Évolution	Évolution en %
	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
Enseignants du 1 ^{er} degré	11 120	11 071	44,2%	-49	-0,4%
Enseignants du 2 nd degré	14 040	14 000	55,8%	-40	-0,3%
Total	25 160	25 071	100,0%	-89	-0,4%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.5 – Personnels enseignants : Répartition par niveau d'enseignement



Les enseignants du 2nd degré représentent plus de la moitié du corps enseignant.

La diminution des effectifs d'enseignants concerne les deux niveaux d'enseignement.

► Source : Entrepôt de données BSA.

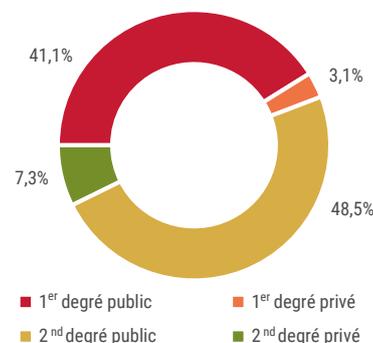
1.1.3.2 Enseignants des 1^{er} et 2nd degrés : part du public et du privé sous contrat

Tableau 1.1.4 – Répartition des effectifs enseignants par secteur et niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Public		Privé		Secteurs et niveaux en %		Total
	Effectifs	Effectifs en %	Effectifs	Effectifs en %	Public	Privé	
Enseignants du 1 ^{er} degré	10 304	93,1%	767	6,9%	45,9%	29,5%	11 071
Enseignants du 2 nd degré	12 167	86,9%	1 833	13,1%	54,1%	70,5%	14 000
Total	22 471	89,6%	2 600	10,4%	100,0%	100,0%	25 071

► Source : Entrepôt de données BSA.

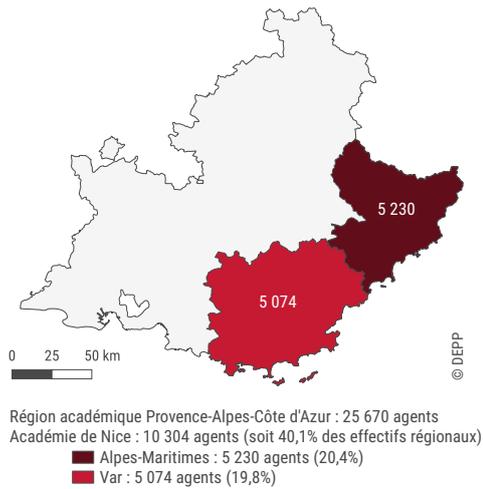
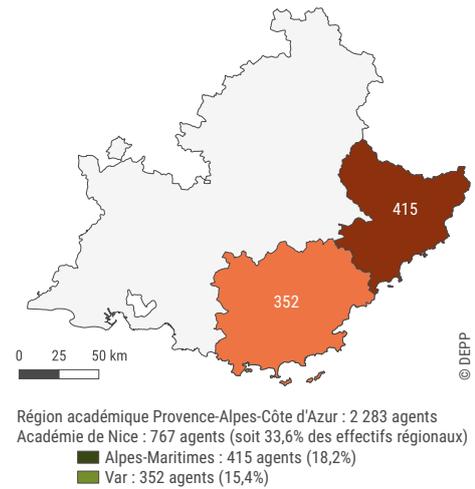
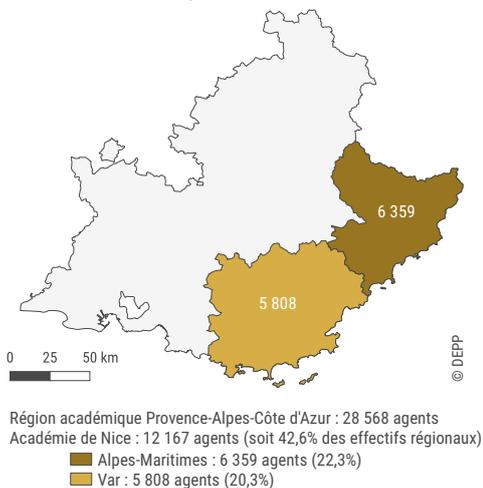
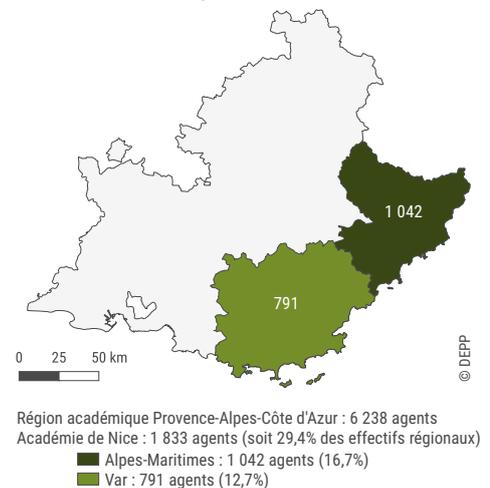
Figure 1.1.6 – Personnels enseignants : Répartition par secteur et niveau d'enseignement



La part de l'enseignement privé sous contrat, en corrélation avec les effectifs d'élèves scolarisés est de 13,1% pour le 2nd degré et de 6,9% pour le 1^{er} degré.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.7 – Cartographie des effectifs des personnels enseignants

1^{er} degré public1^{er} degré privé2nd degré public2nd degré privé

► Sources : Entrepôt de données BSA, L'académie d'Aix-Marseille en chiffres 2019-2020.

1.1.3.3 Enseignants du public et privé sous contrat : répartition par catégorie fonction publique

Tableau 1.1.5 – Répartition des effectifs enseignants par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique

Catégorie fonction publique	Public	Privé	Ensemble	Titulaires en %	Total en %
Catégorie A	21 428	2 170	23 598	99,6%	94,1%
Catégorie B	99	1	100	0,4%	0,4%
Titulaires	21 527	2 171	23 698	100,0%	94,5%
Non-titulaires	944	429	1 373		5,5%
Total	22 471	2 600	25 071		100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les enseignants sont quasiment tous des personnels de catégorie A. Les enseignants de catégorie B (instituteurs) ne représentent que 0,4% de l'ensemble des personnels.

La part des enseignants non-titulaires, de 5,5%, reste stable par rapport à l'année précédente. Cette catégorie englobe les maîtres auxiliaires, les professeurs contractuels ainsi que les vacataires. Il est à noter que la part des non-titulaires dans l'enseignement privé est bien plus élevée que dans l'enseignement public : elle est au 31/12/2018 de 16,5% contre 4,2% dans le secteur public.

1.1.3.4 Répartition par corps dans le public

Tableau 1.1.6 – Répartition des effectifs enseignants du secteur public par corps

Corps		Effectifs	Niveau en %	Total en %
Personnels enseignants du 1^{er} degré				
Titulaires	Instituteurs	99	1,0%	0,5%
	Professeurs des écoles	10 202	99,0%	45,4%
Non-titulaires	Professeurs contractuels	1	0,0%	0,0%
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	2	0,0%	0,0%
		10 304	100,0%	45,9%
Personnels enseignants du 2nd degré				
Titulaires	Adjoints d'enseignement	1	0,0%	0,0%
	Chargés d'enseignement en EPS	30	0,2%	0,1%
	Professeurs agrégés	1 581	13,0%	7,0%
	Professeurs certifiés	7 089	58,3%	31,6%
	Professeurs d'enseignement général de collège	12	0,1%	0,0%
	Professeurs d'EPS ⁽²⁾	825	6,8%	3,7%
	Professeurs de chaire supérieure	67	0,6%	0,3%
	Professeurs de lycée professionnel	1 621	13,3%	7,2%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	37	0,3%	0,2%
	Professeurs contractuels	903	7,4%	4,0%
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	1	0,0%	0,0%
		12 167	100,0%	54,1%
Total		22 471		100,0%

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

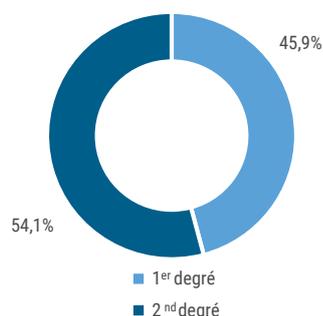
(2) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

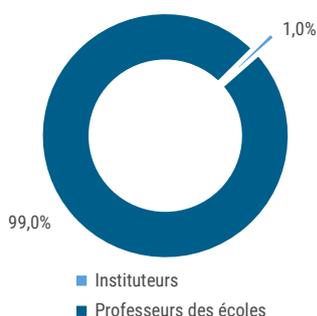
Les enseignants du 2nd degré sont majoritaires parmi les personnels enseignants (54,1%).

Parmi les enseignants du 1^{er} degré, la part des instituteurs est de plus en plus réduite au fur et à mesure des départs à la retraite. Le taux passe de 1,3% à 1,0%, soit une baisse de 0,3 point. Parmi les enseignants du 2nd degré, les professeurs certifiés sont majoritaires avec un taux de 58,3%. Les professeurs agrégés et les professeurs de lycée professionnel ont un poids équivalent : plus d'un enseignant sur dix pour chacune de ces catégories. Les professeurs d'EPS représentent 6,8% de l'ensemble des enseignants du 2nd degré.

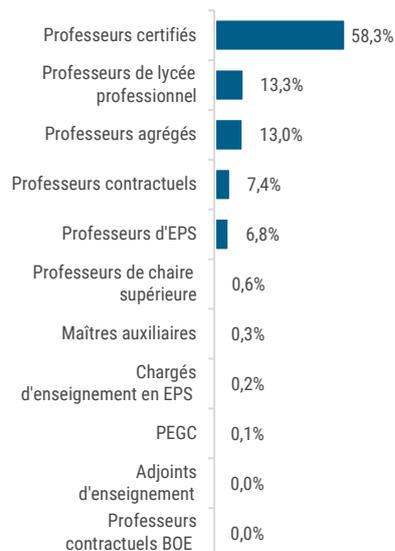
Figure 1.1.8 – Enseignants du secteur public



➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.9 – Enseignants du 1^{er} degré du secteur public

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.10 – Enseignants du 2nd degré du secteur public

PEGC : Professeurs d'enseignement général de collège

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.3.5 Répartition par corps dans le privé sous contrat

Tableau 1.1.7 – Répartition des effectifs enseignants du secteur privé sous contrat par corps

Corps		Effectifs	Niveau en %	Total en %
Personnels enseignants du 1^{er} degré				
Titulaires	Instituteurs	1	0,1%	0,0%
	Professeurs des écoles	602	78,5%	23,2%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	164	21,4%	6,3%
		767	100,0%	29,5%
Personnels enseignants du 2nd degré				
Titulaires	Adjoints d'enseignement	11	0,6%	0,4%
	Professeurs agrégés	65	3,5%	2,5%
	Professeurs certifiés	1 157	63,1%	44,5%
	Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	133	7,3%	5,1%
	Professeurs de chaire supérieure	2	0,1%	0,1%
	Professeurs de lycée professionnel	200	10,9%	7,7%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	265	14,5%	10,2%
		1 833	100,0%	70,5%
Total		2 600		100,0%

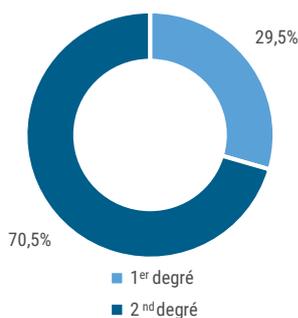
(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.
 ➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Les enseignants du 2nd degré représentent 70,5% de l'ensemble des enseignants dans le secteur privé sous contrat, contre 54,1% dans le secteur public.

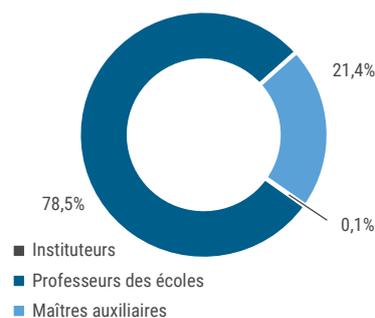
Dans le 1^{er} degré, les professeurs des écoles sont relativement moins représentés dans le secteur privé que dans le secteur public : 78,5% contre 99,0%.

Dans le 2nd degré, tout comme le secteur public, la population la plus représentée est la population des certifiés : 63,1% des enseignants. Les maîtres auxiliaires y sont nettement plus nombreux : 14,5% contre 0,3% dans le secteur public. A l'inverse, les professeurs agrégés ne représentent que 3,5% des personnels enseignants contre 13,0% dans le secteur public.

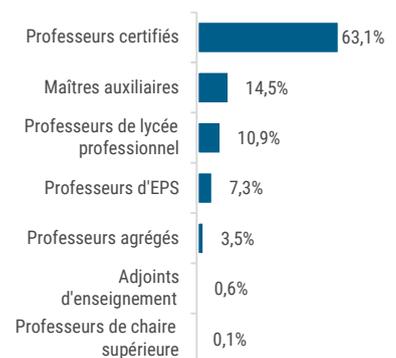
Figure 1.1.11 – Enseignants du secteur privé sous contrat



➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.12 – Enseignants du 1^{er} degré du secteur privé sous contrat

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.13 – Enseignants du 2nd degré du secteur privé sous contrat

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.3.6 Enseignants titulaires du 1^{er} degré du secteur public par fonctionTableau 1.1.8 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1^{er} degré du secteur public par corps et fonction

Fonction	Instituteurs	Professeurs des écoles	Total	Total en %
Accompagnement soutien et hors AIS	0	41	41	0,4%
Besoins éducatifs AIS hors classe	5	245	250	2,4%
Conseiller en formation continue	0	2	2	0,0%
Direction	0	33	33	0,3%
Enseignement	85	8 440	8 525	82,7%
Pilotage et animation pédagogique	0	90	90	0,9%
Remplacement	9	1 315	1 324	12,9%
Autres ⁽¹⁾	0	36	36	0,4%
Total	99	10 202	10 301	100,0%

(1) Personnels en réadaptation (postes adaptés), personnels ayant des fonctions administratives ou pédagogiques exceptionnelles, conseillers pédagogiques.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Plus d'un enseignant sur dix est affecté à des fonctions de remplacement dans le 1^{er} degré.

2,4% des enseignants répondent à des besoins d'enseignement spécifiques : besoins éducatifs liés au dispositif de l'Adaptation et de l'Intégration Scolaire (AIS) hors classe, accompagnement et soutien.

1,2% des enseignants sont affectés à des fonctions de pilotage, d'animation, et de direction.

1.1.3.7 Enseignants titulaires du 2nd degré du secteur public par fonctionTableau 1.1.9 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2nd degré du secteur public par corps et fonction

Fonction	AE ⁽¹⁾	CE ⁽²⁾ en EPS	Professeurs agrégés	Professeurs certifiés	PEGC ⁽³⁾	Professeurs d'EPS	Professeurs de chaire supérieure	PLP ⁽⁴⁾	Total	Total en %
Chef de travaux	0	0	4	21	0	0	0	34	59	0,5%
Conseiller en formation continue	0	0	0	15	0	0	0	2	17	0,1%
Documentation	0	0	1	257	0	0	0	1	259	2,3%
Enseignement	1	30	1 569	6 758	12	821	67	1 572	10 830	96,5%
Laboratoire	0	0	1	9	0	0	0	0	10	0,1%
Autres ⁽⁵⁾	0	0	6	29	0	4	0	12	51	0,5%
Total	1	30	1 581	7 089	12	825	67	1 621	11 226	100,0%

(1) AE : Adjoints d'enseignement.

(2) CE : Chargés d'enseignement.

(3) PEGC : Professeurs d'enseignement général de collège.

(4) PLP : Professeurs de lycée professionnel.

(5) Personnels en réadaptation (postes adaptés), personnels ayant des fonctions administratives ou pédagogiques exceptionnelles, conseillers pédagogiques.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La quasi-totalité des enseignants est devant les élèves.

1.1.3.8 Enseignants titulaires du 1^{er} degré du secteur public par corps et départementTableau 1.1.10 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1^{er} degré du secteur public par corps et département

Corps	Alpes-Maritimes	En %	Var	En %	Académie	En %
Instituteurs	70	1,3%	29	0,6%	99	1,0%
Professeurs des écoles	5 160	98,7%	5 041	99,4%	10 202	99,0%
Total	5 230	100,0%	5 070	100,0%	10 301	100,0%

Nota Bene : 1 enseignant de l'académie est affecté dans un autre département que les Alpes-Maritimes et le Var, dans un établissement pour enfants malades.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La part des instituteurs est un peu plus élevée dans les Alpes-Maritimes que dans le Var mais reste très faible (1,0% de la population).

1.1.3.9 Enseignants titulaires du 2nd degré public par corps et départementTableau 1.1.11 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2nd degré du secteur public par corps et département

Corps	Alpes-Maritimes	En %	Var	En %	Académie	En %
Adjoints d'enseignement	0	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Chargés d'enseignement en EPS	10	0,2%	20	0,4%	30	0,3%
Professeurs agrégés	942	16,3%	636	11,7%	1 581	14,1%
Professeurs certifiés	3 590	62,1%	3 493	64,2%	7 089	63,1%
Professeurs d'enseignement général de collègue	8	0,1%	4	0,1%	12	0,1%
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	407	7,1%	418	7,7%	825	7,4%
Professeurs de chaire supérieure	44	0,8%	23	0,4%	67	0,6%
Professeurs de lycée professionnel	776	13,4%	843	15,5%	1 621	14,4%
Total	5 777	100,0%	5 438	100,0%	11 226	100,0%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

Nota Bene : 11 enseignants de l'académie sont affectés dans d'autres départements que les Alpes-Maritimes et le Var (enseignants au CNED).

► Source : Entrepôt de données BSA.

Le poids des certifiés, majoritaires, est similaire dans les deux départements.

Les professeurs agrégés sont moins nombreux dans le Var que dans les Alpes-Maritimes, département qui scolarise plus de lycéens d'enseignement général et technologique et de post-baccalauréat. L'inverse est observé pour les professeurs de lycée professionnel. Cet écart est lié à une offre de formation de la voie professionnelle plus développée dans le Var.

1.1.4 Personnels non-enseignants

1.1.4.1 Ensemble des personnels non-enseignants

Tableau 1.1.12 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants sur 2 ans

Catégorie de personnels	31/12/2017	31/12/2018		Évolution	Évolution en %
	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
Personnels d'encadrement	484	493	6,9%	9	1,8%
Personnels de vie scolaire	3 930	4 551	63,9%	621	13,6%
Personnels ASS	1 792	1 756	24,7%	-36	-2,1%
Personnels ITRF	325	324	4,5%	-1	-0,3%
Total	6 531	7 124	100,0%	593	8,3%

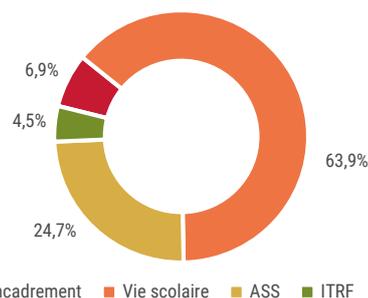
► Source : Entrepôt de données BSA.

Globalement, les effectifs non-enseignants augmentent de 8,3% en 2018.

La plus grande variation d'effectifs chez les personnels non-enseignants concerne les personnels de vie scolaire (évolution de +13,6% par rapport à l'année antérieure).

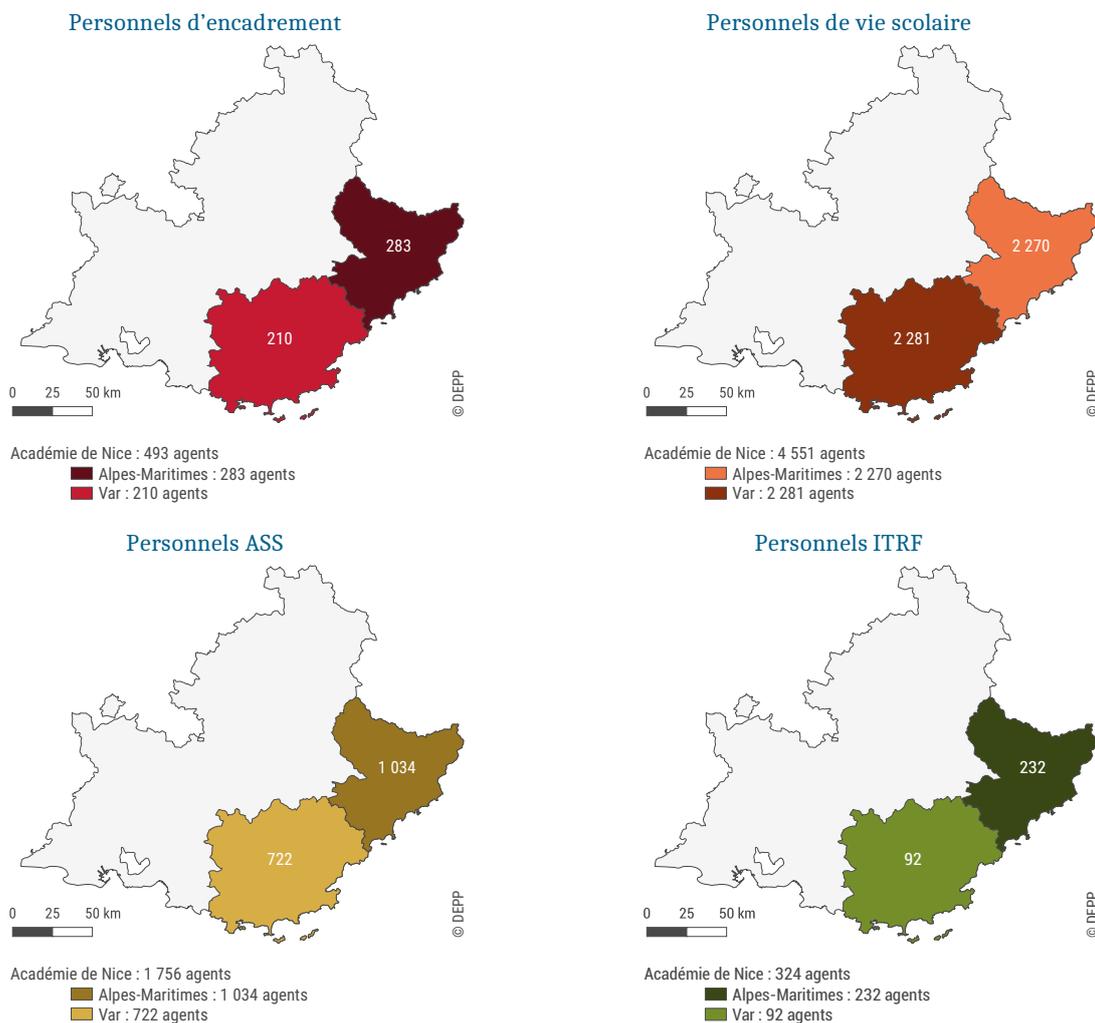
On note cependant, une baisse d'effectifs chez les personnels ASS (-2,1% d'agents par rapport à l'année antérieure), causée par l'arrêt des recrutements d'apprentis.

Figure 1.1.14 – Répartition des effectifs des personnels non-enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.15 – Cartographie des effectifs des personnels non-enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.13 – Répartition des effectifs des personnels non-enseignants par catégorie fonction publique

Catégorie fonction publique	Public	Titulaires en %	Total en %
Catégorie A	1 502	53,6%	21,1%
Catégorie B	534	19,1%	7,5%
Catégorie C	765	27,3%	10,7%
Titulaires	2 801	100,0%	39,3%
Non-titulaires	4 323		60,7%
Total	7 124		100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Parmi les personnels titulaires non-enseignants, un peu plus d'une personne sur deux est de catégorie A. Le pourcentage élevé de personnels non-titulaires (60,7% soit 4 323 non-titulaires) s'explique essentiellement par la présence des personnels d'assistance éducative (3 947 agents, soit 91,3% des non-titulaires).

1.1.4.2 Personnels d'encadrement

1.1.4.2.1 Répartition des personnels d'encadrement selon leur fonction

Tableau 1.1.14 – Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par fonction

Fonction	31/12/2017	31/12/2018		Évolution	
	Effectifs	Effectifs	% par catégorie		% sur Total
Personnels d'encadrement supérieur					
Recteur, conseiller, directeur de cabinet, SGA ⁽¹⁾ , SGAA ⁽²⁾	9	9	37,5%	1,9%	0
DASEN ⁽³⁾ , DAASEN ⁽⁴⁾ , secrétaire général de DSDEN	7	7	29,2%	1,4%	0
AENESR ⁽⁵⁾	6	8	33,3%	1,6%	2
	22	24	100,0%	4,9%	2
Personnels d'inspection					
Inspecteur pédagogique régional	31	31	35,6%	6,3%	0
Inspecteur de l'Éducation nationale	54	56	64,4%	11,3%	2
	85	87	100,0%	17,6%	2
Personnels de direction					
Principal de collège	140	140	36,7%	28,4%	0
Principal adjoint de collège	117	122	31,9%	24,7%	5
Proviseur de lycée	39	39	10,2%	7,9%	0
Proviseur adjoint de lycée	42	43	11,3%	8,7%	1
Proviseur de lycée professionnel	18	18	4,7%	3,7%	0
Proviseur adjoint de lycée professionnel	20	20	5,2%	4,1%	0
Autre fonction de direction ⁽⁶⁾	1	0	0,0%	0,0%	-1
	377	382	100,0%	77,5%	5
Total	484	493		100,0%	9

(1) SGA : Secrétaire général académique.

(2) SGAA : Secrétaire général académique adjoint.

(3) DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

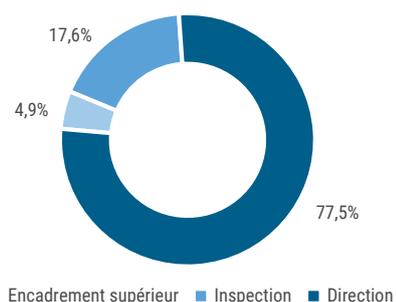
(4) DAASEN : Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale.

(5) AENESR : Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(6) Chargé de mission.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.16 – Personnels d'encadrement supérieur, d'inspection et de direction



► Source : Entrepôt de données BSA.

Parmi l'ensemble des personnels d'encadrement, trois agents sur quatre sont des personnels de direction.

Déclinés par catégorie, deux personnels de direction sur trois exercent leurs fonctions en collège et deux personnels d'inspection sur trois sont inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN).

1.1.4.2.2 Répartition des personnels de direction selon leur corps d'origine

Tableau 1.1.15 – Corps d'origine des personnels de direction

Corps d'origine des personnels de direction	Effectifs	% par catégorie	% sur Total
Personnels enseignants du 1^{er} degré public			
Professeurs des écoles	37	100,0%	9,7%
	37	100,0%	9,7%
Personnels enseignants du 2nd degré public			
Adjointes d'enseignement	2	0,8%	0,5%
Chargés d'enseignement en EPS	2	0,8%	0,5%
Professeurs agrégés	28	11,1%	7,3%
Professeurs certifiés	142	56,1%	37,2%
Professeurs d'enseignement général de collège	9	3,6%	2,4%
Professeurs d'EPS	14	5,5%	3,7%
Professeurs de lycée professionnel	56	22,1%	14,7%
	253	100,0%	66,3%
Personnels de vie scolaire			
Conseillers principaux d'éducation	83	95,4%	21,7%
Psychologues de l'Éducation nationale	4	4,6%	1,0%
	87	100,0%	22,7%
Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)			
Attachés d'administration de l'état	1	33,3%	0,3%
Conseillers d'administration scolaire et universitaire	2	66,7%	0,5%
	3	100,0%	0,8%
Autres personnels⁽¹⁾			
	2	100,0%	0,5%
Total	382		100,0%

(1) Personnels provenant d'un autre ministère.

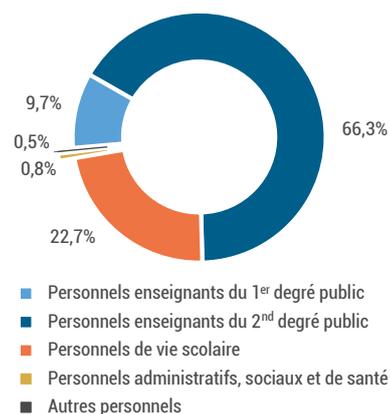
► Sources : Entrepôt de données BSA ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Les personnels de direction au 31/12/2018 sont majoritairement originaires du 2nd degré (66,3%) public et proviennent principalement du corps des personnels certifiés (56,1%).

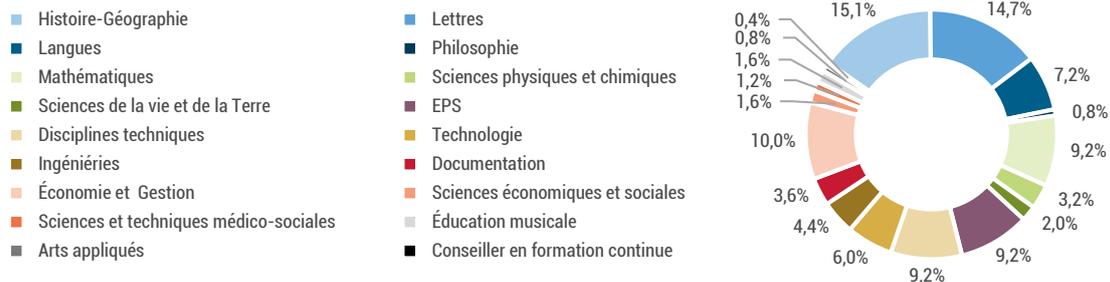
La seconde catégorie de personnels la plus représentée est celle des personnels de vie scolaire (22,7%) avec la présence de personnels appartenant précédemment au corps des conseillers principaux d'éducation (21,7%).

Les personnels de direction dont le corps d'origine relève de l'enseignement public 2nd degré représentent 2,3% des effectifs 2018-2019 des enseignants du 2nd degré public alors que les personnels originaires du corps des conseillers principaux d'éducation (CPE), représentent, quant à eux, 24,9% des effectifs 2018-2019 de ce corps.

Figure 1.1.17 – Répartition en fonction du corps d'origine



► Sources : Entrepôt de données BSA ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 1.1.18 – Répartition par discipline des personnels de direction précédemment enseignants du 2nd degré

► Lecture : Des regroupements de disciplines ont été effectués :

Lettres : lettres classiques, lettres modernes, lettres anglais, lettres éducation musicale, lettres histoire-géographie.

Langues : allemand, anglais, espagnol, italien.

Mathématiques : mathématiques, mathématiques sciences physiques.

Disciplines techniques : techniques industrielles électricité, techniques agricoles, techniques tertiaires, techniques culinaires, hôtellerie restauration.

Ingénieries : électronique, électrotechnique, génie civil, génie industriel, génie mécanique.

► Sources : Entrepôt de données BSA; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

1.1.4.3 Personnels de vie scolaire

Tableau 1.1.16 – Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par corps

Corps	31/12/2017	31/12/2018		Évolution		
	Effectifs	Effectifs	% par catégorie			
Personnels d'assistance éducative						
Accompagnants d'élèves en situation de handicap*	1 431	2 016	51,1%	44,3%	585	
Accompagnants d'enseignants en situation de handicap*	15	18	0,4%	0,4%	3	
Assistants d'éducation	1 761	1 782	45,1%	39,1%	21	
Assistants de langues vivantes recrutés localement	21	14	0,4%	0,3%	-7	
Assistants étrangers	111	117	3,0%	2,6%	6	
	3 339	3 947	100,0%	86,7%	608	
Personnels d'éducation						
Titulaires	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	339	333	55,1%	7,3%	-6
	Psychologues de l'Éducation nationale	211	210	34,8%	4,6%	-1
Non-titulaires	Contractuels CPE	19	33	5,5%	0,8%	14
	Contractuels psychologues	22	28	4,6%	0,6%	6
	591	604	100,0%	13,3%	13	
Total	3 930	4 551		100,0%	621	

* Les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les accompagnants d'enseignants en situation de handicap appartiennent au même corps (AESH).

► Source : Entrepôt de données BSA.

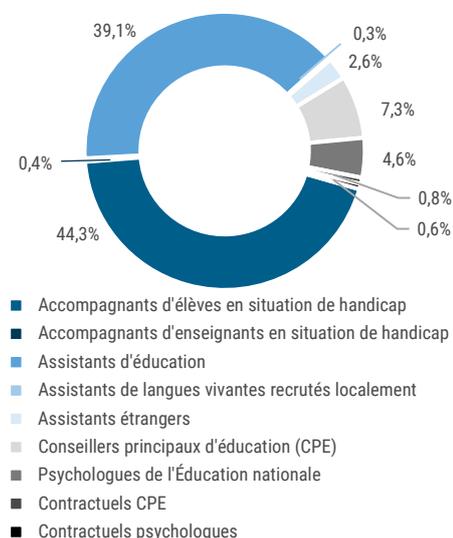
Les personnels d'assistance éducative représentent 86,7% des personnels de vie scolaire (contre 13,3% pour les personnels d'éducation).

Parmi les personnels d'assistance éducative, les accompagnants d'élèves en situation de handicap représentent plus de la moitié des personnels et les assistants d'éducation 45,1%.

Parmi les personnels d'éducation, les conseillers principaux d'éducation représentent plus de la moitié des personnels.

La plus grande variation d'effectifs chez les personnels de vie scolaire concerne les accompagnants d'élèves en situation de handicap; cette variation représente 94,2% de la variation totale des personnels de vie scolaire.

Figure 1.1.19 – Personnels d'assistance éducative et d'éducation



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.4.4 Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)

Tableau 1.1.17 – Évolution des effectifs des personnels administratifs par catégorie fonction publique et corps

Corps		31/12/2017	31/12/2018		Évolution
		Effectifs	Effectifs	% sur Total	
Titulaires					
Catégorie A	Attachés d'administration de l'état	193	188	13,4%	-5
Catégorie B	Secrétaires administratifs	422	416	29,5%	-6
Catégorie C	Adjoints administratifs	581	569	40,4%	-12
		1 196	1 173	83,3%	-23
Non-titulaires					
Apprentis		84	40	2,8%	-44
Contractuels		124	149	10,6%	25
Contractuels BOE ⁽¹⁾		2	3	0,2%	1
Contractuels individuels		37	43	3,0%	6
Contractuels Pacte ⁽²⁾		2	1	0,1%	-1
		249	236	16,7%	-13
Total		1 445	1 409	100,0%	-36

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

(2) Pacte : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.18 – Évolution des effectifs des personnels médico-sociaux par catégorie fonction publique et corps

Corps		31/12/2017	31/12/2018		Évolution
		Effectifs	Effectifs	% sur Total	
Titulaires					
Catégorie A	Conseillers techniques de service social	9	9	2,6%	0
	Infirmiers	198	200	58,0%	2
	Médecins	32	33	9,6%	1
Catégorie B	Assistants de service social	66	67	19,4%	1
		305	309	89,6%	4
Non-titulaires					
Assistants de service social contractuels		9	8	2,3%	-1
Infirmiers contractuels		21	21	6,1%	0
Médecins contractuels de santé scolaire		10	7	2,0%	-3
		40	36	10,4%	-4
Total		345	345	100,0%	0

► Source : Entrepôt de données BSA.

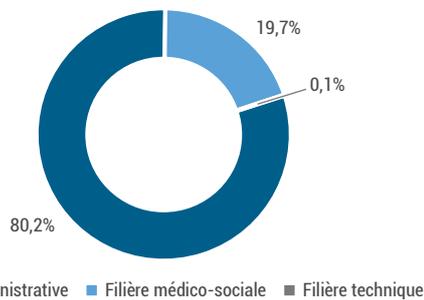
Tableau 1.1.19 – Évolution des effectifs des personnels techniques par catégorie fonction publique et corps

Corps		31/12/2017	31/12/2018		Évolution
		Effectifs	Effectifs	% sur Total	
Titulaires					
Catégorie C	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	2	2	100,0%	0
		2	2	100,0%	0
Non-titulaires					
Contractuels		0	0	0,0%	0
		0	0	0,0%	0
Total		2	2	100,0%	0

► Source : Entrepôt de données BSA.

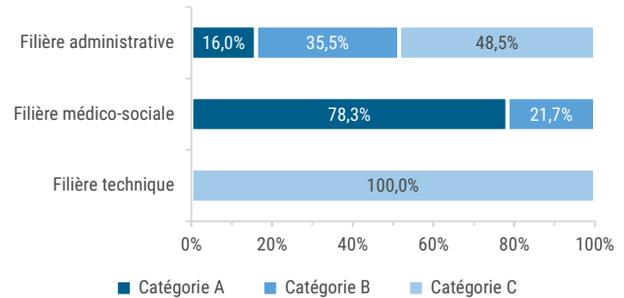
Sur l'ensemble des 1 756 personnels ASS, 80,2% relèvent de la filière administrative, 19,7% de la filière médico-sociale et 0,1% de la filière technique.

Figure 1.1.20 – Personnels ASS :
Répartition par filière



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.21 – Personnels titulaires ASS :
Répartition par catégorie fonction publique



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.1.4.5 Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)

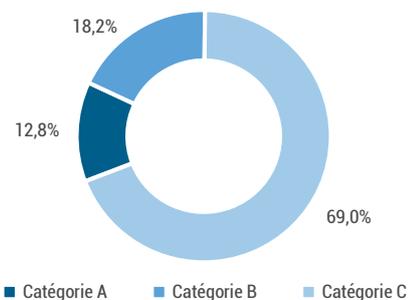
Tableau 1.1.20 – Évolution des effectifs des personnels ITRF par catégorie fonction publique et corps

Corps		31/12/2017	31/12/2018		Évolution
		Effectifs	Effectifs	% sur Total	
Titulaires					
Catégorie A	Assistants ingénieurs	8	9	2,8%	1
	Ingénieurs d'études	21	20	6,2%	-1
	Ingénieurs de recherche	7	7	2,1%	0
Catégorie B	Techniciens	53	51	15,7%	-2
Catégorie C	Adjoints techniques	194	194	59,9%	0
		283	281	86,7%	-2
Non-titulaires					
	Apprentis	0	0	0,0%	0
	Contractuels	36	39	12,1%	3
	Contractuels BOE ⁽¹⁾	0	1	0,3%	1
	Contractuels individuels	6	3	0,9%	-3
		42	43	13,3%	1
Total		325	324	100,0%	-1

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.22 – Personnels titulaires ITRF :
Répartition par catégorie fonction publique



► Source : Entrepôt de données BSA.

Plus des deux tiers des personnels titulaires ITRF sont des personnels de catégorie C; ces agents sont principalement affectés en établissements scolaires (85,5%).

1.2 Féminisation des personnels

1.2.1 Ensemble des personnels

Tableau 1.2.1 – Répartition des effectifs des personnels de l'académie par genre et secteur d'enseignement

Genre	Public	Public en %	Privé	Privé en %	Total	Total en %
Femmes	21 596	73,0%	1 966	75,6%	23 562	73,2%
Hommes	7 999	27,0%	634	24,4%	8 633	26,8%
Total	29 595	100,0%	2 600	100,0%	32 195	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

La représentation des femmes parmi l'ensemble des personnels est toujours en progression. Les femmes sont nettement majoritaires (73,2%, soit +0,6 point par rapport à l'année précédente), en particulier dans le secteur privé.

Tableau 1.2.2 – Répartition des effectifs des personnels enseignants et non-enseignants par genre

Type de personnels	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Personnels enseignants	17 980	7 091	25 071	71,7%
Personnels non-enseignants	5 582	1 542	7 124	78,4%
Total	23 562	8 633	32 195	73,2%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux de féminisation chez les enseignants (tous secteurs et tous niveaux confondus) est de 71,7%, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,2 point). Il est globalement plus élevé chez les personnels non-enseignants (78,4%, soit +1,6 point).

Tableau 1.2.3 – Répartition des effectifs des personnels de l'académie par genre et catégorie fonction publique

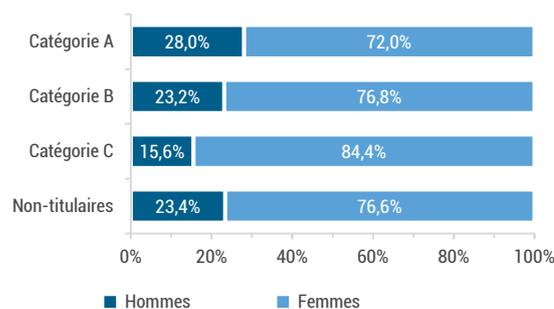
Catégorie fonction publique	Personnels enseignants			Personnels non-enseignants			Total
	Femmes	Hommes	Part des femmes	Femmes	Hommes	Part des femmes	
Titulaires							
Catégorie A	17 024	6 574	72,1%	1 040	462	69,2%	25 100
Catégorie B	79	21	79,0%	408	126	76,4%	634
Catégorie C	-	-	-	646	119	84,4%	765
Non-titulaires							
	877	496	63,9%	3 488	835	80,7%	5 696
Total	17 980	7 091	71,7%	5 582	1 542	78,4%	32 195

► Source : Entrepôt de données BSA.

La forte proportion de personnel féminin quelle que soit la catégorie masque des disparités : le taux de féminisation est plus faible parmi les titulaires de catégorie A (72,0%) et est plus important parmi les personnels titulaires de catégorie C (84,4%).

Parmi les non-titulaires, deux agents sur trois sont des femmes dans les fonctions d'enseignement et plus de trois agents sur quatre le sont dans les autres fonctions.

Figure 1.2.1 – Ensemble des personnels :
Répartition par catégorie



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.2.2 Personnels enseignants

1.2.2.1 La féminisation dans le secteur public

Tableau 1.2.4 – Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur public par genre et corps

Corps		Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Personnels enseignants du 1^{er} degré					
Titulaires	Instituteurs	79	20	99	79,8%
	Professeurs des écoles	8 654	1 548	10 202	84,8%
Non-titulaires	Professeurs contractuels	1	0	1	100,0%
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	2	0	2	100,0%
		8 736	1 568	10 304	84,8%
Personnels enseignants du 2nd degré					
Titulaires	Adjoints d'enseignement	1	0	1	100,0%
	Chargés d'enseignement en EPS	17	13	30	56,7%
	Professeurs agrégés	830	751	1 581	52,5%
	Professeurs certifiés	4 625	2 464	7 089	65,2%
	Professeurs d'enseignement général de collège	10	2	12	83,3%
	Professeurs d'EPS ⁽²⁾	376	449	825	45,6%
	Professeurs de chaire supérieure	23	44	67	34,3%
	Professeurs de lycée professionnel	840	781	1 621	51,8%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	28	9	37	75,7%
	Professeurs contractuels	527	376	903	58,4%
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	1	0	1	100,0%
		7 278	4 889	12 167	59,8%
Total		16 014	6 457	22 471	71,3%

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

(2) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

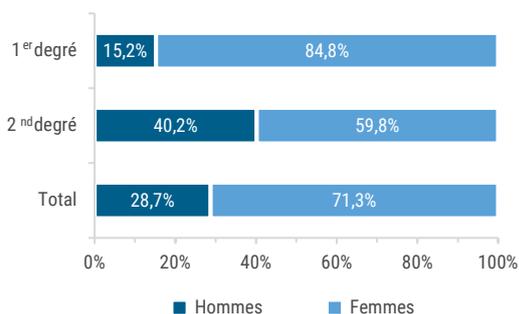
► Source : Entrepôt de données BSA.

La féminisation du corps enseignant est générale sauf pour :

- les professeurs agrégés et les enseignants de la voie professionnelle proches de la parité,
- les professeurs d'EPS et les professeurs de chaire supérieure où les hommes sont majoritaires.

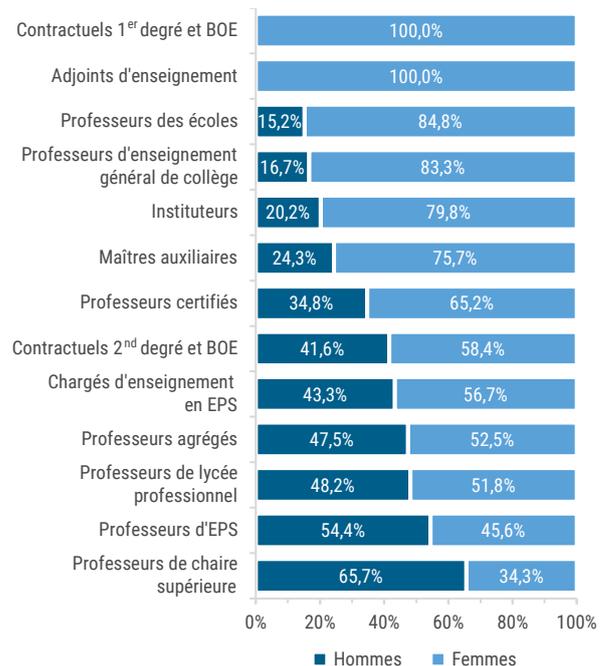
La part des femmes parmi les personnels enseignants du 1^{er} degré est la plus élevée et dépasse les 80,0%.

Figure 1.2.2 – Personnels enseignants du public : Répartition par niveau d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.2.3 – Personnels enseignants du public : Répartition par corps



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.2.2.2 La féminisation dans le secteur privé

Tableau 1.2.5 – Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur privé par genre et corps

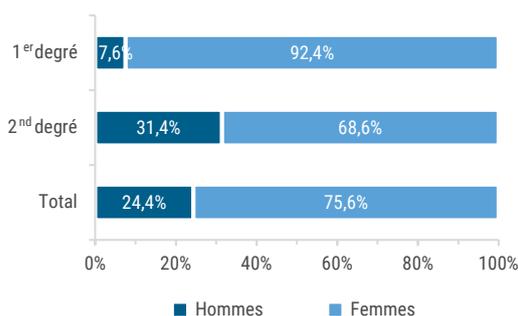
Corps		Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Personnels enseignants du 1^{er} degré					
Titulaires	Instituteurs	0	1	1	0,0%
	Professeurs des écoles	560	42	602	93,0%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	149	15	164	90,9%
		709	58	767	92,4%
Personnels enseignants du 2nd degré					
Titulaires	Adjoints d'enseignement	5	6	11	45,5%
	Professeurs agrégés	41	24	65	63,1%
	Professeurs certifiés	855	302	1 157	73,9%
	Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	60	73	133	45,1%
	Professeurs de chaire supérieure	0	2	2	0,0%
	Professeurs de lycée professionnel	127	73	200	63,5%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	169	96	265	63,8%
		1 257	576	1 833	68,6%
Total		1 966	634	2 600	75,6%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La féminisation est plus forte parmi les enseignants du secteur d'enseignement privé sous contrat. Elle reste stable dans le 1^{er} degré (92,4%) et augmente légèrement cette année dans le 2nd degré (68,6%, soit +0,3 point).

Figure 1.2.4 – Personnels enseignants du privé : Répartition par niveau d'enseignement

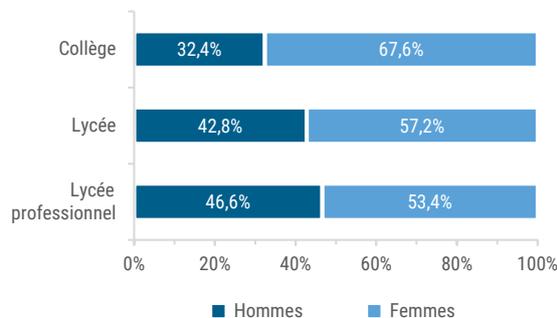


► Source : Entrepôt de données BSA.

1.2.2.3 La féminisation par type d'établissement (secteurs public et privé)

La féminisation est plus importante dans les collèges du fait de la présence des professeurs certifiés, corps dans lequel les femmes sont les plus nombreuses.

Figure 1.2.5 – Personnels enseignants : Répartition par type d'établissement

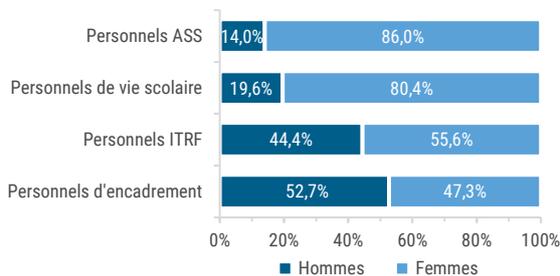


► Source : Entrepôt de données BSA.

1.2.3 Personnels non-enseignants

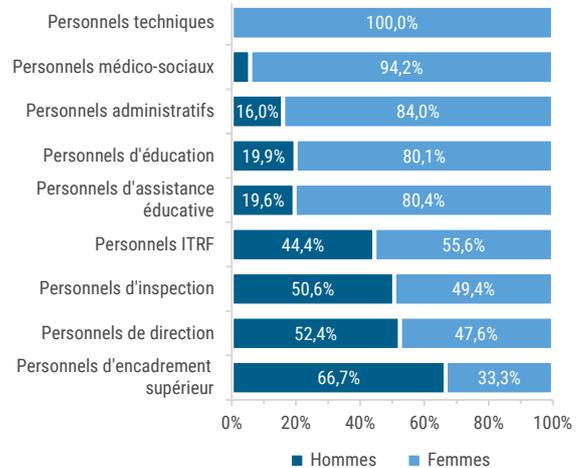
1.2.3.1 La féminisation de l'ensemble des personnels non-enseignants

Figure 1.2.6 – Personnels non-enseignants : Répartition par genre et par type de personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.2.7 – Personnels non-enseignants : Répartition par genre et par catégorie de personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.2.3.2 La féminisation des personnels d'encadrement

Tableau 1.2.6 – Répartition des effectifs des personnels d'encadrement par genre et fonction

Fonction	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Personnels d'encadrement supérieur				
Recteur, conseiller, directeur de cabinet, SGA ⁽¹⁾ , SGAA ⁽²⁾	3	6	9	33,3%
DASEN ⁽³⁾ , DAASEN ⁽⁴⁾ , secrétaire général de DSDEN	3	4	7	42,9%
AENESR ⁽⁵⁾	2	6	8	25,0%
	8	16	24	33,3%
Personnels d'inspection				
Inspecteur pédagogique régional	19	12	31	61,3%
Inspecteur de l'Éducation nationale	24	32	56	42,9%
	43	44	87	49,4%
Personnels de direction				
Principal de collège	70	70	140	50,0%
Principal adjoint de collège	64	58	122	52,5%
Proviseur de lycée	10	29	39	25,6%
Proviseur adjoint de lycée	21	22	43	48,8%
Proviseur de lycée professionnel	6	12	18	33,3%
Proviseur adjoint de lycée professionnel	11	9	20	55,0%
	182	200	382	47,6%
Total	233	260	493	47,3%

(1) SGA : Secrétaire général académique.

(2) SGAA : Secrétaire général académique adjoint.

(3) DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

(4) DAASEN : Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale.

(5) AENESR : Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Une quasi-parité est observée pour les personnels d'encadrement (taux de féminisation de 47,3%). On note cependant une féminisation plus élevée chez les personnels d'inspection (49,4%) due à une forte présence des femmes dans le corps des inspecteurs pédagogiques régionaux (61,3%). La parité d'ensemble observée chez les personnels de direction masque des disparités selon le type d'établissement. Les hommes sont majoritaires dans la direction des lycées alors que les femmes sont majoritaires dans la direction des collèges et les fonctions d'adjointe en collèges et lycées professionnels.

1.2.3.3 La féminisation des personnels de vie scolaire

Tableau 1.2.7 – Répartition des effectifs des personnels de vie scolaire par genre et corps

Corps		Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Personnels d'assistance éducative					
Non-titulaires	Accompagnants d'élèves en situation de handicap*	1 909	107	2 016	94,7%
	Accompagnants d'enseignants en situation de handicap*	18	0	18	100,0%
	Assistants d'éducation	1 140	642	1 782	64,0%
	Assistants de langues vivantes recrutés localement	14	0	14	100,0%
	Assistants étrangers	94	23	117	80,3%
		3 175	772	3 947	80,4%
Personnels d'éducation					
Titulaires	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	256	77	333	76,9%
	Psychologues de l'Éducation nationale	183	27	210	87,1%
Non-titulaires	Contractuels CPE	22	11	33	66,7%
	Contractuels psychologues	23	5	28	82,1%
		484	120	604	80,1%
Total		3 659	892	4 551	80,4%

* Les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les accompagnants d'enseignants en situation de handicap appartiennent au même corps (AESH).

► Source : Entrepôt de données BSA.

Plus de quatre agents sur cinq parmi les personnels d'assistance éducative sont des femmes. La part des femmes est en hausse de 2,4 points par rapport à l'année antérieure, avec une progression plus faible chez les personnels d'éducation (+1,2 point par rapport à 2017-2018).

1.2.3.4 La féminisation des personnels ASS

La plus forte féminisation de toutes les filières ASS concerne la filière médico-sociale avec un taux de 94,2%.

Tableau 1.2.8 – Répartition des effectifs des personnels administratifs par genre, catégorie fonction publique et corps

Corps		Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Titulaires					
Catégorie A	Attachés d'administration de l'état	130	58	188	69,1%
Catégorie B	Secrétaires administratifs	333	83	416	80,0%
Catégorie C	Adjointes administratifs	516	53	569	90,7%
		979	194	1 173	83,5%
Non-titulaires					
Apprentis		34	6	40	85,0%
Contractuels		136	13	149	91,3%
Contractuels BOE ⁽¹⁾		2	1	3	66,7%
Contractuels individuels		31	12	43	72,1%
Contractuels Pacte ⁽²⁾		1	0	1	100,0%
		204	32	236	86,4%
Total		1 183	226	1 409	84,0%

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

(2) Pacte : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La plus forte féminisation des personnels administratifs titulaires se situe chez les personnels de catégorie C avec un taux de 90,7% en baisse de 0,5 point par rapport à 2017-2018. La féminisation chez les personnels de catégorie A (attachés d'administration de l'état) reste stable par rapport à l'année antérieure (69,1%).

Près de neuf agents non-titulaires sur dix sont des femmes.

Tableau 1.2.9 – Répartition des effectifs des personnels médico-sociaux par genre, catégorie fonction publique et corps

Corps		Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Titulaires					
Catégorie A	Conseillers techniques de service social	8	1	9	88,9%
	Infirmiers	188	12	200	94,0%
	Médecins	33	0	33	100,0%
Catégorie B	Assistants de service social	63	4	67	94,0%
		292	17	309	94,5%
Non-titulaires					
Assistants de service social contractuels		7	1	8	87,5%
Contractuels individuels		0	0	0	-
Infirmiers contractuels		20	1	21	95,2%
Médecins contractuels de santé scolaire		6	1	7	85,7%
		33	3	36	91,7%
Total		325	20	345	94,2%

► Source : Entrepôt de données BSA.

La filière médico-sociale est la filière la plus féminisée (94,2%). La plus forte féminisation de la filière médico-sociale concerne le corps de médecins (100,0% des médecins sont des femmes).

Tableau 1.2.10 – Répartition des effectifs des personnels techniques par genre, catégorie fonction publique et corps

Corps		Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Titulaires					
Catégorie C	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	2	0	2	100,0%
		2	0	2	100,0%
Non-titulaires					
Contractuels		0	0	0	-
		0	0	0	-
Total		2	0	2	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

1.2.3.5 La féminisation des personnels ITRF

Tableau 1.2.11 – Répartition des effectifs des personnels ITRF par genre, catégorie fonction publique et corps

Corps		Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Titulaires					
Catégorie A	Assistants ingénieurs	3	6	9	33,3%
	Ingénieurs d'études	5	15	20	25,0%
	Ingénieurs de recherche	1	6	7	14,3%
Catégorie B	Techniciens	12	39	51	23,5%
Catégorie C	Adjoints techniques	128	66	194	66,0%
		149	132	281	53,0%
Non-titulaires					
Apprentis		0	0	0	-
Contractuels		29	10	39	74,4%
Contractuels BOE ⁽¹⁾		0	1	1	0,0%
Contractuels individuels		2	1	3	66,7%
		31	12	43	72,1%
Total		180	144	324	55,6%

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La parité d'ensemble (part des femmes de 55,6%) chez les personnels ITRF masque une situation différenciée selon le niveau. Les personnels titulaires de catégories A et B sont majoritairement masculines (environ 3 hommes sur 4) alors que près des deux tiers des agents titulaires de catégorie C et des contractuels sont des femmes.

1.3 Âge des personnels

1.3.1 Ensemble des personnels

Tableau 1.3.1 – Âges moyens des personnels par catégorie sur 5 ans

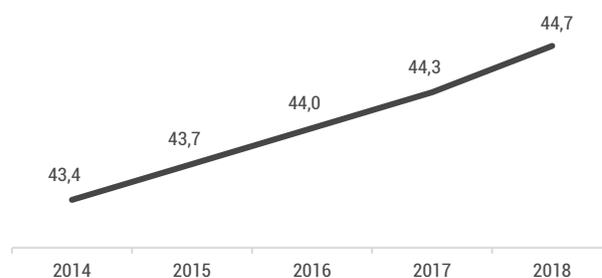
Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018
Personnels enseignants					
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	43,1	43,3	43,6	43,6	44,0
Personnels enseignants du 2 nd degré	44,2	44,5	44,8	45,0	45,5
	43,7	44,0	44,2	44,4	44,8
Personnels non-enseignants					
Personnels d'encadrement	51,8	52,2	52,7	52,5	52,6
Personnels de vie scolaire	37,1	37,2	38,7	40,0	41,2
Personnels ASS	48,9	48,7	48,2	48,3	49,0
Personnels ITRF	46,2	46,7	47,1	47,7	47,7
	42,2	42,6	43,0	43,6	44,2
Total	43,4	43,7	44,0	44,3	44,7

► Source : Entrepôt de données BSA.

La tendance générale est à l'augmentation de l'âge moyen toutes catégories confondues : l'âge moyen a progressé de 0,4 an pour atteindre cette année 44,7 ans. La seule catégorie de personnels dont l'âge n'augmente pas est la catégorie des personnels ITRF.

Les personnels les plus jeunes se retrouvent parmi les personnels de vie scolaire (âge moyen : 41,2 ans) et les personnels les plus âgés parmi les personnels d'encadrement (âge moyen : 52,6 ans).

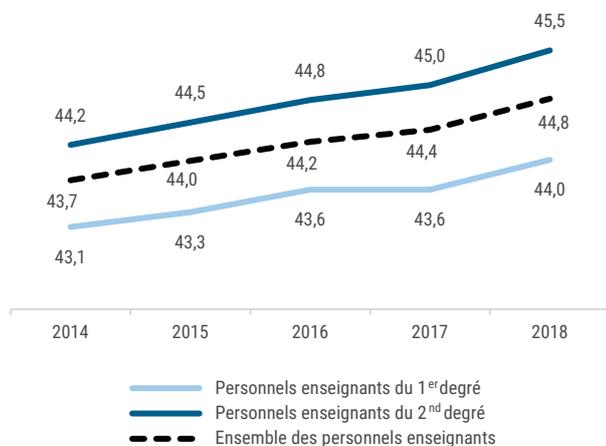
Figure 1.3.1 – Âges moyens de l'ensemble des personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

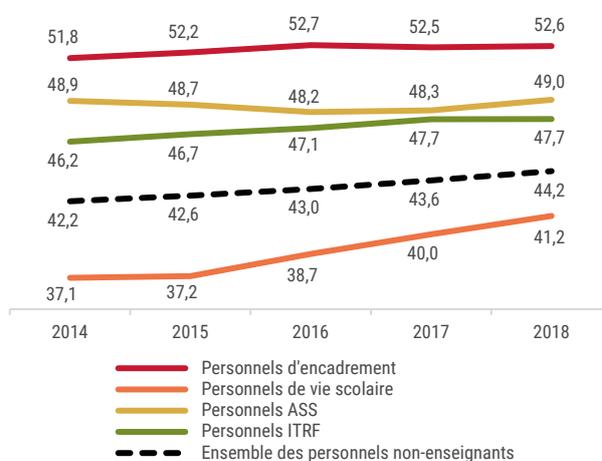
Les enseignants du 2nd degré (45,5 ans) sont en moyenne plus âgés que les enseignants du 1^{er} degré (44,0 ans) et les personnels ASS (49,0 ans) et ITRF (47,7 ans) sont en moyenne plus âgés que l'ensemble des personnels enseignants.

Figure 1.3.2 – Évolution de l'âge moyen des personnels enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.3.3 – Évolution de l'âge moyen des personnels non-enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.3.2 – Effectifs des personnels enseignants et non-enseignants par tranche d'âge et genre

Genre	Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Personnels enseignants									
Femmes	44,3	1 330	7,4%	4 350	24,2%	6 597	36,7%	5 703	31,7%
Hommes	46,2	401	5,6%	1 326	18,7%	2 566	36,2%	2 798	39,5%
	44,8	1 731	6,9%	5 676	22,6%	9 163	36,6%	8 501	33,9%
Personnels non-enseignants									
Femmes	45,1	762	13,7%	946	16,9%	1 579	28,3%	2 295	41,1%
Hommes	41,2	479	31,0%	220	14,3%	305	19,8%	538	34,9%
	44,2	1 241	17,4%	1 166	16,4%	1 884	26,4%	2 833	39,8%
Total	44,7	2 972	9,2%	6 842	21,3%	11 047	34,3%	11 334	35,2%

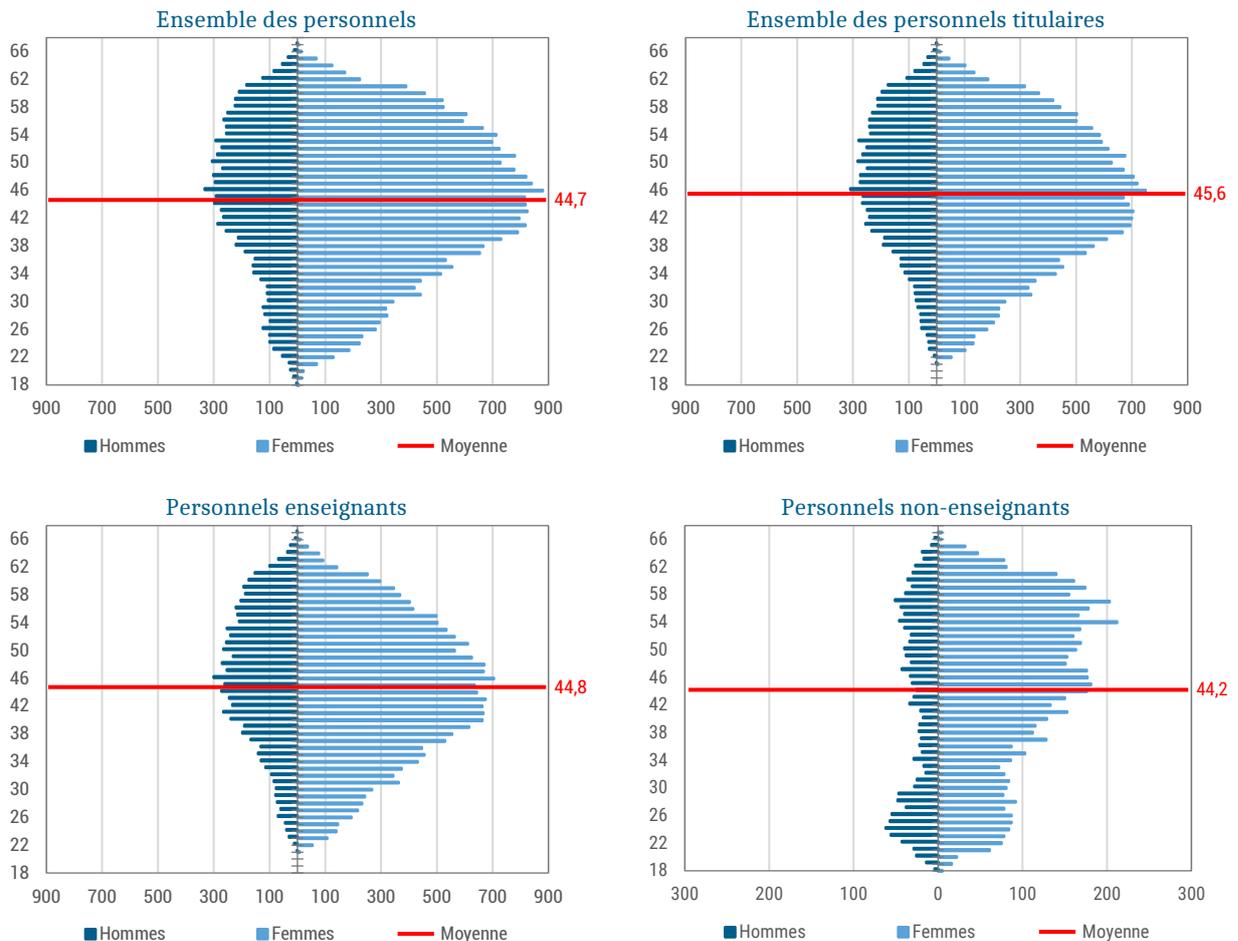
► Source : Entrepôt de données BSA.

Les femmes sont en moyenne moins âgées que les hommes chez les personnels enseignants alors que l'inverse est observé chez les autres personnels.

La majorité des personnels enseignants se situe dans la tranche d'âge de 30 à 49 ans quel que soit le genre. Pour la tranche d'âge des 50 ans et plus, les hommes sont plus représentés que les femmes.

Les personnels non-enseignants de 40 ans et plus sont davantage représentés par des femmes (69,4% de femmes contre 54,7% d'hommes). A l'inverse, pour la tranche d'âge des moins de 30 ans, les hommes sont davantage représentés (31,0% pour les hommes contre 13,7% pour les femmes).

Figure 1.3.4 – Pyramides des âges des personnels de l'académie



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.3.2 Personnels enseignants

1.3.2.1 Personnels enseignants du secteur public

Tableau 1.3.3 – Effectifs des personnels enseignants du secteur public par tranche d'âge et corps

Corps		Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Personnels enseignants du 1^{er} degré										
Titulaires	Instituteurs	53,1		0,0%		0,0%	15	15,2%	84	84,8%
	Professeurs des écoles	43,9	875	8,6%	2 494	24,4%	3 674	36,0%	3 159	31,0%
Non-titulaires	Professeurs contractuels	46,0		0,0%		0,0%	1	100,0%		0,0%
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	32,5		0,0%	2	100,0%		0,0%		0,0%
		43,9	875	8,5%	2 496	24,2%	3 690	35,8%	3 243	31,5%
Personnels enseignants du 2nd degré										
Titulaires	Adjoints d'enseignement	61,0		0,0%		0,0%		0,0%	1	100,0%
	Chargés d'enseignement en EPS	59,1		0,0%		0,0%		0,0%	30	100,0%
	Professeurs agrégés	45,8	59	3,7%	361	22,8%	591	37,4%	570	36,1%
	Professeurs certifiés	44,9	452	6,4%	1 571	22,2%	2 718	38,3%	2 348	33,1%
	Professeurs d'ens. général de collège	60,4		0,0%		0,0%		0,0%	12	100,0%
	Professeurs d'EPS ⁽²⁾	46,7	48	5,8%	138	16,7%	298	36,1%	341	41,4%
	Professeurs de chaire supérieure	52,1		0,0%	2	3,0%	23	34,3%	42	62,7%
	Professeurs de lycée professionnel	47,6	33	2,0%	245	15,1%	650	40,1%	693	42,8%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	52,8		0,0%		0,0%	10	27,0%	27	73,0%
	Professeurs contractuels	41,7	102	11,3%	287	31,8%	302	33,4%	212	23,5%
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	35,0		0,0%	1	100,0%		0,0%		0,0%
		45,4	694	5,7%	2 605	21,4%	4 592	37,7%	4 276	35,2%
Total		44,7	1 569	7,0%	5 101	22,7%	8 282	36,9%	7 519	33,4%

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

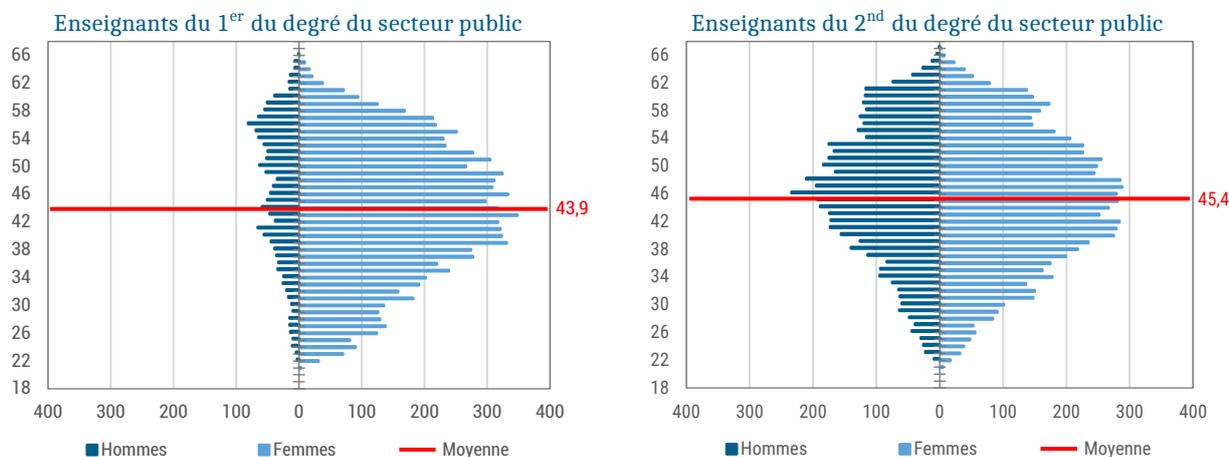
(2) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Globalement, les moins de 30 ans représentent moins d'un enseignant sur dix alors que les 50 ans et plus représentent un enseignant sur trois. Plus des deux tiers des enseignants du secteur public ont plus de 39 ans : 36,9% ont de 40 à 49 ans et 33,4% ont 50 ans et plus.

Les moins de 30 ans sont particulièrement représentés parmi les professeurs contractuels (11,3%). A l'inverse, les 50 ans et plus sont majoritaires chez les professeurs de chaire supérieure (62,7%) et chez les enseignants dans les corps en voie d'extinction : les instituteurs (84,8%) et les maîtres auxiliaires (73,0%). Les personnels des corps des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement en EPS et des professeurs d'enseignement général de collège se situent intégralement dans cette tranche d'âge.

Figure 1.3.5 – Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur public



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.3.2.2 Personnels enseignants du secteur privé sous contrat

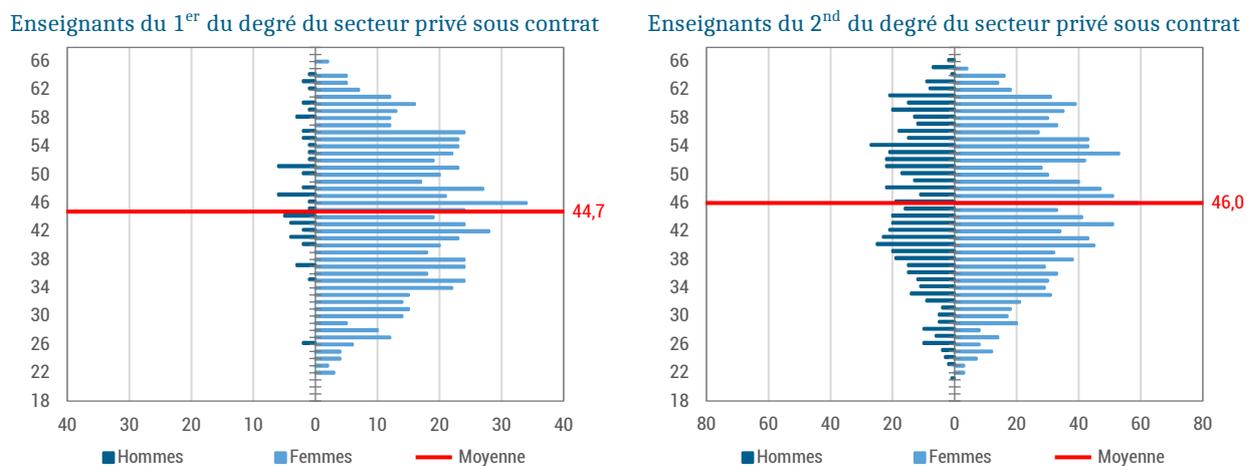
Tableau 1.3.4 – Effectifs des personnels enseignants du secteur privé sous contrat par tranche d'âge et corps

Corps		Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Personnels enseignants du 1^{er} degré										
Titulaires	Instituteurs	46,0	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%
	Professeurs des écoles	46,5	16	2,7%	129	21,4%	215	35,7%	242	40,2%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	38,2	32	19,5%	63	38,4%	48	29,3%	21	12,8%
		44,7	48	6,3%	192	25,0%	264	34,4%	263	34,3%
Personnels enseignants du 2nd degré										
Titulaires	Adjoints d'enseignement	56,8	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	11	100,0%
	Professeurs agrégés	50,0	0	0,0%	13	20,0%	15	23,1%	37	56,9%
	Professeurs certifiés	46,8	56	4,8%	225	19,4%	398	34,4%	478	41,3%
	Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	45,5	10	7,5%	26	19,6%	46	34,6%	51	38,3%
	Professeurs de chaire supérieure	51,5	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%
	Professeurs de lycée professionnel	47,3	7	3,5%	28	14,0%	82	41,0%	83	41,5%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	40,6	41	15,5%	91	34,3%	75	28,3%	58	21,9%
		46,0	114	6,2%	383	20,9%	617	33,7%	719	39,2%
Total		45,7	162	6,2%	575	22,1%	881	33,9%	982	37,8%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.
 ➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels enseignants du secteur privé sous contrat sont plus âgés que ceux du secteur public. Plus des deux tiers des enseignants ont 40 ans et plus, et la part des 50 ans et plus dépasse le tiers de l'ensemble de la population.

Figure 1.3.6 – Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur privé sous contrat



➤ Source : Entrepôt de données BSA.

1.3.3 Personnels non-enseignants

1.3.3.1 Personnels d'encadrement

Tableau 1.3.5 – Effectifs des personnels d'encadrement par tranche d'âge et fonction

Fonction	Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Personnels d'encadrement supérieur									
Recteur, conseiller, directeur de cabinet, SGA ⁽¹⁾ , SGAA ⁽²⁾	55,0	-	-	-	-	1	11,1%	8	88,9%
DASEN ⁽³⁾ , DAASEN ⁽⁴⁾ , secrétaire général de DSDEN	53,9	-	-	-	-	2	28,6%	5	71,4%
AENESR ⁽⁵⁾	58,4	-	-	-	-	0	0,0%	8	100,0%
	55,8	0	0,0%	0	0,0%	3	12,5%	21	87,5%
Personnels d'inspection									
Inspecteur pédagogique régional	54,4	-	-	0	0,0%	6	19,4%	25	80,6%
Inspecteur de l'Éducation nationale	54,5	-	-	1	1,8%	13	23,2%	42	75,0%
	54,4	0	0,0%	1	1,1%	19	21,8%	67	77,0%
Personnels de direction									
Principal de collège	53,9	-	-	1	0,7%	36	25,7%	103	73,6%
Principal adjoint de collège	48,4	-	-	14	11,5%	52	42,6%	56	45,9%
Proviseur de lycée	56,8	-	-	0	0,0%	2	5,1%	37	94,9%
Proviseur adjoint de lycée	50,3	-	-	2	4,6%	18	41,9%	23	53,5%
Proviseur de lycée professionnel	56,7	-	-	0	0,0%	0	0,0%	18	100,0%
Proviseur adjoint de lycée professionnel	49,6	-	-	2	10,0%	7	35,0%	11	55,0%
	52,0	0	0,0%	19	5,0%	115	30,1%	248	64,9%
Total	52,6	0	0,0%	20	4,1%	137	27,8%	336	68,1%

(1) SGA : Secrétaire général académique.

(2) SGAA : Secrétaire général académique adjoint.

(3) DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

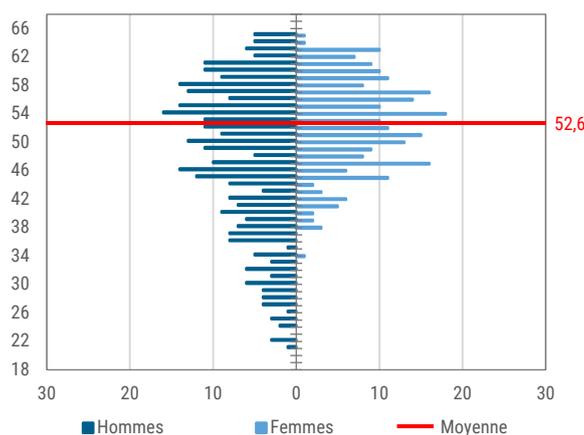
(4) DAASEN : Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale.

(5) AENESR : Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Plus de deux personnels d'encadrement sur trois ont 50 ans et plus, avec une présence pour cette tranche d'âge plus fortement marquée pour personnels d'encadrement supérieur, les personnels d'inspection et les chefs d'établissement (proviseurs de lycée et principaux de collège).

Figure 1.3.7 – Pyramide des âges des personnels d'encadrement



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.3.3.2 Personnels de vie scolaire

Tableau 1.3.6 – Effectifs des personnels de vie scolaire par tranche d'âge et fonction

Corps		Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Personnels d'assistance éducative										
Accompagnants d'élèves en situation de handicap*		48,2	84	4,2%	306	15,2%	657	32,6%	969	48,0%
Accompagnants d'enseignants en situation de handicap*		47,2	0	0,0%	2	11,1%	10	55,6%	6	33,3%
Assistants d'éducation		32,2	915	51,4%	473	26,5%	258	14,5%	136	7,6%
Assistants de langues vivantes recrutés localement		34,5	4	28,6%	6	42,9%	3	21,4%	1	7,1%
Assistants étrangers		24,9	105	89,7%	11	9,4%	0	0,0%	1	0,9%
		40,2	1 108	28,1%	798	20,2%	928	23,5%	1 113	28,2%
Personnels d'éducation										
Titulaires	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	48,1	6	1,8%	48	14,4%	130	39,0%	149	44,8%
	Psychologues de l'Éducation nationale	49,8	2	0,9%	24	11,4%	65	31,0%	119	56,7%
Non-titulaires	Contractuels CPE	41,3	4	12,1%	11	33,3%	10	30,3%	8	24,3%
	Contractuels psychologues	34,8	8	28,6%	13	46,4%	6	21,4%	1	3,6%
		47,7	20	3,3%	96	15,9%	211	34,9%	277	45,9%
Total		41,2	1 128	24,8%	894	19,7%	1 139	25,0%	1 390	30,5%

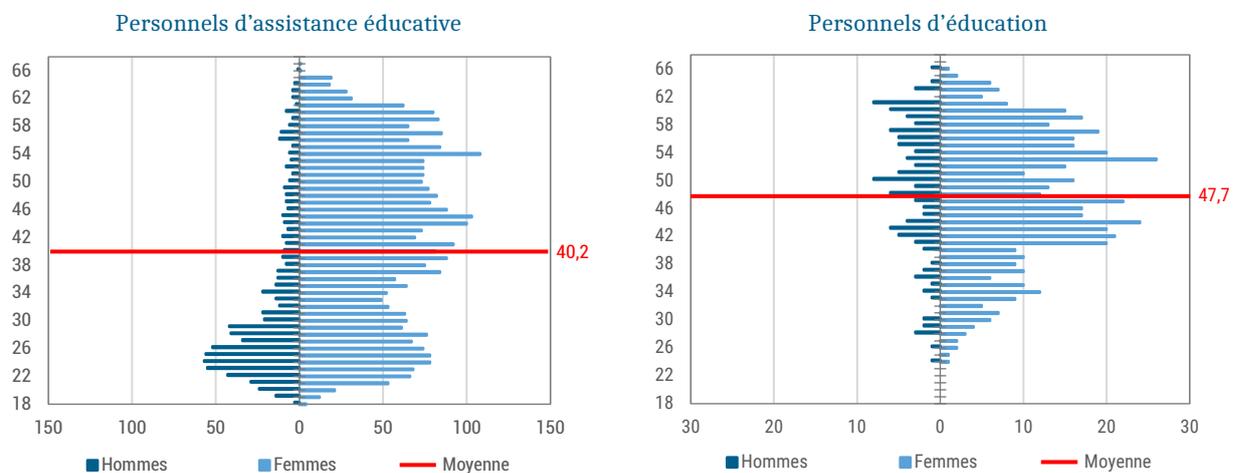
* Les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les accompagnants d'enseignants en situation de handicap appartiennent au même corps (AESH).

► Source : Entrepôt de données BSA.

Près d'un tiers des personnels d'assistance éducative a moins de 30 ans, en particulier parmi les assistants étrangers (89,7%) et un tiers se situe dans la tranche d'âge des 50 ans et plus. Cette situation s'explique par un nombre plus important d'accompagnants d'élèves en situation de handicap dans cette tranche d'âge.

Pour les personnels d'éducation, un peu moins de la moitié des agents se situe dans la tranche d'âge 50 ans et plus et un peu plus d'un tiers dans la tranche des 40 à 49 ans.

Figure 1.3.8 – Pyramides des âges des personnels de vie scolaire



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.3.3.3 Personnels ASS

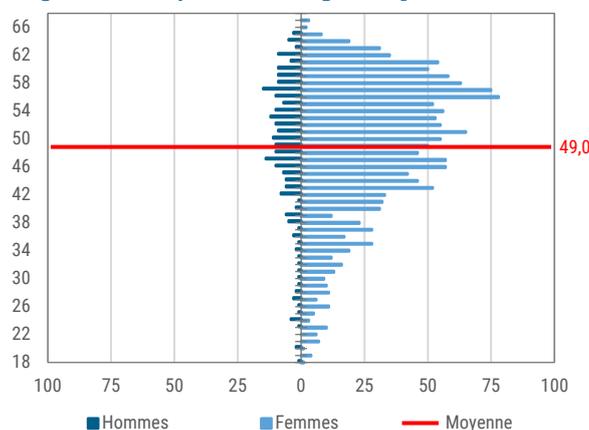
Tableau 1.3.7 – Effectifs des personnels ASS par tranche d'âge et catégorie fonction publique

Corps		Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Filière administrative										
Catégorie A	Attachés d'administration de l'état	50,8	1	0,5%	13	6,9%	65	34,6%	109	58,0%
Catégorie B	Secrétaires administratifs	49,6	6	1,5%	48	11,5%	144	34,6%	218	52,4%
Catégorie C	Adjointes administratifs	50,2	17	3,0%	63	11,1%	159	27,9%	330	58,0%
Non-titulaires		41,4	63	26,7%	33	14,0%	62	26,3%	78	33,0%
		48,6	87	6,2%	157	11,1%	430	30,5%	735	52,2%
Filière médico-sociale										
Catégorie A	Conseillers techniques de service social	56,7	-	-	-	-	-	-	9	100,0%
	Infirmiers	50,8	-	-	21	10,5%	57	28,5%	122	61,0%
	Médecins	58,1	-	-	1	3,0%	1	3,0%	31	94,0%
		52,0	-	-	22	9,1%	58	24,0%	162	66,9%
Catégorie B	Assistants de service social	47,4	-	-	13	19,4%	23	34,3%	31	46,3%
Non-titulaires		46,3	4	11,1%	7	19,4%	9	25,0%	16	44,5%
		50,5	4	1,1%	42	12,2%	90	26,1%	209	60,6%
Filière technique										
Catégorie C	Adjointes techniques des établissements d'enseignement	61,0	-	-	-	-	-	-	2	100,0%
Non-titulaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-
		61,0	-	-	-	-	-	-	2	100,0%
Total		49,0	91	5,2%	199	11,3%	520	29,6%	946	53,9%

► Source : Entrepôt de données BSA.

La tranche des 50 ans et plus est la plus représentée parmi les personnels ASS avec une présence de 56,0% pour les personnels titulaires administratifs et une présence de 66,9% pour les personnels titulaires médico-sociaux de catégorie A.

Figure 1.3.9 – Pyramide des âges des personnels ASS



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.3.3.4 Personnels ITRF

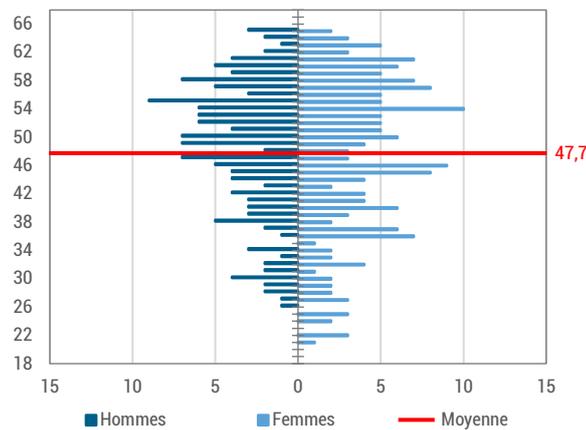
Tableau 1.3.8 – Effectifs des personnels ITRF par tranche d'âge et catégorie fonction publique

Corps		Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Filière ITRF										
Catégorie A	Assistants ingénieurs	45,8	-	-	3	33,3%	4	44,4%	2	22,2%
	Ingénieurs d'études	50,4	-	-	1	5,0%	7	35,0%	12	60,0%
	Ingénieurs de recherche	54,7	-	-	-	-	2	28,6%	5	71,4%
		50,7	-	-	4	11,1%	13	36,1%	19	52,8%
Catégorie B	Techniciens	49,0	1	2,0%	7	13,7%	16	31,4%	27	52,9%
Catégorie C	Adjointes techniques	48,6	8	4,1%	34	17,5%	49	25,3%	103	53,1%
Non-titulaires		40,1	13	30,2%	8	18,6%	10	23,3%	12	27,9%
Total		47,7	22	6,8%	53	16,3%	88	27,2%	161	49,7%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Globalement, près d'un personnel sur deux a 50 ans et plus. Les personnels ITRF sont faiblement représentés dans les tranches d'âge inférieures à 40 ans (23,1%).

Figure 1.3.10 – Pyramide des âges des personnels ITRF



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.4 Flux des personnels

1.4.1 Personnels entrants

1.4.1.1 Personnels stagiaires

1.4.1.1.1 Répartition des personnels stagiaires

Tableau 1.4.1 – Répartition des personnels stagiaires par catégorie

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019		Évolution	
	Effectifs	Effectifs	% par catégorie		% sur Total
Personnels enseignants					
Enseignants du 1 ^{er} degré	394	252	40,1%	36,7%	-142
Enseignants du 2 nd degré	413	376	59,9%	54,7%	-37
	807	628	100,0%	91,4%	-179
Personnels non-enseignants					
Personnels d'encadrement	18	15	25,4%	2,2%	-3
Personnels de vie scolaire	6	7	11,9%	1,0%	1
Personnels ASS	39	28	47,5%	4,1%	-11
Personnels ITRF	10	9	15,2%	1,3%	-1
	73	59	100,0%	8,6%	-14
Total	880	687		100,0%	-193

► Source : Entrepôt de données BSA.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 687 agents sont des personnels fonctionnaires stagiaires, soit 21,9% agents de moins que l'année précédente. Cette baisse des effectifs stagiaires provient principalement d'une diminution du nombre de postes ouverts aux concours du 1^{er} degré lors de la session 2018.

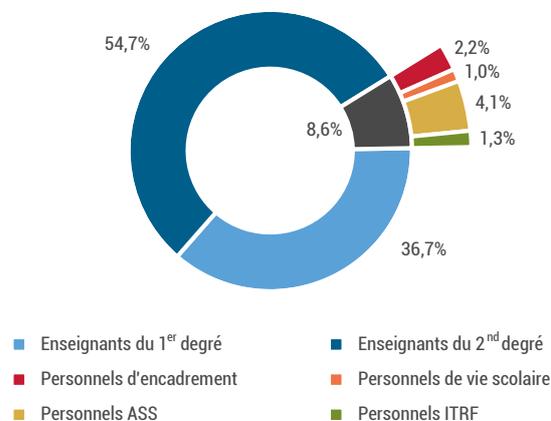
Plus de neuf stagiaires sur dix sont des enseignants, tous secteurs d'enseignement confondus : quatre sur dix dans le 1^{er} degré et six sur dix dans le 2nd degré.

La part des stagiaires enseignant dans l'enseignement privé est relativement faible :

- 5,2% des stagiaires du 1^{er} degré exercent leurs fonctions dans le secteur privé,
- 19,1% des stagiaires du 2^{er} degré exercent leurs fonctions dans le secteur privé.

Chez les personnels non-enseignants, près de la moitié des stagiaires fait partie des personnels ASS et un quart est représenté par les personnels d'encadrement.

Figure 1.4.1 – Répartition de l'ensemble des personnels stagiaires



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.4.2 – Répartition par corps des enseignants stagiaires des secteurs public et privé sous contrat

Corps	2017-2018	2018-2019		Évolution 2018-2019 / 2017-2018	
	Effectifs	Effectifs	% par catégorie		% sur Total
Personnels enseignants du 1^{er} degré public					
Professeurs des écoles	373	239	100,0%	38,1%	-134
	373	239	100,0%	38,1%	-134
Personnels enseignants du 1^{er} degré privé					
Professeurs des écoles	21	13	100,0%	2,1%	-8
	21	13	100,0%	2,1%	-8
Personnels enseignants du 2nd degré public					
Professeurs agrégés	23	23	7,6%	3,7%	0
Professeurs certifiés	253	225	74,0%	35,8%	-28
Professeurs d'EPS	34	24	7,9%	3,8%	-10
Professeurs de lycée professionnel	44	32	10,5%	5,1%	-12
	354	304	100,0%	48,4%	-50
Personnels enseignants du 2nd degré privé					
Professeurs agrégés	1	3	4,2%	0,5%	2
Professeurs certifiés	44	56	77,8%	8,9%	12
Professeurs d'EPS	3	4	5,5%	0,6%	1
Professeurs de lycée professionnel	11	9	12,5%	1,4%	-2
	59	72	100,0%	11,4%	13
Total	807	628		100,0%	-179

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.4.3 – Répartition par corps des personnels non-enseignants stagiaires

Corps	2017-2018	2018-2019		Évolution		
	Effectifs	Effectifs	% par catégorie		% sur Total	
Personnels d'encadrement						
Personnels d'inspection	3	4	26,7%	6,8%	1	
Personnels de direction	15	11	73,3%	18,6%	-4	
	18	15	100,0%	25,4%	-3	
Personnels de vie scolaire						
Conseillers principaux d'éducation	6	7	100,0%	11,9%	1	
	6	7	100,0%	11,9%	1	
Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)						
Filière administrative	Adjoints administratifs	16	13	46,4%	22,0%	-3
	Attachés d'administration de l'état	3	1	3,6%	1,7%	-2
	Secrétaires administratifs	12	4	14,3%	6,8%	-8
Filière médico-sociale	Assistants de service social	2	2	7,1%	3,4%	0
	Infirmiers	6	7	25,0%	11,9%	1
	Médecins	0	1	3,6%	1,7%	1
	39	28	100,0%	47,5%	-11	
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)						
Adjoints techniques	5	5	55,6%	8,5%	0	
Assistants ingénieurs	0	2	22,2%	3,4%	2	
Ingénieurs d'études	0	1	11,1%	1,7%	1	
Techniciens	5	1	11,1%	1,7%	-4	
	10	9	100,0%	15,3%	-1	
Total	73	59		100,0%	-14	

► Source : Entrepôt de données BSA.

1.4.1.1.2 Féminisation des personnels stagiaires

Tableau 1.4.4 – Part des femmes - Ensemble des personnels stagiaires

Catégorie de personnels	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Personnels enseignants				
Enseignants du 1 ^{er} degré	221	31	252	87,7%
Enseignants du 2 nd degré	243	133	376	64,6%
	464	164	628	73,9%
Personnels non-enseignants				
Personnels d'encadrement	7	8	15	46,7%
Personnels de vie scolaire	6	1	7	85,7%
Personnels ASS	24	4	28	85,7%
Personnels ITRF	4	5	9	44,4%
	41	18	59	69,5%
Total	505	182	687	73,5%

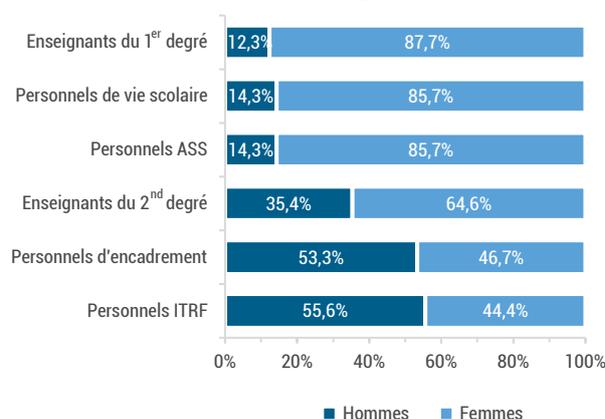
► Source : Entrepôt de données BSA.

Pour l'année scolaire 2018-2019, sur l'ensemble des personnels stagiaires, 73,5% sont des femmes.

Les femmes sont principalement représentées chez les personnels enseignants du 1^{er} degré (87,7%), les personnels de vie scolaire (85,7%) et les personnels ASS (85,7%).

En revanche, les stagiaires sont majoritairement des hommes chez les personnels ITRF et les personnels d'encadrement (respectivement 55,6% et 53,3%).

Figure 1.4.2 – Féminisation des personnels stagiaires



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.4.1.1.3 Âge des personnels stagiaires

Tableau 1.4.5 – Âge des personnels stagiaires par catégorie et par genre

Catégorie de personnels	Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Personnels enseignants									
Enseignants du 1 ^{er} degré	29,9	151	59,9%	62	24,6%	36	14,3%	3	1,2%
Enseignants du 2 nd degré	32,0	198	52,7%	91	24,2%	60	16,0%	27	7,2%
	31,2	349	55,6%	153	24,4%	96	15,3%	30	4,8%
Personnels non-enseignants									
Personnels d'encadrement	41,7	-	-	6	40,0%	7	46,7%	2	13,3%
Personnels de vie scolaire	32,9	4	57,1%	2	28,6%	1	14,3%	-	-
Personnels ASS	41,2	1	3,6%	13	46,4%	10	35,7%	4	14,3%
Personnels ITRF	37,0	3	42,9%	3	42,9%	1	14,3%	-	-
	39,7	8	14,0%	24	42,1%	19	33,3%	6	10,5%
Total	31,9	357	52,1%	177	25,8%	115	16,8%	36	5,3%

► Source : Entrepôt de données BSA.

L'âge moyen de l'ensemble des stagiaires, toutes catégories de personnels confondues, est de 31,9 ans. Les populations les plus jeunes sont les personnels enseignants et les personnels de vie scolaire.

1.4.1.2 Recrutements et concours

1.4.1.2.1 Personnels enseignants

Personnels enseignants du 1^{er} degré des secteurs public et privé sous contrat

Tableau 1.4.6 – Historique des concours externes, internes et réservés dans les secteurs public et privé sous contrat

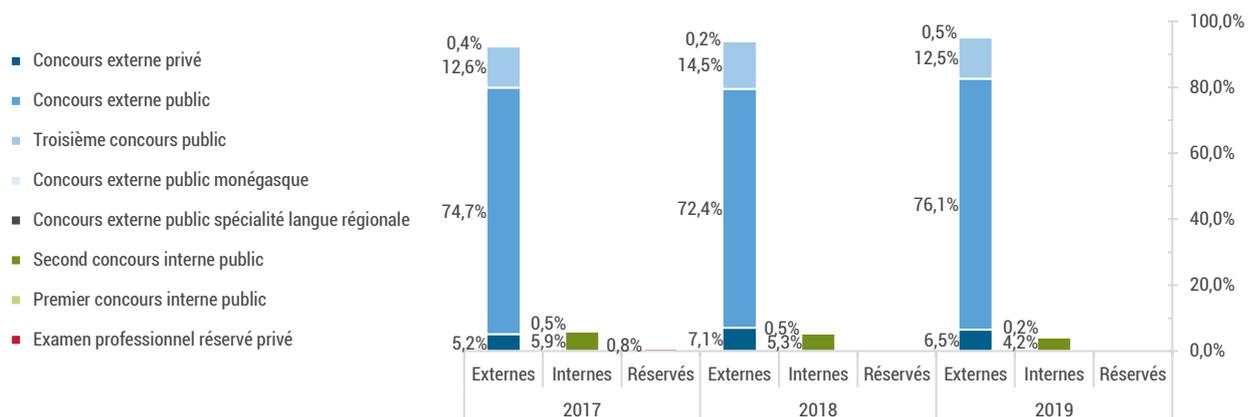
Session	2017			2018			2019			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2018	2019
Concours externes											
Concours externe privé	159	58	13	272	77	8	285	67	10	10,4%	14,9%
Concours externe public	1 688	839	293	2 211	790	185	2 180	780	211	23,4%	27,1%
Concours externe public monégasque	-	-	-	-	-	-	5	5	2	-	40,0%
Concours externe public spécialité langue régionale	4	4	0	11	2	2	-	-	-	100,0%	-
Troisième concours public	405	141	23	618	158	15	541	128	15	9,5%	11,7%
Total	2 256	1 042	329	3 112	1 027	210	3 011	980	238	20,4%	24,3%
Concours internes											
Premier concours interne public	8	6	4	5	5	2	2	2	2	40,0%	100,0%
Second concours interne public	159	66	12	249	58	7	216	43	4	-	9,3%
Total	167	72	16	254	63	9	218	45	6	14,3%	13,3%
Concours réservés*											
Examen professionnel réservé privé	9	9	9	19	1	1	-	-	-	100,0%	-
Total	9	9	9	19	1	1	-	-	-	100,0%	-
Total	2 432	1 123	354	3 385	1 091	220	3 229	1 025	244	20,2%	23,8%

- : Absence de session pour les concours concernés.

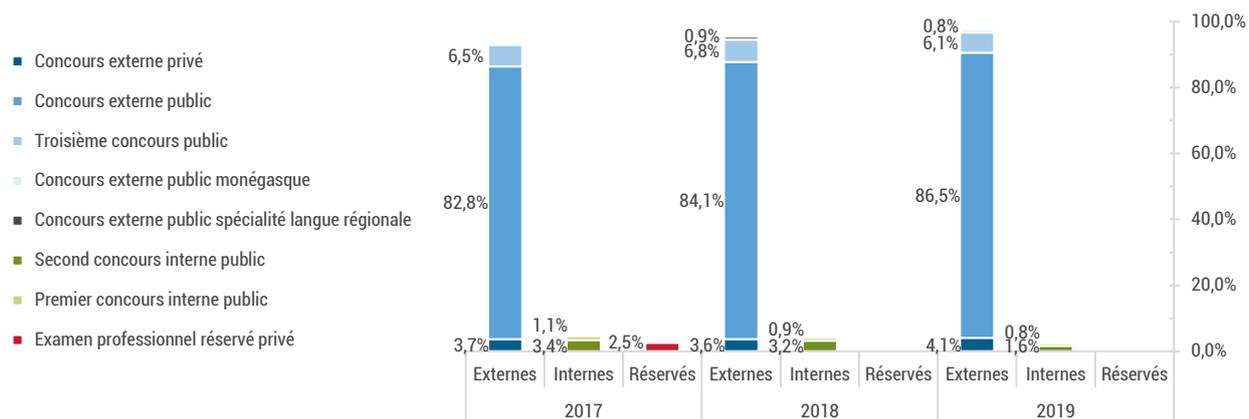
* Les concours réservés ne sont plus ouverts depuis la session 2019.

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants, CYCLADES - Admis sur liste principale.

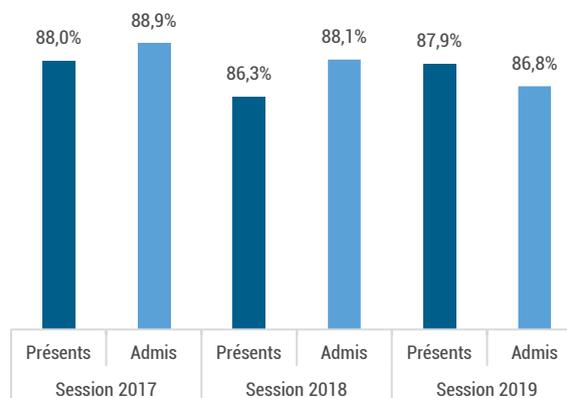
Le nombre de présents est en légère baisse par rapport à l'année antérieure (-66 présents soit une baisse de 6,0%). Le taux de réussite, quant à lui, augmente de 3,6 points pour atteindre 23,8% en 2019. Cette hausse s'explique par une augmentation du nombre de postes ouverts aux concours externes (+22 admis par rapport à l'année 2018).

Figure 1.4.3 – Évolution des présents aux concours enseignants du 1^{er} degré

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.4 – Évolution des admis aux concours enseignants du 1^{er} degré

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.5 – Part des femmes aux concours enseignants du 1^{er} degré public et privé

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

A la session 2019, les femmes représentent 87,9% des présents. Ce taux est en légère hausse (+1,3 point) par rapport à l'année 2018.

La part des femmes parmi les admis de 86,8%, en légère baisse par rapport à l'année antérieure (-1,3 point); elles réussissent un peu moins bien que les hommes.

Personnels enseignants du 2nd degré du secteur publicTableau 1.4.7 – Réussite aux concours des personnels enseignants du 2nd degré public

Session	2017			2018			2019			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2018	2019
Concours externes											
Agrégation	1 183	347	23	1 189	260	17	931	215	21	6,5%	9,8%
Agrégation doctorat	34	13	1	56	19	2	36	35	0	10,5%	0,0%
CAPEPS	94	59	18	72	40	11	59	53	15	27,5%	28,3%
CAPES	1 094	484	131	1 073	457	114	1 022	478	109	24,9%	22,8%
CAPET	219	61	18	183	65	16	199	162	26	24,6%	16,0%
CAPLP	419	140	41	347	142	45	346	133	24	31,7%	18,0%
	3 043	1 104	232	2 920	983	205	2 593	1 076	195	20,9%	18,1%
Troisièmes concours											
CAPES	127	36	11	88	25	6	105	37	0	24,0%	0,0%
CAPET	14	2	1	20	3	2	29	1	0	66,7%	0,0%
CAPLP	17	4	0	13	1	0	10	1	0	0,0%	0,0%
	158	42	12	121	29	8	144	39	0	27,6%	0,0%
Concours internes											
Agrégation	683	347	28	551	338	30	632	359	45	8,9%	12,5%
CAPEPS	37	14	1	44	24	1	43	19	2	4,2%	10,5%
CAPES	333	162	23	319	146	34	321	158	78	23,3%	49,4%
CAPET	41	12	1	48	16	2	58	24	12	12,5%	50,0%
CAPLP	94	30	7	92	36	4	109	46	6	11,1%	13,0%
	1 188	565	60	1 054	560	71	1 163	606	143	12,7%	23,6%
Concours réservés* (loi Sauvadet)											
CAPEPS	11	5	4	9	2	1	-	-	-	50,0%	-
CAPES	67	35	11	62	21	9	-	-	-	42,9%	-
CAPET	14	6	0	17	3	1	-	-	-	33,3%	-
CAPLP	34	14	6	29	12	4	-	-	-	33,3%	-
	126	60	21	117	38	15	-	-	-	39,5%	-
Total	4 515	1 771	325	4 212	1 610	299	3 900	1 721	338	18,6%	19,6%

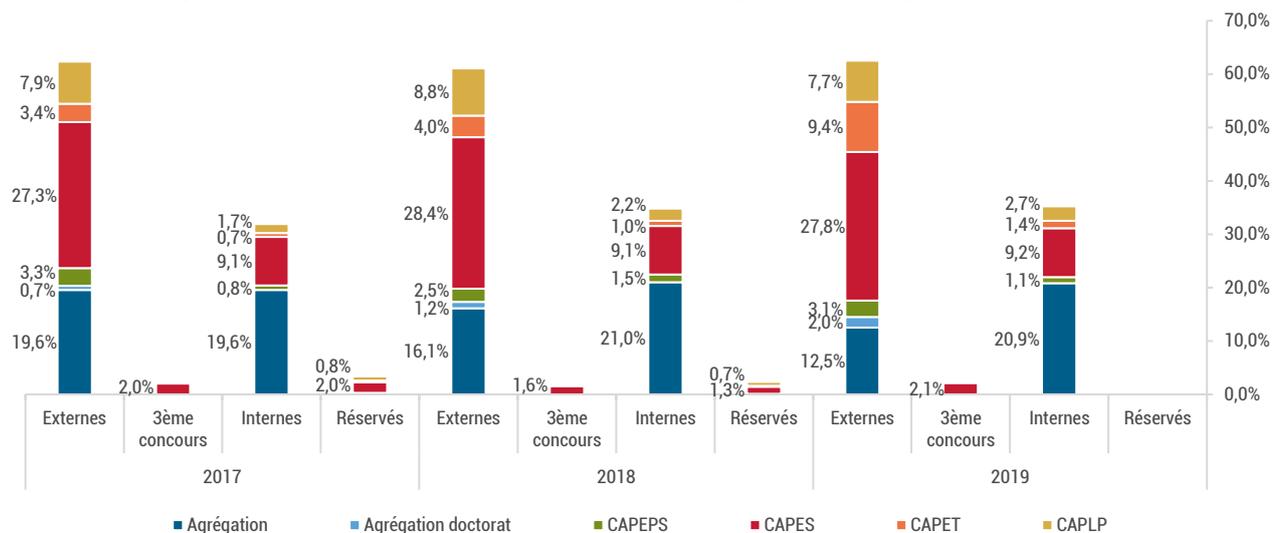
- : Absence de session pour les concours concernés.

* Les concours réservés ne sont plus ouverts depuis la session 2019.

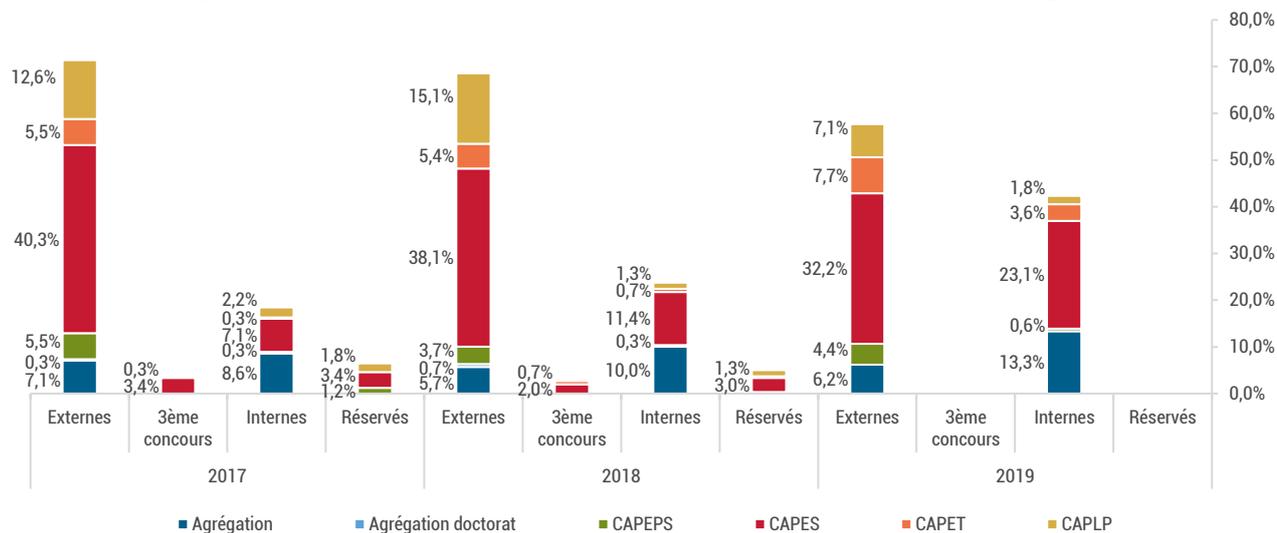
► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Sur l'ensemble des concours des personnels enseignants du 2nd degré du secteur public, le taux de réussite progresse de 1,0 point (19,6%) par rapport à 2018 et s'explique à la fois par une diminution du nombre de candidats et par une augmentation du nombre d'admis (+13,0%).

Des disparités existent néanmoins parmi les différents types de concours. Le taux de réussite baisse pour les concours externes (18,1%) alors qu'il augmente significativement pour les concours internes (23,6%, soit une progression de +10,9 points).

Figure 1.4.6 – Évolution des présents aux concours enseignants du 2nd degré du secteur public

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.7 – Évolution des admis aux concours enseignants du 2nd degré du secteur public

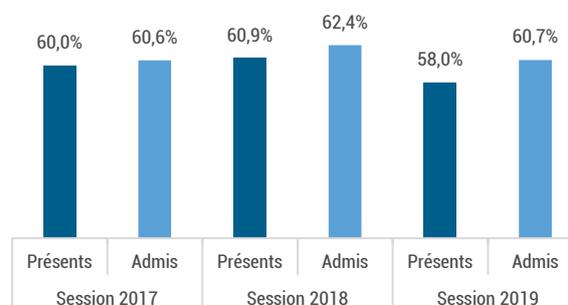
► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Tableau 1.4.8 – Pourcentage de femmes parmi les présents

Ensemble des Concours	2017	2018	2019
Agrégation	56,6%	57,5%	59,6%
CAPEPS	33,3%	37,9%	27,8%
CAPES	66,7%	67,6%	64,2%
CAPET	61,7%	65,5%	45,5%
CAPLP	57,4%	54,2%	54,4%
Total	60,0%	60,9%	58,0%

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.8 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Les femmes réussissent mieux que les hommes (60,7%) alors que leur taux de présence est en baisse de 2,9 points en 2019.

Personnels enseignants du 2nd degré du secteur privé sous contratTableau 1.4.9 – Réussite aux concours des personnels enseignants du 2nd degré privé sous contrat

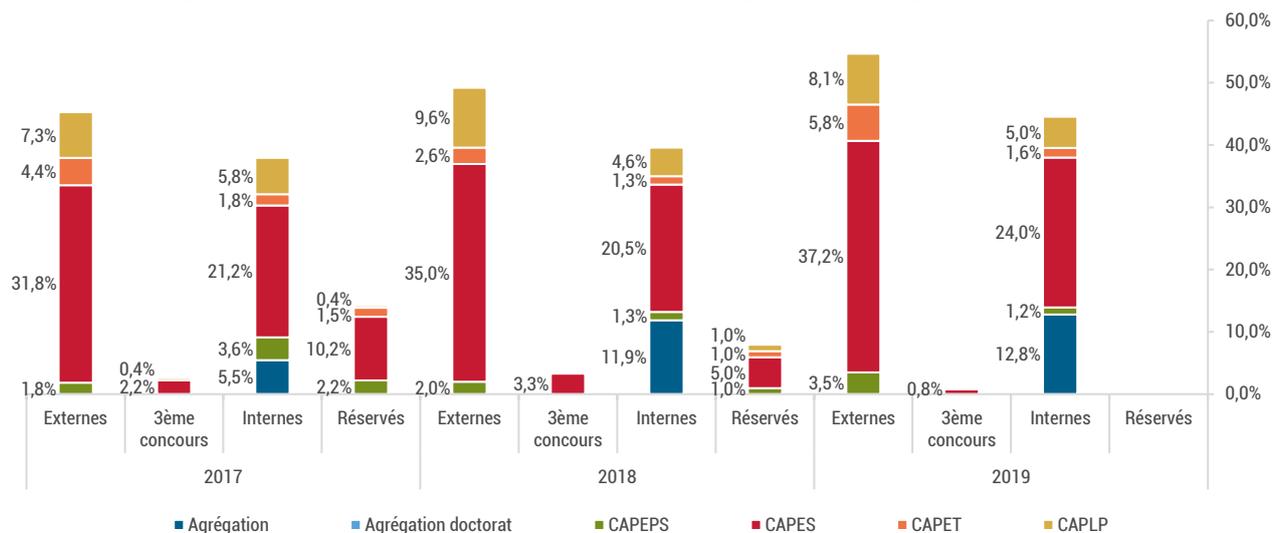
Session	2017			2018			2019			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2018	2019
Concours externes											
CAPEPS	19	5	1	17	6	1	16	9	0	16,7%	0,0%
CAPES	212	87	17	229	106	25	250	96	26	23,6%	27,1%
CAPET	34	12	0	36	8	0	44	15	1	0,0%	6,7%
CAPLP	66	20	5	62	29	7	76	21	4	24,1%	19,0%
	331	124	23	344	149	33	386	141	31	22,1%	22,0%
Troisièmes concours											
CAFEP-CAPES*	27	6	0	18	10	1	28	2	0	10,0%	0,0%
CAPLP	2	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	29	7	1	18	10	1	28	2	0	10,0%	0,0%
Concours internes											
Agrégation	49	15	1	58	36	6	67	33	3	16,7%	9,1%
CAPEPS	14	10	0	13	4	1	6	3	2	25,0%	66,7%
CAPES	87	58	15	90	62	19	106	62	20	30,6%	32,3%
CAPET	9	5	0	7	4	1	8	4	1	25,0%	25,0%
CAPLP	25	16	5	19	14	3	20	13	2	21,4%	15,4%
	184	104	21	187	120	30	207	115	28	25,0%	24,3%
Concours réservés*											
CAPEPS	7	6	4	5	3	1	-	-	-	33,3%	-
CAPES	40	28	14	23	15	8	-	-	-	53,3%	-
CAPET	7	4	0	4	3	2	-	-	-	66,7%	-
CAPLP	6	1	1	4	3	1	-	-	-	33,3%	-
	60	39	19	36	24	12	-	-	-	50,0%	-
Total	604	274	64	585	303	76	621	258	59	25,1%	22,9%

- : Absence de session pour les concours concernés.

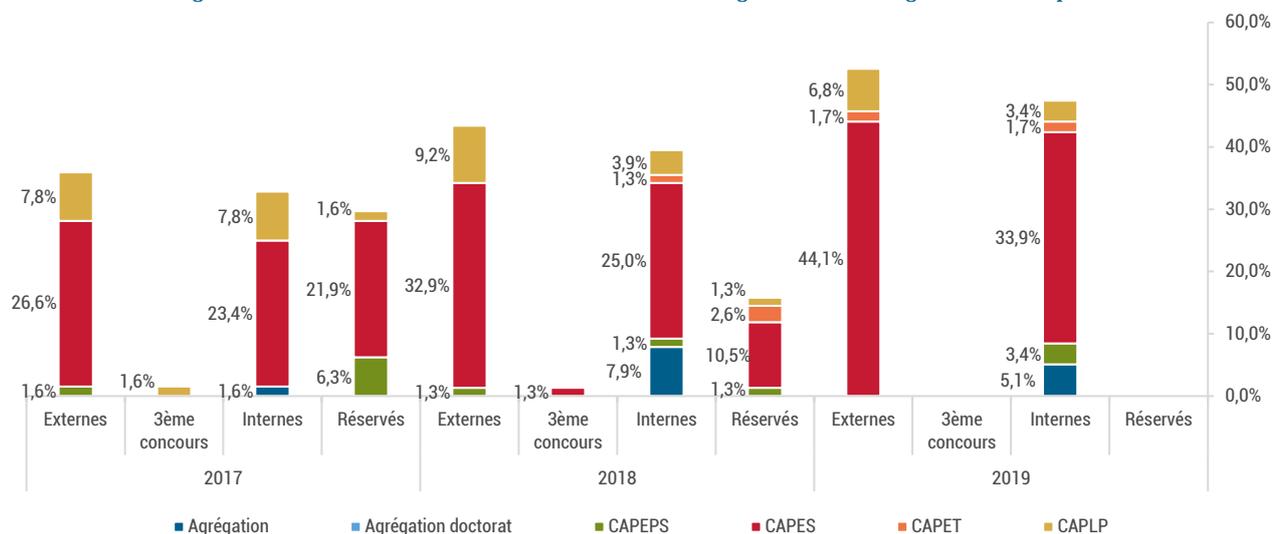
* Les concours réservés ne sont plus ouverts depuis la session 2019.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Sur l'ensemble des concours des personnels enseignants du 2nd degré du secteur privé sous contrat, le taux de réussite chute de 2,2 points (22,9%) par rapport à 2018. Les plus fortes baisses sont observées pour les concours CAPLP (-5,1 points pour le concours externe et -6,0 points pour le concours interne), l'agrégation (-7,6 points) et le CAPEPS externe avec 0 admis.

Figure 1.4.9 – Évolution des présents aux concours enseignants du 2nd degré du secteur privé

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.10 – Évolution des admis aux concours enseignants du 2nd degré du secteur privé

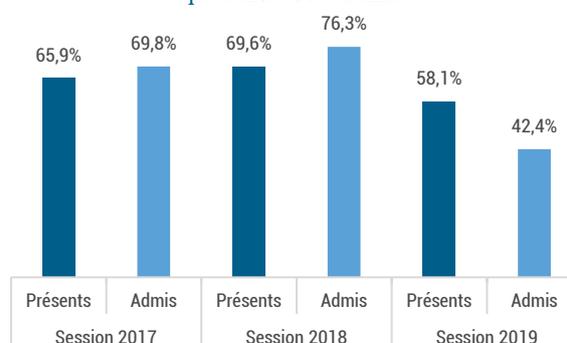
► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Tableau 1.4.10 – Pourcentage de femmes parmi les présents

Ensemble des Concours	2017	2018	2019
Agrégation	60,0%	63,9%	63,6%
CAPEPS	47,6%	23,1%	33,3%
CAPES	70,9%	74,1%	66,9%
CAPET	57,1%	80,0%	31,6%
CAPLP	59,5%	65,2%	35,3%
Total	65,9%	69,6%	58,1%

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.11 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

La part des femmes parmi les présents est en diminution sur l'ensemble des concours à l'exception du CAPEPS. Globalement, leur présence aux concours est en baisse (-11,5 points). Leur taux de réussite chute; les femmes ne représentent que 42,4% des lauréats à la session 2019 alors qu'elles représentent 58,1% des présents.

1.4.1.2.2 Personnels non-enseignants

Personnels d'encadrement

Tableau 1.4.11 – Réussite aux concours des personnels de direction et d'inspection

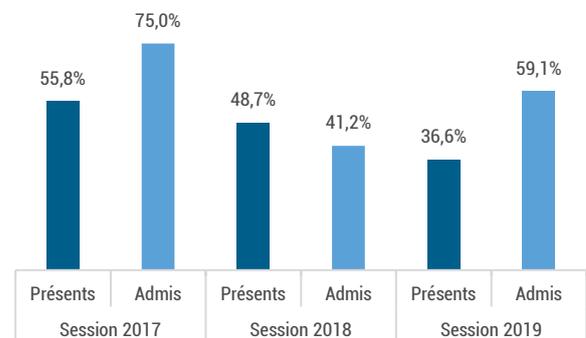
Session	2017			2018			2019			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2018	2019
Inspecteurs d'académie (IA-IPR)	14	14	2	9	9	2	6	3	2	22,2%	66,7%
Inspecteurs de l'Éducation nationale	19	19	2	19	19	3	16	10	1	15,8%	10,0%
Personnels de direction 1 ^{ère} classe	5	2	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnels de direction 2 ^{ème} classe	111	94	16	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnels de direction classe normale	-	-	-	102	85	29	105	69	19	34,1%	27,5%
Total	149	129	20	130	113	34	127	82	22	30,1%	26,8%

- : Absence de session pour les concours concernés.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Suite à la fusion des grades de 1^{ère} et de 2^{ème} classes du corps des personnels de direction (décret n°2017-955 du 10 mai 2017), il n'existe plus, pour les sessions 2018 et 2019, qu'un seul concours d'accès à la classe normale. Pour ce concours, le nombre de candidats et de présents a diminué, tout comme le taux de réussite qui est passé de 34,1% à 27,5%.

Figure 1.4.12 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

La part des femmes présentes aux concours de personnels d'encadrement est, cette année encore, en diminution par rapport aux sessions précédentes. Elle est de 36,6% en 2019 contre 48,7% en 2018 (-12,1 points).

Les femmes réussissent cependant mieux que les hommes, avec un taux d'admis de 59,1% en 2019 contre 41,2% en 2018.

Personnels de vie scolaire

Tableau 1.4.12 – Réussite aux concours des personnels d'éducation

Session	2017			2018			2019			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2018	2019
Concours externes											
Conseiller principal d'éducation	200	63	6	176	66	4	158	57	7	6,1%	12,3%
Psychologue de l'Éducation nationale	134	61	6	79	25	4	58	13	4	16,0%	30,8%
	334	124	12	255	91	8	216	70	11	8,8%	15,7%
Concours internes											
Conseiller principal d'éducation	109	37	5	108	36	1	103	44	3	2,8%	6,8%
Psychologue de l'Éducation nationale	23	11	0	13	6	0	13	4	0	0,0%	0,0%
	132	48	5	121	42	1	116	48	3	2,4%	6,3%
Concours réservés*											
Conseiller principal d'éducation	4	1	0	4	2	1	-	-	-	50,0%	-
Psychologue de l'Éducation nationale	4	3	1	3	1	1	-	-	-	100,0%	-
	8	4	1	7	3	2	-	-	-	66,7%	-
Total	474	176	18	383	136	11	332	118	14	8,1%	11,9%

- : Absence de session pour les concours concernés.

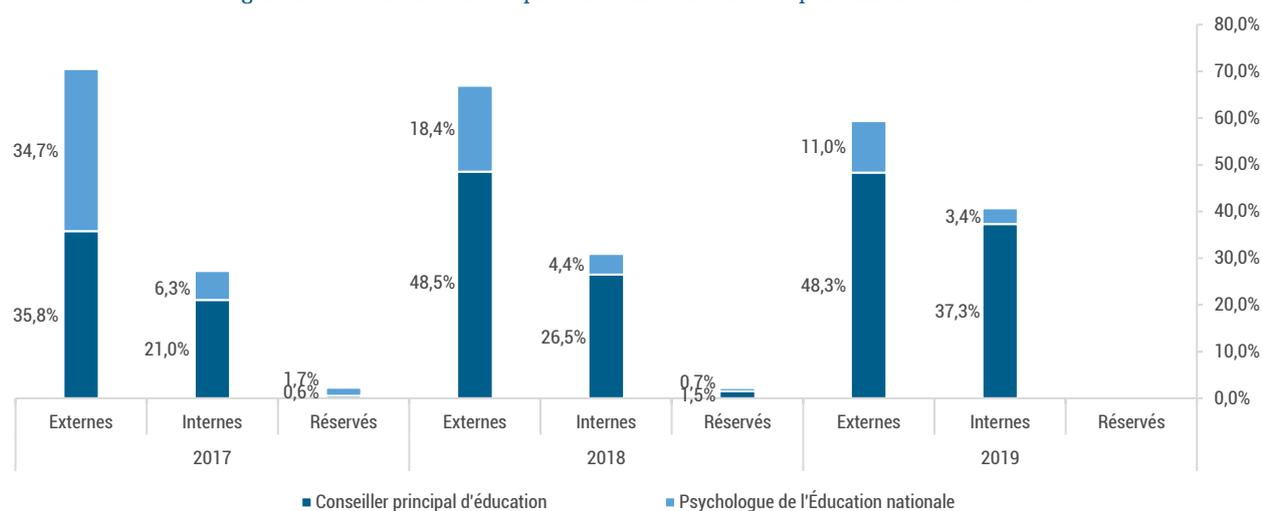
* Les concours réservés ne sont plus ouverts depuis la session 2019.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Le recrutement sur concours des personnels de vie scolaire ne concerne que les psychologues de l'Éducation nationale et les conseillers principaux d'éducation.

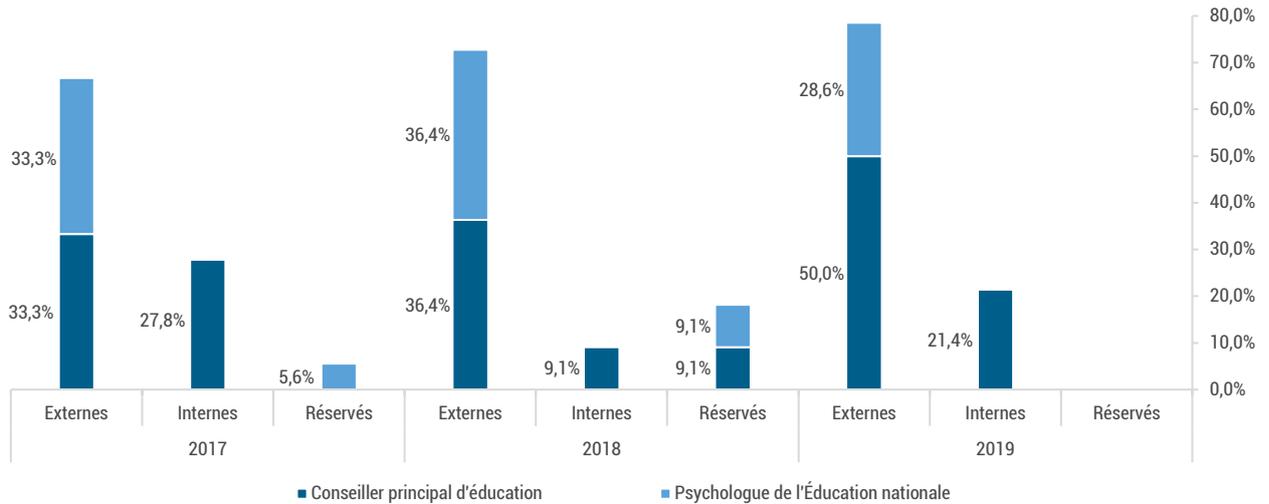
Pour ces personnels, le taux de réussite est en progression et atteint 11,9%, soit une augmentation de 3,8 points par rapport à 2018.

Figure 1.4.13 – Évolution des présents aux concours des personnels d'éducation



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.14 – Évolution des admis aux concours des personnels d'éducation



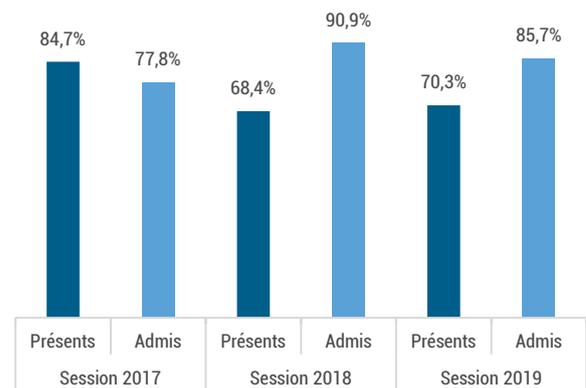
► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Tableau 1.4.13 – Pourcentage de femmes parmi les présents

Ensemble des Concours	2017	2018	2019
Conseiller principal d'éducation	79,2%	62,5%	68,3%
Psychologue de l'Éducation nationale	92,0%	87,5%	82,4%
Total	84,7%	68,4%	70,3%

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.15 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Le taux de réussite des femmes est en baisse (-5,2 points) alors que le taux de présence est en légère hausse (+1,9 point).

Personnels administratifs, sociaux et de santé

Tableau 1.4.14 – Réussite aux concours externes des personnels ASS

Session	2017			2018			2019			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2018	2019
Concours externes											
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ⁽¹⁾	965	406	14	891	463	16	-	-	-	3,5%	-
Secrétaire administratif classe normale ⁽¹⁾	602	189	6	-	-	-	385	136	6	-	4,4%
Secrétaire administratif classe supérieure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social	5	2	0	6	1	1	6	2	0	100,0%	0,0%
Infirmier	105	66	5	74	54	4	99	51	6	7,4%	11,8%
Médecin de l'Éducation nationale ⁽²⁾	1	0	0	1	1	1	1	0	0	100,0%	-
	1 678	663	25	972	519	22	491	189	12	4,2%	6,3%
Concours internes											
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ⁽¹⁾	304	211	12	-	-	-	277	192	20	-	10,4%
Attaché d'administration	110	56	3	126	79	3	121	69	4	3,8%	5,8%
Secrétaire administratif classe normale ⁽¹⁾	274	164	6	-	-	-	189	101	7	-	6,9%
Secrétaire administratif classe supérieure	-	-	-	212	135	6	159	71	4	4,4%	5,6%
	688	431	21	338	214	9	746	433	35	4,2%	8,1%
Concours réservés*											
Adjoint administratif	10	8	5	1	1	0	-	-	-	-	-
Attaché d'administration	1	0	0	4	0	0	-	-	-	-	-
	11	8	5	5	1	0	-	-	-	0,0%	-
Examens professionnels											
Attaché d'administration principal	12	10	5	16	13	2	19	14	4	15,4%	28,6%
Secrétaire administratif classe exceptionnelle ⁽³⁾	25	25	7	40	16	7	45	45	7	43,8%	15,6%
Secrétaire administratif classe supérieure ⁽³⁾	44	32	10	43	35	9	43	26	9	25,7%	34,6%
	81	67	22	99	64	18	107	85	20	28,1%	23,5%
Total	2 458	1 169	73	1 414	798	49	1 344	707	67	6,1%	9,5%

(1) Concours commun.

(2) Concours unique.

(3) Examen d'avancement.

- : Absence de session pour les concours concernés.

* Les concours réservés ne sont plus ouverts depuis la session 2019.

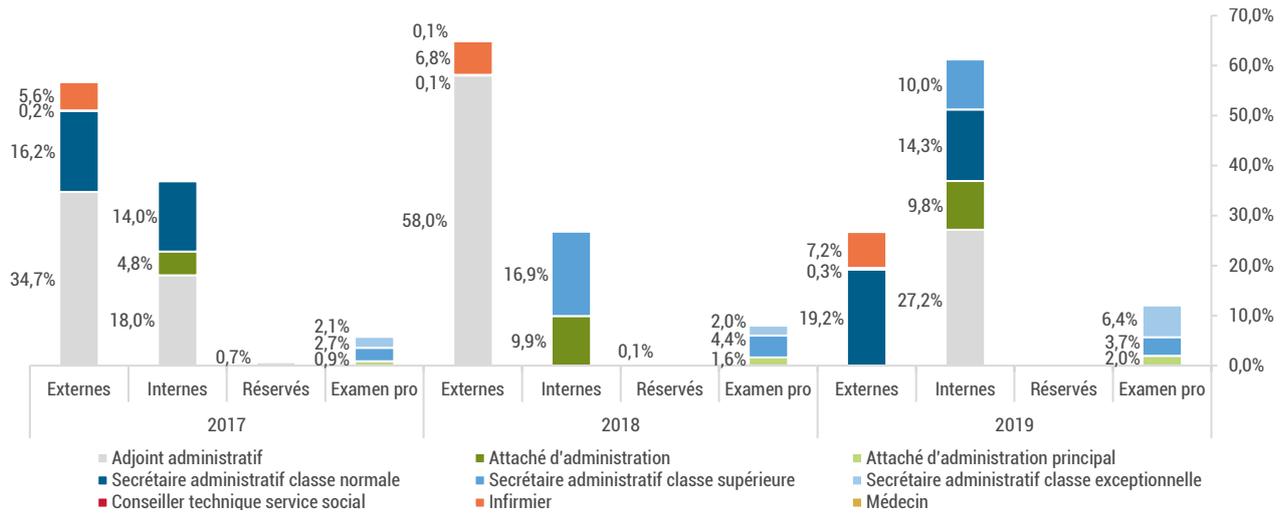
► Sources : OCEAN, CYCLADES - Admis sur liste principale.

Sur l'ensemble des concours des personnels administratifs, sociaux et de santé, le nombre de candidats inscrits en 2019 reste globalement stable par rapport à 2018. Le taux de réussite progresse de 3,4 points pour atteindre 9,5% alors que le nombre de présents diminue (-11,4%).

Des disparités sont cependant observées en fonction des différents types de concours :

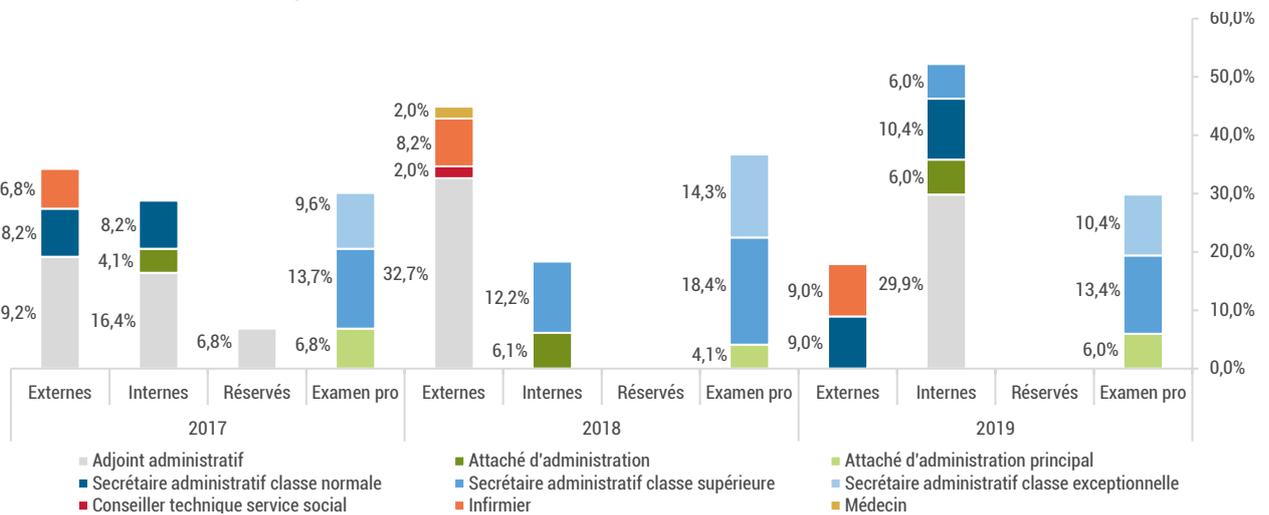
- Le nombre de présents aux concours externes est en nette diminution en 2019, en raison de l'absence de concours externe d'adjoint administratif, et le taux de réussite progresse de 2,1 points.
- Le nombre de candidats et de présents augmente pour les concours internes, en raison de l'ouverture des concours internes d'adjoint administratif et de secrétaire administratif classe normale ; le taux de réussite des concours internes atteint 8,1% en 2019 (+3,9 points).

Figure 1.4.16 – Évolution des présents aux concours des personnels ASS



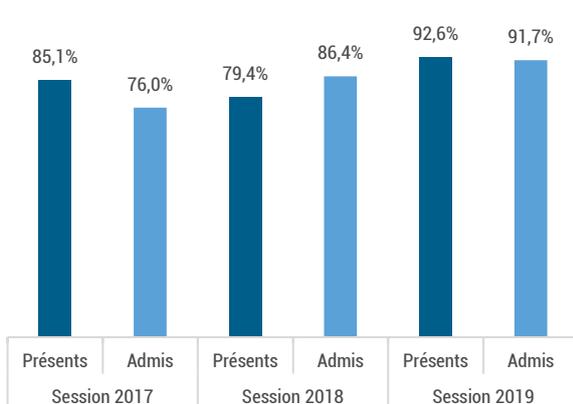
Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.17 – Évolution des admis aux concours des personnels ASS



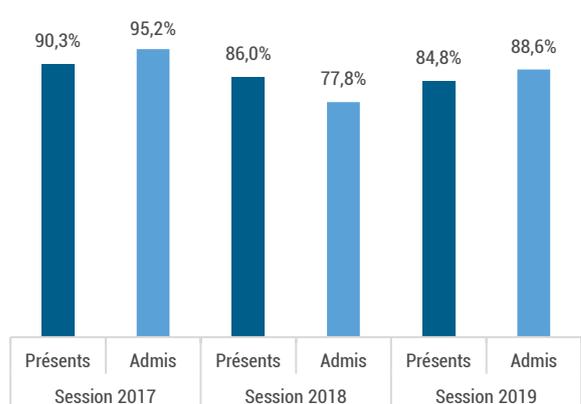
Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.18 – Concours externes des personnels ASS : Part des femmes



Sources : OCEAN, CYCLADES - Admis sur liste principale.

Figure 1.4.19 – Concours internes des personnels ASS : Part des femmes



Sources : OCEAN, CYCLADES - Admis sur liste principale.

A la session 2019, les femmes sont majoritaires dans les concours ASS externes et internes. Pour les concours externes, les femmes sont davantage présentes par rapport à l'année précédente (+13,2 points) mais elles réussissent un peu moins bien que les hommes. A l'inverse, pour les concours internes, les femmes sont moins présentes (-1,2 point par rapport à la session 2018) et elles réussissent mieux que les hommes avec un taux d'admis de 88,6%.

1.4.2 Personnels sortants

1.4.2.1 Départs définitifs dans le secteur public

1.4.2.1.1 Évolution par catégorie

Tableau 1.4.15 – Évolution des départs définitifs dans le secteur public par catégorie

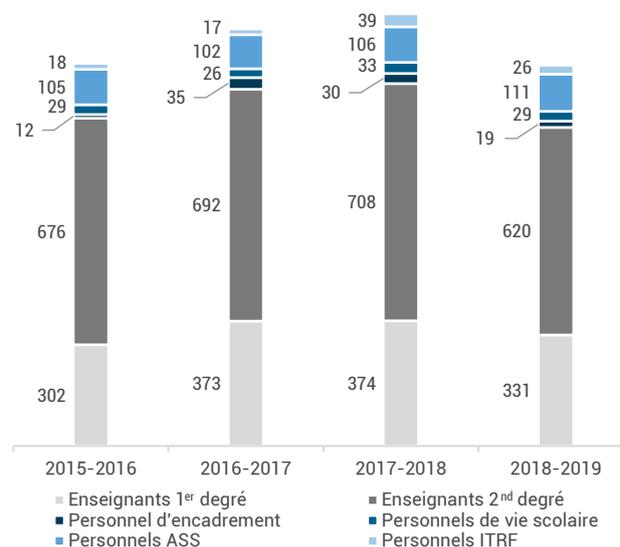
Catégorie de personnels	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Personnels enseignants du 1^{er} degré				
Fin de fonction dans l'académie	108	116	86	-25,9%
Retraite ou cessation de fonction	265	258	245	-5,0%
	373	374	331	-11,5%
Personnels enseignants du 2nd degré				
Fin de fonction dans l'académie	394	388	363	-6,4%
Retraite ou cessation de fonction	298	320	257	-19,7%
	692	708	620	-12,4%
Personnels d'encadrement				
Fin de fonction dans l'académie	7	2	3	50,0%
Retraite ou cessation de fonction	28	28	16	-42,9%
	35	30	19	-36,7%
Personnels de vie scolaire				
Fin de fonction dans l'académie	19	16	13	-18,8%
Retraite ou cessation de fonction	7	17	16	-5,9%
	26	33	29	-12,1%
Personnels ASS				
Fin de fonction dans l'académie	17	23	24	4,3%
Retraite ou cessation de fonction	85	83	87	4,8%
	102	106	111	4,7%
Personnels ITRF				
Fin de fonction dans l'académie	2	9	9	0,0%
Retraite ou cessation de fonction	15	30	17	-43,3%
	17	39	26	-33,3%
Total	1245	1290	1136	-11,9%
<i>dont retraite ou cessation de fonction</i>	<i>698</i>	<i>736</i>	<i>638</i>	<i>-13,3%</i>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Alors qu'ils étaient en hausse sur les deux dernières années, les départs définitifs diminuent en 2018-2019 et concernent 1 136 agents titulaires.

Cette baisse concerne toutes les catégories de personnels à l'exception des personnels ASS dont le nombre de départs définitifs progresse de 4,7%.

Figure 1.4.20 – Fins de fonction et retraites/cessations de fonction



► Source : Entrepôt de données BSA.

1.4.2.1.2 Historique des retraites et cessations de fonction par catégorie de personnel

Tableau 1.4.16 – Évolution des retraites et cessations de fonction par motif et par catégorie de personnels

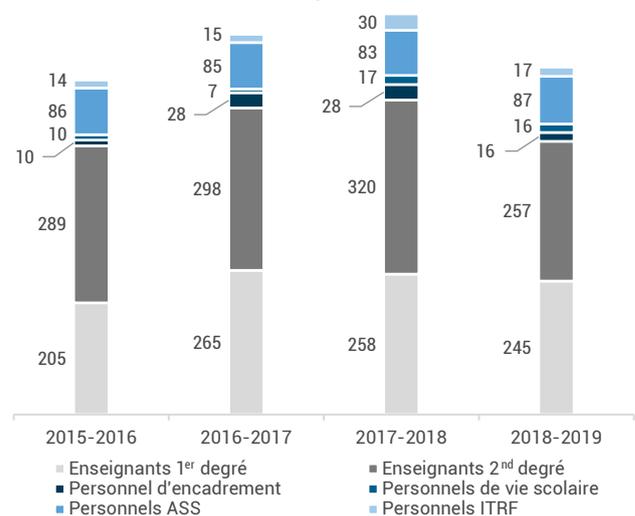
Motif et catégorie de personnels	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Abandon et démission				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	15	19	18	-5,3%
Personnels enseignants du 2 nd degré	13	16	13	-18,8%
Personnels ASS	6	0	1	-
Personnels ITRF	1	2	1	-50,0%
	35	37	33	-10,8%
Indemnité de départ volontaire				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	3	4	8	100,0%
Personnels enseignants du 2 nd degré	7	2	1	-50,0%
Personnels ASS	0	0	1	-
	10	6	10	66,7%
Licenciement, radiation et révocation				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	1	2	1	-50,0%
Personnels enseignants du 2 nd degré	3	1	3	200,0%
Personnels ASS	2	0	0	-
	6	3	4	33,3%
Retraite				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	238	225	212	-5,8%
Personnels enseignants du 2 nd degré	263	287	227	-20,9%
Personnels d'encadrement	28	28	16	-42,9%
Personnels de vie scolaire	6	16	16	0,0%
Personnels ASS	72	78	82	5,1%
Personnels ITRF	14	28	16	-42,9%
	621	662	569	-14,0%
Autres motifs				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	8	8	6	-25,0%
Personnels enseignants du 2 nd degré	12	14	13	-7,1%
Personnels de vie scolaire	1	1	0	-100,0%
Personnels ASS	5	5	3	-40,0%
	26	28	22	-21,4%
Total	698	736	638	-13,3%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les départs à la retraite et les cessations de fonction au cours de l'année 2018-2019 diminuent de 13,3% par rapport à l'année scolaire précédente et représentent 56,2% de l'ensemble des départs définitifs (-0,9 point par rapport à 2017-2018).

Le poids des départs à la retraite par rapport aux effectifs est plus important pour les personnels non-enseignants (4,6%, soit -0,7 point par rapport à l'année précédente) que pour les personnels enseignants (2,0%, soit -0,4 point par rapport à l'année précédente).

Figure 1.4.21 – Historique des retraites et cessations de fonction par catégorie de personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.4.17 – Évolution de l'âge moyen des personnels lors de leur cessation de fonction pour démission

Catégorie de personnels	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	40,8	42,2	40,5
Personnels enseignants du 2 nd degré	47,0	45,7	46,3
Personnels ASS	54,5	-	51,0
Personnels ITRF	51,0	35,5	37,0
Total	45,7	43,4	42,9

► Source : Entrepôt de données BSA.

1.4.2.1.3 Départ en retraite, âge et genre

Tableau 1.4.18 – Départs en retraite par âge selon la catégorie et le genre

Catégorie de personnels	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Personnels enseignants du 1^{er} degré				
Hommes	59,0	60,3	60,9	+0,6
Femmes	60,0	62,3	60,1	-2,2
	59,7	60,2	60,3	+0,1
Personnels enseignants du 2nd degré				
Hommes	63,0	62,9	63,0	+0,1
Femmes	62,3	62,9	62,7	-0,2
	62,6	62,8	62,8	+0,0
Personnels d'encadrement				
Hommes	62,6	63,0	63,7	+0,7
Femmes	63,3	63,7	60,5	-3,2
	63,0	63,3	62,9	-0,4
Personnels de vie scolaire				
Hommes	64,5	61,7	62,3	+0,5
Femmes	63,8	63,3	62,6	-0,7
	64,0	63,0	62,5	-0,5
Personnels ASS				
Hommes	63,1	62,8	63,7	+0,9
Femmes	63,0	63,4	63,0	-0,4
	63,1	63,4	63,1	-0,3
Personnels ITRF				
Hommes	63,0	63,0	59,9	-3,1
Femmes	62,4	62,9	63,0	+0,1
	62,6	63,0	61,6	-1,4
Ensemble des personnels				
Hommes	61,8	62,3	62,1	-0,2
Femmes	61,5	61,9	61,8	-0,1
Total	61,6	62,1	61,9	-0,2

► Source : Entrepôt de données BSA.

En 2018-2019, l'âge moyen de départ à la retraite (61,9 ans) diminue légèrement par rapport à l'année précédente (-0,2 an). Les femmes partent avant les hommes avec un écart de 0,3 année.

L'âge moyen de départ à la retraite des personnels enseignants du 1^{er} degré (60,3 ans), plus faible que pour les autres catégories de personnels, s'explique par le fait que les instituteurs justifiant d'au moins 15 ans de service bénéficient de conditions particulières.

1.4.2.2 Sorties provisoires

Les sorties provisoires concernent les congés parentaux, les détachements et les disponibilités.

Tableau 1.4.19 – Évolution des départs provisoires par catégorie de personnel

Catégorie de personnels	2016-2017	2017-2018	2018-2019		Évolution 2018-2019 / 2017-2018
			Effectifs	En %	
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	124	108	130	54,6%	20,4%
Personnels enseignants du 2 nd degré	104	74	80	33,6%	8,1%
Personnels d'encadrement	0	0	0	0,0%	-
Personnels de vie scolaire	0	4	3	1,3%	-25,0%
Personnels ASS	8	19	20	8,4%	5,3%
Personnels ITRF	2	1	5	2,1%	400,0%
Total	238	206	238	100,0%	15,5%

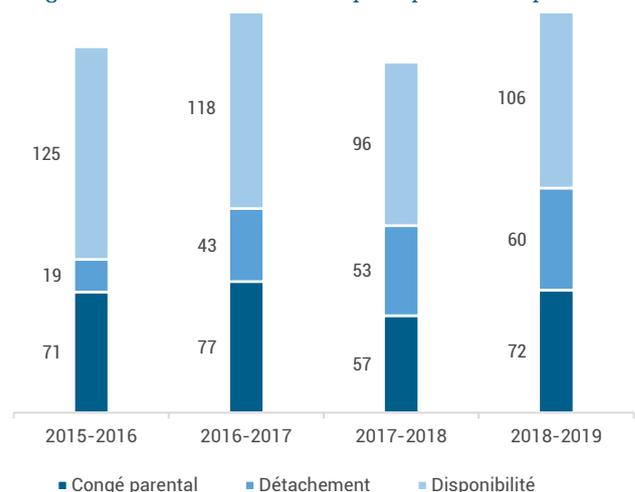
► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.4.20 – Évolution des départs provisoires par motif

Motif	2016-2017	2017-2018	2018-2019		Évolution 2018-2019 / 2017-2018
			Effectifs	En %	
Congé parental	77	57	72	30,3%	26,3%
Détachement	43	53	60	25,2%	13,2%
Disponibilité de droit	47	35	53	22,3%	51,4%
Disponibilité d'office	4	2	4	1,7%	100,0%
Disponibilité pour études	3	5	1	0,4%	-80,0%
Disponibilité sur demande	64	54	48	20,1%	-11,1%
Total	238	206	238	100,0%	15,5%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.4.22 – Évolution des départs provisoires par motif



► Source : Entrepôt de données BSA.

Sur l'année scolaire 2018-2019, le volume global des départs provisoires repart à la hausse (+15,5% par rapport à l'année scolaire 2017-2018) et retrouve le volume de l'année scolaire 2016-2017.

Cette augmentation s'explique essentiellement par un nombre plus important en 2018-2019 de disponibilités de droit (+51,4%), de congés parentaux (+26,3%) et de détachements (+13,2%).

1.5 Apprentissage

L'objectif du plan de développement national de l'apprentissage a été atteint en 2018 avec le recrutement de 10 000 apprentis dans la Fonction Publique. Les financements consacrés à l'apprentissage ont été redéployés sur un nouveau dispositif de formation en alternance au métier d'enseignant, intitulé AED en préprofessionnalisation.

1.5.1 La situation des apprentis au début de l'année scolaire

1.5.1.1 Métiers ciblés, formations et niveaux de qualification

Dans l'académie de Nice, 40 apprentis, recrutés au cours des années précédentes, poursuivent leur apprentissage en 2018-2019.

Tableau 1.5.1 – Nombre d'apprentis par niveau de qualification

Formation	Métier	Nombre d'apprentis	Âge moyen
Niveau IV			
Baccalauréat professionnel gestion administration	Secrétaire de gestion	16	21,3
		16	21,3
Niveau III			
BTS Assistant de gestion PME PMI	Assistant de gestion	13	22,6
BTS Comptabilité gestion	Chargé de la comptabilité	6	23,3
BTS Services informatiques aux organisations	Assistant développeur informatique	1	24,0
DUT Gestion des entreprises et des administrations	Assistant administratif	1	19,0
DUT Informatique	Technicien informatique de proximité	2	21,5
		23	22,6
Niveau I			
Master Ressources humaines	Chargé de mission aux ressources humaines	1	22,0
		1	22,0
Total		40	22,0

► Source : Département ressources humaines de proximité.

1.5.1.2 Apprentis par niveau et type de formation, et par département

Tableau 1.5.2 – Nombre d'apprentis par niveau et type de formation, et par département

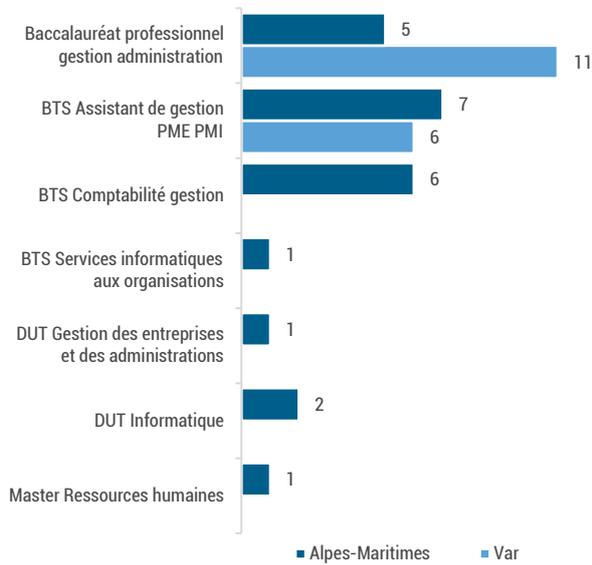
Formation	Alpes-Maritimes	Var	Total	Part
Niveau IV				
Baccalauréat professionnel gestion administration	5	11	16	40,0%
	5	11	16	40,0%
Niveau III				
BTS Assistant de gestion PME PMI	7	6	13	32,5%
BTS Comptabilité gestion	6	0	6	15,0%
BTS Services informatiques aux organisations	1	0	1	2,5%
DUT Gestion des entreprises et des administrations	1	0	1	2,5%
DUT Informatique	2	0	2	4,7%
	17	6	23	57,5%
Niveau I				
Master Ressources humaines	1	0	1	4,7%
	1	0	1	5,9%
Total	23	17	40	100,0%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

La répartition du choix des formations s'est effectuée en fonction des formations existantes ouvertes par la voie de l'apprentissage pour les recrutements des années antérieures.

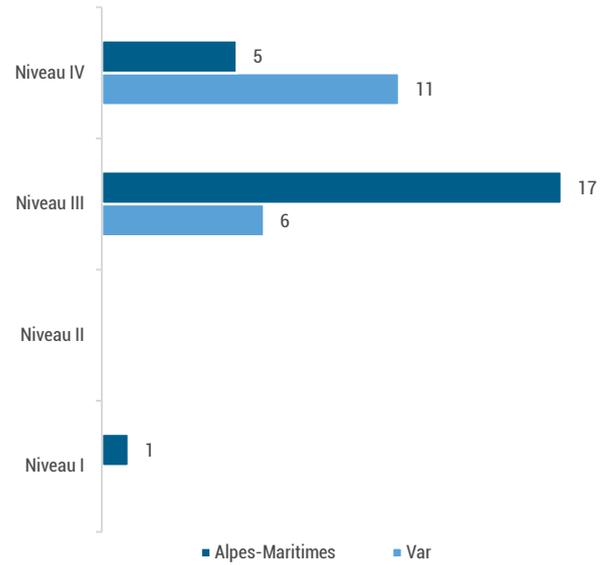
Le département des Alpes-Maritimes compte 57,5% des apprentis alors que le Var en compte 42,5%.

Figure 1.5.1 – Nombre d'apprentis par formation et par département



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 1.5.2 – Nombre d'apprentis par niveau de formation et par département

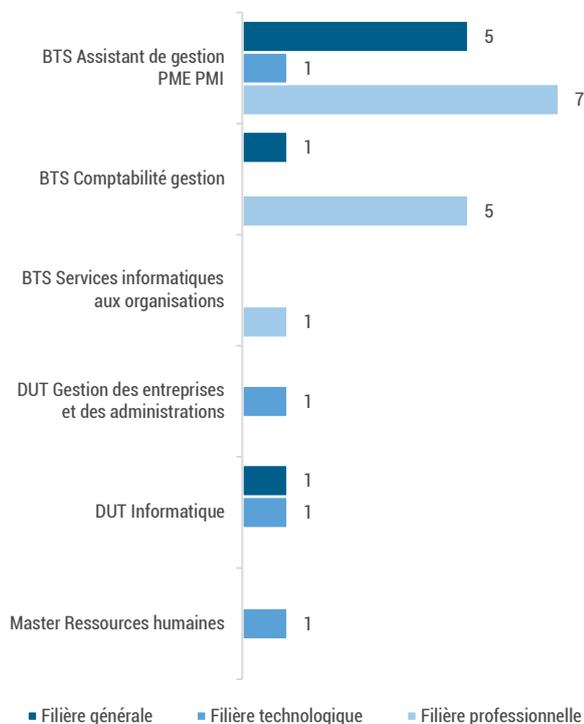


► Source : Département ressources humaines de proximité.

1.5.2 Caractéristiques des apprentis

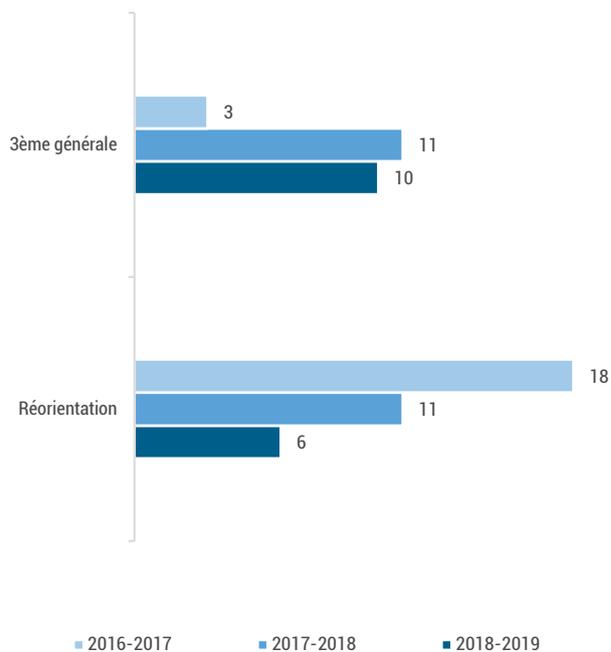
1.5.2.1 La formation initiale des apprentis

Figure 1.5.3 – Formation initiale des apprentis par formation



Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 1.5.4 – Formation initiale des apprentis pour préparer un baccalauréat professionnel Gestion administration

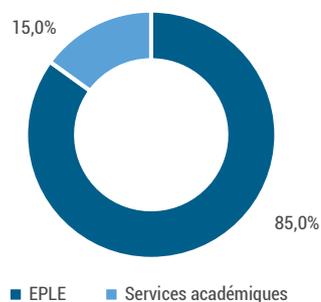


Source : Département ressources humaines de proximité.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les apprentis préparant le baccalauréat professionnel Gestion administration sont principalement issus de la 3^{ème} générale (60,0%).

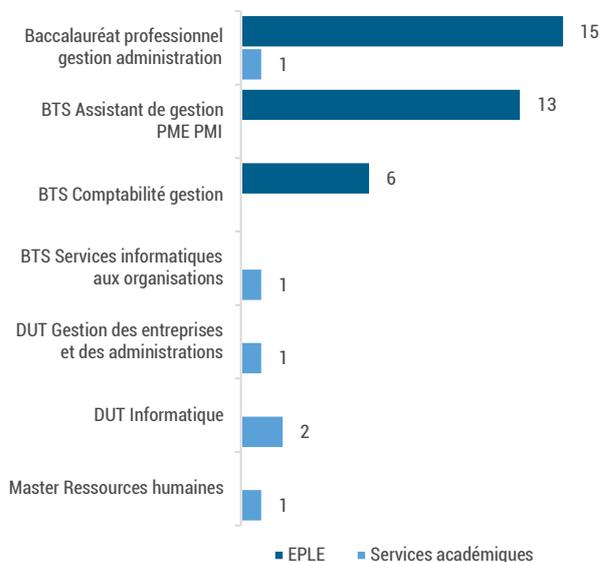
1.5.2.2 L'affectation des apprentis

Figure 1.5.5 – Répartition des apprentis par lieu d'affectation



Source : Département ressources humaines de proximité.

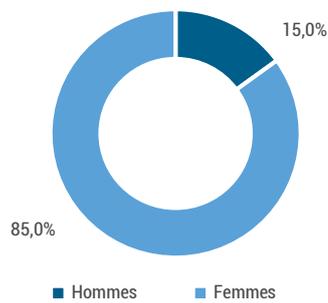
Figure 1.5.6 – Affectation des apprentis selon leur formation



Source : Département ressources humaines de proximité.

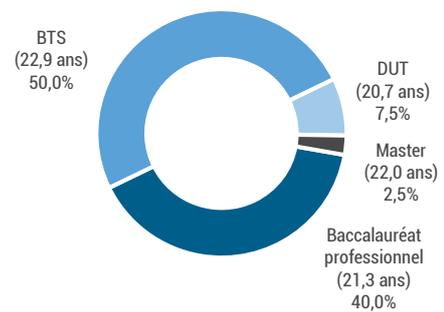
1.5.2.3 Les apprentis par genre et par âge moyen

Figure 1.5.7 – Répartition des apprentis par genre



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 1.5.8 – Répartition des apprentis par âge moyen et par formation



► Source : Département ressources humaines de proximité.

On constate que 85,0% des apprentis sont des femmes, en hausse par rapport à l'année précédente (+6,4 points). Les apprentis de l'académie ont en moyenne 22 ans.

1.5.2.4 Les salaires

Tableau 1.5.3 – Grille de rémunération des apprentis

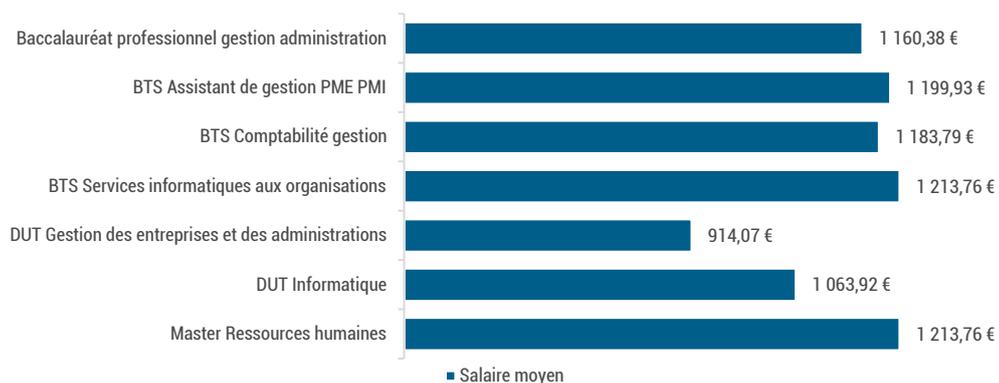
Niveau	Avant 18 ans			De 18 à 20 ans			21 ans et plus		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
IV	35,0% du SMIC	47,0% du SMIC	63,0% du SMIC	51,0% du SMIC	59,0% du SMIC	75,0% du SMIC	63,0% du SMIC	71,0% du SMIC	88,0% du SMIC
III	45,0% du SMIC	57,0% du SMIC	73,0% du SMIC	61,0% du SMIC	69,0% du SMIC	85,0% du SMIC	73,0% du SMIC	81,0% du SMIC	98,0% du SMIC
II	45,0% du SMIC	57,0% du SMIC	73,0% du SMIC	61,0% du SMIC	69,0% du SMIC	85,0% du SMIC	73,0% du SMIC	81,0% du SMIC	98,0% du SMIC
I	45,0% du SMIC	57,0% du SMIC	73,0% du SMIC	61,0% du SMIC	69,0% du SMIC	85,0% du SMIC	73,0% du SMIC	81,0% du SMIC	98,0% du SMIC

► Source : Département ressources humaines de proximité.

La rémunération est versée à l'apprenti au regard de son âge et de sa progression dans le cycle de formation qu'il poursuit. Cette rémunération tient compte d'une majoration de 10 points quand l'apprenti prépare un diplôme de niveau IV et de 20 points lorsqu'il prépare un diplôme de niveau III, II ou I.

Le salaire moyen des apprentis au sein de l'académie de Nice est de 1 168,43 €; le salaire minimum s'élève à 884,10 € et le maximum à 1318,65 €.

Figure 1.5.9 – Salaire moyen des apprentis par formation



► Source : Département ressources humaines de proximité.

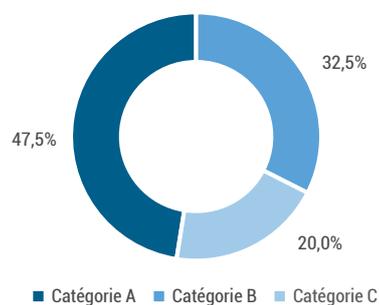
1.5.2.5 Les maîtres d'apprentissage

Tableau 1.5.4 – Formations encadrées par les maîtres d'apprentissage par catégorie fonction publique

Formations encadrées	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Baccalauréat professionnel gestion administration	6	4	6	16
BTS Assistant de gestion PME PMI	5	7	1	13
BTS Comptabilité gestion	5	1	0	6
BTS Services informatiques aux organisations	1	0	0	1
DUT Gestion des entreprises et des administrations	0	0	1	1
DUT Informatique	1	1	0	2
Master Ressources humaines	1	0	0	1
Total	19	13	8	40

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 1.5.10 – Répartition des maîtres d'apprentissage par catégorie fonction publique



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Un maître d'apprentissage sur deux est un personnel de catégorie A.

Près de deux tiers des apprentis préparant le baccalauréat professionnel Gestion administration ou le BTS Assistant de gestion PME PMI sont encadrés par des personnels de catégories B et C.

1.5.3 Bilan de l'apprentissage à l'issue de l'année scolaire

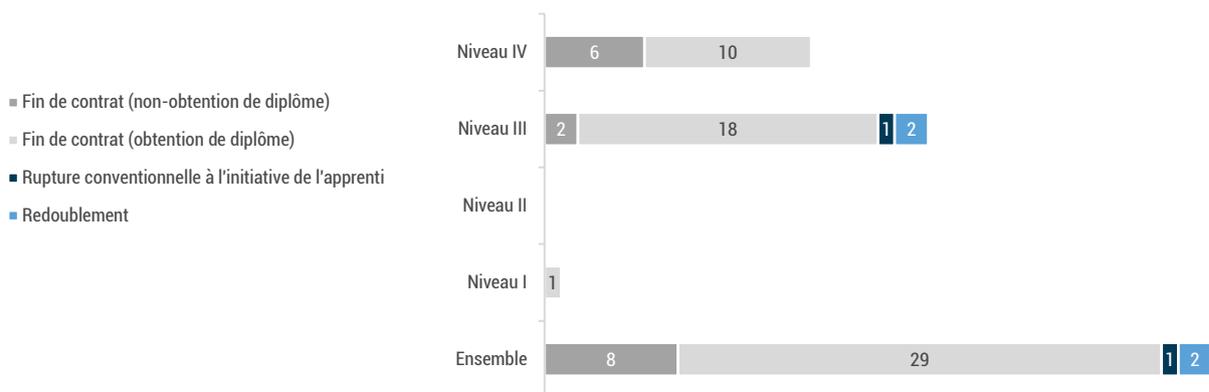
Tableau 1.5.5 – Situation des apprentis à la fin de l'année scolaire 2018-2019 par niveau de formation

Formation	Poursuite en année supérieure	Redoublement	Rupture conventionnelle à l'initiative de l'apprenti	Fin de contrat		Total des apprentis
				Obtention de diplôme	Non-obtention de diplôme	
Niveau IV						
Baccalauréat professionnel gestion administration	0	0	0	10	6	16
	0	0	0	10	6	16
Niveau III						
BTS Assistant de gestion PME PMI	0	1	0	12	0	13
BTS Comptabilité gestion	0	0	0	4	2	6
BTS Services informatiques aux organisations	0	0	0	1	0	1
DUT Gestion des entreprises et des administrations	0	1	0	0	0	1
DUT Informatique	0	0	1	1	0	2
	0	2	1	18	2	23
Niveau I						
Master Ressources humaines	0	0	0	1	0	1
	0	0	0	1	0	1
Total	0	2	1	29	8	40

► Source : Département ressources humaines de proximité.

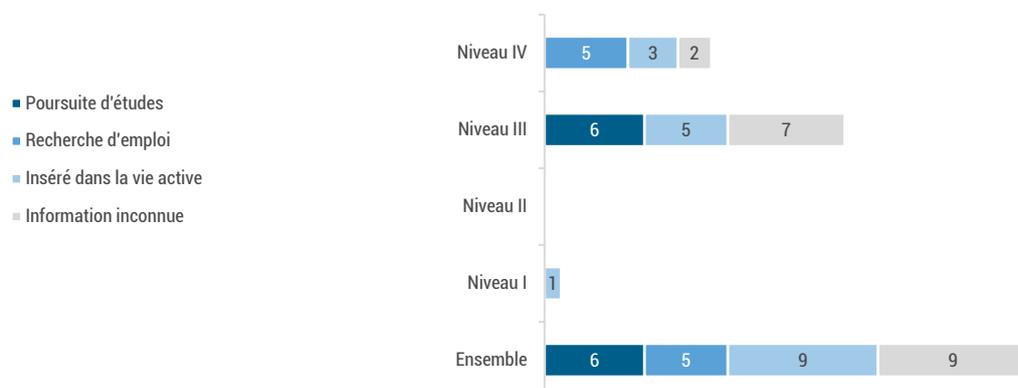
En septembre 2019, parmi les 37 apprentis ayant terminé leur contrat d'apprentissage, 29 ont obtenu leur diplôme.

Figure 1.5.11 – Situation des apprentis à l'issue de l'année scolaire 2018-2019



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 1.5.12 – Devenir des apprentis diplômés (3 mois après l'obtention de leur diplôme)



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Point d'étape sur les accompagnants d'élèves en situation de handicap

Les missions des accompagnants d'élèves en situation de handicap se déclinent en trois catégories :

- l'aide en dispositif collectif qui permet l'accompagnement pour tous les élèves bénéficiant d'un enseignement adapté au sein d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (AESH-CO),
- l'aide individuelle destinée à un élève qui a besoin d'un accompagnement continu et soutenu (AESH-I),
- l'aide mutualisée dont l'accompagnement n'est pas nécessairement continu et soutenu (AESH-M).

Tableau D.a – Évolution des effectifs d'AESH par département et mission

Mission	2017-2018		2018-2019		Évolution en effectifs
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	
Département des Alpes-Maritimes					
AESH - CO	122	91,0%	136	88,2%	14
AESH - I	484	96,7%	614	96,1%	130
AESH - M	93	90,3%	207	92,8%	114
	699	94,8%	957	94,3%	258
Département du Var					
AESH - CO	70	98,6%	98	99,0%	28
AESH - I	498	97,2%	487	96,7%	-11
AESH - M	164	95,1%	474	92,6%	310
	732	96,9%	1 059	95,1%	327
Total	1 431	95,9%	2 016	94,7%	585

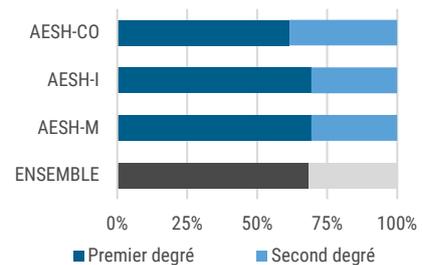
► Source : Entrepôt de données BSA

Tableau D.b – Âge moyen et tranche d'âge des AESH par type de mission

Mission	Âge moyen	Moins de 30 ans	30-39 ans	39-49 ans	50 ans et plus
AESH-CO	45,9	11,1%	15,4%	31,6%	41,9%
AESH-I	48,6	2,0%	14,5%	36,4%	47,0%
AESH-M	48,2	5,3%	16,2%	26,7%	51,8%
Total	48,2	4,2%	15,2%	32,6%	48,1%

► Source : Entrepôt de données BSA

Figure D.a – Répartition des AESH par niveau d'enseignement et mission



► Source : Entrepôt de données BSA

2 Vie des personnels

2.1 Lieu d'exercice	77
2.1.1 Établissements scolaires de l'académie	77
2.1.2 Répartition de l'ensemble des effectifs	80
2.1.3 Répartition des effectifs enseignants	82
2.1.4 Répartition des effectifs non-enseignants	87
2.2 Temps partiels	92
2.2.1 Ensemble des personnels	92
2.2.2 Personnels titulaires enseignants des secteurs public et privé sous contrat	94
2.2.3 Personnels titulaires non-enseignants	96
2.3 Congés pour raison de santé	98
2.3.1 Historique des absences par catégorie	98
2.3.2 Historique des absences par genre	99
2.3.3 Historique des absences par département	100
2.3.4 Répartition des absences par tranche d'âge	101
2.3.5 Répartition des absences par corps	103
2.3.6 Répartition des absences par motif	106
2.3.7 Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	108
2.4 Remplacement	109
2.4.1 Personnels enseignants	109
2.4.2 Personnels non-enseignants	112
2.5 Mobilité	113
2.5.1 Mouvement des personnels enseignants	113
2.5.2 Mouvement des personnels non-enseignants	117
2.6 Promotions et avancements	119
2.6.1 Ensemble des personnels	119
2.6.2 Personnels enseignants	120
2.6.3 Personnels non-enseignants	126
2.7 Mesures disciplinaires	133
2.7.1 Répartition des sanctions prononcées	133
2.7.2 Répartition par catégorie de personnels et par corps	134
2.8 Contentieux	135

Chiffres-clés 2018-2019

Lieu d'exercice

26 833 agents exercent leurs fonctions en établissement scolaire (83,3% des effectifs)

- ✓ 36,3% en collège et SEGPA
- ✓ 32,9% en école
- ✓ 30,8% en lycée

2 087 agents affectés dans des établissements d'éducation prioritaire (7,1% des effectifs du secteur public)

Temps partiels

2 493 personnes à temps partiel (7,7% de l'ensemble des agents, titulaires ou non) dont 88,8% de femmes

- ✓ 8,7% des personnels enseignants
- ✓ 4,2% des personnels non-enseignants (personnels d'assistance éducative inclus)

Mobilité

+320 agents au sein de l'académie de Nice, suite aux mouvements au titre de l'année 2019 :

- ✓ 131 entrants et 68 sortants au mouvement inter-départemental du 1^{er} degré public
- ✓ 343 entrants et 112 sortants au mouvement inter-académique du 2nd degré public
- ✓ 48 entrants et 22 sortants au mouvement inter-académique des personnels non-enseignants

Synthèse

Lieu d'exercice

11 071 personnels enseignants du 1^{er} degré sont en activité dans l'académie de Nice. Huit professeurs sur dix sont affectés en école, plus d'un sur dix en zones académique ou de remplacement, 5,6% en circonscription ou en établissement médico-sociaux et 2,6% en collège quand le service de l'enseignant est à réaliser en SEGPA. Les 14 000 enseignants du 2nd degré se répartissent à 45,3% en collège, 35,6% en lycée général et technologique, 12,1% en lycée professionnel et 6,2% en zone de remplacement.

Temps partiels

Au 31/12/2018, 2 484 agents titulaires sont à temps partiel, soit un taux de 9,4% en diminution de 0,3 point par rapport à l'année précédente. Ce taux est plus important chez les personnels non-enseignants (10,7%) que chez les personnels enseignants (9,2%), et

l'écart de ces taux déclinés pour cette population par niveau d'enseignement diminue de 2,4 points : 10,5% pour les enseignants du 1^{er} degré et 8,1% pour les enseignants du 2nd degré. Le taux de temps partiel chez les femmes baisse de 0,5 point (11,5%) alors qu'il augmente de 0,1 point chez les hommes (3,8%).

Congés pour raison de santé

12 569 congés pour raison de santé ont été comptabilisés en 2018-2019, ce qui représente 390 888 jours d'arrêt et porte la durée moyenne du congé à 31,1 jours.

Le taux d'absentéisme est de 3,3% et diminue de 0,8 point en 2018-2019 après une stabilité observée sur 4 ans. 39,0% des personnels ont été absents au moins une fois dans l'année. Ce taux, plus élevé pour les personnels enseignants, atteint 45,3% pour les enseignants du 1^{er} degré et 42,6% pour les enseignants du 2nd degré.

Les congés de maladie ordinaire sont les plus fréquents (57,4%) et dépassent largement les congés de longue maladie (15,5%) et les congés de maternité (15,5%).

Mobilité

Dans le 1^{er} degré, au mouvement inter-départemental, le taux de satisfaction à la sortie est de 45,9%, alors que le taux à l'entrée bien plus faible (12,6%) se justifie par un nombre important de candidats à l'arrivée (1 039). Au mouvement intra-départemental, sur les 2 833 participants, 54,4% obtiennent satisfaction.

Dans le 2nd degré, au mouvement inter-académique, 343 enseignants entrent dans l'académie de Nice et 112 sur 225 candidats au départ rejoignent une autre académie. Au mouvement intra-académique, sur les 1 914 candidats, 71,1% sont des participants volontaires et plus d'un cinquième parmi eux obtiennent satisfaction (21,8%).

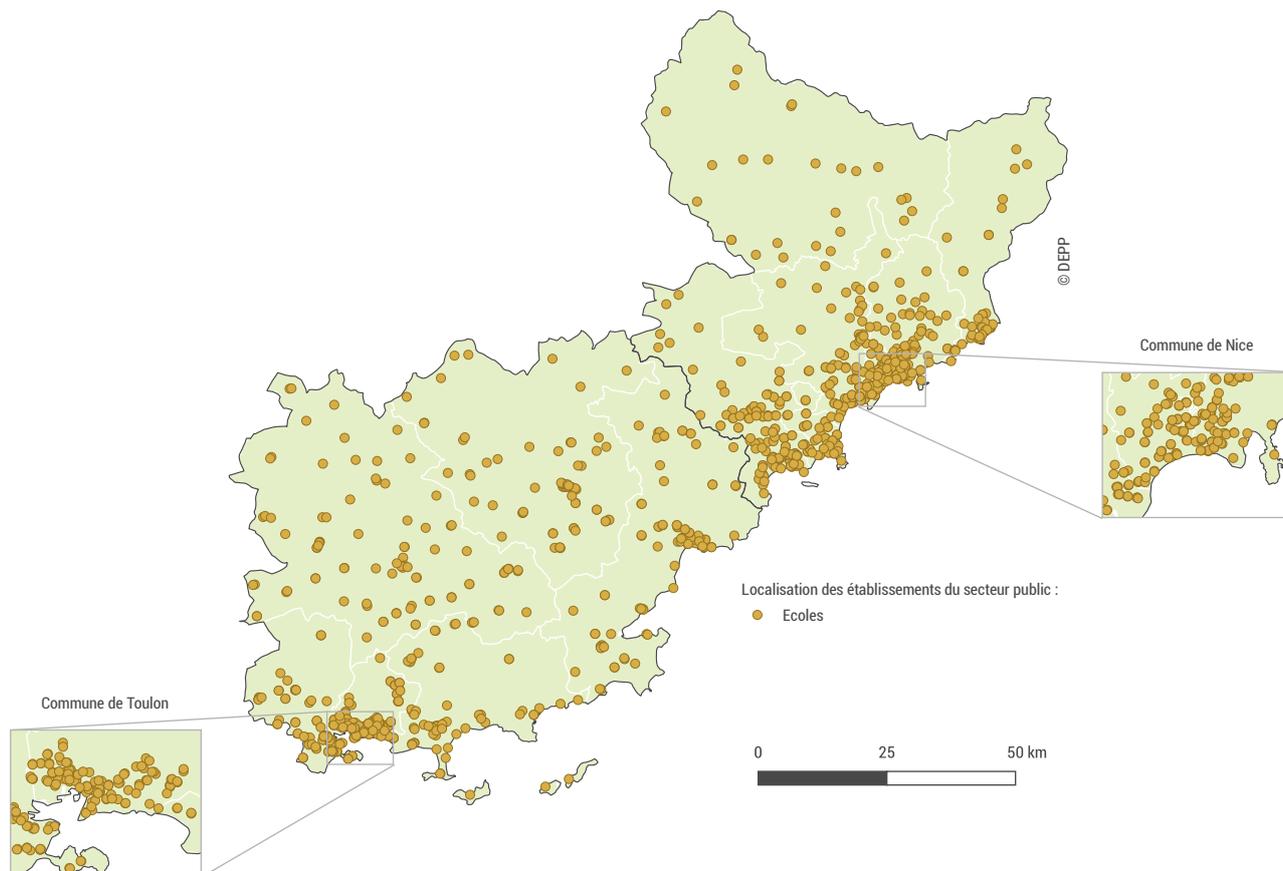
2.1 Lieu d'exercice

2.1.1 Établissements scolaires de l'académie

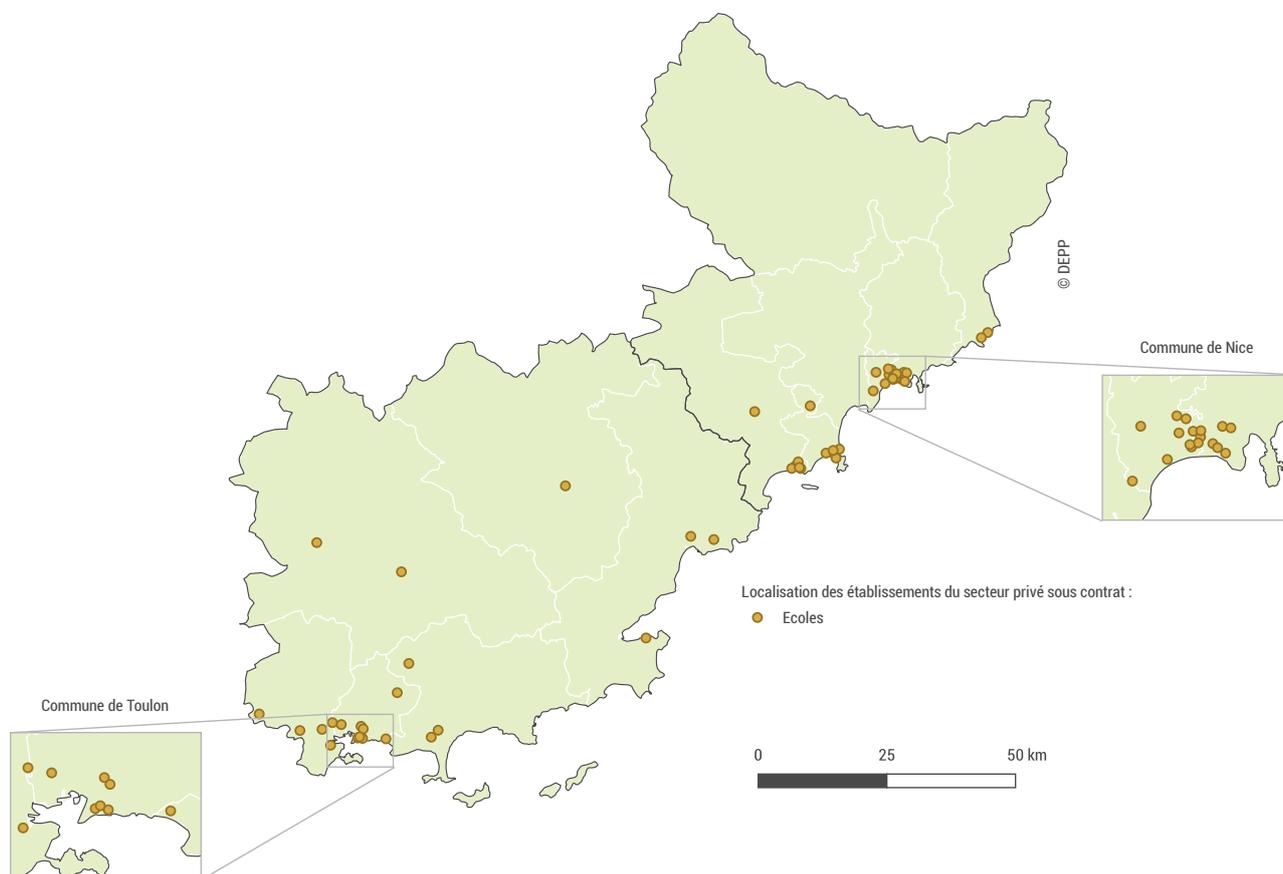
Tableau 2.1.1 – Évolution du nombre d'établissements scolaires de l'académie par secteur d'enseignement et par département

Établissement d'enseignement	2017-2018			2018-2019			Évolution 2018-2019 / 2017-2018		
	Alpes-Maritimes	Var	Total	Alpes-Maritimes	Var	Total	Alpes-Maritimes	Var	Total
Enseignement Privé									
École	31	22	53	30	22	52	-1	0	-1
Collège	19	14	33	19	14	33	0	0	0
<i>dont établissement avec SEGPA</i>	0	1	1	0	1	1	0	0	0
Lycée d'enseignement général et technologique	13	9	22	13	9	22	0	0	0
<i>dont établissement avec SEP</i>	2	2	4	2	2	4	0	0	0
Lycée professionnel	4	4	8	4	4	8	0	0	0
<i>dont établissement avec SGT</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	67	49	116	66	49	115	-1	0	-1
Enseignement Public									
École	565	531	1 096	563	528	1 091	-2	-3	-5
Collège	72	71	143	73	71	144	1	0	1
<i>dont établissement avec SEGPA</i>	20	18	38	20	18	38	0	0	0
Lycée d'enseignement général et technologique	22	17	39	22	17	39	0	0	0
<i>dont établissement avec SEP</i>	4	11	15	4	11	15	0	0	0
Lycée professionnel	13	7	20	13	7	20	0	0	0
<i>dont établissement avec SGT</i>	1	1	2	1	1	2	0	0	0
	672	626	1 298	671	623	1 294	-1	-3	-4
Ensemble de l'académie									
École	596	553	1 149	593	550	1 143	-3	-3	-6
Collège	91	85	176	92	85	177	1	0	1
<i>dont établissement avec SEGPA</i>	20	19	39	20	19	39	0	0	0
Lycée d'enseignement général et technologique	35	26	61	35	26	61	0	0	0
<i>dont établissement avec SEP</i>	6	13	19	6	13	19	0	0	0
Lycée professionnel	17	11	28	17	11	28	0	0	0
<i>dont établissement avec SGT</i>	1	1	2	1	1	2	0	0	0
Ensemble de l'académie	739	675	1 414	737	672	1 409	-2	-3	-5

► Source : Entrepôt de données BSA.

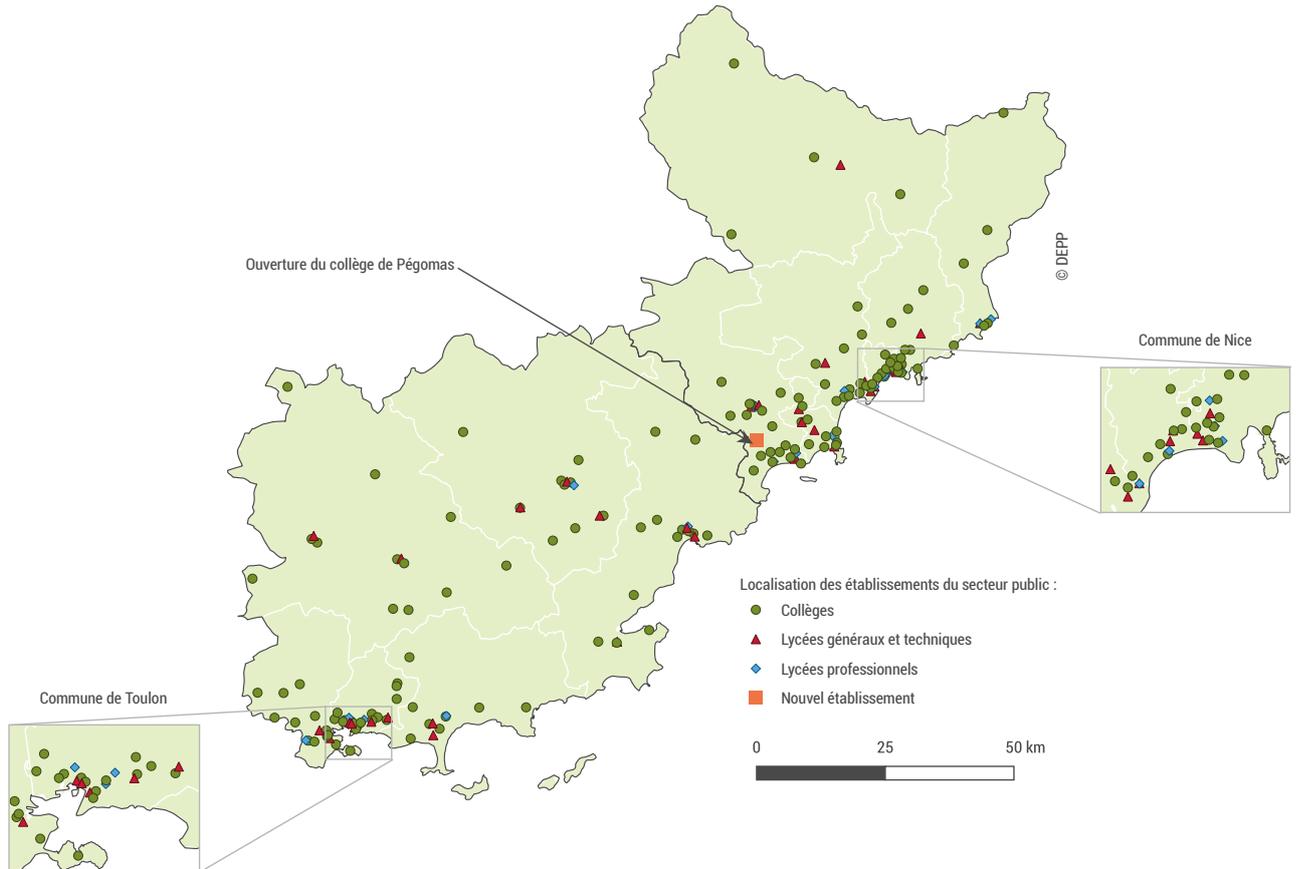
Figure 2.1.1 – Cartographie des établissements du 1^{er} degré public

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.2 – Cartographie des établissements du 1^{er} degré privé sous contrat

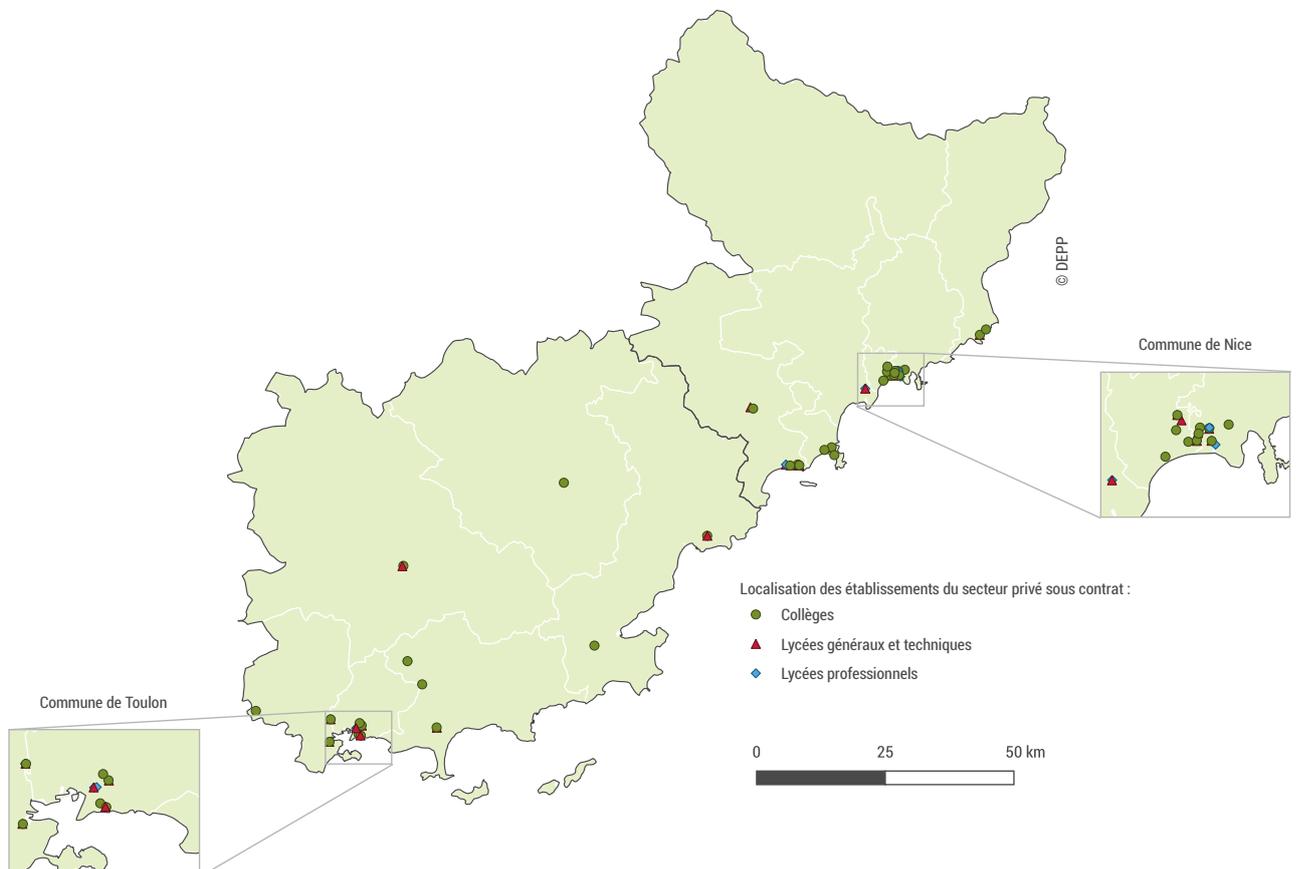
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.3 – Cartographie des établissements du 2nd degré public



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.4 – Cartographie des établissements du 2nd degré privé sous contrat



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.2 Répartition de l'ensemble des effectifs

2.1.2.1 Secteur public

Tableau 2.1.2 – Évolution des effectifs du secteur public par type d'établissement

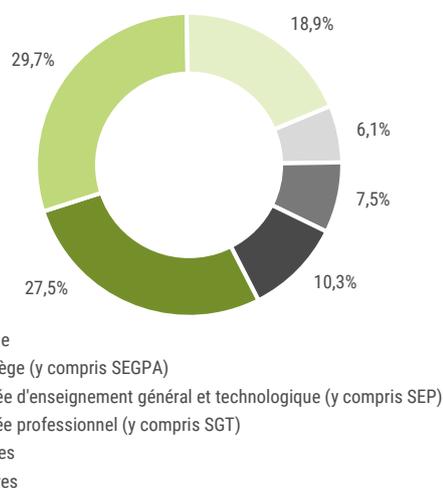
Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018		Évolution en valeur absolue	Évolution en %
	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	8 209	8 152	27,5%	-57	-0,7%
Collège (y compris SEGPA)	8 406	8 788	29,7%	382	4,3%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	5 588	5 606	18,9%	18	0,3%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 781	1 793	6,1%	12	0,7%
Zones ⁽¹⁾	2 261	2 222	7,5%	-39	-1,8%
Autres ⁽²⁾	2 860	3 034	10,3%	174	5,7%
Total	29 105	29 595	100,0%	490	1,7%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.5 – Répartition des effectifs dans le secteur public



En 2018-2019, près d'un personnel sur trois est affecté en collège, plus d'un personnel sur quatre est affecté en école et un sur quatre en lycée.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.1.3 – Évolution des effectifs du secteur public classés dans le type d'établissement « Autres »

Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018		Évolution en valeur absolue	Évolution en %
	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
CDES	5	5	0,2%	0	0,0%
Centre d'information et d'orientation et service académique	145	147	4,9%	2	1,4%
Circonscription d'inspection EN	496	488	16,1%	-8	-1,6%
CNED	13	12	0,4%	-1	-8,3%
DSDEN et services	1 422	1 663	54,8%	241	14,5%
École composée uniquement de STS ⁽¹⁾ et/ou CPGE ⁽²⁾	1	2	1,9%	1	50,0%
Établissement divers (foyers, centres)	42	42	1,4%	0	0,0%
Établissement médico-éducatif	73	76	2,5%	3	3,9%
Établissement pour enfants malades	63	59	2,0%	-4	-6,8%
Établissement socio-éducatif	14	13	0,4%	-1	-7,7%
Groupement d'établissements pour la formation continue	29	27	0,9%	-2	-7,4%
Rectorat et services rectoraux	532	476	15,7%	-56	-11,8%
Service mutualisé entre EPLE	2	2	0,1%	0	0,0%
Autre service d'aide médico-sociale	23	22	0,7%	-1	-4,5%
Total	2 860	3 034	100,0%	174	5,7%

(1) Sections techniques spécialisées.

(2) Classes préparatoires aux grandes écoles.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les effectifs de personnels progressent globalement de 174. Cette augmentation concerne principalement les accompagnants d'élèves en situation de handicap rattachés aux DSDEN.

La baisse du nombre d'agents au rectorat et en services rectoraux (-56) provient principalement de l'arrêt des recrutements d'apprentis.

2.1.2.2 Secteur privé sous contrat

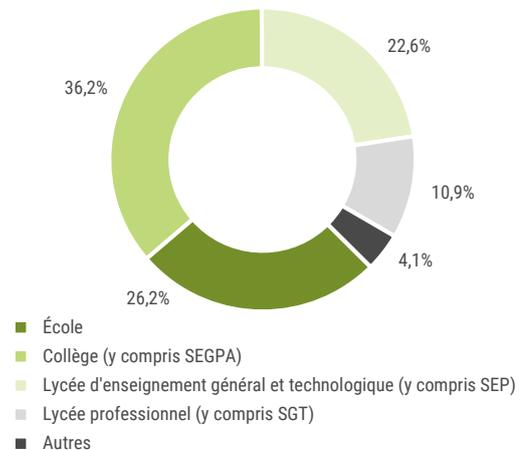
Tableau 2.1.4 – Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat par type d'établissement

Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018		Évolution en valeur absolue	Évolution en %
	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	677	681	26,2%	4	0,6%
Collège (y compris SEGPA)	940	942	36,2%	2	0,2%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	585	588	22,6%	3	0,5%
Lycée professionnel (y compris SGT)	274	283	10,9%	9	3,2%
Autres ⁽¹⁾	110	106	4,1%	-4	-3,8%
Total	2 586	2 600	100,0%	14	0,5%

(1) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.6 – Répartition des effectifs dans le secteur privé



Plus d'un personnel sur trois est affecté en collège, plus d'un sur trois en lycée et un sur quatre en école.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.1.5 – Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat classés dans le type d'établissement « Autres »

Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018		Évolution en valeur absolue	Évolution en %
	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École composée uniquement de STS ⁽¹⁾ et/ou CPGE ⁽²⁾	31	29	27,4%	-2	-6,9%
Établissement médico-éducatif	74	72	67,9%	-2	-2,8%
Établissement pour enfants malades	5	5	4,7%	0	0,0%
Total	110	106	100,0%	-4	-3,8%

(1) Sections techniques spécialisées.

(2) Classes préparatoires aux grandes écoles.

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.3 Répartition des effectifs enseignants

2.1.3.1 Ensemble des personnels enseignants

2.1.3.1.1 Répartition par type d'établissement

Tableau 2.1.6 – Évolution des effectifs enseignants par type d'établissement

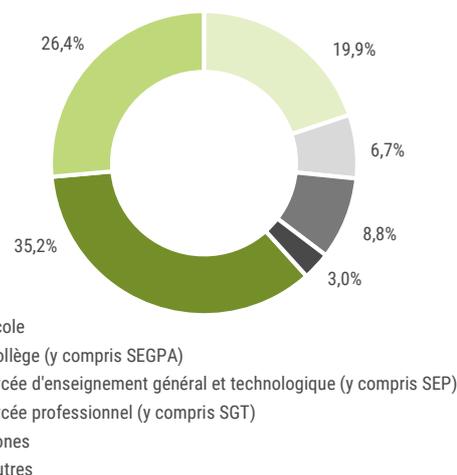
Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018		Évolution en valeur absolue	Évolution en %
	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	8 886	8 833	35,2%	-53	-0,6%
Collège (y compris SEGPA)	6 632	6 629	26,4%	-3	0,0%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 962	4 980	19,9%	18	0,4%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 679	1 692	6,7%	13	0,8%
Zones ⁽¹⁾	2 233	2 194	8,8%	-39	-1,8%
Autres ⁽²⁾	768	743	3,0%	-25	-3,4%
Total	25 160	25 071	100,0%	-89	-0,4%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.7 – Répartition des effectifs enseignants



Tous secteurs et niveaux d'enseignement confondus, plus d'un tiers des enseignants est affecté dans les écoles, plus d'un quart dans les collèges, et un autre quart dans les lycées.

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.3.1.2 Répartition géographique

Tableau 2.1.7 – Évolution des effectifs enseignants par département

Type d'établissement	Effectifs	Alpes-Maritimes en %	Var en %	Autres départements ⁽³⁾ en %
École	8 833	51,3%	48,7%	-
Collège (y compris SEGPA)	6 629	51,4%	48,6%	-
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 980	52,8%	47,2%	-
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 692	58,2%	41,8%	-
Zones ⁽¹⁾	2 194	51,5%	48,5%	-
Autres ⁽²⁾	743	48,0%	50,3%	1,6%
Total	25 071	52,0%	47,9%	0,1%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

(3) 12 enseignants de la catégorie « Autres » sont comptabilisés parmi les personnels de l'académie mais sont affectés en dehors des départements des Alpes-Maritimes et du Var, soit dans un établissement pour enfants malades, soit au CNED.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Quel que soit le type d'établissement, les effectifs enseignants de l'académie sont davantage affectés dans les Alpes-Maritimes (52,0%), à l'exception des personnels affectés dans les établissements « Autres ».

2.1.3.2 Enseignants du 1^{er} degré (public et privé sous contrat)

2.1.3.2.1 Répartition par type d'établissement

Tableau 2.1.8 – Évolution des effectifs du 1^{er} degré par type d'établissement

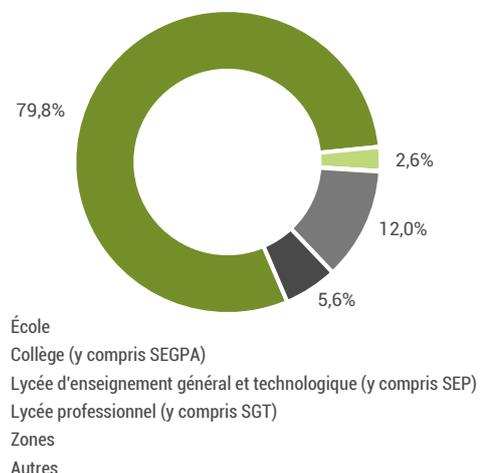
Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018		Évolution en valeur absolue	Évolution en %
	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	8 886	8 833	79,8%	-53	-0,6%
Collège (y compris SEGPA)	283	284	2,6%	1	0,4%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	2	2	0,0%	0	0,0%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1	3	0,0%	2	66,7%
Zones ⁽¹⁾	1 309	1 324	12,0%	15	1,1%
Autres ⁽²⁾	639	625	5,6%	-14	-2,2%
Total	11 120	11 071	100,0%	-49	-0,4%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.8 – Répartition des effectifs du 1^{er} degré



Tous secteurs confondus, 79,8% des enseignants du 1^{er} degré sont affectés dans les écoles et 12,0% en zone pour le remplacement et la suppléance.

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.3.2.2 Répartition géographique

Tableau 2.1.9 – Évolution des effectifs du 1^{er} degré par département

Type d'établissement	Effectifs	Alpes-Maritimes en %	Var en %	Autres départements ⁽³⁾ en %
École	8 833	51,3%	48,7%	-
Collège (y compris SEGPA)	284	52,8%	47,2%	-
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	2	0,0%	100,0%	-
Lycée professionnel (y compris SGT)	3	0,0%	100,0%	-
Zones ⁽¹⁾	1 324	51,0%	49,0%	-
Autres ⁽²⁾	625	46,1%	53,8%	0,1%
Total	11 071	51,0%	49,0%	0,0%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

(3) 1 enseignant de la catégorie « Autres » est comptabilisé parmi les personnels de l'académie mais est affecté dans un établissement pour enfants malades, en dehors des départements des Alpes-Maritimes et du Var.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les effectifs de l'académie se répartissent à part quasi-égale entre les deux départements avec une légère prédominance des enseignants affectés en école et en collège pour les Alpes-Maritimes et dans les établissements « Autres » pour le Var.

2.1.3.3 Enseignants du 2nd degré (public et privé sous contrat)

2.1.3.3.1 Répartition par type d'établissement

Tableau 2.1.10 – Évolution des effectifs du 2nd degré par type d'établissement

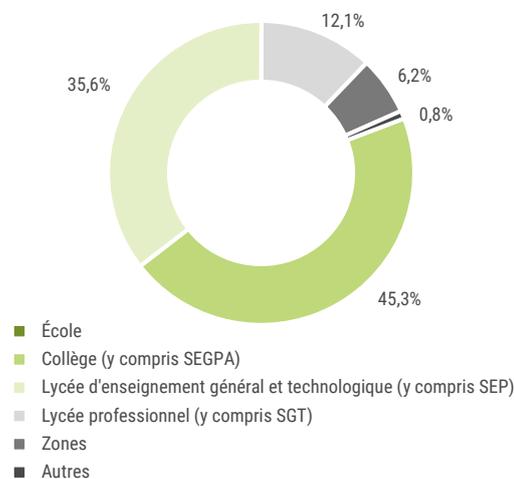
Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018		Évolution en valeur absolue	Évolution en %
	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	-	-	-	-	-
Collège (y compris SEGPA)	6 349	6 345	45,3%	-4	-0,1%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 960	4 978	35,6%	18	0,4%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 678	1 689	12,1%	11	0,7%
Zones ⁽¹⁾	924	870	6,2%	-54	-6,2%
Autres ⁽²⁾	129	118	0,8%	-11	-9,3%
Total	14 040	14 000	100,0%	-40	-0,3%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.9 – Répartition des effectifs du 2nd degré



Dans le 2nd degré, les enseignants se répartissent de manière quasi-égale entre collèges (45,3%) et lycées (47,7%).

Les zones académiques et de remplacement accueillent 6,2% des effectifs. Ce taux est en baisse de 0,4 point par rapport à l'année précédente.

► Source : Entrepôt de données BSA

2.1.3.3.2 Répartition géographique

Tableau 2.1.11 – Évolution des effectifs du 2nd degré par département

Type d'établissement	Effectifs	Alpes-Maritimes en %	Var en %	Autres départements ⁽³⁾ en %
École	-	-	-	-
Collège (y compris SEGPA)	6 345	51,3%	48,7%	-
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 978	52,8%	47,2%	-
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 689	58,3%	41,7%	-
Zones ⁽¹⁾	870	52,4%	47,6%	-
Autres ⁽²⁾	118	58,5%	32,2%	9,3%
Total	14 000	52,8%	47,1%	0,1%

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

(3) 11 enseignants de la catégorie « Autres » sont comptabilisés parmi les personnels de l'Académie mais sont affectés au CNED, en dehors des départements des Alpes-Maritimes et du Var.

► Source : Entrepôt de données BSA.

En 2018-2019, 52,8% des enseignants du 2nd degré des secteurs public et privé sous contrat sont affectés dans les Alpes-Maritimes (-0,1 point par rapport à l'année précédente).

Les effectifs d'enseignants des collèges se répartissent à parts relativement égales entre les deux départements alors que les enseignants des Alpes-Maritimes sont plus nombreux dans les autres catégories d'établissement.

2.1.3.3 Répartition par corps

Tableau 2.1.12 – Répartition des effectifs du 2nd degré par corps et type d'établissement

Corps	Collège	SEGPA	Lycée d'enseignement général et technologique	SEP	Lycée professionnel	SGT	Zones ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾
Personnels enseignants titulaires								
Adjoints d'enseignement	50,0%	0,0%	16,7%	0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	8,3%
Chargés d'enseignement en EPS	63,4%	0,0%	20,0%	3,3%	10,0%	0,0%	3,3%	0,0%
Professeurs agrégés	17,4%	0,0%	77,8%	0,1%	0,9%	0,1%	3,2%	0,5%
Professeurs certifiés	57,5%	0,0%	33,8%	0,1%	0,8%	0,1%	6,9%	0,8%
Professeurs d'enseignement général de collège	91,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	8,3%	0,0%
Professeurs d'EPS ⁽³⁾	66,7%	0,0%	13,9%	1,9%	8,1%	0,1%	8,8%	0,5%
Professeurs de chaire supérieure	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Professeurs de lycée professionnel	0,3%	3,7%	0,7%	18,6%	71,9%	0,0%	4,5%	0,3%
Total	44,6%	0,5%	33,5%	2,9%	11,5%	0,1%	6,2%	0,7%
Personnels enseignants non-titulaires								
Maîtres auxiliaires	52,6%	0,0%	21,3%	3,3%	18,5%	0,0%	0,0%	4,3%
Professeurs contractuels	43,0%	2,1%	21,4%	5,6%	16,2%	0,5%	9,2%	2,0%
Professeurs contractuels BOE ⁽⁴⁾	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	45,4%	1,6%	22,3%	5,1%	16,8%	0,4%	6,9%	1,5%
Total	44,7%	0,6%	32,5%	3,1%	12,0%	0,1%	6,2%	0,8%

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

SEP : Section d'Enseignement Professionnel.

SGT : Section d'enseignement Général et Technologique.

(1) Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

(2) Les « Autres » établissements regroupent non seulement les TSGE (écoles composées uniquement de STS et CPGE) mais également les établissements suivants : les établissements pour enfants malades, les groupements d'établissements pour la formation continue, les DSDEN, le rectorat, les services académiques et CIO.

(3) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

(4) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les collèges accueillent 44,7% des effectifs enseignants du 2nd degré en situation d'enseignement. Ce taux est en légère hausse par rapport à 2017-2018.

57,5% des professeurs certifiés travaillent en collège et 77,8% des professeurs agrégés en lycée d'enseignement général et technologique. Les enseignants non-titulaires sont majoritairement affectés en collège.

2.1.3.4 Enseignants titulaires du secteur public : affectation en zone de remplacement

2.1.3.4.1 Répartition par corps

Tableau 2.1.13 – Répartition des effectifs du 2nd degré public affectés en zone de remplacement par corps

Corps	Personnels affectés en zone de remplacement	En %	Âge moyen	Âge moyen du corps
Chargés d'enseignement en EPS	1	0,1%	62,0	59,1
Professeurs agrégés	53	6,7%	41,5	45,9
Professeurs certifiés	565	71,8%	40,0	44,9
Professeurs d'enseignement général de collège	1	0,1%	60,0	60,4
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	84	10,7%	43,3	46,7
Professeurs de lycée professionnel	83	10,6%	45,7	47,6
Total	787	100,0%	41,1	45,7

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les zones de remplacement accueillent 787 enseignants titulaires du 2nd degré, contre 844 en 2017-2018.

Les professeurs certifiés y sont les plus nombreux : 71,8% des personnels en zone de remplacement alors qu'ils représentent 62,4% des titulaires dans le 2nd degré public.

Les enseignants titulaires sur zone de remplacement sont dans l'ensemble plus jeunes : l'âge moyen est de 41,1 ans pour un âge moyen global de 45,7 ans.

2.1.3.4.2 Évolution depuis l'année scolaire 2014-2015

Tableau 2.1.14 – Évolution des effectifs du 2nd degré affectés en zone de remplacement par corps

Corps	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Chargés d'enseignement en EPS	2	1	1	1	1
Professeurs agrégés	58	54	62	64	53
Professeurs certifiés	643	639	648	591	565
Professeurs d'enseignement général de collègue	4	3	2	3	1
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	68	78	97	89	84
Professeurs de lycée professionnel	94	110	110	96	83
Total	869	885	920	844	787

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.10 – Historique sur 5 ans des affectations en zone de remplacement

Le nombre de titulaires affectés en zone de remplacement diminue de 6,8% par rapport à l'année précédente.

Cette tendance est observée sur l'ensemble des corps.



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.4 Répartition des effectifs non-enseignants

2.1.4.1 Ensemble des personnels non-enseignants

Tableau 2.1.15 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par type d'établissement

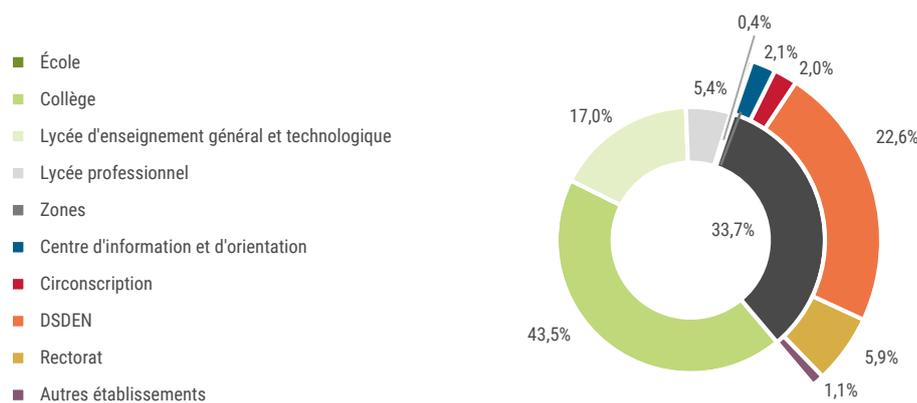
Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018		Évolution en valeur absolue	Évolution en %
	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
Centre d'information et d'orientation	145	147	2,1%	2	1,4%
Circonscription	144	143	2,0%	-1	-0,7%
Collège	2 714	3 101	43,5%	387	12,5%
DSDEN	1 365	1 611	22,6%	246	15,3%
Lycée d'enseignement général et technologique	1 211	1 214	17,0%	3	0,2%
Lycée professionnel	376	384	5,4%	8	2,1%
Rectorat	470	421	5,9%	-49	-11,6%
Zones ⁽¹⁾	28	28	0,4%	0	0,0%
Autres établissements ⁽²⁾	78	75	1,1%	-3	-4,0%
Total	6 531	7 124	100,0%	593	8,3%

(1) Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

(2) Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.11 – Répartition des effectifs des personnels non-enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels non-enseignants sont, pour 43,5% d'entre eux, affectés en collège; près d'un tiers est affecté en services déconcentrés (DSDEN et au rectorat) et un peu plus d'un personnel sur cinq exerce ses fonctions en lycée.

Tableau 2.1.16 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par département

Type d'établissement	Académie	Alpes-Maritimes en %	Var en %
Centre d'information et d'orientation	147	50,3%	49,7%
Circonscription	143	48,3%	51,7%
Collège	3 101	48,1%	51,9%
DSDEN	1 611	50,5%	49,5%
Lycée d'enseignement général et technologique	1 214	52,8%	47,2%
Lycée professionnel	384	58,3%	41,7%
Rectorat	421	100,0%	0,0%
Zones ⁽¹⁾	28	67,9%	32,1%
Autres établissements ⁽²⁾	75	86,7%	13,3%
Total	7 124	53,6%	46,4%

(1) Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

(2) Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels non-enseignants sont majoritairement affectés dans le département des Alpes-Maritimes (à 53,6%), principalement en raison de la présence du rectorat et d'un plus grand nombre de lycées dans les Alpes-Maritimes.

2.1.4.2 Personnels d'encadrement par département et par type d'établissement

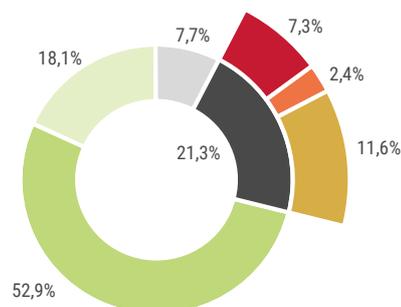
Tableau 2.1.17 – Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par département et par type d'établissement

Type d'établissement	Alpes-Maritimes			Var			Académie		
	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution
Personnels d'encadrement supérieur									
DSDEN	3	3	0	4	4	0	7	7	0
Lycée d'enseignement général et technologique	4	5	1	2	2	0	6	7	1
Rectorat	9	10	1	-	-	-	9	10	1
	16	18	2	6	6	0	22	24	2
Personnels d'inspection									
Circonscription	18	18	0	18	18	0	36	36	0
DSDEN	3	3	0	2	2	0	5	5	0
Rectorat	44	46	2	-	-	-	44	46	2
	65	67	2	20	20	0	85	87	2
Personnels de direction									
Collège	129	128	-1	128	133	5	257	261	4
Lycée d'enseignement général et technologique	46	46	0	35	36	1	81	82	1
Lycée professionnel	23	23	0	15	15	0	38	38	0
Rectorat	1	1	0	-	-	-	1	1	0
	199	198	-1	178	184	6	377	382	5
Total	280	283	3	204	210	6	484	493	9

► Source : Entrepôt de données BSA.

Pour les personnels de direction, les variations d'une année sur l'autre s'expliquent par des situations de congés de maladie, de départs à la retraite et de détachements et par des remplacements de faisant-fonction par des personnels de direction titulaires (-1 collège dans le département des Alpes-Maritimes; +5 collèges et +1 lycée d'enseignement général et technologique dans le département du Var).

Figure 2.1.12 – Répartition des personnels d'encadrement



La moitié des personnels d'encadrement est affectée en collège, un quart en lycée et un cinquième en service déconcentré (rectorat, DSDEN et circonscription).

- Collège (y compris SEGPA)
- Lycée d'enseignement général et technologique
- Lycée professionnel
- Circonscription
- DSDEN
- Rectorat

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.1.4.3 Personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement

Tableau 2.1.18 – Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement

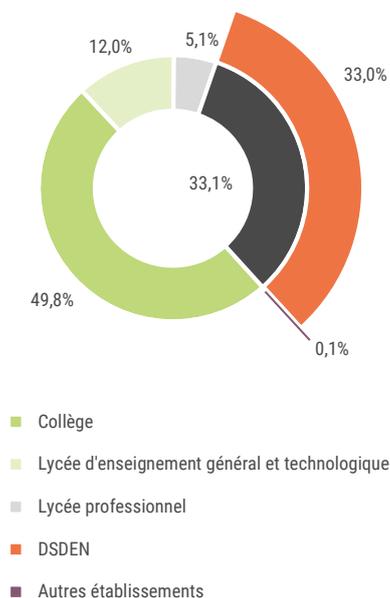
Type d'établissement	Alpes-Maritimes			Var			Académie		
	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution
Personnels d'assistance éducative									
Collège	789	926	137	806	1 039	233	1 595	1 965	370
DSDEN	530	669	139	526	634	108	1 056	1 303	247
Lycée d'enseignement général et technologique	258	250	-8	227	224	-3	485	474	-11
Lycée professionnel	108	118	10	90	84	-6	198	202	4
Autres établissements**	5	3	-2	0	0	0	5	3	-2
Total	1 690	1 966	276	1 649	1 981	332	3 339	3 947	608
Personnels d'éducation									
Centre d'information et d'orientation	61	62	1	60	62	2	121	124	3
Circonscription	51	51	0	57	56	-1	108	107	-1
Collège	103	103	0	101	104	3	204	207	3
Lycée d'enseignement général et technologique	48	51	3	47	51	4	95	102	7
Lycée professionnel	21	22	1	15	16	1	36	38	2
Zones*	12	15	3	12	9	-3	24	24	0
Autres établissements**	1	0	-1	2	2	0	3	2	-1
Total	297	304	7	294	300	6	591	604	13
Total	1 987	2 270	283	1 943	2 281	338	3 930	4 551	621

* Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

** Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

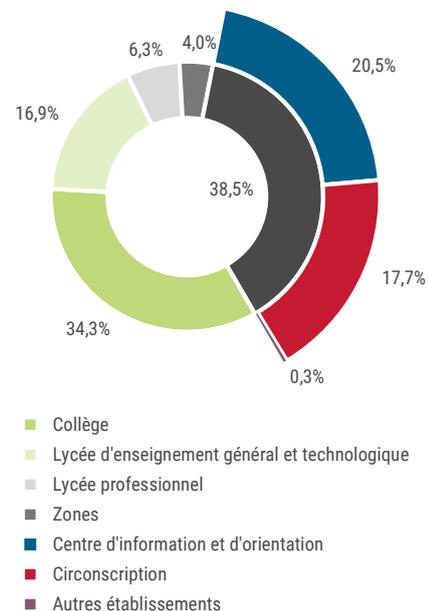
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.13 – Répartition des personnels d'assistance éducative



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.14 – Répartition des personnels d'éducation



► Source : Entrepôt de données BSA.

La moitié des personnels d'assistance éducative est affectée en collège, un tiers en DSDEN et moins d'un cinquième en lycée.

Un tiers des personnels d'éducation est affecté en collège, un quart en lycée, un cinquième dans les centres d'information et d'orientation et un autre cinquième en circonscription.

2.1.4.4 Personnels ASS par département et par type d'établissement

Tableau 2.1.19 – Évolution des effectifs des personnels ASS par département et par type d'établissement

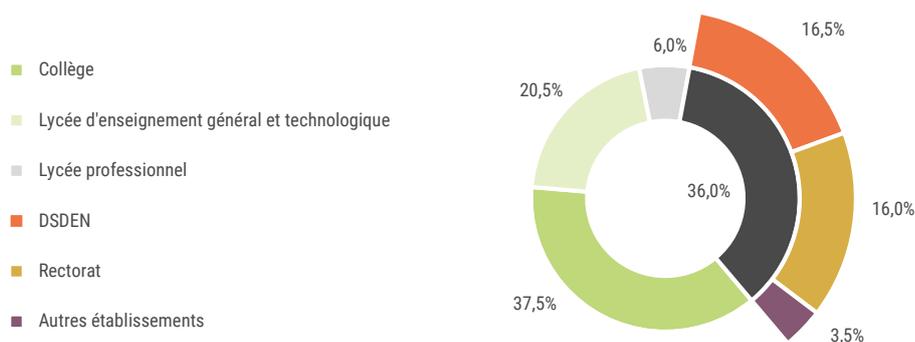
Type d'établissement	Alpes-Maritimes			Var			Académie		
	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution
Filière administrative									
Collège	250	253	3	242	254	12	492	507	15
DSDEN	75	79	4	94	93	-1	169	172	3
Lycée d'enseignement général et technologique	160	154	-6	155	156	1	315	310	-5
Lycée professionnel	51	50	-1	35	38	3	86	88	2
Rectorat	321	272	-49	-	-	-	321	272	-49
Autres établissements**	41	41	0	21	19	-2	62	60	-2
	898	849	-49	547	560	13	1 445	1 409	-36
Filière médico-sociale									
Collège	75	75	0	80	76	-4	155	151	-4
DSDEN	60	60	0	61	58	-3	121	118	-3
Lycée d'enseignement général et technologique	26	29	3	18	21	3	44	50	6
Lycée professionnel	11	11	0	7	7	0	18	18	0
Rectorat	7	8	1	-	-	-	7	8	1
	179	183	4	166	162	-4	345	345	0
Filière technique									
Foyer d'hébergement d'élèves	2	2	0	0	0	0	2	2	0
	2	2	0	0	0	0	2	2	0
Total	1 079	1 034	-45	713	722	9	1 792	1 756	-36

** Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels ASS sont plus nombreux dans les Alpes-Maritimes que dans le Var en raison de la présence du rectorat et d'un nombre d'établissements d'enseignement plus important.

Figure 2.1.15 – Répartition des personnels ASS



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels ASS sont principalement affectés dans les collèges (37,5%), dans les services déconcentrés (32,5%) et dans les lycées d'enseignement général et technologique (20,5%).

2.1.4.5 Personnels ITRF par département et par type d'établissement

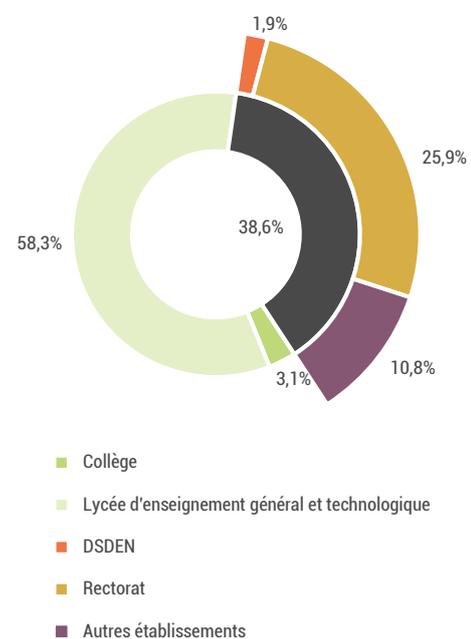
Tableau 2.1.20 – Évolution des effectifs des personnels ITRF par département et par type d'établissement

Type d'établissement	Alpes-Maritimes			Var			Académie		
	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution	2017 - 2018	2018 - 2019	Évolution
Collège	7	7	0	4	3	-1	11	10	-1
DSDEN	1	0	-1	6	6	0	7	6	-1
Lycée d'enseignement général et technologique	101	106	5	84	83	-1	185	189	4
Rectorat	87	84	-3	-	-	-	87	84	-3
Autres établissements**	35	35	0	0	0	0	35	35	0
Total	231	232	1	94	92	-2	325	324	-1

** Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.16 – Répartition des personnels ITRF



Près de 60% des personnels ITRF est affecté en lycée d'enseignement général et technologique et un peu plus de 25% est affecté dans au rectorat.

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.2 Temps partiels

2.2.1 Ensemble des personnels

2.2.1.1 Évolution globale du temps partiel

Tableau 2.2.1 – Évolution du temps partiel des personnels de l'académie

Secteur	Catégorie	2016-2017			2017-2018			2018-2019		
		Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel	Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel	Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel
Personnels titulaires										
Public	Enseignants	21 679	2 115	9,8%	21 639	2 133	9,9%	21 527	2 003	9,3%
	Non-enseignants	2 710	290	10,7%	2 820	284	10,1%	2 801	301	10,7%
Privé	Enseignants	2 088	151	7,2%	2 125	162	7,6%	2 171	180	8,3%
		26 477	2 556	9,7%	26 584	2 579	9,7%	26 499	2 484	9,4%
Personnels non-titulaires										
Public	Enseignants	834	12	1,4%	935	11	1,2%	944	8	0,8%
	Non-enseignants	3 404	0	0,0%	3 711	1	0,0%	4 323	0	0,0%
Privé	Enseignants	471	2	0,4%	461	1	0,2%	429	1	0,2%
		4 709	14	0,3%	5 107	13	0,3%	5 696	9	0,2%
Total		31 186	2 570	8,2%	31 691	2 592	8,2%	32 195	2 493	7,7%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.2.1 – Évolution du temps partiel des personnels de l'académie sur 3 ans



► Source : Entrepôt de données BSA.

La part des personnels à temps partiel diminue de 0,5 point par rapport à l'année précédente.

2.2.1.2 Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat

Tableau 2.2.2 – Les quotités de temps partiel des personnels de l'académie par catégorie

Type de personnels	Temps partiel à 50%		Temps partiel entre 50% et 80%		Temps partiel à 80%		Temps partiel à plus de 80%		Ensemble des temps partiels	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Personnels enseignants										
Enseignants du 1 ^{er} degré	444	4,1%	676	6,2%	14	0,1%	11	0,1%	1 145	10,5%
Enseignants du 2 nd degré	194	1,5%	222	1,7%	335	2,6%	287	2,3%	1 038	8,1%
	638	2,7%	898	3,8%	349	1,5%	298	1,2%	2 183	9,2%
Personnels non-enseignants										
Personnels d'encadrement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnels de vie scolaire	9	1,7%	1	0,2%	25	4,6%	3	0,5%	38	7,0%
Personnels ASS	36	2,4%	9	0,6%	124	8,4%	45	3,0%	214	14,4%
Personnels ITRF	10	3,6%	1	0,3%	35	12,4%	3	1,1%	49	17,4%
	55	1,9%	11	0,4%	184	6,6%	51	1,8%	301	10,8%
Total	693	2,6%	909	3,5%	533	2,0%	349	1,3%	2 484	9,4%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.2.3 – Le temps partiel et le temps complet des personnels de l'académie par catégorie

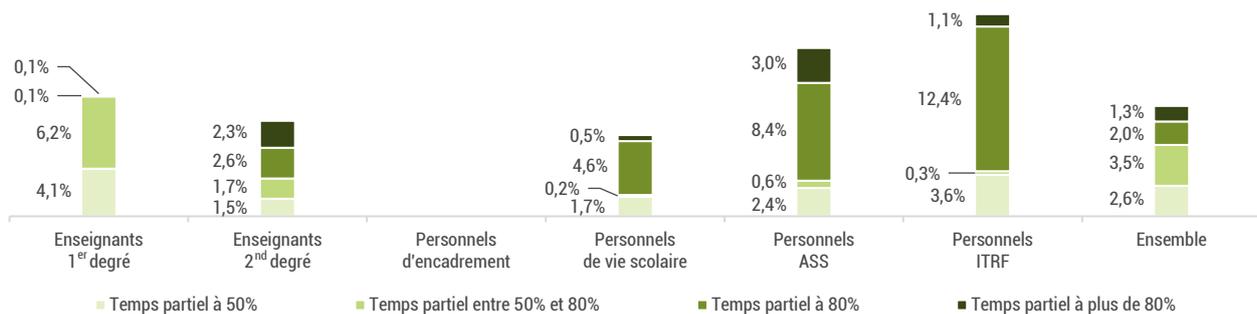
Type de personnels	Temps partiel			Temps Complet			Total	
	Nombre	En %	Part	Nombre	En %	Part	Nombre	Part
Personnels enseignants								
Enseignants du 1 ^{er} degré	1 145	10,5%	46,1%	9 759	89,5%	40,6%	10 904	41,1%
Enseignants du 2 nd degré	1 038	8,1%	41,8%	11 756	91,9%	49,0%	12 794	48,3%
	2 183	9,2%	87,9%	21 515	90,8%	89,6%	23 698	89,4%
Personnels non-enseignants								
Personnels d'encadrement	-	-	-	493	100,0%	2,1%	493	1,9%
Personnels de vie scolaire	38	7,0%	1,5%	505	93,0%	2,1%	543	2,0%
Personnels ASS	214	14,4%	8,6%	1 270	85,6%	5,3%	1 484	5,6%
Personnels ITRF	49	17,4%	2,0%	232	82,6%	0,9%	281	1,1%
	301	10,7%	12,1%	2 500	89,3%	10,4%	2 801	10,6%
Total	2 484	9,4%	100,0%	24 015	90,6%	100,0%	26 499	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

La quotité de temps partiels la plus demandée est la quotité de 80% dans toutes les catégories de personnels hormis les enseignants du 1^{er} degré qui ont principalement recours aux quotités comprises entre 50% et 80%.

Quelle que soit la quotité, ce sont les personnels ITRF et ASS ainsi que les enseignants du 1^{er} degré qui exercent le plus à temps partiel.

Figure 2.2.2 – Taux de temps partiel des personnels titulaires des secteurs public et privé

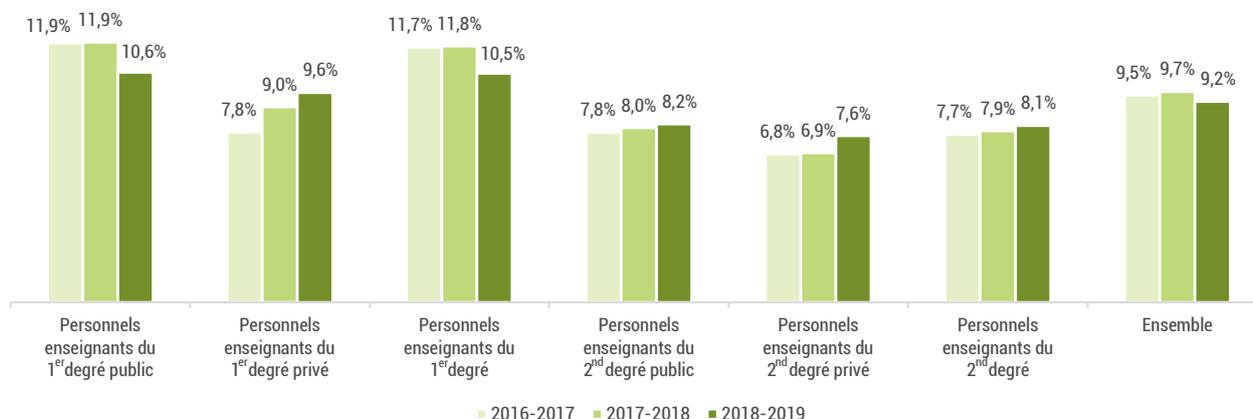


► Source : Entrepôt de données BSA.

2.2.2 Personnels titulaires enseignants des secteurs public et privé sous contrat

2.2.2.1 Évolution des temps partiels

Figure 2.2.3 – Évolution des temps partiels des enseignants titulaires sur 3 ans

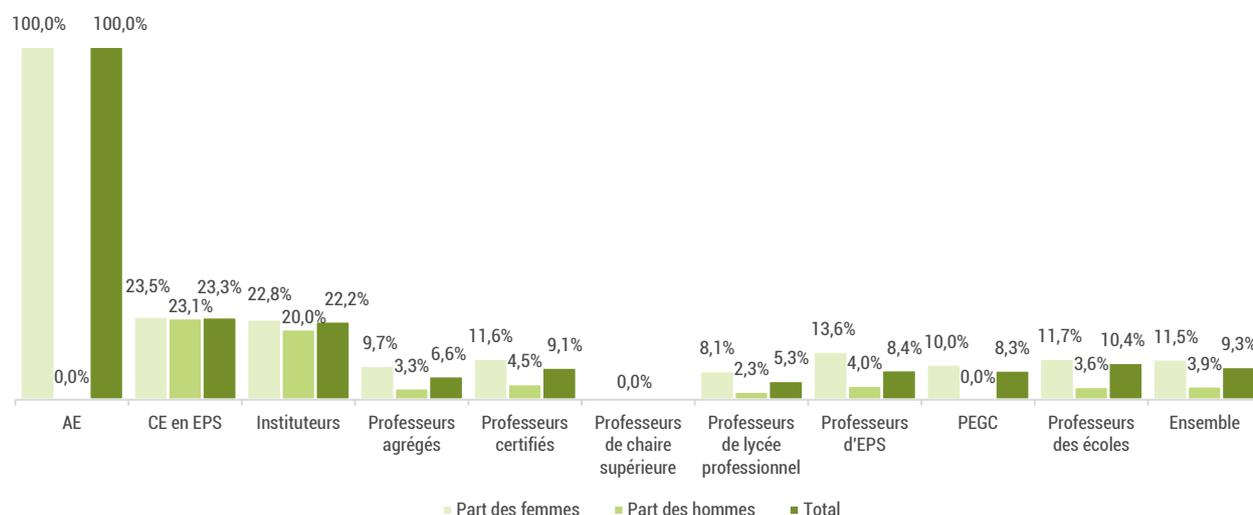


► Source : Entrepôt de données BSA.

Parmi les enseignants, la part de ceux qui exercent à temps partiel est en diminution (-0,5 point). Cette baisse est due aux personnels enseignants du 1^{er} degré public (-1,3 points), le taux de temps partiel continuant sa progression pour les autres personnels enseignants.

2.2.2.2 Temps partiel par corps et par genre

Figure 2.2.4 – Temps partiel des enseignants titulaires du secteur public par corps et par genre



AE : Adjoints d'enseignement.

CE : Chargés d'enseignement.

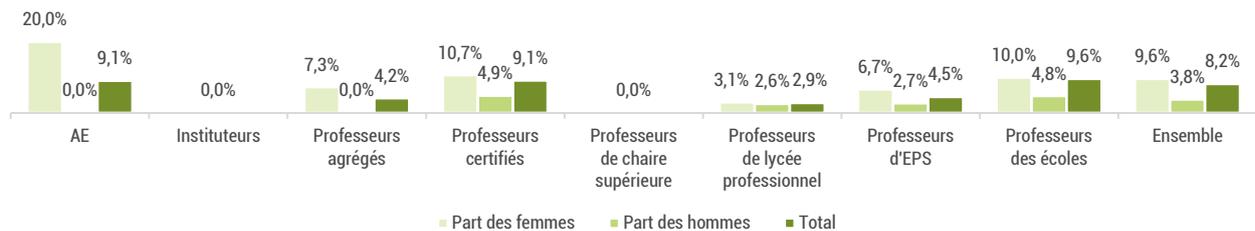
PEGC : Professeurs d'enseignement général de collège.

► Source : Entrepôt de données BSA.

9,3% des enseignants du secteur public sont à temps partiel : 3,9% des hommes et 11,5% des femmes. Les corps qui ont le plus recours au temps partiel sont les chargés d'enseignement en EPS (23,3%) et les instituteurs (22,2%).

Pour les professeurs des écoles qui représentent 99,0% des enseignants du 1^{er} degré, le taux de temps partiel est globalement supérieur à la moyenne académique (10,4%).

Figure 2.2.5 – Temps partiel des enseignants titulaires du secteur privé par corps et par genre



AE : Adjoints d'enseignement.

► Source : Entrepôt de données BSA.

8,2% des enseignants du secteur privé sont à temps partiel : 3,8% des hommes et 9,6% des femmes. Les corps qui ont le plus recours au temps partiel sont les professeurs des écoles (9,6%), les professeurs certifiés (9,1%) et les adjoints d'enseignement (9,1%).

2.2.2.3 Temps partiel selon le motif

2.2.2.3.1 Enseignants du 1^{er} degré

Tableau 2.2.4 – Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 1^{er} degré selon le motif

Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	359	31,4%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	34	3,0%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	60	5,2%
Temps partiel sur autorisation	636	55,5%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	12	1,1%
Temps partiel thérapeutique	44	3,8%
Total	1 145	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Parmi les temps partiels, les temps partiels sur autorisation sont majoritaire (56,6%) alors que les temps partiels de droit sont de 39,6%. Parmi ces derniers, 31,4% sont demandés pour élever un enfant. Cette répartition des temps partiels selon le motif reste stable d'une année sur l'autre.

2.2.2.3.2 Enseignants du 2nd degré

Tableau 2.2.5 – Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 2nd degré selon le motif

Personnels enseignants du 2 nd degré	Nombre	En %
Crédit d'heures pour fonction élective	2	0,2%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	197	19,0%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	46	4,4%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	25	2,4%
Temps partiel sur autorisation	712	68,6%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	2	0,2%
Temps partiel thérapeutique	54	5,2%
Total	1 038	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les deux principaux motifs de recours au temps partiel se retrouvent parmi les personnels enseignants du 2nd degré : le temps partiel sur autorisation encore plus représenté avec 68,6% des demandes et le temps partiel de droit pour élever un enfant (19,0%).

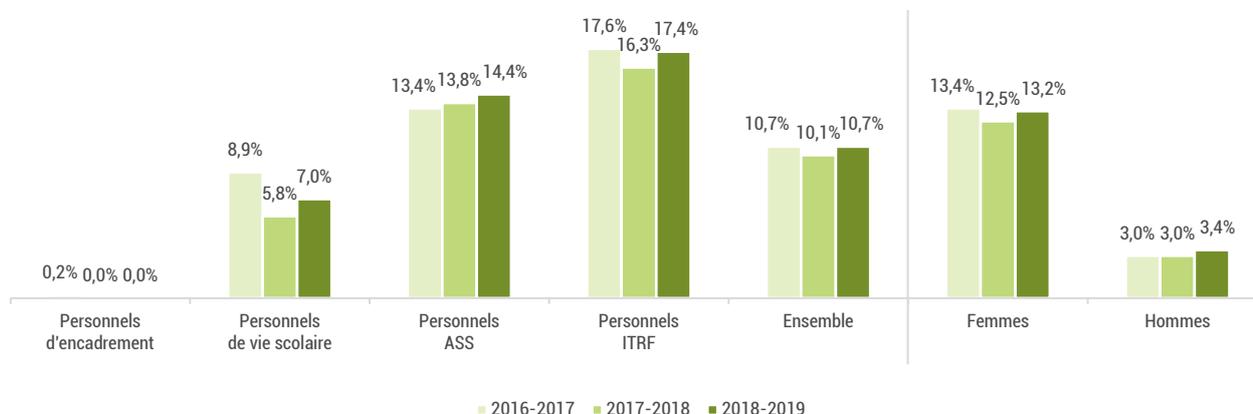
Les recours au temps partiel thérapeutique (5,2%) sont plus fréquents parmi les enseignants du 2nd degré, comparativement aux enseignants du 1^{er} degré. L'inverse est constaté pour le temps partiel pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint (2,4% pour les enseignants du 2nd degré).

Le recours au temps partiel pour personne handicapée augmente cette année et passe de 31 à 46 (+4,4%).

2.2.3 Personnels titulaires non-enseignants

2.2.3.1 Évolution des temps partiels

Figure 2.2.6 – Évolution des temps partiels des personnels titulaires non-enseignants sur 3 ans



► Source : Entrepôt de données BSA.

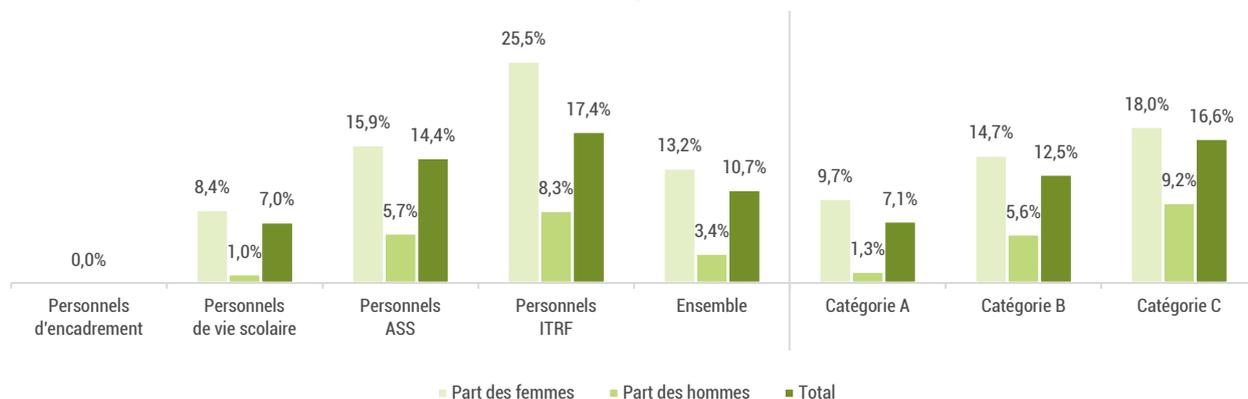
Le taux de temps partiel des personnels titulaires non-enseignants est de 10,7% au 31/12/2018. Ce taux, supérieur à la moyenne académique de 9,4% pour l'ensemble des titulaires, augmente de 0,6 point par rapport à l'année précédente et retrouve le niveau constaté de l'année scolaire 2016-2017.

Toutes les catégories de personnels voient leur taux augmenter à l'exception des personnels d'encadrement qui n'ont pas recours au temps partiel.

Les taux de temps partiel les plus élevés concernent la population féminine : 13,2% (+0,7 point) contre 3,4% pour les hommes (+0,4 point).

2.2.3.2 Temps partiel par corps et par genre

Figure 2.2.7 – Temps partiel des personnels non-enseignants titulaires pour l'année scolaire 2018-2019 par genre et par type de personnels ou par catégorie fonction publique



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les catégories de personnels qui ont le plus recours au temps partiel sont les personnels ITRF (17,4%) et les personnels ASS (14,4%), avec une proportion de femmes à temps partiel particulièrement importante pour les ITRF (25,5%).

La catégorie fonction publique qui a le plus recours au temps partiel est la catégorie C (16,6%).

2.2.3.3 Temps partiel par motif

Chez les personnels non-enseignants, hormis les personnels d'encadrement qui n'ont pas recours au temps partiel, le principal motif de temps partiel est le temps partiel sur autorisation (75,1% des motifs). Le deuxième motif est le temps partiel de droit pour élever un enfant (9,6%).

2.2.3.3.1 Personnels d'encadrement

Pour l'année scolaire 2018-2019, aucun personnel d'encadrement n'est à temps partiel.

2.2.3.3.2 Personnels de vie scolaire

Tableau 2.2.6 – Le temps partiel des personnels titulaires de vie scolaire selon le motif

Personnels de vie scolaire	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	7	18,4%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	2	5,3%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	0	0,0%
Temps partiel sur autorisation	23	60,5%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0	0,0%
Temps partiel thérapeutique	6	15,8%
Total	38	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.2.3.3.3 Personnels ASS

Tableau 2.2.7 – Le temps partiel des personnels titulaires ASS selon le motif

Personnels ASS	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	16	7,5%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	13	6,1%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	8	3,7%
Temps partiel sur autorisation	169	79,0%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0	0,0%
Temps partiel thérapeutique	8	3,7%
Total	214	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.2.3.3.4 Personnels ITRF

Tableau 2.2.8 – Le temps partiel des personnels titulaires ITRF selon le motif

Personnels ITRF	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	6	12,2%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	2	4,1%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	2	4,1%
Temps partiel sur autorisation	34	69,4%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0	0,0%
Temps partiel thérapeutique	5	10,2%
Total	49	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.3 Congés pour raison de santé

- Cette partie du chapitre porte sur tous les congés de maladie (congés de maladie ordinaire, les congés longue maladie, les congés de longue durée, les congés de maladie grave et les congés de maladie professionnelle) ainsi que sur les congés de maternité, paternité, adoption et les accidents de travail ou de service.
- La population de référence est la population étudiée dans le chapitre 1.
- L'alimentation de l'entrepôt de données BSA concerne l'ensemble des congés pour l'ensemble des périodes. Cette alimentation intègre donc l'ensemble des saisies effectuées jusqu'au 30/11/2019 (date de la dernière alimentation), y compris celles qui ont un effet rétroactif dans le temps (ce qui est le cas pour certains types de congés longs).
- Certaines anomalies liées au calcul de la durée des congés ou à la superposition des congés ont fait l'objet d'un traitement correctif.

2.3.1 Historique des absences par catégorie

Ce taux correspond au ratio [durées cumulées des absences de chaque agent en jours] / ((nombre d'individus au 31/12/2018)*[365]).

Tableau 2.3.1 – Historique du taux d'absentéisme par secteur d'enseignement et par catégorie

Catégorie de personnels	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Public			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	4,8%	4,8%	4,1%
Personnels enseignants du 2 nd degré	4,0%	4,1%	3,4%
Personnels d'encadrement	1,2%	2,0%	1,5%
Personnels de vie scolaire	1,5%	2,3%	1,7%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	3,7%	4,0%	3,6%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	4,0%	5,2%	3,6%
	3,9%	4,1%	3,4%
Privé			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	4,5%	5,1%	3,7%
Personnels enseignants du 2 nd degré	3,6%	4,1%	2,6%
	3,9%	4,4%	3,0%
Total	3,9%	4,1%	3,3%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux d'absentéisme de l'ensemble de la population de référence représente 3,3%, en diminution de 0,8 point par rapport à l'année précédente et n'a pas été aussi bas depuis 5 ans.

Les personnels enseignants du 1^{er} degré sont, tous secteurs confondus, proportionnellement plus absents que ceux du 2nd degré. Ce sont les personnels d'encadrement (1,5%) ainsi que les personnels de vie scolaire (1,7%) qui sont les moins absents.

Figure 2.3.1 – Taux d'absentéisme



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.3.2 Historique des absences par genre

Tableau 2.3.2 – Historique du taux d'absentéisme par genre et par catégorie

Catégorie de personnels	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Femmes			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	5,1%	5,2%	4,4%
Personnels enseignants du 2 nd degré	4,9%	5,0%	3,9%
Personnels d'encadrement	2,1%	2,1%	2,0%
Personnels de vie scolaire	1,8%	2,5%	1,9%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	3,9%	4,0%	3,8%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	4,0%	5,5%	3,5%
	4,5%	4,7%	3,8%
Hommes			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	3,3%	3,0%	2,2%
Personnels enseignants du 2 nd degré	2,5%	2,7%	2,3%
Personnels d'encadrement	0,6%	1,9%	1,0%
Personnels de vie scolaire	0,8%	1,2%	0,9%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	3,0%	4,2%	1,8%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	4,0%	4,8%	3,7%
	2,5%	2,7%	2,1%
Total	3,9%	4,1%	3,3%

► Source : Entrepôt de données BSA.

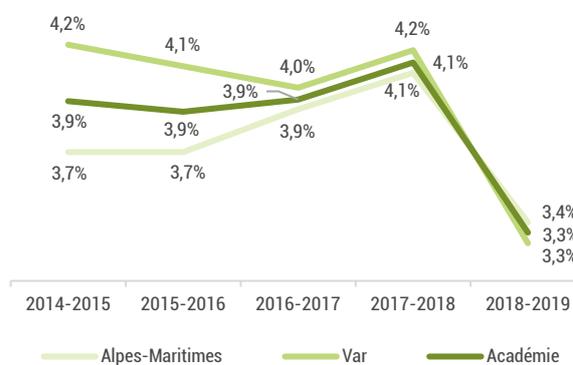
Le taux d'absentéisme des femmes nettement plus élevé que celui des hommes s'explique notamment par les congés maternité. La diminution du taux d'absentéisme évoquée précédemment concerne aussi bien les hommes que les femmes.

Les taux d'absentéisme les plus élevés concernent les personnels enseignants du 1^{er} degré pour les femmes et les personnels ITRF pour les hommes.

2.3.3 Historique des absences par département

L'écart d'absentéisme entre les deux départements reste constant (0,1 point) avec un taux d'absentéisme en baisse de 0,8 point par rapport à l'année précédente.

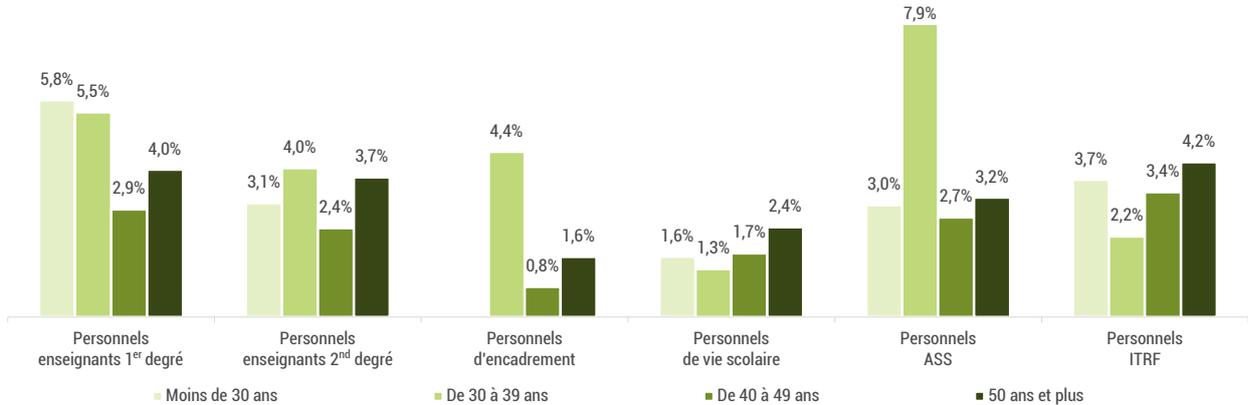
Figure 2.3.2 – Évolution du taux d'absentéisme par département



► Source : Entrepôt de données BSA.

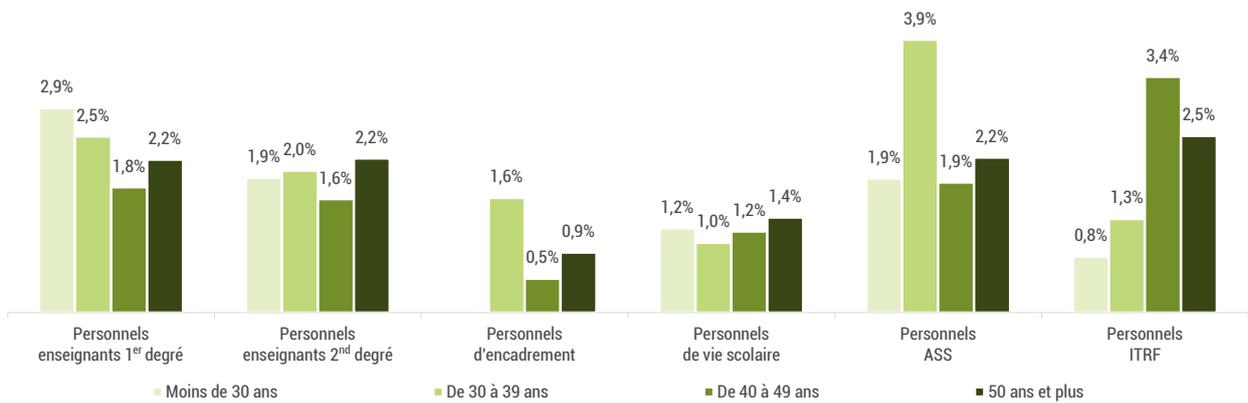
2.3.4 Répartition des absences par tranche d'âge

Figure 2.3.3 – Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Ensemble des congés



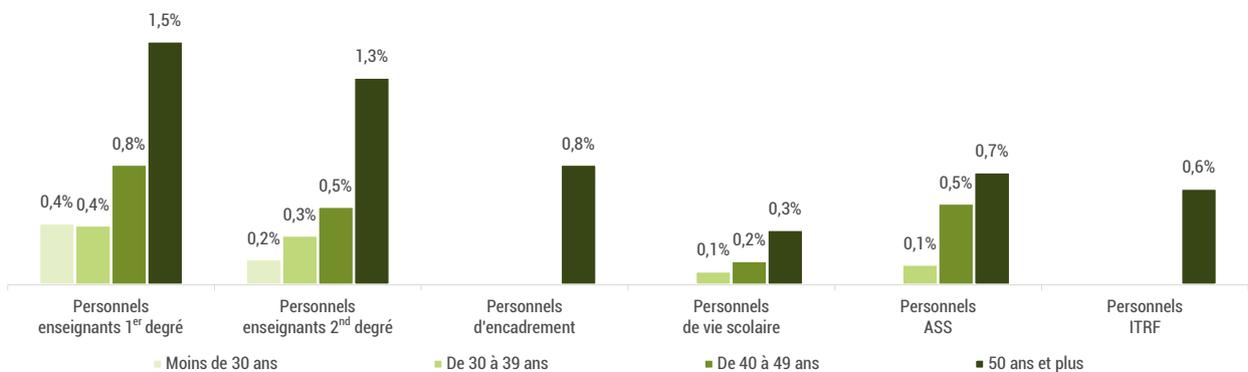
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.4 – Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Maladie ordinaire



► Champs : Congé de maladie ordinaire, congé d'office avec plein traitement, congé sans traitement pour inaptitude physique.
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.5 – Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Congé long



► Champs : Congé de longue durée non imputable au service, congé de longue maladie non imputable au service, congé grave maladie.
► Source : Entrepôt de données BSA.

A partir de 50 ans, l'absentéisme lié à des congés longs augmente pour toutes les catégories de personnels.

Figure 2.3.6 – Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Maladie professionnelle ou accident de travail

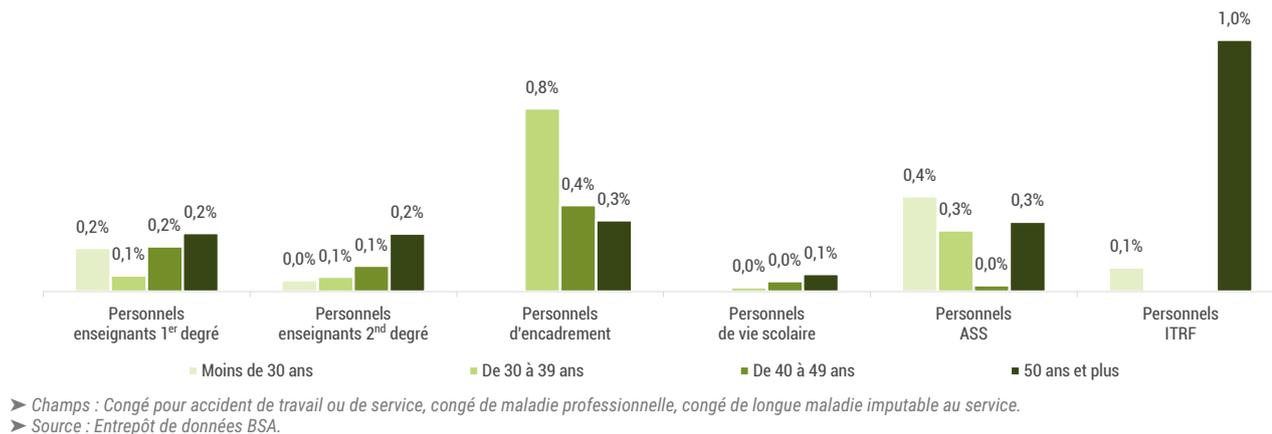


Figure 2.3.7 – Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Maternité

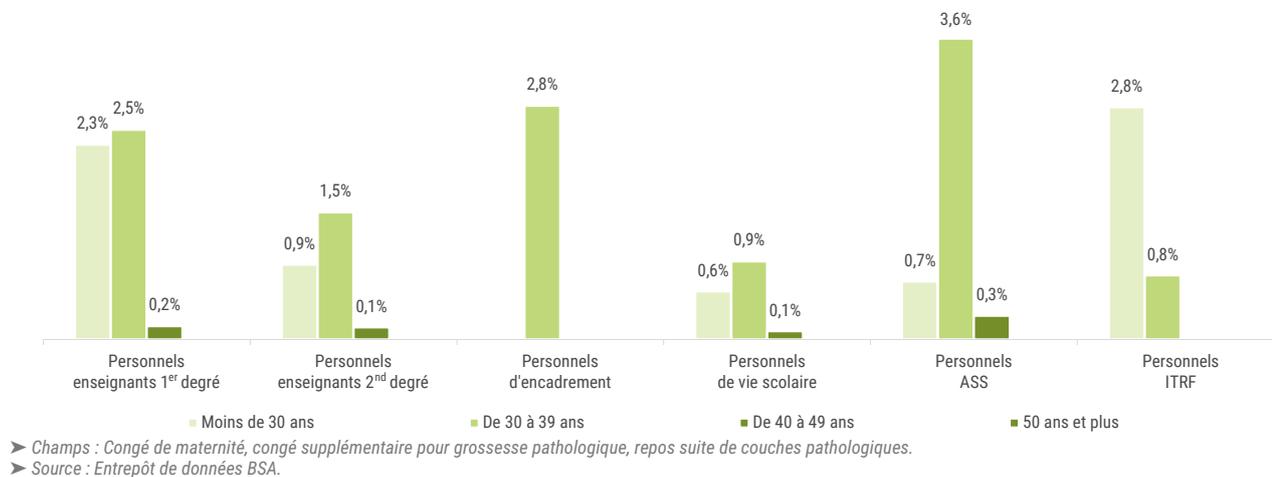


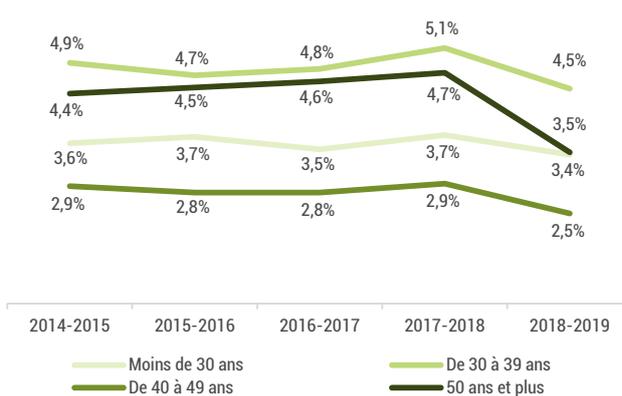
Figure 2.3.8 – Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Paternité et adoption



Figure 2.3.9 – Évolution du taux d'absentéisme par tranche d'âge

Les personnels dont le taux d'absentéisme est le plus élevé sont ceux qui ont entre 30 et 39 ans. L'impact des congés maternité dans cette tranche d'âge est sensible, en particulier chez les personnels enseignants relativement plus présents dans cette tranche d'âge que les personnes non-enseignants.

Le taux d'absentéisme le plus faible concerne les 40 à 49 ans, avec le moins d'absentéisme pour maladie ordinaire chez les personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.



2.3.5 Répartition des absences par corps

2.3.5.1 Personnels enseignants

Tableau 2.3.3 – Absentéisme des personnels enseignants du secteur public par degré d'enseignement et par corps

Corps		2016-2017	2017-2018	2018-2019
Personnels enseignants du 1^{er} degré public				
Titulaires	Instituteurs	9,4%	9,4%	7,2%
	Professeurs des écoles	4,7%	4,8%	4,1%
Non-titulaires	Contractuels BOE	0,0%	0,0%	0,1%
		4,8%	4,8%	4,1%
Personnels enseignants du 2nd degré public				
Titulaires	Adjoints d'enseignement	0,0%	0,0%	0,0%
	Chargés d'enseignement en EPS	8,6%	7,3%	8,8%
	Professeurs agrégés	2,8%	3,1%	2,0%
	Professeurs certifiés	4,5%	4,6%	3,7%
	Professeurs d'enseignement général de collège	5,5%	8,7%	15,3%
	Professeurs d'EPS	4,1%	4,5%	3,9%
	Professeurs de chaire supérieure	0,4%	0,3%	0,0%
	Professeurs de lycée professionnel	4,0%	4,1%	3,4%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	7,1%	5,3%	6,0%
	Professeurs contractuels	2,1%	2,2%	2,3%
		4,0%	4,1%	3,4%
Total		4,4%	4,4%	3,7%

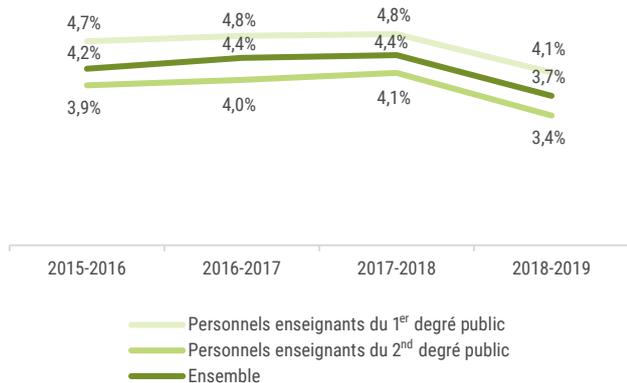
► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.3.4 – Absentéisme des personnels enseignants du secteur privé sous contrat par degré d'enseignement et par corps

Corps		2016-2017	2017-2018	2018-2019
Personnels enseignants du 1^{er} degré privé				
Titulaires	Instituteurs	2,5%	12,9%	0,0%
	Professeurs des écoles	4,9%	6,4%	4,2%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	2,7%	0,0%	4,2%
		4,5%	5,1%	3,7%
Personnels enseignants du 2nd degré privé				
Titulaires	Adjoints d'enseignement	1,6%	0,3%	0,1%
	Professeurs agrégés	1,9%	2,5%	2,8%
	Professeurs certifiés	4,2%	4,7%	2,6%
	Professeurs d'EPS	5,9%	5,4%	4,9%
	Professeurs de lycée professionnel	2,9%	3,2%	2,3%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	2,1%	2,7%	2,1%
		3,6%	4,1%	2,6%
Total		3,9%	4,4%	3,0%

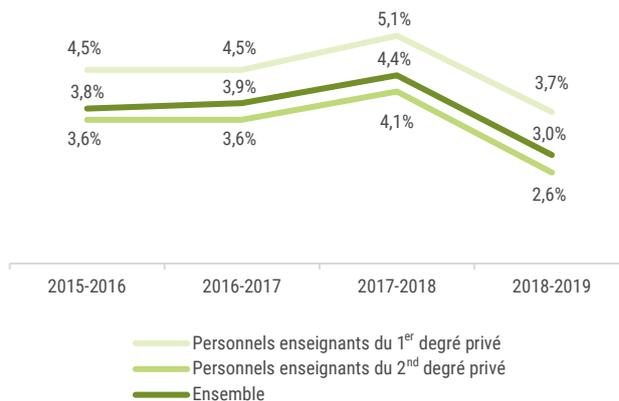
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.10 – Taux d'absentéisme des personnels enseignants du secteur public



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.11 – Taux d'absentéisme des personnels enseignants du secteur privé



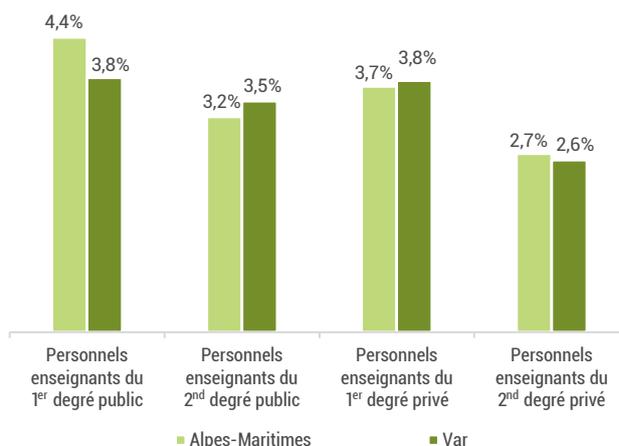
► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux d'absentéisme des enseignants, tous secteurs et tous niveaux d'enseignement confondus, est de 3,6%, en baisse de 0,8 point par rapport à l'année précédente.

Le taux d'absentéisme des enseignants du secteur privé sous contrat est de 3,0%, en baisse de 1,4 point. Il est de 3,7% dans le secteur public, en baisse de 0,7 point.

Les taux d'absentéisme dans le 1^{er} degré sont plus élevés que dans le 2nd degré quel que soit le secteur d'enseignement.

Figure 2.3.12 – Taux d'absentéisme des personnels enseignants par département



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les taux d'absentéisme des enseignants sont plus élevés dans le Var que dans les Alpes-Maritimes chez les personnels enseignants du 2nd degré public et des personnels enseignants du 1^{er} degré privé. L'inverse est constaté pour les personnels enseignants du 1^{er} degré public.

2.3.5.2 Personnels non-enseignants

Tableau 2.3.5 – Absentéisme des personnels non-enseignants par catégorie et par fonction

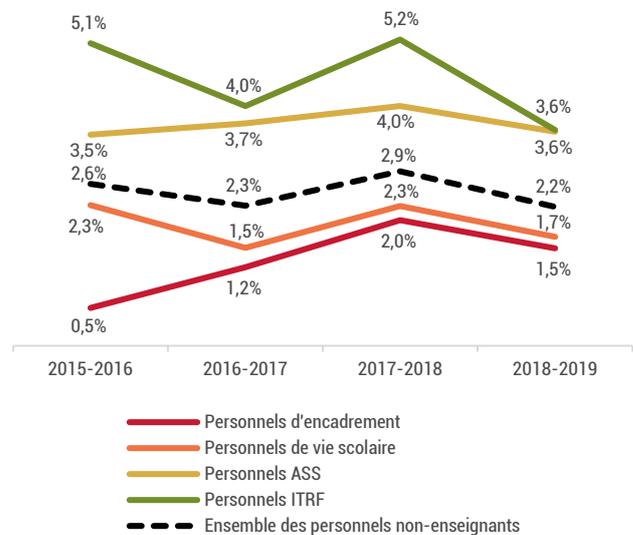
Catégorie de personnels	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Personnels d'encadrement			
Personnels d'encadrement supérieur	0,4%	2,2%	0,2%
Personnels d'inspection	0,4%	0,7%	1,1%
Personnels de direction	1,4%	2,3%	1,7%
	1,2%	2,0%	1,5%
Personnels de vie scolaire			
Personnels d'assistance éducative	1,0%	1,8%	1,3%
Personnels d'éducation	5,1%	5,0%	4,6%
	1,5%	2,3%	1,7%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)			
Personnels administratifs	3,6%	4,2%	3,3%
Personnels médico-sociaux	4,0%	3,2%	4,4%
Personnels techniques	9,0%	1,8%	4,7%
	3,7%	4,0%	3,6%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)			
	4,0%	5,2%	3,6%
Total	2,3%	2,9%	2,2%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux d'absentéisme baisse pour toutes les catégories de personnels non-enseignants et atteint, en 2018-2019, 2,2% pour l'ensemble des agents (-0,7 point par rapport à l'année précédente).

Parmi les personnels non-enseignants, les taux d'absentéisme les plus élevés concernent les personnels ITRF et ASS (3,6%). Les personnels d'encadrement ont le taux le plus faible (1,5%) et celui des personnels de vie scolaire présente des disparités selon le corps des agents : 1,3% pour les personnels d'assistance éducative et 4,6% pour les personnels d'éducation.

Figure 2.3.13 – Évolution du taux d'absentéisme des personnels non-enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.3.6 Répartition des absences par motif

2.3.6.1 Part relative du nombre de jours d'absence par motif

Tableau 2.3.6 – Part relative du nombre de jours d'absence par motif

Motif	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Congé accident du travail ou de service	3,1%	3,3%	4,2%
Congé d'adoption	0,1%	0,0%	0,0%
Congé de longue durée non imputable au service	4,9%	6,4%	3,7%
Congé de longue durée non imputable au service (enseignement privé)	1,1%	1,5%	1,0%
Congé de longue maladie non imputable au service	19,7%	18,8%	15,5%
Congé de maladie ordinaire	52,7%	50,3%	57,4%
Congé maternité	15,6%	17,0%	15,5%
Congé paternité/accueil enfant	0,5%	0,4%	0,5%
Congé grave maladie (non-titulaires)	0,3%	0,3%	0,3%
Congé maladie professionnelle	0,0%	0,2%	0,2%
Congé maternité pathologique lié au DES	0,0%	0,0%	0,0%
Congé supplémentaire grossesse pathologique	0,9%	0,8%	0,9%
Repos suites de couches pathologiques	1,2%	1,0%	0,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les congés de maladie ordinaire représente plus de la moitié (57,4%) de l'ensemble des jours de congé pour raison de santé. Ils sont en augmentation par rapport à 2017-2018 (+7,1 points).

Le deuxième motif en nombre de jours d'absence concerne à la fois le congé de longue maladie et le congé de maternité, avec une part relative à 15,5%.

2.3.6.2 Durée moyenne des congés pris pour raison de santé

Tableau 2.3.7 – Durée moyenne des congés pris pour raison de santé pour l'année scolaire 2018-2019

Catégorie de personnels		Maladie ordinaire ⁽¹⁾	Congé long ⁽²⁾	Maladie professionnelle ou accident du travail ⁽³⁾	Maternité ⁽⁴⁾	Paternité ou adoption ⁽⁵⁾	Total
Personnels enseignants du secteur public							
Hommes	Moins de 30 ans	5,6	-	0,2	-	0,3	6,1
	De 30 à 39 ans	3,8	0,9	0,1	-	0,8	5,6
	De 40 à 49 ans	4,9	1,4	0,2	-	0,2	6,7
	50 ans et plus	7,2	3,7	0,9	-	0,0	11,8
Femmes	Moins de 30 ans	10,6	1,5	0,6	8,3	-	21,0
	De 30 à 39 ans	10,0	1,5	0,3	9,8	0,0	21,6
	De 40 à 49 ans	6,8	2,6	0,7	0,8	0,0	10,9
	50 ans et plus	8,7	5,5	0,9	0,0	-	15,1
		7,6	2,9	0,6	2,4	0,1	13,6
Évolution 2018-2019 / 2017-2018		-0,8	-1,5	+0,1	-0,5	0,0	-2,6
Personnels non-enseignants du secteur public							
Hommes	Moins de 30 ans	3,6	-	0,3	-	0,1	4,0
	De 30 à 39 ans	2,2	-	-	-	0,2	2,4
	De 40 à 49 ans	3,7	0,2	0,6	-	-	4,5
	50 ans et plus	4,4	1,1	1,2	-	-	6,7
Femmes	Moins de 30 ans	4,7	-	-	3,7	-	8,4
	De 30 à 39 ans	7,5	0,4	0,2	6,4	-	14,5
	De 40 à 49 ans	5,0	1,0	0,1	0,6	-	6,7
	50 ans et plus	6,0	2,1	0,6	-	-	8,7
		5,3	1,1	0,4	1,4	0,0	8,2
Évolution 2018-2019 / 2017-2018		-0,7	-1,3	-0,3	0,1	0,0	-2,2
Personnels enseignants du secteur privé sous contrat							
Hommes	Moins de 30 ans	1,3	-	-	-	-	1,3
	De 30 à 39 ans	3,4	-	0,1	-	0,8	4,3
	De 40 à 49 ans	4,1	1,6	0,0	-	0,3	6,0
	50 ans et plus	4,1	4,7	0,2	-	-	9,0
Femmes	Moins de 30 ans	4,3	-	0,0	4,0	-	8,3
	De 30 à 39 ans	6,4	0,4	0,1	6,6	-	13,5
	De 40 à 49 ans	5,4	1,9	0,3	0,8	-	8,4
	50 ans et plus	6,9	7,7	1,0	-	-	15,6
		5,5	3,3	0,4	1,6	0,0	10,8
Évolution 2018-2019 / 2017-2018		-1,8	-2,1	0,0	-1,3	0,0	-5,3
		7,0	2,5	0,5	2,1	0,1	12,2
Évolution 2018-2019 / 2017-2018		-0,8	-1,5	0,0	-0,5	0,0	-2,8

(1) Congé de maladie ordinaire, congé d'office avec plein traitement, congé sans traitement pour inaptitude physique.

(2) Congé de longue durée non imputable au service, congé de longue maladie non imputable au service, congé grave maladie.

(3) Congé pour accident de travail ou de service, congé de maladie professionnelle, congé de longue maladie imputable au service.

(4) Congé de maternité, congé supplémentaire pour grossesse pathologique, repos suite de couches pathologiques.

(5) Congé de paternité, congé d'adoption.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La durée totale moyenne des congés pour raison de santé est de 12,2 jours en 2018-2019 contre 15,0 jours l'année scolaire précédente.

2.3.7 Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année

Le taux d'absents se définit comme le rapport entre le nombre total d'individus absents au moins une fois dans l'année et le nombre total d'individus.

Tableau 2.3.8 – Historique du taux d'absents par secteur et par catégorie

Catégorie de personnels	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Public			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	53,7%	49,4%	45,3%
Personnels enseignants du 2 nd degré	52,2%	48,5%	42,6%
Personnels d'encadrement	15,5%	14,1%	12,0%
Personnels de vie scolaire	18,6%	22,7%	20,9%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	44,3%	39,8%	35,4%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	54,7%	43,4%	41,7%
	47,5%	44,2%	39,3%
Privé			
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	39,2%	30,7%	34,2%
Personnels enseignants du 2 nd degré	43,3%	41,3%	37,2%
	42,1%	38,3%	36,3%
Total	47,0%	43,7%	39,0%

► Source : Entrepôt de données BSA.

La proportion d'agents ayant pris au moins un congé dans l'année est en diminution quel que soit le secteur d'enseignement et la catégorie de personnels, à l'exception des personnels enseignants du 1^{er} degré privé.

La fréquence des absences est plus élevée parmi les personnels enseignants du secteur public (1^{er} et 2nd degrés).

2.4 Remplacement

2.4.1 Personnels enseignants

2.4.1.1 Enseignement du 1^{er} degré public

Les personnels affectés en zone de remplacement ont vocation à occuper des postes à l'année (correspondant à des rompus de temps partiels ou des postes libérés pour des raisons diverses) ou à effectuer des suppléances (congés maladies etc.).

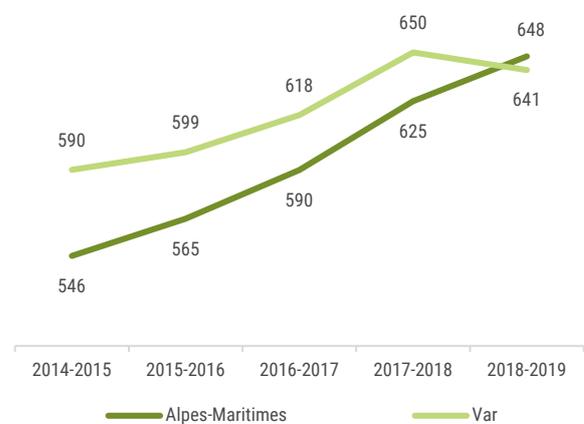
Les moyens de remplacement sont gérés au niveau des circonscriptions (et/ou au niveau des « zones de formation ») sous l'autorité et la responsabilité des directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale.

2.4.1.1.1 Évolution globale

Le nombre de personnels affectés en zone est en augmentation globale de 1,1% pour atteindre, au 31/12/2018, 1 289 dont 648 dans les Alpes-Maritimes et 641 dans le Var.

Cette évolution est à la hausse dans les Alpes-Maritimes (+3,7%) et à la baisse dans le Var (-1,4%).

Figure 2.4.1 – Personnels enseignants du 1^{er} degré affectés dans les zones



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.4.1.1.2 Évolution par zone et par département

Tableau 2.4.1 – Évolution des personnels enseignants du 1^{er} degré par zone et par département

Type de zone	2017-2018	2018-2019	Évolution en valeur absolue	Évolution en %
Département des Alpes-Maritimes				
Zone brigade remplacement ASH	16	14	-2	-12,5%
Zone de remplacement	403	417	14	3,5%
Zone secteur d'ajustement ⁽¹⁾	206	217	11	5,3%
	625	648	23	3,7%
Département du Var				
Zone brigade stage long	0	1	1	-
Zone de remplacement	421	411	-10	-2,4%
Zone secteur d'ajustement ⁽¹⁾	229	229	0	0,0%
	650	641	-9	-1,4%
Académie	1 275	1 289	14	1,1%

(1) Les personnels affectés en zone secteur d'ajustement ont vocation à occuper des postes à l'année suite à des rompus de temps partiels et des décharges de direction.

► Champ : L'ensemble des zones ont été prises en compte à l'exception des zones départementales d'ajustements puisque les personnels affectés dans ces zones n'ont pas nécessairement vocation à effectuer des remplacements.

► Source : Entrepôt de données BSA.

2.4.1.1.3 Répartition selon le type de zone

Figure 2.4.2 – Répartition des personnels enseignants du 1^{er} degré



► Source : Entrepôt de données BSA.

2.4.1.2 Enseignement du 2nd degré public

2.4.1.2.1 Potentiels de remplacement

Ces personnels ont vocation à pourvoir des postes qui se libèrent en cours d'année et/ou à effectuer des suppléances (congés maladies etc.).

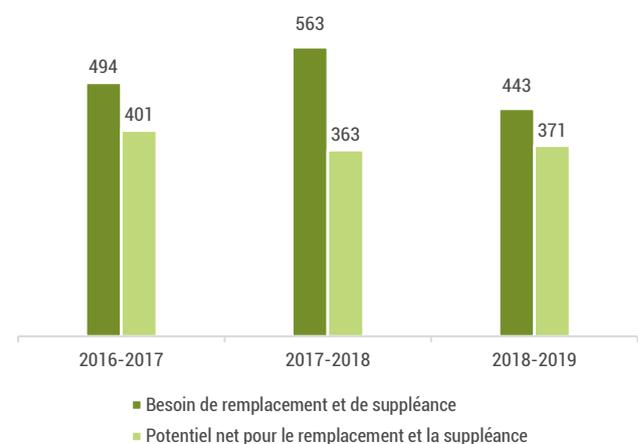
Ils sont constitués des enseignants qui n'ont pas été affectés sur un poste vacant dès le 1^{er} jour de la rentrée (les titulaires sur zone de remplacement (TZR), les maîtres auxiliaires et les enseignants contractuels qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée).

Les potentiels de remplacement ainsi que les personnels contractuels (contrats à durée déterminée) sont observés au mois d'octobre de chaque année scolaire tandis qu'un besoin de remplacement et de suppléance représente une moyenne annuelle (de septembre à juin).

Le potentiel de remplacement augmente de 2,3% et représente l'équivalent de 371 personnes à temps plein.

A l'inverse, le besoin de remplacement et de suppléance diminue de 21,2% en 2018-2019. Il représente désormais l'équivalent de 443 personnes à temps plein (demande de remplacement et de suppléance de plus de 15 jours).

Figure 2.4.3 – Comparaison entre le besoin et le potentiel net de remplacement et de suppléance



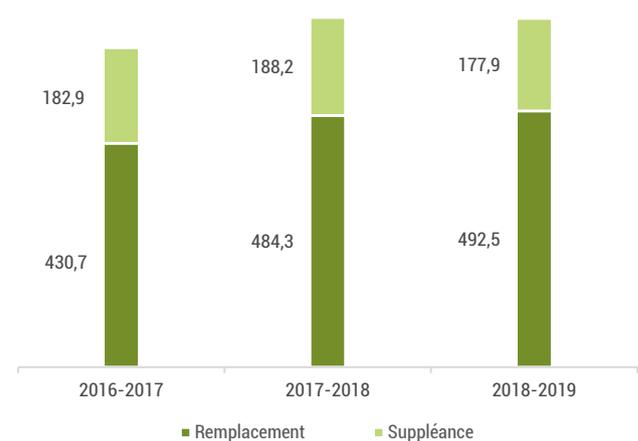
► Source : Entrepôt de données DGRH.

2.4.1.2.2 Recrutement des contractuels à durée déterminée en cours d'année

Le volume des contractuels atteint 670,4 ETP au cours de l'année scolaire 2018-2019, en baisse de 0,3% par rapport à l'année précédente.

73,5% de ces contractuels exercent une fonction de remplacement (postes vacants) et 26,5% effectuent des suppléances (dans le cadre d'absences ponctuelles d'un agent).

Figure 2.4.4 – Recrutement des contractuels à durée déterminée



► Source : Entrepôt de données DGRH.

2.4.2 Personnels non-enseignants

Le tableau ci-après recense le nombre de personnes non-titulaires hors CDI recrutées au moins une fois entre le 01/09/2018 et le 31/08/2019.

Tableau 2.4.2 – Recrutement des contractuels ASS et ITRF (hors CDI)

Corps	Agents non-titulaires affectés sur des missions			Répartition				Ancienneté des agents non-titulaires			
	Remplacement	Suppléances	Total	Filière en %	Total en %	Hommes	Femmes	Moins de 1 an	De 1 à 4 ans	De 4 à 6 ans	Plus de 6 ans
Filière administrative											
Attachés d'administration	5	14	19	8,6%	5,6%	9	10	8	10	1	0
Adjoint administratifs	109	86	195	88,2%	57,0%	7	188	79	79	26	11
Secrétaires administratifs	2	5	7	3,2%	2,0%	1	6	3	4		0
	116	105	221	100,0%	64,6%	17	204	90	93	27	11
Filière médico-sociale											
Assistants de service social	9	8	17	34,7%	5,0%	1	16	11	4	1	1
Conseillers techniques de service social	0	1	1	2,0%	0,3%	0	1	1	0	0	0
Infirmiers	11	20	31	63,3%	9,1%	1	30	20	9	1	1
Médecins	0	0	0	0,0%	0,0%	0	0				
	20	29	49	100,0%	14,3%	2	47	32	13	2	2
Filière technique											
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0	0
Filière ITRF											
Adjoint techniques	45	14	59	81,9%	17,3%	10	49	38	16	3	2
Assistants ingénieurs	1	0	1	1,4%	0,3%	1	0	1	0	0	0
Ingénieurs d'études	1	0	1	1,4%	0,3%	1	0	1	0	0	0
Ingénieurs de recherche	0	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0	0
Techniciens	4	7	11	15,3%	3,2%	5	6	9	2	0	0
	51	21	72	100,0%	21,1%	17	55	49	18	3	2
Total	187	155	342		100,0%	36	306	171	124	32	15
Répartition en %						10,5%	89,5%	50,0%	36,3%	9,4%	4,4%

(1) Les personnels affectés en zone secteur d'ajustement ont vocation à occuper des postes à l'année correspondant notamment à des rompus de temps partiels et des décharges de direction.

► Champ : Les zones départementales d'ajustements ne sont pas prises en compte car les personnels affectés dans ces zones n'ont pas nécessairement vocation à effectuer des remplacements.

► Source : Agora.

2.5 Mobilité

2.5.1 Mouvement des personnels enseignants

2.5.1.1 Mouvement des personnels enseignants du 1^{er} degré dans le secteur public

2.5.1.1.1 Mouvement inter-départemental

Tableau 2.5.1 – Évolution du mouvement inter-départemental

Mouvement inter-départemental	2018			2019			Évolution 2019/2018		
	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie
Candidats au départ	106	58	164	91	57	148	-14,2%	-1,7%	-9,8%
Sortants	35	38	73	37	31	68	5,7%	-18,4%	-6,8%
Taux de satisfaction à la sortie	33,0%	65,5%	44,5%	40,7%	54,4%	45,9%	+7,7 pt(s)	-11,1 pt(s)	+1,4 pt(s)
Candidats à l'arrivée	424	752	1 176	384	655	1 039	-9,4%	-12,9%	-11,6%
Entrants	45	63	108	47	84	131	4,4%	33,3%	21,3%
Taux de satisfaction à l'entrée	10,6%	8,4%	9,2%	12,2%	12,8%	12,6%	+1,6 pt(s)	+4,4 pt(s)	+3,4 pt(s)
Soldes	10	25	35	10	53	63	0,0%	112,0%	80,0%

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants.

148 personnes ont participé au mouvement inter-départemental en 2019 dont près des deux tiers dans les Alpes-Maritimes. Le nombre de candidat au départ a diminué de 16 par rapport à l'année scolaire antérieure.

1 039 personnes ont souhaité entrer dans l'académie dont les deux tiers dans le Var. Le nombre de candidats à l'entrée a diminué de 137 par rapport à l'année scolaire antérieure.

L'académie de Nice est une académie attractive : 12,6% de candidats entrants obtiennent satisfaction pour un taux de satisfaction de 45,9% parmi les candidats sortants. Elle l'est plus particulièrement dans le Var avec un taux de 12,8% des candidats entrants ayant obtenu satisfaction contre un taux de 54,4% pour les candidats sortants.

2.5.1.1.2 Mouvement intra-départemental

Tableau 2.5.2 – Évolution du mouvement intra-départemental

Mouvement intra-départemental	2018			2019			Évolution 2019/2018		
	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie
Nombre de participants	1 664	1 586	3 250	1 374	1 459	2 833	-17,4%	-8,0%	-12,8%
Nombre de personnels mutés	818	796	1 614	772	768	1 540	-5,6%	-3,5%	-4,6%
Part des mutés/participants	49,2%	50,2%	49,7%	56,2%	52,6%	54,4%	+7,0 pt(s)	+2,4 pt(s)	+4,7 pt(s)
Priorités médicales accordées	39	44	83	40	83	123	2,6%	88,6%	48,2%
Part des priorités médicales/participants	2,3%	2,8%	2,6%	2,9%	5,7%	4,3%	+0,6 pt(s)	+2,9 pt(s)	+1,7 pt(s)

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants.

Le nombre de participants au mouvement intra-départemental diminue dans les deux départements (-290 dans les Alpes-Maritimes et -127 dans le Var). Le taux de satisfaction augmente dans les deux départements et atteint 54,4% pour l'ensemble de l'académie (+4,7 points par rapport à l'année antérieure).

Les priorités médicales augmentent de 48,2% par rapport à 2018 avec une augmentation plus importante dans le Var (+88,6%). Au niveau académique, les participants avec une priorité médicale représentent 4,3% de l'ensemble des participants, soit une augmentation de 1,7 point par rapport à l'année précédente.

2.5.1.2 Mouvement des personnels enseignants du 2nd degré dans le secteur public

2.5.1.2.1 Mouvement inter-académique

Cette section concerne les enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale titulaires ayant participé au mouvement national à gestion déconcentrée.

Le terme "entrants" désigne les enseignants titulaires ou néo-titulaires ayant intégré l'académie.

Le terme "sortants" désigne les enseignants titulaires quittant l'académie.

Les sorties de l'académie

225 personnels enseignants du 2nd degré titulaires ont demandé une mutation inter-académique, soit un nombre de candidat en diminution de 14,1% par rapport au mouvement 2018.

112 personnels sont mutés, soit une baisse de 12,5% sur un an. La part des personnels mutés rapportée aux candidats passe de 48,9% à 49,8%.

Tableau 2.5.3 – Les sorties de l'académie

Année	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats
2017	287	116	40,4%
2018	262	128	48,9%
2019	225	112	49,8%
Évolution	-14,1%	-12,5%	+0,9 pt(s)

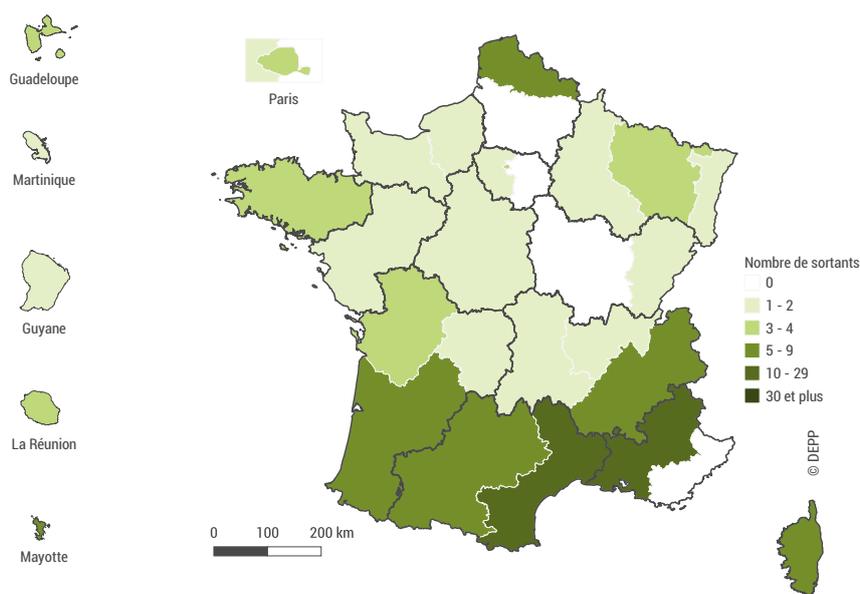
► Source : EPP-Mouvement.

Tableau 2.5.4 – Les destinations des sortants en pourcentage

Académie	2017	Académie	2018	Académie	2019
Aix-Marseille	28,4%	Aix-Marseille	26,6%	Aix-Marseille	25,9%
Toulouse	8,6%	Montpellier	10,2%	Montpellier	8,9%
Bordeaux	6,9%	Grenoble	5,5%	Bordeaux	6,3%
Grenoble	6,0%	Lyon	5,5%	Toulouse	5,4%
Lyon	6,0%	Rennes	4,7%	Mayotte	5,4%

► Source : EPP-Mouvement.

Figure 2.5.1 – Cartographie des sortants par destination



► Échelles : 1 : 5 000 000 pour la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et Mayotte; 1 : 20 000 000 pour la Guyane; 1 : 1 000 000 pour la sélection autour de Paris.

► Source : EPP-Mouvement.

Les candidats sortants obtenant une autre académie se dirigent principalement vers les académies d'Aix-Marseille, Montpellier, Bordeaux, Toulouse, Mayotte et Lille.

Tableau 2.5.5 – L'âge moyen des sortants

L'âge moyen des sortants est de 39,9 ans au mouvement 2019, en baisse par rapport à l'année précédente.

Année	Âge moyen des sortants
2017	40,8
2018	41,1
2019	39,9

► Source : EPP-Mouvement.

Les entrées dans l'académie

Tableau 2.5.6 – L'âge moyen et le volume des entrants par genre

Genre	2017			2018			2019		
	Nombre	Part	Âge moyen	Nombre	Part	Âge moyen	Nombre	Part	Âge moyen
Femmes	186	55,9%	39,5	184	59,9%	38,4	206	60,1%	39,8
Hommes	147	44,1%	38,9	123	40,1%	40,0	137	39,9%	40,7
Total	333	100,0%	39,2	307	100,0%	39,0	343	100,0%	40,2

► Source : EPP-Mouvement.

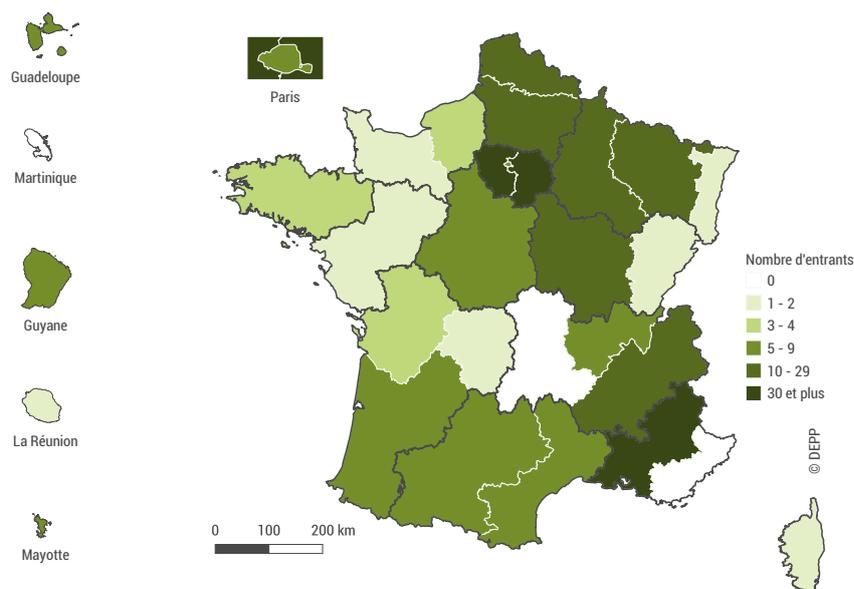
Le volume des entrants dans l'académie a augmenté de 36 par rapport au mouvement 2018. L'âge moyen des entrants augmente cette année de 1,2 an après une baisse constatée l'année précédente.

Tableau 2.5.7 – La provenance des entrants

Académie	2017	Académie	2018	Académie	2019
Créteil	15,9%	Aix-Marseille	19,2%	Aix-Marseille	16,0%
Aix-Marseille	15,6%	Versailles	11,7%	Créteil	15,2%
Versailles	8,4%	Créteil	11,4%	Versailles	10,8%
29 ^{ème} base	6,9%	29 ^{ème} base	5,5%	29 ^{ème} base	6,1%
Grenoble	6,0%	Lille	4,9%	Grenoble	5,2%

► Source : EPP-Mouvement.

Figure 2.5.2 – Cartographie des entrants par origine



► Échelles : 1 : 5 000 000 pour la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et Mayotte; 1 : 20 000 000 pour la Guyane; 1 : 1 000 000 pour la sélection autour de Paris.
► Source : EPP-Mouvement.

Les entrants proviennent pour un tiers des académies d'Ile de France et pour un sixième de l'académie d'Aix-Marseille.

2.5.1.2.2 Mouvement intra-académique

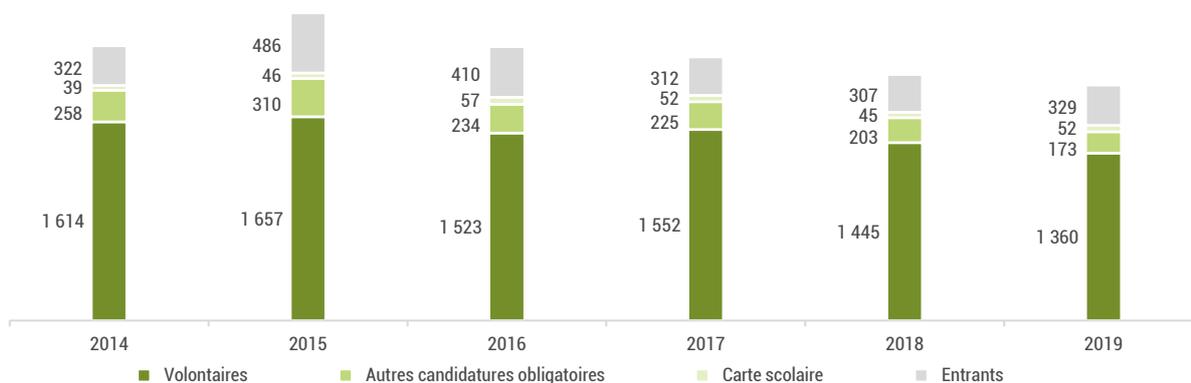
Participants

Tableau 2.5.8 – Les participants au mouvement intra-académique

Candidature	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Entrants	322	486	410	312	307	329	7,2%
Carte scolaire	39	46	57	52	45	52	15,6%
Autres candidatures obligatoires	258	310	234	225	203	173	-14,8%
Volontaires	1 614	1 657	1 523	1 552	1 445	1 360	-5,9%
Total	2 233	2 499	2 224	2 141	2 000	1 914	-4,3%

► Source : EPP-Mouvement.

Figure 2.5.3 – Évolution des candidatures au mouvement intra-académique par type de candidature



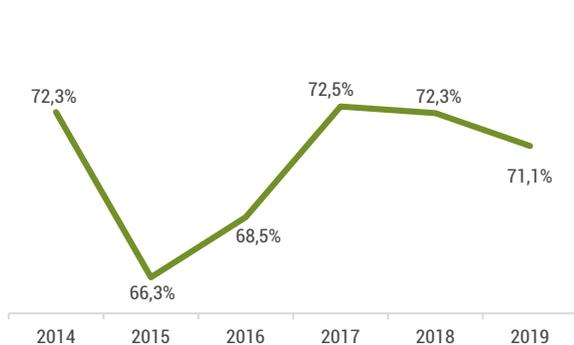
► Source : EPP-Mouvement.

1 914 candidats ont participé à la phase intra-académique du mouvement 2019, soit une participation en diminution par rapport au mouvement 2018 (-4,3%, soit -86 participants).

Le taux de participation des enseignants volontaires chute de 5,9% pour atteindre le niveau le plus bas sur les 6 dernières années.

Participants volontaires : part relative et taux de mutation

Figure 2.5.4 – Part relative des participants volontaires



► Source : EPP-Mouvement.

Figure 2.5.5 – Évolution des taux de mutations des candidats volontaires



► Source : EPP-Mouvement.

Les candidats volontaires représentent 71,1% des candidats au mouvement et leur taux de mutation à 21,8% est en baisse de 3,3 points par rapport à 2018.

2.5.2 Mouvement des personnels non-enseignants

2.5.2.1 Mouvement inter-académique des personnels d'encadrement

Tableau 2.5.9 – Évolution du mouvement intra-académique des personnels d'encadrement

Corps	2018			2019			Évolution		
	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra
Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	1	0	0	2	1	0	1	1	0
Inspecteurs de l'Éducation nationale	4	2	1	2	1	1	-2	-1	0
Personnels de direction	33	10	49	27	14	46	-6	4	-3
Total	38	12	50	31	16	47	-7	4	-3

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

2.5.2.2 Mouvements des personnels ASS et ITRF

2.5.2.2.1 Mouvement inter-académique

Tableau 2.5.10 – Évolution du mouvement inter-académique des personnels ASS et ITRF

Corps	2018		2019		Évolution	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
Personnels administratifs						
Adjoint administratifs (ADJAENES)	8	2	6	0	-2	-2
Attachés d'administration (AAE)	4	1	2	3	-2	2
Secrétaires administratifs (SAENES)	5	2	4	3	-1	1
	17	5	12	6	-5	1
Personnels médico-sociaux						
Assistants de service social	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	5	3	4	0	-1	-3
	5	3	4	0	-1	-3
Personnels ITRF						
Adjoint techniques (ATRF)	2	3	1	0	-1	-3
	2	3	1	0	-1	-3
Total	24	11	17	6	-7	-5

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

2.5.2.2.2 Mouvement intra-académique

Tableau 2.5.11 – Évolution du mouvement intra-académique des personnels ASS et ITRF

Corps	2018			2019		
	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats
Personnels administratifs						
Adjoints administratifs (ADJAENES)	130	50	38,5%	61	37	60,7%
Attachés d'administration (AAE)	29	10	34,5%	18	12	66,7%
Secrétaires administratifs (SAENES)	94	46	48,9%	68	12	17,6%
	253	106	41,9%	147	61	41,5%
Personnels médico-sociaux						
Assistants de service social	0	0	-	1	0	0,0%
Infirmiers	55	20	36,4%	33	10	30,3%
	55	20	36,4%	34	10	29,4%
Personnels ITRF						
Adjoints techniques (ATRF)	14	6	42,9%	14	4	28,6%
	14	6	42,9%	14	4	28,6%
Total	322	132	41,0%	195	75	38,5%

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

2.6 Promotions et avancements

2.6.1 Ensemble des personnels

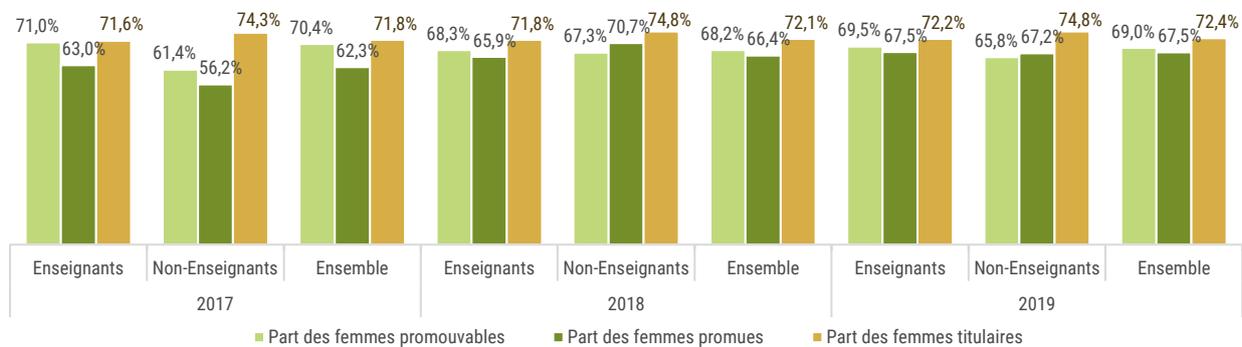
2.6.1.1 Tableau d'avancement

Tableau 2.6.1 – Tableau d'avancement de l'ensemble des personnels

Catégorie de personnels	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Personnels enseignants	15 727	1 388	8,8%	11 344	1 373	12,1%	8 128	1 512	18,6%
Personnels non-enseignants	1 063	153	14,4%	1 145	147	12,8%	1 147	134	11,7%
Total	16 790	1 541	9,2%	12 489	1 520	12,2%	9 275	1 646	17,7%

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 2.6.1 – Évolution de la part des femmes promouvables et promues au tableau d'avancement



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par catégorie de personnels et regroupent les informations relatives aux différents corps et grades.
2. La part des femmes titulaires de l'année N correspond à la part des femmes parmi les personnels titulaires, calculée à partir des données BSA au 31 décembre de l'année N-1.
► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

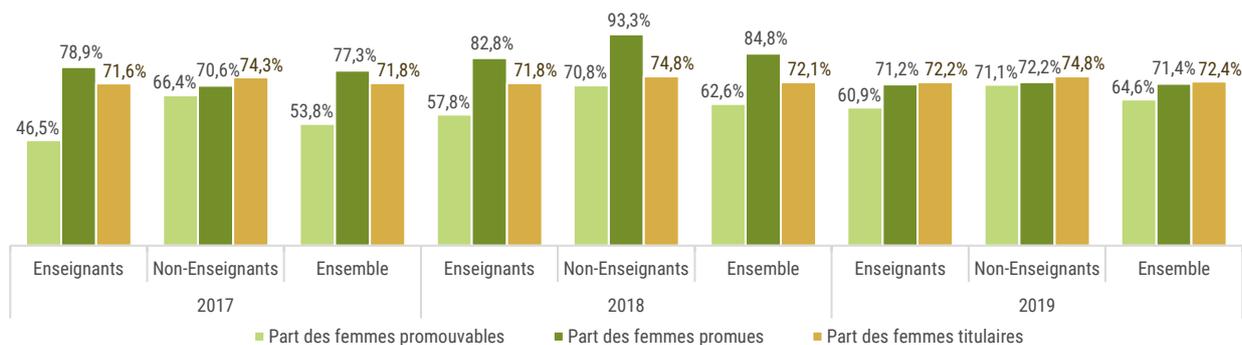
2.6.1.2 Liste d'aptitude

Tableau 2.6.2 – Liste d'aptitude de l'ensemble des personnels

Catégorie de personnels	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Personnels enseignants	626	71	11,3%	562	64	11,4%	599	59	9,8%
Personnels non-enseignants	360	17	4,7%	329	15	4,6%	336	18	5,4%
Total	986	88	8,9%	891	79	8,9%	935	77	8,2%

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 2.6.2 – Évolution de la part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude



► Champ : La part des femmes titulaires de l'année N correspond à la part des femmes parmi les personnels titulaires, calculée à partir des données BSA au 31 décembre de l'année N-1.
► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

2.6.2 Personnels enseignants

2.6.2.1 Secteur public

2.6.2.1.1 Personnels enseignants du 1^{er} degré dans le secteur public

Tableau d'avancement

Tableau 2.6.3 – Tableau d'avancement des personnels enseignants du 1^{er} degré public

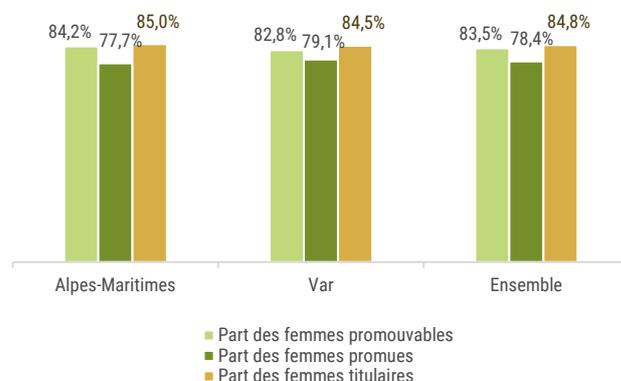
Grade	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Alpes-Maritimes									
Professeur des écoles hors classe	3 520	207	5,9%	1 562	210	13,4%	1 580	243	15,4%
Professeur des écoles classe exceptionnelle	264	93	35,2%	224	79	35,3%	170	106	62,4%
	3 784	300	7,9%	1 786	289	16,2%	1 750	349	19,9%
Var									
Professeur des écoles hors classe	3 468	214	6,2%	1 625	218	13,4%	1 605	244	15,2%
Professeur des écoles classe exceptionnelle	231	82	35,5%	225	75	33,3%	200	115	57,5%
	3 699	296	8,0%	1 850	293	15,8%	1 805	359	19,9%
Total	7 483	596	8,0%	3 636	582	16,0%	3 555	708	19,9%

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

Depuis 2017, suite à la réforme statutaire des conditions d'accès au grade de professeur des écoles hors classe, le tableau d'avancement concerne les agents classés a minima au 9^{ème} échelon avec deux ans d'ancienneté dans l'échelon. Le nombre de candidatures recevables en 2019 reste stable dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var. Le nombre de promus progresse avec pour effet une augmentation du taux de promus (15,4% pour les Alpes-Maritimes et 13,2% pour le Var).

Concernant le nouveau grade de professeur des écoles classe exceptionnelle mis en place depuis le 1^{er} septembre 2017 (BO n°41 du 30 novembre 2017), le nombre de candidatures recevables connaît une évolution à la baisse en 2019 (-24,1% dans les Alpes-Maritimes et -11,1% dans le Var). Cette situation est due notamment à la réduction du nombre d'agents éligibles à l'avancement au titre du premier vivier qui concerne les personnels classés a minima au 3^{ème} échelon de la hors classe exerçant des fonctions particulières réglementairement prévues. En revanche, le nombre de promus a fortement augmenté du fait d'un accroissement du contingent de promotions fixé par l'administration centrale (+20,8% dans les Alpes-Maritimes et +22,5% dans le Var).

Figure 2.6.3 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 1^{er} degré public en 2019



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par département et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 1^{er} degré public de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

En 2019, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 78,4% pour l'ensemble de l'académie, soit un écart de 6,4 points avec la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 1^{er} degré public (84,8%).

Liste d'aptitude

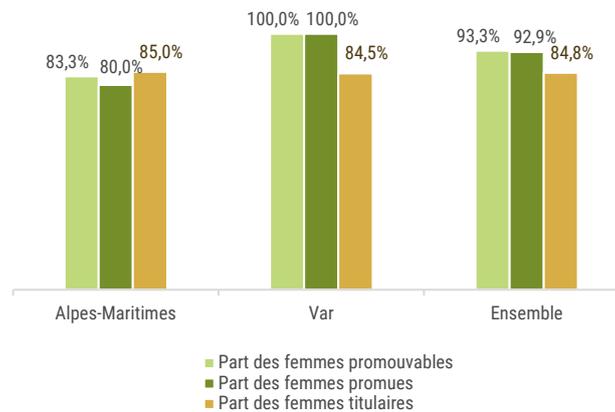
Tableau 2.6.4 – Liste d'aptitude des personnels enseignants du 1^{er} degré public

Département	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Alpes-Maritimes	13	12	92,3%	17	15	88,2%	6	5	83,3%
Var	14	14	100,0%	14	13	92,9%	9	9	100,0%
Total	27	26	96,3%	31	28	90,3%	15	14	93,3%

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

Le taux de promus est en hausse au niveau académique et passe de 90,3% à 93,3%.

Figure 2.6.4 – Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels enseignants du 1^{er} degré public en 2019



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 1^{er} degré public de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

En 2019, la proportion de femmes promues à la liste d'aptitude atteint 92,9% pour l'ensemble de l'académie, soit 8,1 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 1^{er} degré public (84,8%).

2.6.2.1.2 Personnels enseignants du 2nd degré dans le secteur public

Tableau d'avancement

Tableau 2.6.5 – Tableau d'avancement des personnels enseignants du 2nd degré public

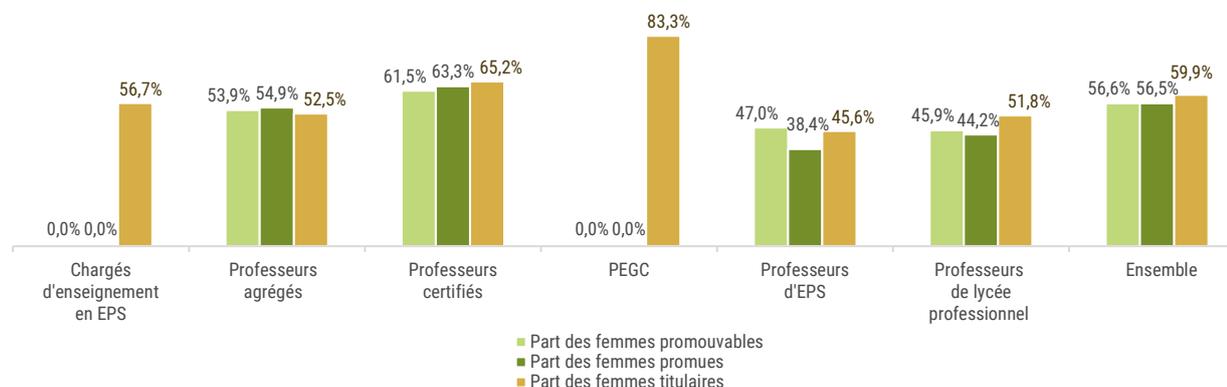
Grade	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Chargés d'enseignement en EPS hors classe	3	3	100,0%	-	-	-	-	-	-
Professeurs agrégés classe exceptionnelle	231	53	22,9%	217	44	20,3%	221	57	25,8%
Professeurs agrégés hors classe	976	60	6,1%	483	79	16,4%	477	72	15,1%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle - échelon spécial	-	-	-	52	24	46,2%	62	21	33,9%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle	842	156	18,5%	771	153	19,8%	803	123	15,3%
Professeurs certifiés hors classe	3 776	259	6,9%	3 739	224	6,0%	1 513	258	17,1%
PEGC ⁽¹⁾ classe exceptionnelle	1	1	100,0%	-	-	-	-	-	-
PEGC ⁽¹⁾ hors classe	1	1	100,0%	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS ⁽²⁾ classe exceptionnelle - échelon spécial	-	-	-	17	5	29,4%	16	4	25,0%
Professeurs d'EPS ⁽²⁾ classe exceptionnelle	163	22	13,5%	156	25	16,0%	176	37	21,0%
Professeurs d'EPS ⁽²⁾ hors classe	448	45	10,0%	448	45	10,0%	218	37	17,0%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle - échelon spécial	-	-	-	17	6	35,3%	22	6	27,3%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle	185	38	20,5%	176	37	21,0%	174	24	13,8%
Professeurs de lycée professionnel hors classe	904	58	6,4%	370	60	16,3%	357	61	17,1%
Total	7 530	696	9,2%	6 446	702	10,9%	4 039	700	17,3%

(1) Professeurs d'enseignement général de collège.

(2) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Le nombre de candidatures recevables par avancement chute drastiquement, essentiellement pour le grade de professeur certifié hors classe (-59,5%) et le grade de professeur d'EPS hors classe (-51,3%). Le nombre de promus reste globalement stable avec notamment une augmentation significative des promus chez les professeurs d'EPS classe exceptionnelle (+48,0%) et les professeurs agrégés classe exceptionnelle (+29,5%).

Figure 2.6.5 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 2nd degré public en 2019

► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 2nd degré public de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

En 2019, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 56,5% pour l'ensemble des corps, soit un écart de 3,4 points avec la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 2nd degré public (59,9%).

Liste d'aptitude

Tableau 2.6.6 – Liste d'aptitude des personnels enseignants du 2nd degré public

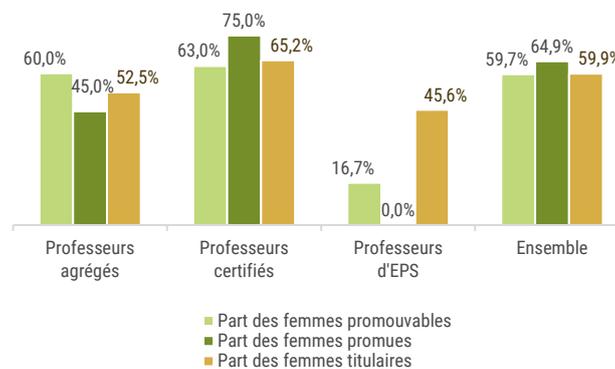
Corps	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés	510	8	1,6%	476	9	1,9%	521	11	2,1%
Professeurs certifiés	46	20	43,5%	27	18	66,7%	38	28	73,7%
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	10	1	10,0%	7	1	14,3%	6	1	16,7%
Total	566	29	5,1%	510	28	5,5%	565	40	7,1%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Le nombre de candidats à la liste d'aptitude des trois corps repart à la hausse (+10,8%). La part des femmes est en augmentation chez les candidats promouvables au corps des agrégés (+6,0 points).

Figure 2.6.6 – Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels enseignants du 2nd degré public en 2019



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 2nd degré public de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

En 2019, la proportion de femmes promues à la liste d'aptitude atteint 64,9% pour l'ensemble des corps, soit 5,0 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des professeurs agrégés, certifiés et d'EPS (59,9%).

2.6.2.2 Secteur privé sous contrat

2.6.2.2.1 Personnels enseignants du 1^{er} degré dans le secteur privé sous contratTableau 2.6.7 – Tableau d'avancement des enseignants du 1^{er} degré privé

Grade	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs des écoles classe exceptionnelle	13	9	69,2%	14	9	64,3%	4	4	100,0%
Professeurs des écoles hors classe	387	18	4,7%	103	19	18,4%	168	28	16,7%
Total	400	27	6,8%	117	28	23,9%	172	32	18,6%

► Source : Service de l'enseignement privé.

En 2019, la part des femmes promouvables au tableau d'avancement est de 91,3%. La proportion de femmes promues atteint 87,5% pour l'ensemble des grades, soit un écart de 8,9 points avec la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 1^{er} degré privé (93,0%).

2.6.2.2.2 Personnels enseignants du 2nd degré dans le secteur privé sous contrat

Tableau d'avancement

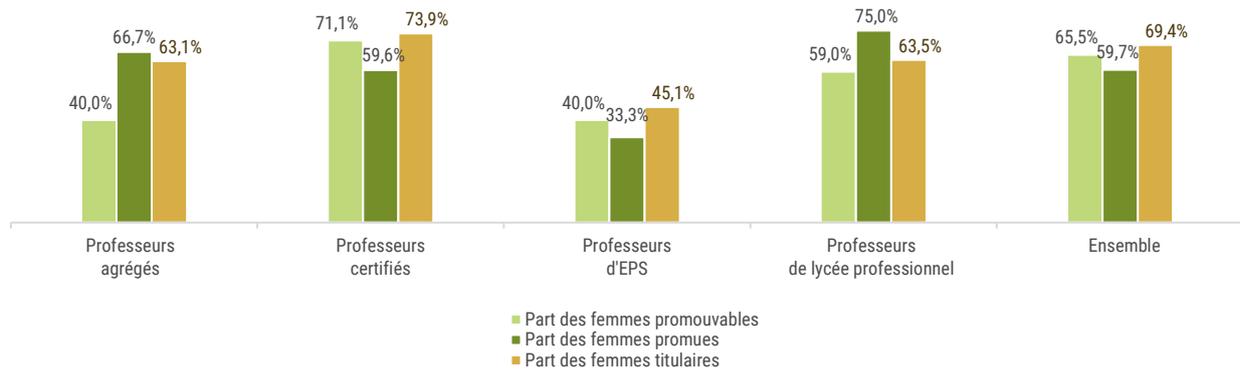
Tableau 2.6.8 – Tableau d'avancement des enseignants du 2nd degré privé

Grade	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés classe exceptionnelle	10	2	20,0%	8	5	62,5%	2	0	0,0%
Professeurs agrégés hors classe	9	3	33,3%	13	3	23,1%	13	6	46,2%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle - échelon spécial	-	-	-	4	2	50,0%	10	5	50,0%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle	70	14	20,0%	64	12	18,8%	64	12	18,8%
Professeurs certifiés hors classe	168	34	20,2%	186	31	16,7%	199	35	17,6%
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾ classe exceptionnelle	7	1	14,3%	11	1	9,1%	12	2	16,7%
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾ hors classe	14	4	28,6%	19	3	15,8%	23	4	17,4%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle - échelon spécial	-	-	-	-	-	-	2	1	50,0%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle	16	5	31,3%	7	1	14,3%	11	2	18,2%
Professeurs de lycée professionnel hors classe	20	6	30,0%	22	3	13,6%	26	5	19,2%
Total	314	69	22,0%	334	61	18,3%	362	72	19,9%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Service de l'enseignement privé.

Figure 2.6.7 – Part des femmes au tableau d'avancement des enseignants du 2nd degré privé en 2019



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants du secteur privé sous contrat de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Source : Service de l'enseignement privé.

En 2019, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 59,7% pour l'ensemble des corps, soit un écart de 9,7 points avec la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 2nd degré privé (69,4%).

Liste d'aptitude

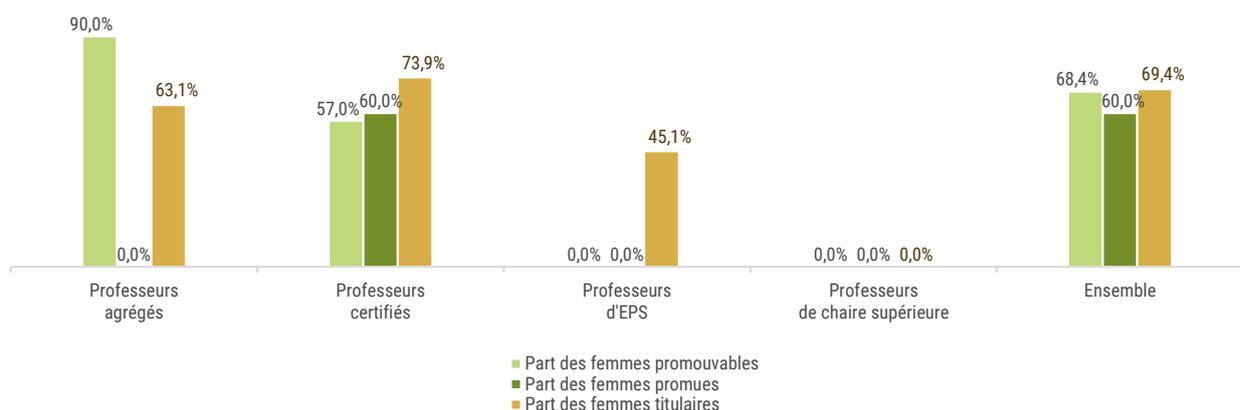
Tableau 2.6.9 – Liste d'aptitude des enseignants du 2nd degré privé

Corps	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés	11	1	9,1%	13	1	7,7%	10	0	0,0%
Professeurs certifiés	18	13	72,2%	7	7	100,0%	7	5	71,4%
Professeurs d'EPS ⁽¹⁾	1	1	100,0%	-	-	-	-	-	-
Professeurs de chaire supérieure	3	1	33,3%	1	0	0,0%	2	0	0,0%
Total	33	16	48,5%	21	8	38,1%	19	5	26,3%

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Service de l'enseignement privé.

Figure 2.6.8 – Part des femmes à la liste d'aptitude des enseignants du 2nd degré privé en 2019



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants du secteur privé sous contrat de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Source : Service de l'enseignement privé.

En 2019, la proportion de femmes promues à la liste d'aptitude atteint 60,0% pour l'ensemble des corps, soit un écart de 9,4 points avec la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 2nd degré privé (69,4%).

2.6.3 Personnels non-enseignants

2.6.3.1 Personnels d'encadrement

2.6.3.1.1 Tableau d'avancement

Tableau 2.6.10 – Tableau d'avancement des personnels d'encadrement

Grade	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Personnels d'inspection									
Inspecteurs pédagogiques régionaux hors classe - échelon spécial	8	1	12,5%	4	2	50,0%	3	0	0,0%
Inspecteurs pédagogiques régionaux hors classe	7	1	14,3%	8	5	62,5%	10	1	10,0%
Inspecteurs de l'Éducation nationale hors classe - échelon spécial	8	1	12,5%	7	0	0,0%	8	3	37,5%
Inspecteurs de l'Éducation nationale hors classe	17	7	41,2%	12	4	33,3%	12	3	25,0%
	40	10	25,0%	31	11	35,5%	33	7	21,2%
Personnels de direction									
Personnels de direction hors classe - échelon spécial	78	10	12,8%	66	10	15,2%	55	13	23,6%
Personnels de direction hors classe	80	16	20,0%	161	13	8,1%	169	15	8,9%
Personnels de direction 1 ^{ère} classe	73	20	27,4%	-	-	-	-	-	-
	231	46	19,9%	227	23	10,1%	224	28	12,5%
Total	271	56	20,7%	258	34	13,2%	257	35	13,6%

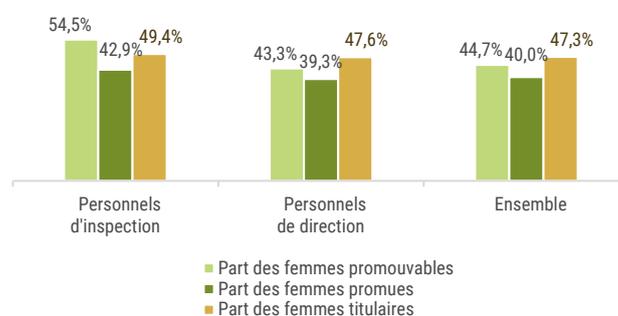
► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

En 2017, suite à la mise en place du protocole PPCR (décret n°2017-955 du 20 mai 2017), le corps des personnels de direction a été restructuré avec, la fusion des 2^{nde} et 1^{ère} classes en classe normale, la réorganisation des échelons dans chaque classe ainsi que la mise en place d'un échelon spécial.

De même, un échelon spécial a été créé pour les inspecteurs de l'Éducation nationale et les inspecteurs pédagogiques régionaux.

Le taux global de promus augmente de 0,4 point passant de 13,2% à 13,6%.

Figure 2.6.9 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels d'encadrement en 2019



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par type de personnels et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les personnels d'encadrement de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

En 2019, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 40,0% pour l'ensemble des corps, soit un écart de 7,3 points avec la part des femmes parmi les effectifs des personnels de direction et d'inspection (47,3%).

2.6.3.1.2 Liste d'aptitude

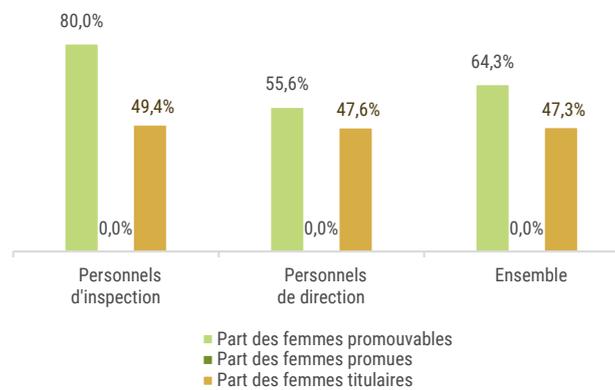
Tableau 2.6.11 – Liste d'aptitude des personnels d'encadrement

Corps	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Inspecteurs pédagogiques régionaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inspecteurs de l'Éducation nationale	13	1	7,7%	7	0	0,0%	5	1	20,0%
Personnels de direction	9	1	11,1%	5	0	0,0%	9	1	11,1%
Total	22	2	9,1%	12	0	0,0%	14	2	14,3%

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Deux candidats bénéficient d'une promotion en 2019, comme en 2017. Sur les trois dernières années, aucune femme n'est promue.

Figure 2.6.10 – Part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude des personnels d'encadrement en 2019



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les personnels d'encadrement de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

2.6.3.2 Personnels de vie scolaire

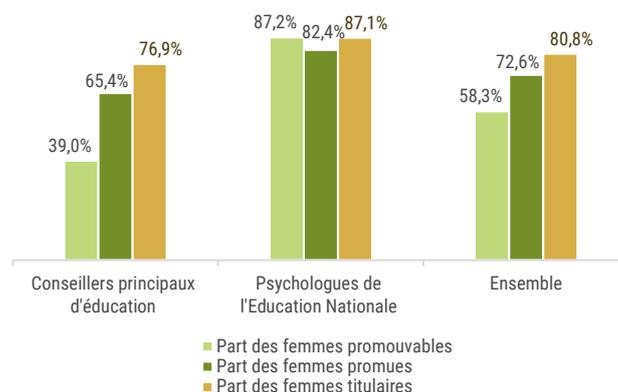
Tableau 2.6.12 – Tableau d'avancement des personnels de vie scolaire

Grade	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Conseillers principaux d'éducation classe exceptionnelle - échelon spécial	-	-	-	5	2	40,0%	2	1	50,0%
Conseillers principaux d'éducation classe exceptionnelle	43	9	20,9%	44	8	18,2%	50	7	14,0%
Conseillers principaux d'éducation hors classe	192	13	6,8%	90	16	17,8%	89	15	16,9%
Psychologues de l'Éducation Nationale classe exceptionnelle - échelon spécial	-	-	-	3	1	33,3%	2	0	0,0%
Psychologues de l'Éducation Nationale classe exceptionnelle	19	3	15,8%	17	5	29,4%	8	3	37,5%
Psychologues de l'Éducation Nationale hors classe	-	-	-	84	14	16,7%	84	14	16,7%
Total	254	25	9,8%	243	46	18,9%	235	40	17,0%

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Le nombre de candidatures recevables par avancement et le nombre de promus restent constants sur les deux dernières années, quel que soit le grade.

Figure 2.6.11 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels de vie scolaire en 2019



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les personnels d'éducation de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

En 2019, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 72,6% pour l'ensemble des corps, soit un écart de 8,2 points avec la part des femmes parmi les effectifs des personnels d'éducation (80,8%).

2.6.3.3 Personnels ASS**2.6.3.3.1 Tableau d'avancement**

Tableau 2.6.13 – Tableau d'avancement des personnels administratifs

Filière administrative	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Catégorie C									
Adjointes administratifs principaux 1 ^{ère} classe	58	28	48,3%	148	24	16,2%	187	25	13,4%
Adjointes administratifs principaux 2 ^{ème} classe	86	35	40,7%	20	12	60,0%	25	14	56,0%
Adjointes administratifs 1 ^{ère} classe	25	9	36,0%	-	-	-	-	-	-
Total	169	72	42,6%	168	36	21,4%	212	39	18,4%
Catégorie B									
Secrétaires administratifs classe exceptionnelle	46	6	13,0%	44	6	13,6%	50	6	12,0%
Secrétaires administratifs classe supérieure	61	10	16,4%	61	8	13,1%	58	9	15,5%
Total	107	16	15,0%	105	14	13,3%	108	15	13,9%
Catégorie A									
Attachés principaux d'administration de l'état	37	2	5,4%	41	2	4,9%	41	2	4,9%
Total	37	2	5,4%	41	2	4,9%	41	2	4,9%
Total	313	90	28,8%	314	52	16,6%	361	56	15,5%

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Suite à l'application du décret n° 2016-1084 du 3 août 2016, à compter du 1^{er} janvier 2017, le corps des adjoints administratifs a été restructuré avec la disparition de la 1^{ère} et de la 2^{ème} classe des adjoints administratifs. L'avancement des adjoints administratifs à la 1^{ère} classe disparaît à compter de la session 2018.

Tableau 2.6.14 – Tableau d'avancement des personnels médico-sociaux

Filière médico-sociale	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Catégorie B									
Assistants de service social principal	27	3	11,1%	26	3	11,5%	23	2	8,7%
Total	27	3	11,1%	26	3	11,5%	23	2	8,7%
Catégorie A									
Infirmiers hors classe	38	4	10,5%	67	6	9,0%	68	6	8,8%
Infirmiers classe supérieure	64	10	15,6%	70	8	11,4%	80	8	10,0%
Total	102	14	13,7%	137	14	10,2%	148	14	9,4%
Total	129	17	13,2%	163	17	10,4%	171	16	9,4%

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 2.6.12 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels administratifs en 2019

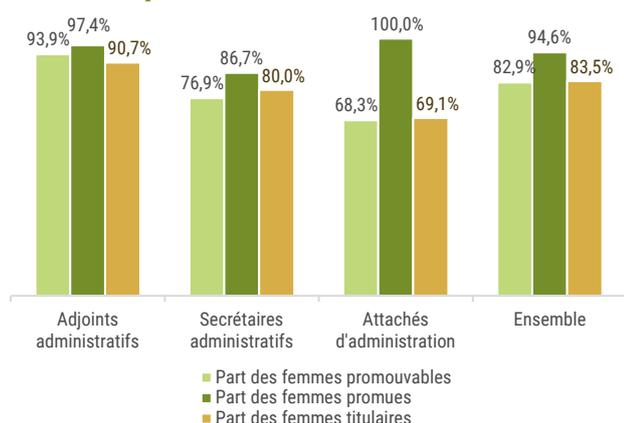
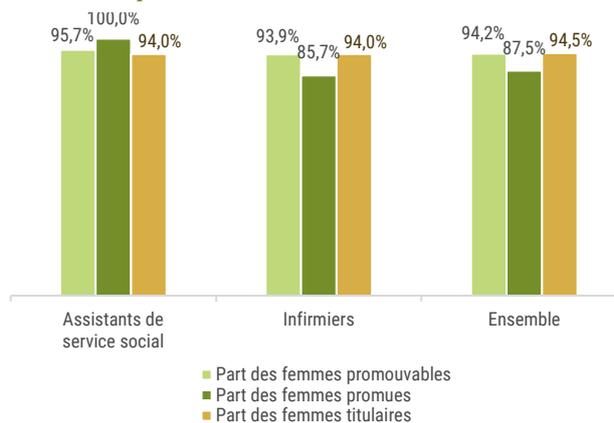


Figure 2.6.13 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels médico-sociaux en 2019



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ASS de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Pour les personnels administratifs, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 94,6%, soit 11,1 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels administratifs (83,5%).

Pour les personnels médico-sociaux, la part des femmes promues est de 87,5%, soit 7,0 points d'écart par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels médico-sociaux (94,5%).

2.6.3.3.2 Liste d'aptitude

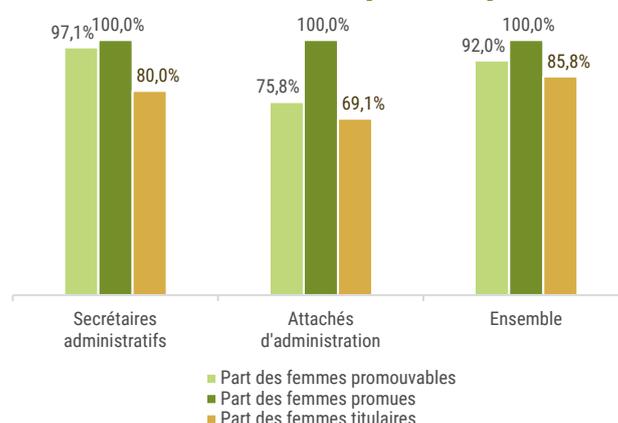
Tableau 2.6.15 – Liste d'aptitude des personnels administratifs

Corps	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Liste d'aptitude des personnels de catégorie C									
Secrétaires administratifs	106	8	7,5%	93	7	7,5%	105	7	6,7%
Liste d'aptitude des personnels de catégorie B									
Attachés d'administration de l'état	50	3	6,0%	35	3	8,6%	33	3	9,1%
Total	156	11	7,1%	128	10	7,8%	138	10	7,2%

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Le taux de promus global diminue légèrement en 2019 en raison d'un nombre plus important de personnels de catégorie C promouvables au corps des secrétaires administratifs.

Figure 2.6.14 – Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ASS en 2019



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ASS de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

En 2019, l'ensemble des promus à la liste d'aptitude sont des femmes.

2.6.3.4 Personnels ITRF

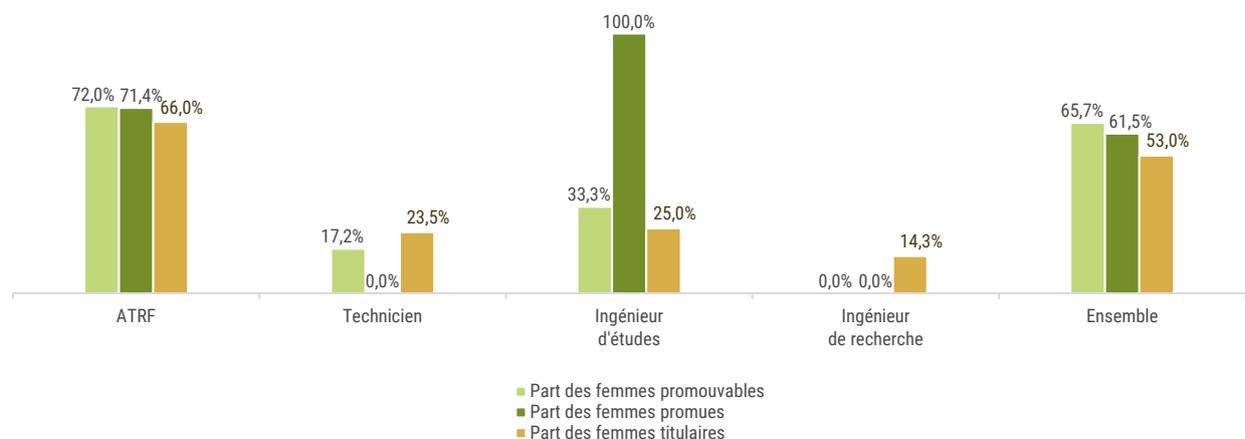
2.6.3.4.1 Tableau d'avancement

Tableau 2.6.16 – Tableau d'avancement des personnels ITRF

Grade	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Catégorie C									
ATRF principal 1 ^{ère} classe	17	8	47,1%	201	16	8,0%	211	16	7,6%
ATRF principal 2 ^{ème} classe	74	8	10,8%	94	13	13,8%	85	5	5,9%
ATRF 1 ^{ère} classe	141	17	12,1%	-	-	-	-	-	-
	232	33	14,2%	295	29	9,8%	296	21	7,1%
Catégorie B									
Technicien de recherche et formation classe exceptionnelle	10	1	10,0%	11	1	9,1%	11	1	9,1%
Technicien de recherche et formation classe supérieure	22	2	9,1%	19	2	10,5%	18	2	11,1%
	32	3	9,4%	30	3	10,0%	29	3	10,3%
Catégorie A									
Ingénieur d'étude hors classe	-	-	-	7	2	28,6%	6	1	16,7%
Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe	1	1	100,0%	-	-	-	2	1	50,0%
Ingénieur de recherche hors classe	-	-	-	3	0	0,0%	2	0	0,0%
	1	1	100,0%	10	2	20,0%	10	2	20,0%
Total	265	37	14,0%	335	34	10,1%	335	26	7,8%

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 2.6.15 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels ITRF en 2019



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ITRF de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

En 2019, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 61,5% pour l'ensemble des corps, soit 8,5 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels ITRF (53,0%).

2.6.3.4.2 Liste d'aptitude

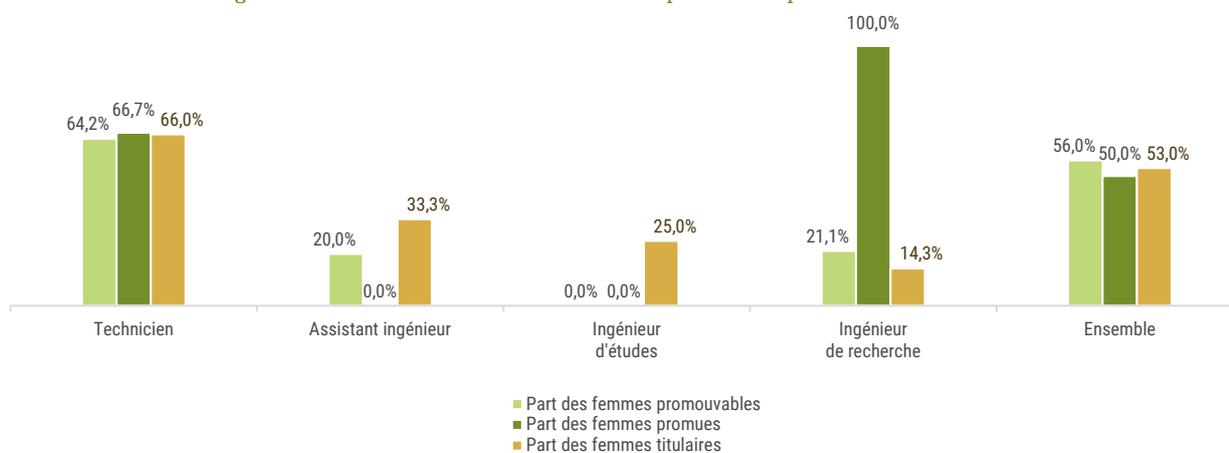
Tableau 2.6.17 – Liste d'aptitude des personnels ITRF

Corps	2017			2018			2019		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Technicien de recherche et de formation	148	3	2,0%	153	3	2,0%	151	3	2,0%
Assistant ingénieur	11	0	0,0%	13	1	7,7%	10	1	10,0%
Ingénieur d'études	4	1	25,0%	3	0	0,0%	4	1	25,0%
Ingénieur de recherche	19	0	0,0%	20	1	5,0%	19	1	5,3%
Total	182	4	2,2%	189	5	2,6%	184	6	3,3%

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Le taux de promus augmente quel que soit le corps (+0,7 points sur l'ensemble des personnels ITRF en 2019).

Figure 2.6.16 – Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ITRF en 2019



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ITRF de l'année scolaire 2018-2019, calculée à partir des données BSA au 31/12/2018.
 ► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

2.7 Mesures disciplinaires

L'article 66 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique d'État prévoit que les sanctions disciplinaires soient réparties en quatre groupes correspondant à une échelle de sanctions. L'article 19 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires précise qu'aucune sanction disciplinaire autre que celles classées dans le 1^{er} groupe ne peut être prononcée sans consultation préalable d'un organisme siégeant en conseil de discipline dans lequel le personnel est représenté.

Avant les modifications apportées par la loi du 6 août 2019, les sanctions applicables sont les suivantes :

- 1^{er} groupe : avertissement, blâme,
- 2nd groupe : radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 15 jours, déplacement d'office,
- 3^{ème} groupe : rétrogradation, exclusion temporaire pour une durée de 3 mois à 2 ans,
- 4^{ème} groupe : mise à la retraite d'office, révocation.

2.7.1 Répartition des sanctions prononcées

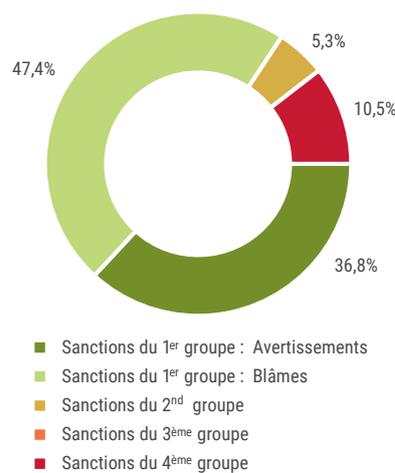
Tableau 2.7.1 – Historique des sanctions prononcées sur 2 ans

Sanctions disciplinaires prononcées	2017-2018	2018-2019
Sanctions du 1 ^{er} groupe	17	16
<i>dont avertissements</i>	7	7
<i>dont blâmes</i>	10	9
Sanctions du 2 ^{ème} groupe	1	1
Sanctions du 3 ^{ème} groupe	2	0
Sanctions du 4 ^{ème} groupe	0	2
Total	20	19

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Les sanctions du 1^{er} groupe sont les sanctions les plus prononcées (84,2%). Elles concernent les faits les moins graves et ne supposent pas la saisine de l'instance disciplinaire. Parmi les sanctions du 1^{er} groupe, seul le blâme est inscrit au dossier du fonctionnaire. Il est effacé automatiquement du dossier au bout de trois ans si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période.

Figure 2.7.1 – Répartition par type de sanctions prononcées en 2018-2019



► Source : Département ressources humaines de proximité.

2.7.2 Répartition par catégorie de personnels et par corps

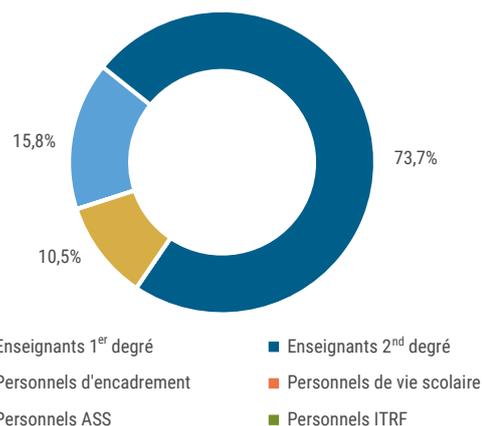
Tableau 2.7.2 – Répartition des sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps

Corps		2017-2018	2018-2019	
Personnels enseignants				
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	Instituteurs			
	Professeurs des écoles	3	3	
	Adjoints d'enseignement			
	Chargés d'enseignement en EPS			
	Professeurs agrégés	3		
Personnels enseignants du 2 nd degré	Professeurs certifiés	9	9	
	Professeurs d'enseignement général de collège			
	Professeurs d'EPS*	2	2	
	Professeurs de chaire supérieure			
	Professeurs de lycée professionnel	0	2	
	Enseignants contractuels		1	
		17	17	
Personnels non-enseignants				
Personnels d'encadrement	Personnels d'encadrement supérieur			
	Personnels d'inspection			
	Personnels de direction			
Personnels de vie scolaire	Conseillers principaux d'éducation			
	Psychologues de l'Education Nationale			
Personnels ASS	Filière administrative	Adjoints administratifs	1	1
		Attachés d'administration	2	
		Secrétaires administratifs		1
		Contractuels administratifs		
	Filière médico-sociale	Assistants de service social		
		Conseillers techniques de service social		
		Infirmiers		
		Médecins		
	Filière technique	Contractuels médicaux-sociaux		
		Adjoints techniques des établissements d'enseignement		
Personnels ITRF	Adjoints techniques de recherche et formation			
	Assistants ingénieurs			
	Ingénieurs d'études			
	Ingénieurs de recherche			
	Techniciens de recherche et formation			
	Personnels contractuels			
		3	2	
Total		20	19	

► Champ : Les informations sont indiquées par année scolaire en fonction de la date de sanction.

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 2.7.2 – Répartition par des sanctions prononcées en 2018-2019 par catégorie de personnels



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Au regard des effectifs, les personnels les plus sanctionnés sont des personnels enseignants.

Ils représentent 0,7‰ de l'ensemble des effectifs enseignants, tous degrés d'enseignement confondus.

Les personnels non-enseignants sanctionnés représentent, quant à eux, 0,3‰ de l'ensemble des effectifs non-enseignants.

2.8 Contentieux

Les nombreux mouvements de contestation sociale qu'a connu la France depuis l'automne 2018 ne se sont pas traduits, s'agissant du contentieux de l'académie de Nice, par une augmentation du volume des recours juridictionnels. En effet, d'une année scolaire (2017-2018) à l'autre (2018-2019), les chiffres dénotent - en valeur absolue - une grande stabilité du nombre des requêtes formées devant les tribunaux administratifs de Nice et de Toulon.

Le niveau de contestation des décisions de l'administration de l'Éducation nationale devant les juridictions compétentes demeure ainsi constant. Les observations formulées dans le cadre du précédent bilan social quant à la volonté pour les services académiques et les établissements d'enseignement d'améliorer l'assise juridique de leurs décisions et à la mise en place de dispositifs de prévention des litiges ou de traitement pré-contentieux de ces litiges restent, par ailleurs, toujours d'actualité.

Tableau 2.8.1 – Évolution du contentieux sur 3 ans

Catégorie	2016-2017		2017-2018		2018-2019		Évolution 2018-2019 / 2017-2018
	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	
Recours pour excès de pouvoir	42	79,2%	34	81,0%	36	80,0%	5,9%
Recours de plein contentieux	5	9,4%	3	7,1%	5	11,1%	66,7%
Référés	6	11,3%	5	11,9%	4	8,9%	-20,0%
Total	53	100,0%	42	100,0%	45	100,0%	7,1%

► Source : Affaires juridiques et institutionnelles.

3 Accompagnement des personnels

3.1 Dispositif conseil mobilité carrière	141
3.1.1 Présentation	141
3.1.2 Entretiens individuels	141
3.2 Formation professionnelle	143
3.2.1 Formations relatives au 1 ^{er} degré	143
3.2.2 Formations relatives au 2 nd degré	149
3.2.3 Formations relatives aux fonctions de soutien	154
3.2.4 Formations hygiène et sécurité	159
3.2.5 Compte personnel de formation	160
3.2.6 Congés de formation	160
3.3 Personnels à besoins particuliers	164
3.4 Actions en faveur des personnels en situation de handicap	165
3.4.1 Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	165
3.4.2 Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	167
3.4.3 Priorités médicales dans le cadre des mutations	168
3.5 Dispositif des postes adaptés et des allègements de service	169
3.5.1 Enseignants du 1 ^{er} degré	169
3.5.2 Enseignants du 2 nd degré	170
3.6 Politique de prévention des risques professionnels	171
3.6.1 Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail	171
3.6.2 Accidents de travail	173
3.6.3 Violences et incivilités envers les personnels dans le cadre de leurs fonctions	175
3.6.4 Réseau de prévention d'aide et de soutien	178
3.7 Protection juridique	180

Chiffres-clés 2018-2019

Dispositif conseil mobilité carrière

- 329 entretiens individuels ont été effectués dont 82,7% auprès de personnels enseignants
- ✓ 38,0% des agents expriment des difficultés professionnelles en lien avec des problèmes de santé et/ou une situation de handicap
- ✓ 46,8% des agents recherchent des informations sur les mobilités fonctionnelles en interne ou externe
- ✓ 15,2% des agents souhaitent changer de discipline ou de corps

Action en faveur des personnels en situation de handicap

- ✓ 1 235 agents en situation de handicap, soit un taux d'emploi de 4,37%
- ✓ 7 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) recrutés en 2018-2019

Dispositif des postes adaptés et des allègements de service

- ✓ 48 enseignants en poste adapté dont 60,4% en longue durée
- ✓ 239 dispositifs d'aménagement de poste de travail

Politique de prévention des risques professionnels

- ✓ 1 113 visites médicales dont 61,1% à la demande de l'intéressé
- ✓ 2 315 agents concernés par une surveillance médicale particulière
- ✓ 509 accidents du travail, soit 1,8% des enseignants et 0,9% des personnels non-enseignants
- ✓ 449 faits de violence ou d'incivilités déclarés

Synthèse

Dispositif conseil mobilité carrière

329 entretiens de conseil en mobilité carrière ont été effectués en 2018-2019, soit 5 de plus que l'année précédente. 82,7% des entretiens ont concerné des personnels enseignants, 11,2% des personnels ASS, 4,9% des personnels de vie scolaire, 0,9% des personnels d'encadrement et 0,3% des personnels ITRE.

Formation professionnelle

8 033 agents suivent des formations du 1^{er} degré et passent en moyenne 3,7 jours en formation. 10 669 agents sont présents à des formations du 2nd degré, pendant une durée moyenne de 2,7 jours. 2 452 agents suivent des formations relatives aux fonctions de soutien, pendant une durée moyenne de 2,1 jours.

Personnels à besoins particuliers

226 signalements des personnels à besoins particuliers ont fait l'objet d'un suivi académique, soit 69 de plus qu'en 2017-2018.

Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi (BOE)

1 235 personnes bénéficient de ce dispositif (122 de moins qu'en 2017-2018) et 7 personnes ont été recrutées. Le taux d'emploi est de 4,37%.

Postes adaptés et allègements de service

Dans le 1^{er} degré, 25 enseignants ont été affectés sur des postes adaptés au regard des 27 demandes effectuées. 93 allègements de service ont été demandés par les enseignants du 1^{er} degré et 87,1% ont été accordés. Le nombre de demandes baisse de 13,9 points et le taux de satisfaction augmente de 33,4 points.

Dans le 2nd degré, 23 enseignants ont été affectés sur des postes adaptés (14 demandes effectuées s'ajoutant aux 18 agents maintenus ou renouvelés). 187 allègements de service ont été demandés par les enseignants du 2nd degré et 84,0% ont été accordés. Le nombre de demandes augmente légèrement et le taux de satisfaction progresse

de 12,6 points.

Politique de prévention des risques professionnels

1 113 visites médicales ont été réalisées en 2018-2019, soit une baisse de 2,7% par rapport à l'année antérieure; les visites à la demande de l'intéressé ont légèrement baissé (-0,3%) et les visites à la demande de l'administration ont diminué de 6,3%.

509 accidents de travail ont été déclarés, soit une hausse de 15,2%.

Rapportés aux agents, cela fait :

- 19 accidents de travail pour 1 000 enseignants du 1^{er} degré,
- 16 accidents de travail pour 1 000 enseignants du 2nd degré,
- 9 accidents de travail pour 1 000 personnels non-enseignants.

Le nombre de jours d'arrêt est plus important pour les accidents de trajet (27,0 jours) que pour les accidents de travail ou de service (15,0 jours).

449 actes de violences et d'incivilités ont été déclarés (114 déclarations de plus par rapport à 2017-2018).

3.1 Dispositif conseil mobilité carrière

Un des objectifs visés par le projet académique consiste à développer le conseil en orientation professionnelle afin de mieux valoriser les parcours professionnels.

3.1.1 Présentation

Le conseiller mobilité carrière au sein du pôle ressources humaines contribue à la mise en œuvre d'une gestion plus personnalisée des carrières et des compétences.

L'accompagnement consiste à apporter un appui aux agents en termes de clarification de leur demande, d'expression de leurs besoins, d'identification de leurs compétences et de connaissance des différents dispositifs d'accompagnement ou des moyens de réaliser leur projet professionnel. Cette mission tournée vers les agents et les services, tend à concilier les besoins individuels identifiés et les besoins institutionnels.

L'accompagnement spécifique des parcours professionnels dans le cadre des dispositifs académiques pour certains personnels confrontés à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap consiste à aider les agents pour la formalisation de leurs besoins, l'identification de leurs propres ressources et des possibilités institutionnelles au titre du maintien dans l'emploi.

3.1.2 Entretiens individuels

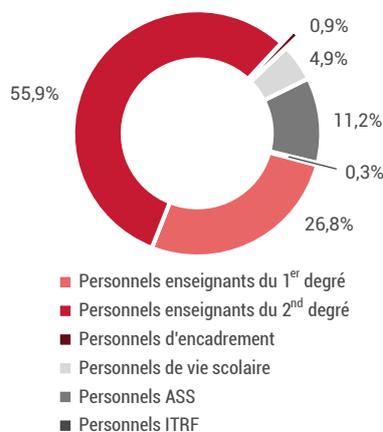
Sur l'année scolaire 2018-2019, **329 entretiens individuels** ont été effectués (+1,5% par rapport à l'année précédente). Les entretiens téléphoniques et/ou réponses à des demandes d'information par courriel non comptabilisés ici sont également à prendre en compte dans l'activité du dispositif conseil mobilité carrière.

L'accompagnement proposé aux personnels confrontés à des problèmes de santé et/ou en situation de handicap est réalisé dans le cadre des demandes de mutation, d'affectation en poste adapté ou d'aménagement du poste de travail au titre du maintien dans l'emploi. Cela concerne 38,0% des entretiens individuels pour l'année 2018-2019 (-20,0 points par rapport à l'année précédente).

De manière générale, les autres personnels reçus dans le cadre du conseil mobilité carrière souhaitent, soit avoir de l'information quant aux possibilités de mobilité (46,8% des entretiens, en hausse de 11,4 points par rapport à l'année précédente), soit changer de discipline ou de corps (15,2%, en hausse de 8,4 points).

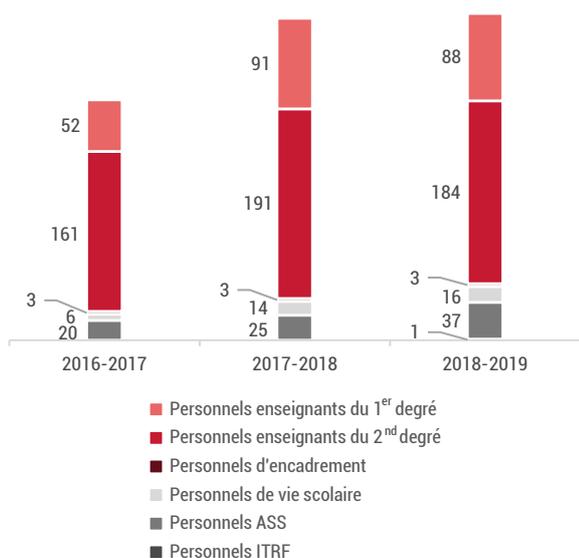
Par rapport à l'année précédente, les demandes des enseignants du 2nd degré, bien que majoritaires (55,9%), sont en diminution de 2,8 points; à l'inverse, les demandes des personnels ASS sont en augmentation de 3,5 points.

Figure 3.1.1 – Répartition des entretiens individuels en 2018-2019 par type de personnels



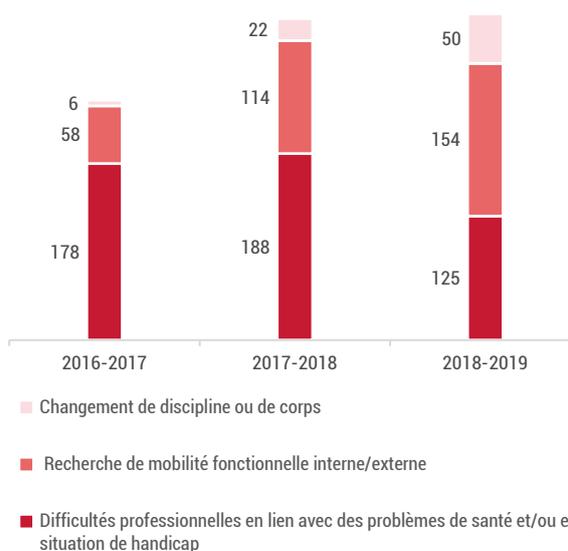
► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 3.1.2 – Historique des entretiens individuels par type de personnels



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 3.1.3 – Historique des motifs des entretiens individuels



► Source : Département ressources humaines de proximité.

3.2 Formation professionnelle

Les dispositifs de formations présentés dans cette partie sont ceux inscrits au plan académique de formation (PAF) et sont répartis par programme budgétaire de la façon suivante :

- BOP 0140 : dispositifs de formations relatifs au 1^{er} degré,
- BOP 0141 : dispositifs de formations relatifs au 2nd degré,
- BOP 0214 : dispositifs de formations relatifs au fonction de soutien.

Un agent peut suivre plusieurs formations au cours de l'année scolaire. Cet agent peut donc être plusieurs fois stagiaire au cours d'une même année scolaire.

3.2.1 Formations relatives au 1^{er} degré

Depuis trois ans, un travail est effectué par les services déconcentrés pour que toutes les formations soient prises en compte dans l'application GAIA, de manière à alimenter l'entrepôt de données EGIDE. Malgré ce travail, il subsiste encore des difficultés pour la saisie des formations de type animations pédagogiques, notamment dans le département du Var.

3.2.1.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.1 – Agents en formation en 2018-2019 au titre du 1^{er} degré selon la fonction

Fonction	Agents inscrits		Agents retenus ⁽¹⁾		Agents présents ⁽²⁾		Agents assidus ⁽³⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Département des Alpes-Maritimes								
Directeur d'école	590	11,1%	588	11,3%	585	11,5%	510	11,6%
Enseignant en classe maternelle	1 151	21,6%	1 145	22,0%	1 134	22,3%	1 003	22,8%
Enseignant en classe élémentaire	2 168	40,8%	2 157	41,5%	2 136	42,1%	1 836	41,8%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾ en et hors Rased ⁽⁵⁾	129	2,4%	129	2,5%	123	2,4%	106	2,4%
Autres fonctions ⁽⁶⁾	1 283	24,1%	1 181	22,7%	1 100	21,7%	939	21,4%
	5 321	100,0%	5 200	100,0%	5 078	100,0%	4 394	100,0%
Département du Var								
Directeur d'école	441	11,3%	440	11,3%	386	13,1%	314	13,3%
Enseignant en classe maternelle	821	21,1%	820	21,1%	604	20,4%	509	21,6%
Enseignant en classe élémentaire	1 560	40,1%	1 559	40,1%	1 121	37,9%	848	35,9%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾ en et hors Rased ⁽⁵⁾	184	4,7%	184	4,7%	154	5,2%	131	5,5%
Autres fonctions ⁽⁶⁾	889	22,8%	885	22,8%	690	23,4%	560	23,7%
	3 895	100,0%	3 888	100,0%	2 955	100,0%	2 362	100,0%
Ensemble de l'académie								
Directeur d'école	1 031	11,2%	1 028	11,3%	971	12,1%	824	12,2%
Enseignant en classe maternelle	1 972	21,4%	1 965	21,6%	1 738	21,6%	1 512	22,4%
Enseignant en classe élémentaire	3 728	40,4%	3 716	40,9%	3 257	40,5%	2 684	39,7%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾ en et hors Rased ⁽⁵⁾	313	3,4%	313	3,5%	277	3,5%	237	3,5%
Autres fonctions ⁽⁶⁾	2 172	23,6%	2 066	22,7%	1 790	22,3%	1 499	22,2%
Total	9 216	100,0%	9 088	100,0%	8 033	100,0%	6 756	100,0%

(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Agents ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

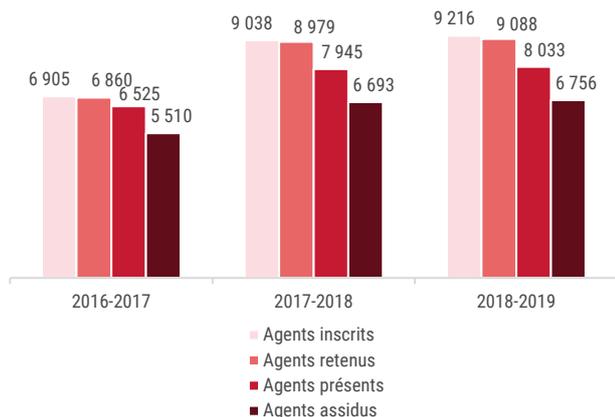
(4) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

(5) Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

(6) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

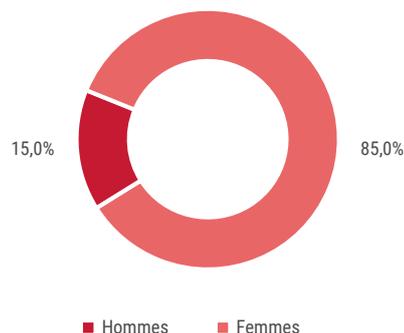
► Source : EGIDE.

Figure 3.2.1 – Évolution des agents en formation



► Source : EGIDE.

Figure 3.2.2 – Répartition des agents présents en formation par genre

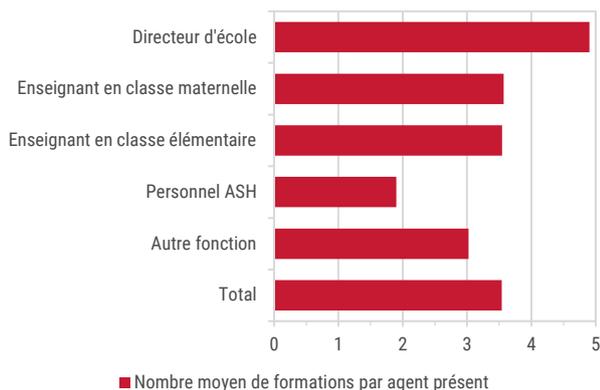


► Source : EGIDE.

En 2018-2019, on dénombre 8 033 agents présents en formation, soit 1,1% de plus que l'année antérieure.

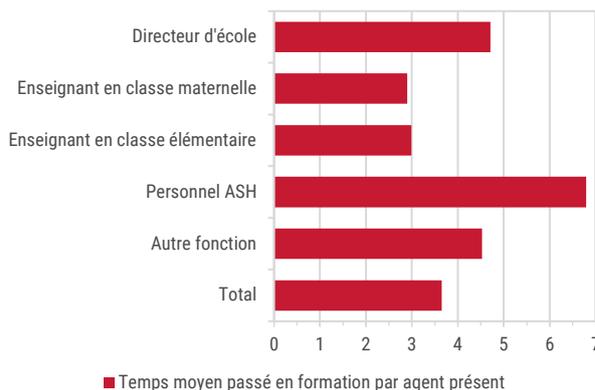
Les femmes représentent 85,0% des agents présents en formation, soit 0,3 points de moins par rapport à l'année antérieure.

Figure 3.2.3 – Nombre moyen de formations par agent présent en formation



► Source : EGIDE.

Figure 3.2.4 – Temps passé en formation par agent présent en formation



► Source : EGIDE.

En 2018-2019, le nombre moyen de formations par agent présent est de 3,5.

Les directeurs d'école sont les agents qui ont suivi en moyenne le plus de formations (4,9 formations).

Les personnels relevant de l'ASH ont suivi moins de formations que les autres personnels (1,9 formations).

Le temps passé en formation par agent présent est de 3,7 jours en moyenne, pour l'année scolaire 2018-2019.

Les personnels relevant de l'ASH sont les personnels qui passent le plus de temps en formation (6,8 jours en moyenne).

Tableau 3.2.2 – Candidatures et stagiaires des formations relatives au 1^{er} degré, en 2018-2019

Fonction	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Département des Alpes-Maritimes										
Directeur d'école	4 848	16,3%	4 312	16,7%	3 951	17,4%	3 846	17,5%	3 434	15,8%
Enseignant en classe maternelle	6 732	22,6%	5 761	22,4%	5 140	22,6%	4 990	22,8%	3 950	18,2%
Enseignant en classe élémentaire	11 860	39,8%	10 729	41,6%	9 459	41,6%	9 178	41,9%	8 056	37,1%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾ en et hors Rased ⁽⁵⁾	341	1,1%	299	1,2%	247	1,1%	219	1,0%	527	2,4%
Autres fonctions ⁽⁶⁾	6 009	20,2%	4 668	18,1%	3 935	17,3%	3 683	16,8%	5 771	26,5%
	29 790	100,0%	25 769	100,0%	22 732	100,0%	21 916	100,0%	21 738	100,0%
Département du Var										
Directeur d'école	1 014	12,3%	1 013	12,3%	811	14,2%	759	14,6%	1 141	15,0%
Enseignant en classe maternelle	1 538	18,6%	1 536	18,6%	1 062	18,6%	977	18,8%	1 084	14,3%
Enseignant en classe élémentaire	3 245	39,3%	3 242	39,3%	2 088	36,5%	1 910	36,7%	1 690	22,3%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾ en et hors Rased ⁽⁵⁾	381	4,6%	380	4,6%	280	4,9%	255	4,9%	1 355	17,8%
Autres fonctions ⁽⁶⁾	2 084	25,2%	2 077	25,2%	1 472	25,8%	1 300	25,0%	2 327	30,6%
	8 262	100,0%	8 248	100,0%	5 713	100,0%	5 201	100,0%	7 597	100,0%
Ensemble de l'académie										
Directeur d'école	5 862	15,4%	5 325	15,7%	4 762	16,7%	4 605	17,0%	4 575	15,6%
Enseignant en classe maternelle	8 270	21,7%	7 297	21,4%	6 202	21,8%	5 967	22,0%	5 034	17,2%
Enseignant en classe élémentaire	15 105	39,7%	13 971	41,1%	11 547	40,6%	11 088	40,9%	9 746	33,2%
Personnel du secteur ASH ⁽⁴⁾ en et hors Rased ⁽⁵⁾	722	1,9%	679	2,0%	527	1,9%	474	1,7%	1 882	6,4%
Autres fonctions ⁽⁶⁾	8 093	21,3%	6 745	19,8%	5 407	19,0%	4 983	18,4%	8 098	27,6%
Total	38 052	100,0%	34 017	100,0%	28 445	100,0%	27 117	100,0%	29 335	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

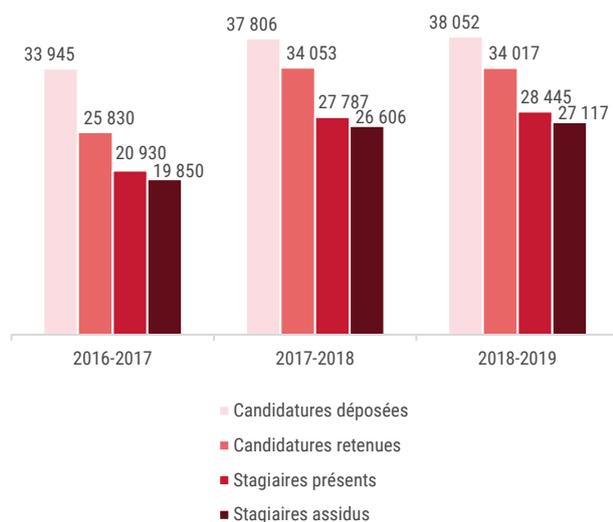
(4) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

(5) Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés.

(6) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

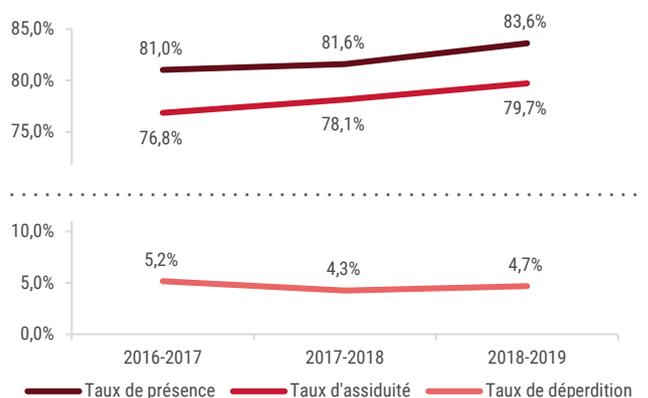
► Source : EGIDE.

Figure 3.2.5 – Évolution des candidatures et des stagiaires



► Source : EGIDE.

Figure 3.2.6 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition



► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.

Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.

Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Source : EGIDE.

En 2018-2019, on dénombre 28 445 stagiaires présents correspondant à 8 033 agents présents en formation (soit une augmentation des stagiaires présents de 2,4% par rapport à l'année antérieure).

Le taux de présence s'élève à 83,6%, en progression de 2,0 points par rapport à l'année précédente.

Le taux d'assiduité s'élève à 79,7%, en progression de 1,6 point par rapport à l'année précédente.

Le taux de déperdition s'élève à 4,7%, en augmentation de 0,4 point par rapport à l'année précédente.

Tableau 3.2.3 – Modalités des formations relatives au 1^{er} degré, en 2018-2019

Stagiaires présents	Présentiel		A distance		Hybride ⁽¹⁾		Autres ⁽²⁾		Total	
	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total
Personnels enseignants										
Directeur d'école	3 553	74,6%	340	7,1%	803	16,9%	66	1,4%	4 762	100,0%
Enseignant en classe maternelle	4 258	68,7%	607	9,8%	1 218	19,6%	118	1,9%	6 201	100,0%
Enseignant en classe élémentaire	7 184	62,2%	1 155	10,0%	2 772	24,0%	436	3,8%	11 547	100,0%
Personnel du secteur ASH ⁽³⁾ en et hors Rased ⁽⁴⁾	350	66,4%	3	0,6%	143	27,1%	31	5,9%	527	100,0%
Autres fonctions ⁽⁵⁾	3 202	59,2%	365	6,7%	1 313	24,3%	528	9,8%	5 408	100,0%
Total	18 547	65,2%	2 470	8,7%	6 249	22,0%	1 179	4,1%	28 445	100,0%

(1) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

(2) Accompagnement, tutorat.

(3) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

(4) Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés.

(5) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

➤ Source : EGIDE.

Tableau 3.2.4 – Types de candidature pour les formations relatives au 1^{er} degré en 2018-2019

Types de candidature	Modules réalisés		Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Département des Alpes-Maritimes												
Appel à candidature collective	372	66,8%	23 780	79,8%	19 817	76,9%	17 202	75,7%	16 753	76,4%	10 172	46,8%
Appel à candidature individuelle	17	3,0%	200	0,7%	186	0,7%	175	0,8%	168	0,8%	350	1,6%
Sans appel à candidature	168	30,2%	5 810	19,5%	5 766	22,4%	5 355	23,5%	4 995	22,8%	11 216	51,6%
Total	557	100,0%	29 790	100,0%	25 769	100,0%	22 732	100,0%	21 916	100,0%	21 738	100,0%
Département du Var												
Appel à candidature collective	107	28,7%	1 323	16,0%	1 320	16,0%	626	11,0%	565	10,9%	520	6,8%
Appel à candidature individuelle	39	10,4%	136	1,7%	126	1,5%	103	1,8%	90	1,7%	99	1,3%
Sans appel à candidature	227	60,9%	6 803	82,3%	6 802	82,5%	4 984	87,2%	4 546	87,4%	6 978	91,9%
Total	373	100,0%	8 262	100,0%	8 248	100,0%	5 713	100,0%	5 201	100,0%	7 597	100,0%
Ensemble de l'Académie												
Appel à candidature collective	479	51,5%	25 103	66,0%	21 137	62,1%	17 828	62,7%	17 318	63,9%	10 692	36,5%
Appel à candidature individuelle	56	6,0%	336	0,9%	312	0,9%	278	1,0%	258	0,9%	449	1,5%
Sans appel à candidature	395	42,5%	12 613	33,1%	12 568	37,0%	10 339	36,3%	9 541	35,2%	18 194	62,0%
Total	930	100,0%	38 052	100,0%	34 017	100,0%	28 445	100,0%	27 117	100,0%	29 335	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

➤ Source : EGIDE.

3.2.1.2 Caractéristiques des formations

3.2.1.2.1 Activité par typologie d'action de formation

Tableau 3.2.5 – Actions de formation relatives au 1^{er} degré, pour l'ensemble de l'académie en 2018-2019

Actions de formation	Modules réalisés	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	85	1 244	1 233	1 153	1 110	766
Adaptation immédiate au poste de travail	27	955	954	820	761	1 794
Conception et organisation de la formation	8	167	167	141	106	223
Développement des compétences liées aux activités de formation	13	389	388	360	301	937
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	174	2 005	1 985	1 204	1 097	1 297
Formation diplômante	6	256	251	238	229	1 032
Formation professionnelle statutaire	609	32 924	28 929	24 433	23 425	22 079
Préparation aux examens et concours	8	112	110	96	88	1 207
Total	930	38 052	34 017	28 445	27 117	29 335

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Source : EGIDE.

La principale action de formation relative au 1^{er} degré est la formation professionnelle statutaire, dont la part, pour l'ensemble de l'académie, représente 65,5% des modules réalisés, 85,9% des stagiaires présents et 75,3% des journées stagiaires réalisées.

3.2.1.2.2 Activité selon les formations de priorité nationale

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. Leur part correspond à 72,7% de l'ensemble des modules réalisés, 78,2% de l'ensemble des stagiaires présents et 63,5% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

Tableau 3.2.6 – Priorités nationales pour les formations relatives au 1^{er} degré, en 2018-2019

Priorités nationales	Modules réalisés	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées
CAFIPEMF	4	88	85	83	76	153
Climat scolaire et lutte contre le harcèlement	27	255	254	155	154	140
CP12 - CE1 à 12	12	215	215	208	182	544
Développement durable et transition écologique	2	11	11	10	10	8
École maternelle - Épanouissement des élèves	25	1 836	1 427	1 297	1 297	668
École maternelle - Formation des PE et des ATSEM	5	351	351	310	310	185
École maternelle - Langage	72	4 901	4 160	3 684	3 540	2 096
École maternelle - Qualification des PE	32	1 250	1 250	832	793	719
Éducation à la santé	29	202	194	138	129	109
Éducation artistique et culturelle	55	950	725	470	419	504
Enseignement des fondamentaux - Langues vivantes étrangères et régionales	25	195	170	100	94	194
Enseignement des fondamentaux - Science et technologie	16	715	714	577	562	417
Enseignement des fondamentaux au cycle 2 - Lire et écrire	83	4 870	4 503	3 809	3 640	2 823
Enseignement des fondamentaux au cycle 2 - Mathématiques	68	4 235	3 582	2 894	2 755	1 735
Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Lire et écrire	72	4 681	3 738	3 113	3 044	2 111
Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Mathématiques	77	3 461	3 207	2 689	2 647	1 584
Ingénierie de formation	21	868	859	759	633	1 515
Respecter autrui	6	216	216	202	190	274
Scolarisation des élèves en situation de handicap	43	1 087	1 079	894	778	2 192
Scolarisation des élèves intellectuellement précoces	1	12	12	10	10	10
Scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre autistique	1	1	1	1	1	3
Total	676	30 400	26 753	22 235	21 264	17 984

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est définie chaque année scolaire par la DGESCO.

► Source : EGIDE.

Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles liées au langage en école maternelle (cycle 1) et à l'enseignement des fondamentaux en école élémentaire (cycles 2 et 3 : lire et écrire - mathématiques). Ces cinq formations représentent, dans le cadre des priorités nationales, 55,2% des modules réalisés, 72,8% des stagiaires présents et 57,5% des journées stagiaires réalisées.

Suivies par 4,0% des stagiaires présents, les formations relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap représentent 6,4% des modules réalisés et 12,2% des journées stagiaires réalisées.

3.2.2 Formations relatives au 2nd degré

3.2.2.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.7 – Agents en formation en 2018-2019 au titre du 2nd degré selon le corps

Corps	Agents inscrits		Agents retenus ⁽¹⁾		Agents présents ⁽²⁾		Agents assidus ⁽³⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels enseignants								
Adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement	16	0,1%	16	0,1%	13	0,1%	10	0,1%
Professeurs agrégés	1 325	10,6%	1 321	10,6%	1 197	11,2%	876	10,7%
Professeurs certifiés	6 362	50,8%	6 315	50,9%	5 705	53,5%	4 307	52,8%
Professeurs d'enseignement général de collège	8	0,1%	8	0,1%	8	0,1%	6	0,1%
Professeurs de lycée professionnel	1 313	10,5%	1 311	10,6%	1 197	11,2%	986	12,1%
Autres enseignants ⁽⁴⁾	2 619	20,9%	2 588	20,9%	1 901	17,8%	1 509	18,5%
	11 643	93,0%	11 559	93,2%	10 021	93,9%	7 694	94,3%
Personnels non-enseignants								
Personnels d'encadrement	100	0,8%	99	0,8%	64	0,6%	52	0,6%
Personnels de vie scolaire	473	3,8%	473	3,8%	410	3,9%	268	3,3%
Personnels ASS et ITRF	168	1,4%	148	1,2%	87	0,8%	73	0,9%
Autres personnels ⁽⁵⁾	129	1,0%	117	1,0%	87	0,8%	69	0,8%
	870	7,0%	837	6,8%	648	6,1%	462	5,7%
Total	12 513	100,0%	12 396	100,0%	10 669	100,0%	8 156	100,0%

(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émérgé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Agents ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

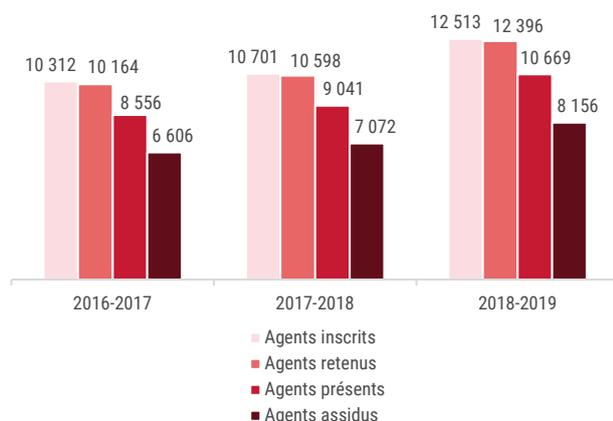
(5) Apprentis, vacataires.

► Source : EGIDE.

Au cours des trois dernières années, le nombre d'agents en dynamique de développement professionnel s'accroît (+18,0% entre l'année scolaire 2017-2018 et l'année scolaire 2018-2019, pour les agents présents).

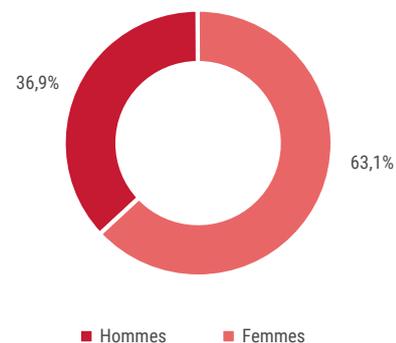
6,1% des agents présents en formation sont des personnels non-enseignants ; près de deux tiers d'entre eux sont des personnels de vie scolaire (conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale).

Figure 3.2.7 – Évolution des agents en formation



► Source : EGIDE.

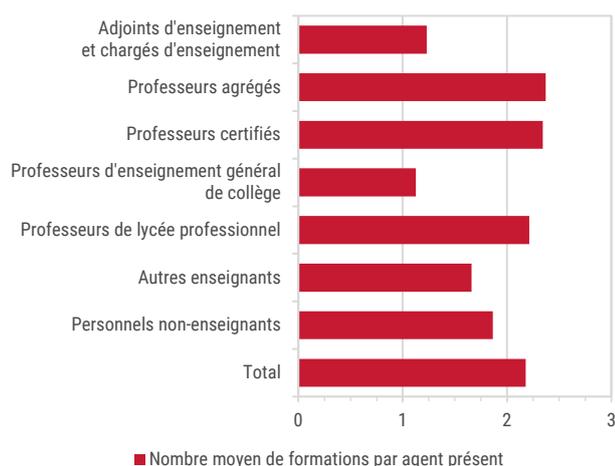
Figure 3.2.8 – Répartition des agents présents en formation par genre



► Source : EGIDE.

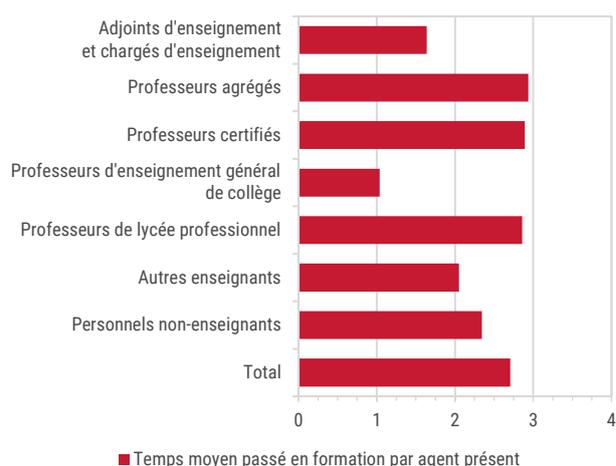
Pour l'année 2018-2019, les femmes représentent 63,1% des personnes présentes en formations, soit 3,2 points de plus que la part des femmes parmi les effectifs des enseignants du 2nd degré public. Les femmes suivent donc davantage de formations que les hommes.

Figure 3.2.9 – Nombre moyen de formations par agent présent en formation



Source : EGIDE.

Figure 3.2.10 – Temps passé en formation par agent présent en formation



Source : EGIDE.

En 2018-2019, le nombre moyen de formations par agent présent est de 2,2.

Les professeurs agrégés et les professeurs certifiés sont les agents qui ont suivi en moyenne le plus de formations (respectivement 2,4 et 2,3 formations).

Le temps passé en formation par agent présent est de 2,7 jours en moyenne, pour l'année scolaire 2018-2019.

Les professeurs agrégés, les professeurs certifiés et les professeurs de lycée professionnel sont les personnels qui passent le plus de temps en formation (2,9 jours en moyenne).

Tableau 3.2.8 – Candidatures et stagiaires des formations relatives au 2nd degré, en 2018-2019

Corps	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels enseignants										
Adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement	23	0,1%	23	0,1%	16	0,1%	15	0,1%	21	0,1%
Professeurs agrégés	4 135	12,0%	3 855	12,2%	2 839	12,2%	2 626	12,2%	3 517	12,2%
Professeurs certifiés	19 816	57,4%	17 881	56,7%	13 371	57,5%	12 407	57,8%	16 485	57,1%
Professeurs d'enseignement général de collège	14	0,0%	12	0,1%	9	0,0%	9	0,0%	8	0,0%
Professeurs de lycée professionnel	3 666	10,6%	3 416	10,8%	2 650	11,4%	2 486	11,6%	3 421	11,8%
Autres enseignants ⁽⁴⁾	4 841	14,0%	4 486	14,2%	3 156	13,6%	2 820	13,1%	3 900	13,5%
Total	32 495	94,1%	29 673	94,1%	22 041	94,8%	20 363	94,9%	27 352	94,7%
Personnels non-enseignants										
Personnels d'encadrement	146	0,4%	140	0,4%	68	0,3%	65	0,3%	76	0,3%
Personnels de vie scolaire	1 438	4,2%	1 343	4,3%	902	3,9%	823	3,8%	1 143	4,0%
Personnels ASS et ITRF	258	0,8%	211	0,7%	117	0,5%	108	0,5%	161	0,5%
Autres personnels ⁽⁵⁾	181	0,5%	166	0,5%	121	0,5%	107	0,5%	138	0,5%
Total	2 023	5,9%	1 860	5,9%	1 208	5,2%	1 103	5,1%	1 518	5,3%
Total	34 518	100,0%	31 533	100,0%	23 249	100,0%	21 466	100,0%	28 870	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

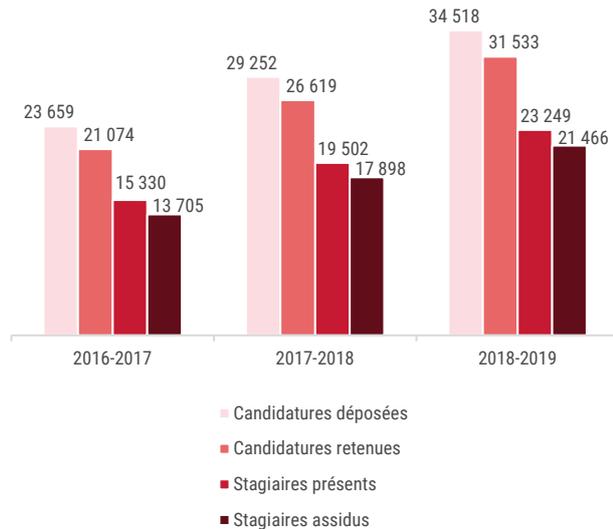
(5) Apprentis, vacataires.

Source : EGIDE.

En 2018-2019, on dénombre 23 249 stagiaires présents correspondant à 10 669 agents présents en formation (soit une augmentation de 19,2% des stagiaires présents par rapport à l'année antérieure).

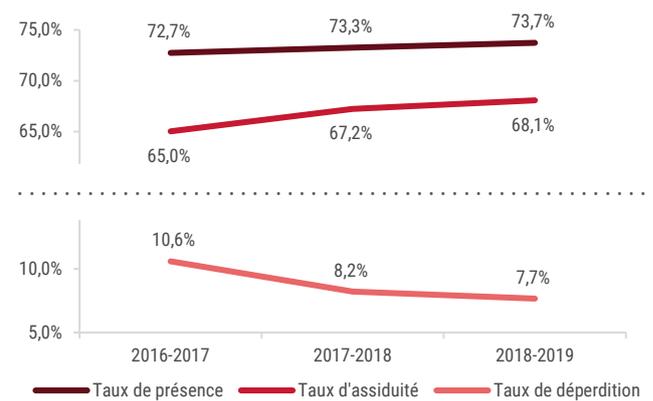
94,8% des stagiaires présents sont des personnels enseignants (+0,9 point par rapport à l'année antérieure).

Figure 3.2.11 – Évolution des candidatures et des stagiaires



► Source : EGIDE.

Figure 3.2.12 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition



► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Source : EGIDE.

En 2018-2019, le taux de présence s'élève à 73,7%, en hausse de 0,4 point par rapport à l'année précédente. Le taux d'assiduité s'élève à 68,1%, en hausse de 0,9 point par rapport à l'année précédente. Le taux de déperdition s'élève à 7,7%, en baisse de 0,5 point par rapport à l'année précédente.

Tableau 3.2.9 – Modalités des formations relatives au 2nd degré en 2018-2019

Stagiaires présents	Présentiel		A distance		Hybride ⁽¹⁾		Autres ⁽²⁾		Total	
	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total
Personnels enseignants										
Adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement	16	100,0%	-	-	-	-	-	-	16	100,0%
Professeurs agrégés	2 704	95,3%	4	0,1%	131	4,6%	-	-	2 839	100,0%
Professeurs certifiés	12 664	94,7%	27	0,2%	668	5,0%	12	0,1%	13 371	100,0%
Professeurs d'enseignement général de collège	6	66,7%	-	-	3	33,3%	-	-	9	100,0%
Professeurs de lycée professionnel	2 223	83,9%	9	0,3%	418	15,8%	-	-	2 650	100,0%
Autres enseignants ⁽³⁾	2 962	93,8%	5	0,2%	185	5,9%	4	0,1%	3 156	100,0%
Total	20 575	93,3%	45	0,2%	1 405	6,4%	16	0,1%	22 041	100,0%
Personnels non-enseignants										
Personnels d'encadrement	66	97,1%	-	-	2	2,9%	-	-	68	100,0%
Personnels de vie scolaire	866	96,0%	-	-	36	4,0%	-	-	902	100,0%
Personnels ASS et ITRF	102	87,2%	-	-	15	12,8%	-	-	117	100,0%
Autres personnels ⁽⁴⁾	119	98,3%	-	-	2	1,7%	-	-	121	100,0%
Total	1 153	95,4%	-	-	55	4,6%	-	-	1 208	100,0%
Total	21 728	93,4%	45	0,2%	1 460	6,3%	16	0,1%	23 249	100,0%

(1) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

(2) Accompagnement, tutorat.

(3) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

(4) Apprentis, vacataires.

► Source : EGIDE.

Tableau 3.2.10 – Types de candidature pour les formations relatives au 2nd degré en 2018-2019

Types de candidature	Modules réalisés		Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	41	4,3%	3 028	8,8%	2 947	9,3%	2 361	10,2%	2 229	10,4%	2 369	8,2%
Appel à candidature individuelle	334	34,7%	11 442	33,1%	8 751	27,8%	5 985	25,7%	5 557	25,9%	7 814	27,1%
Sans appel à candidature	587	61,0%	20 048	58,1%	19 835	62,9%	14 903	64,1%	13 680	63,7%	18 687	64,7%
Total	962	100,0%	34 518	100,0%	31 533	100,0%	23 249	100,0%	21 466	100,0%	28 870	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Source : EGIDE.

3.2.2.2 Caractéristiques des formations

3.2.2.2.1 Activité par typologie d'action de formation

Tableau 3.2.11 – Actions de formation relatives au 2nd degré, en 2018-2019

Actions de formation	Modules réalisés	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	73	2 409	1 874	1 423	1 377	1 614
Adaptation immédiate au poste de travail	9	117	80	62	50	76
Conception et organisation de la formation	30	504	495	418	399	457
Développement des compétences liées aux activités de formation	41	1 674	1 620	1 254	1 116	1 574
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	567	24 264	22 155	16 252	15 308	18 431
Élaboration de ressources	26	358	326	250	242	249
Formation diplômante	2	126	119	113	102	926
Formation professionnelle statutaire	176	4 209	4 157	2 987	2 536	4 171
Préparation aux examens et concours	38	857	707	490	336	1 372
Total	962	34 518	31 533	23 249	21 466	28 870

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Source : EGIDE.

La principale action de formation relative au 2nd degré est le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles dont la part représente 58,9% des modules réalisés, 69,9% des stagiaires présents et 63,8% des journées stagiaires réalisées.

3.2.2.2 Activité selon les formations de priorité nationale

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. Leur part correspond à 57,8% de l'ensemble des modules réalisés, 65,8% de l'ensemble des stagiaires présents et 61,1% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

Tableau 3.2.12 – Priorités nationales pour les formations relatives au 2nd degré, en 2018-2019

Priorités nationales	Modules réalisés	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées
CAFFA	3	102	102	94	59	242
Climat scolaire et lutte contre le harcèlement	17	1 221	908	519	449	763
Développement durable et transition écologique	7	105	74	62	57	62
Éducation à la santé	10	563	483	398	389	612
Éducation artistique et culturelle	147	3 532	2 895	1 876	1 720	2 047
Enseignement des fondamentaux - Langues vivantes étrangères et régionales	9	198	160	103	103	103
Enseignement des fondamentaux - Science et technologie	101	4 716	4 166	2 873	2 704	2 587
Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Mathématiques	7	173	165	123	123	123
Enseignement professionnel - Accompagnement de l'élève	5	140	129	110	108	119
Enseignement professionnel - Enseignements	35	986	974	779	738	789
Enseignement professionnel - Evaluation	8	192	192	175	174	208
Enseignement professionnel - Orientation	7	88	88	63	44	49
Enseignement professionnel - STS	5	154	153	131	124	149
Ingénierie de formation	7	113	113	101	92	128
Laïcité - Enseignement laïque du fait religieux	17	859	752	466	457	474
Langues et cultures de l'Antiquité	6	177	149	97	97	97
Prévention de la radicalisation	2	93	93	71	71	71
Réforme du baccalauréat et transformation du lycée - Accompagnement de l'élève	5	208	208	130	130	130
Réforme du baccalauréat et transformation du lycée - Enseignements	66	6 321	6 299	5 137	4 832	6 432
Réforme du baccalauréat et transformation du lycée - Évaluation	16	387	360	313	313	313
Réforme du baccalauréat et transformation du lycée - Orientation	23	886	856	640	637	643
Respecter autrui	13	300	282	194	180	281
Respecter autrui - Racisme, antisémitisme	2	50	50	33	33	31
Scolarisation des élèves en situation de handicap	36	1 187	1 105	809	712	1 183
Scolarisation des élèves intellectuellement précoces	2	9	9	2	2	2
Total	556	22 760	20 765	15 299	14 348	17 638

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est définie chaque année scolaire par la DGESCO.

► Source : EGIDE.

Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles liées aux enseignements suite à la réforme du baccalauréat (33,6% des stagiaires présents), à l'enseignement des fondamentaux en science et technologie (18,8% des stagiaires présents), à l'éducation artistique et culturelle (12,3% des stagiaires présents) et à la scolarisation des élèves en situation de handicap (5,3% des stagiaires présents).

Ces quatre formations représentent 62,9% des modules réalisés et 69,4% des journées stagiaires réalisées.

3.2.3 Formations relatives aux fonctions de soutien

Les données sur les formations relatives aux fonctions de soutien proviennent de l'application GAIA, via l'entrepôt de données EGIDE, et correspondent aux formations inscrites au plan académique de formation (PAF). Par conséquent, les participations à des formations extérieures ne sont pas prises en compte dans cette partie. Il s'agit notamment des formations statutaires (pour les personnels de direction, les médecins, les lauréats au concours d'attaché d'administration, etc.) et des formations nationales de développement des compétences. Ces formations extérieures représentent une part non négligeable de l'action de formation (avec, pour l'année scolaire 2018-2019, 712 journées stagiaires réalisées, 98 sessions de formation et 284 candidatures retenues).

3.2.3.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.13 – Agents en formation en 2018-2019 au titre des fonctions de soutien, selon la catégorie de personnels

Catégorie de personnels	Agents inscrits		Agents retenus ⁽¹⁾		Agents présents ⁽²⁾		Agents assidus ⁽³⁾	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels d'encadrement								
Personnels d'encadrement supérieur	10	0,3%	10	0,3%	7	0,3%	7	0,3%
Personnels d'inspection	61	2,0%	61	2,0%	50	2,1%	44	2,0%
Personnels de direction	262	8,4%	252	8,4%	202	8,2%	169	7,8%
	333	10,7%	323	10,7%	259	10,6%	220	10,1%
Personnels de vie scolaire								
Personnels d'éducation	126	4,0%	122	4,1%	79	3,2%	74	3,4%
	126	4,0%	122	4,1%	79	3,2%	74	3,4%
Personnels ASS								
Personnels administratifs	854	27,3%	840	27,9%	735	30,0%	613	28,2%
Personnels médico-sociaux	212	6,8%	209	7,0%	191	7,8%	169	7,8%
Personnels techniques	13	0,4%	13	0,4%	6	0,2%	6	0,3%
	1 079	34,5%	1 062	35,3%	932	38,0%	788	36,3%
Personnels ITRF								
	213	6,8%	209	6,9%	171	7,0%	153	7,0%
Personnels enseignants								
Enseignants du 1 ^{er} degré	96	3,1%	92	3,1%	71	2,9%	67	3,1%
Enseignants du 2 nd degré	693	22,2%	660	21,9%	499	20,3%	465	21,4%
Autres personnels ⁽⁴⁾	586	18,7%	542	18,0%	441	18,0%	405	18,7%
	1 375	44,0%	1 294	43,0%	1 011	41,2%	937	43,2%
Total	3 126	100,0%	3 010	100,0%	2 452	100,0%	2 172	100,0%

(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

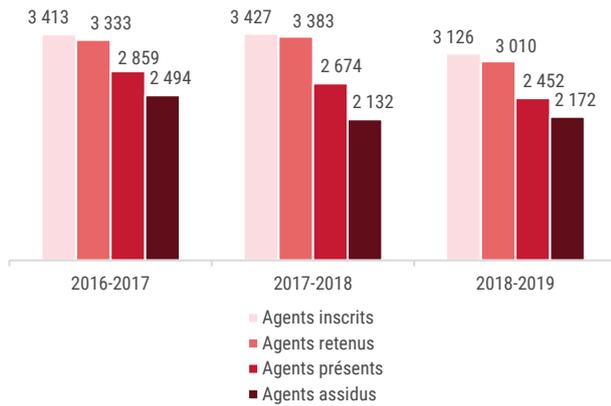
(2) Agents ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Agents ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Contractuels, indemnitaires, vacataires, personnels sans correspondance grade.

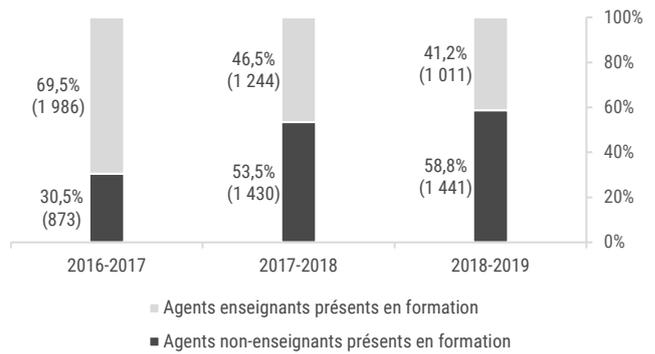
► Source : EGIDE.

Figure 3.2.13 – Évolution des agents en formation



Source : EGIDE.

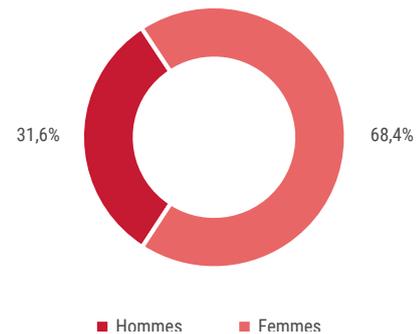
Figure 3.2.14 – Évolution de la part des enseignants et des non-enseignants parmi les présents



Source : EGIDE.

Au cours des trois dernières années, le nombre d'agents en dynamique de développement professionnel baisse (-8,3% entre l'année scolaire 2017-2018 et l'année scolaire 2018-2019, pour les personnes présentes). Cette baisse provient d'une diminution du nombre d'enseignants participant aux formations relatives aux fonctions de soutien, contrairement au nombre de personnels non-enseignants qui reste stable sur les deux dernières années. Ainsi, bien qu'importante, la part des personnels enseignants parmi les agents présents en formation (41,2% en 2018-2019) diminue.

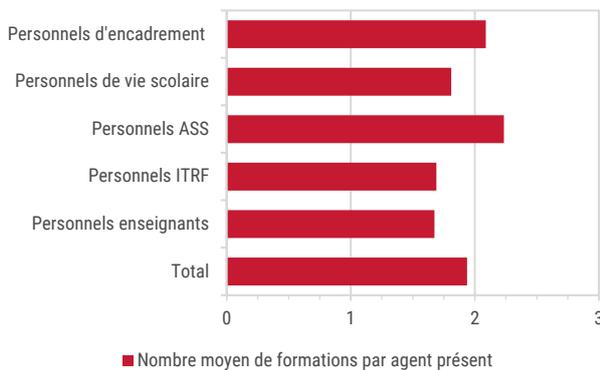
Figure 3.2.15 – Répartition des agents présents en formation par genre



Source : EGIDE.

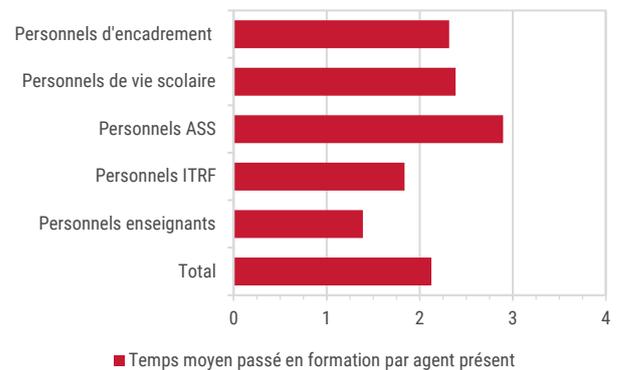
Pour l'année 2018-2019, les femmes représentent 68,4% des agents présents en formations, soit 4,8 points de moins que la part des femmes parmi les effectifs des non-enseignants et 10,1 points de moins que la part des femmes parmi l'ensemble des effectifs de l'académie, tous corps confondus. Les femmes suivent donc moins de formations que les hommes.

Figure 3.2.16 – Nombre moyen de formations par agent présent en formation



Source : EGIDE.

Figure 3.2.17 – Temps passé en formation par agent présent en formation



Source : EGIDE.

En 2018-2019, le nombre moyen de formations par agent présent est de 1,9.

Les personnels ASS et les personnels d'encadrement sont les agents qui ont suivi en moyenne le plus de formations (respectivement 2,2 et 2,1 formations).

Le temps passé en formation par agent présent est de 2,1 jours en moyenne, pour l'année scolaire 2018-2019.

Les personnels ASS et les personnels de vie scolaire sont les agents qui passent le plus de temps en formation (respectivement 2,9 et 2,4 jours).

Tableau 3.2.14 – Candidatures et stagiaires des formations relatives aux fonctions de soutien, en 2018-2019

Catégorie de personnels	Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels d'encadrement										
Personnels d'encadrement supérieur	20	0,3%	20	0,3%	11	0,2%	11	0,2%	14	0,3%
Personnels d'inspection	108	1,5%	108	1,7%	82	1,7%	77	1,7%	105	2,0%
Personnels de direction	765	10,8%	725	11,1%	448	9,5%	434	9,4%	480	9,2%
	893	12,6%	853	13,1%	541	11,4%	522	11,3%	600	11,5%
Personnels de vie scolaire										
Personnels d'éducation	217	3,0%	208	3,2%	143	3,0%	139	3,0%	188	3,6%
	217	3,0%	208	3,2%	143	3,0%	139	3,0%	188	3,6%
Personnels ASS										
Personnels administratifs	2 439	34,3%	2 223	34,0%	1 664	35,0%	1 597	34,7%	2 108	40,5%
Personnels médico-sociaux	552	7,7%	504	7,7%	410	8,6%	402	8,7%	587	11,3%
Personnels techniques	20	0,3%	19	0,3%	9	0,2%	9	0,2%	5	0,1%
	3 011	42,3%	2 746	42,0%	2 083	43,8%	2 008	43,6%	2 701	51,9%
Personnels ITRF										
	431	6,1%	398	6,1%	289	6,1%	282	6,1%	314	6,0%
Personnels enseignants										
Enseignants du 1 ^{er} degré	138	1,9%	132	2,0%	86	1,8%	83	1,8%	128	2,5%
Enseignants du 2 nd degré	1 410	19,8%	1 301	19,9%	939	19,8%	925	20,1%	725	13,9%
Autres personnels ⁽⁴⁾	1 015	14,3%	891	13,7%	669	14,1%	652	14,1%	553	10,6%
	2 563	36,0%	2 324	35,6%	1 694	35,7%	1 660	36,0%	1 406	27,0%
Total	7 115	100,0%	6 529	100,0%	4 750	100,0%	4 611	100,0%	5 209	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

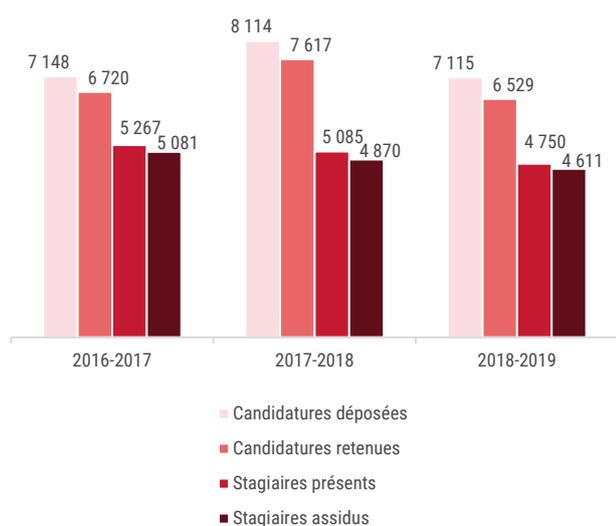
(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Contractuels, indemnitaires, vacataires, personnels sans correspondance grade.

► Source : EGIDE.

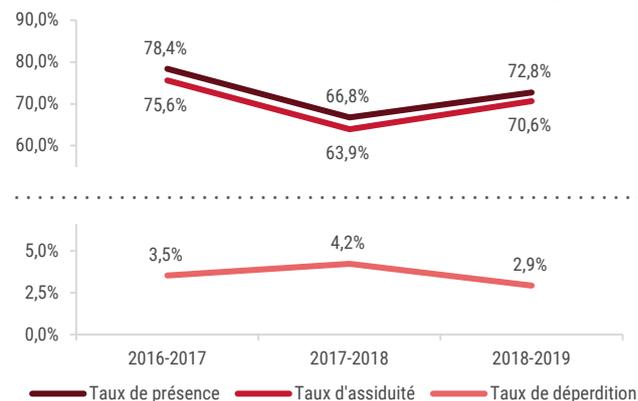
En 2018-2019, on dénombre 4 750 stagiaires présents correspondant à 2 452 agents présents en formation.

Figure 3.2.18 – Évolution des candidatures et des stagiaires



► Source : EGIDE.

Figure 3.2.19 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition



► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.
Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Source : EGIDE.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de candidats/stagiaires diminue, principalement en raison de la baisse du nombre d'enseignants participants (-15,1% des stagiaires enseignants présents en 2018-2019). En revanche, le nombre de journées stagiaires augmente (+8,6%).

En 2018-2019, le taux de présence s'élève à 72,8%, en hausse de 6,0 points par rapport à l'année précédente. Le taux d'assiduité s'élève à 70,6%, en hausse de 6,7 points par rapport à l'année précédente. Le taux de perdition s'élève à 2,9%, en baisse de 1,3 point par rapport à l'année précédente.

Tableau 3.2.15 – Modalités des formations relatives aux fonctions de soutien en 2018-2019

Stagiaires présents	Présentiel		A distance		Hybride ⁽¹⁾		Autres ⁽²⁾		Total	
	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total
Personnels d'encadrement										
Personnels d'encadrement supérieur	11	100,0%	-	-	-	-	-	-	11	100,0%
Personnels d'inspection	82	100,0%	-	-	-	-	-	-	82	100,0%
Personnels de direction	381	85,0%	42	9,4%	25	5,6%	-	-	448	100,0%
	474	87,6%	42	7,8%	25	4,6%	-	-	541	100,0%
Personnels de vie scolaire										
Personnels d'éducation	127	88,8%	5	3,5%	11	7,7%	-	-	143	100,0%
	127	88,8%	5	3,5%	11	7,7%	-	-	143	100,0%
Personnels ASS										
Personnels administratifs	1 394	83,8%	115	6,9%	155	9,3%	-	-	1 664	100,0%
Personnels médico-sociaux	379	92,4%	9	2,2%	6	1,5%	16	3,9%	410	100,0%
Personnels techniques	9	100,0%	-	-	-	-	-	-	9	100,0%
	1 782	85,5%	124	6,0%	161	7,7%	16	0,8%	2 083	100,0%
Personnels ITRF										
	255	88,2%	2	0,7%	32	11,1%	-	-	289	100,0%
Personnels enseignants										
Enseignants du 1 ^{er} degré	81	94,2%	3	3,5%	2	2,3%	-	-	86	100,0%
Enseignants du 2 nd degré	891	94,9%	14	1,5%	34	3,6%	-	-	939	100,0%
Autres personnels ⁽³⁾	647	96,8%	11	1,6%	11	1,6%	-	-	669	100,0%
	1 619	95,6%	28	1,6%	47	2,8%	-	-	1 694	100,0%
Total	4 257	89,6%	201	4,2%	276	5,8%	16	0,4%	4 750	100,0%

(1) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

(2) Accompagnement, tutorat.

(3) Contractuels, indemnitaires, vacataires, personnels sans correspondance grade.

► Source : EGIDE.

Tableau 3.2.16 – Types de candidature pour les formations relatives aux fonctions de soutien en 2018-2019

Types de candidature	Modules réalisés		Candidatures déposées		Candidatures retenues ⁽¹⁾		Stagiaires présents ⁽²⁾		Stagiaires assidus ⁽³⁾		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	92	17,8%	2 605	36,6%	2 433	37,3%	1 793	37,8%	1 786	38,7%	1 154	22,2%
Appel à candidature individuelle	214	41,5%	2 218	31,2%	1 808	27,7%	1 142	24,0%	1 097	23,8%	1 844	35,4%
Sans appel à candidature	210	40,7%	2 292	32,2%	2 288	35,0%	1 815	38,2%	1 728	37,5%	2 211	42,4%
Total	516	100,0%	7 115	100,0%	6 529	100,0%	4 750	100,0%	4 611	100,0%	5 209	100,0%

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Source : EGIDE.

3.2.3.2 Caractéristiques des formations

3.2.3.2.1 Activité par typologie d'action de formation

Tableau 3.2.17 – Actions de formation relatives aux fonctions de soutien, en 2018-2019

Actions de formations	Modules réalisés	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	1	2	1	1	1	4
Adaptation immédiate au poste de travail	128	1 570	1 473	1 205	1 131	1 526
Conception et organisation de la formation	3	22	22	12	12	6
Développement des compétences liées aux activités de formation	117	151	112	85	85	143
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	202	4 105	3 840	2 607	2 583	2 234
Formation professionnelle statutaire	31	240	239	212	204	246
Préparation aux examens et concours	34	1 025	842	628	595	1 050
Total	516	7 115	6 529	4 750	4 611	5 209

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Source : EGIDE.

La principale action de formation relative aux fonctions de soutien est le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles, dont la part représente 39,1% des modules réalisés, 54,9% des stagiaires présents et 42,9% des journées stagiaires réalisées.

3.2.3.2.2 Activité selon les formations de priorité nationale

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. Leur part correspond à 4,8% de l'ensemble des modules réalisés, 4,7% de l'ensemble des stagiaires présents et 6,3% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

Tableau 3.2.18 – Priorités nationales pour les formations relatives aux fonctions de soutien, en 2018-2019

Priorités nationales	Modules réalisés	Candidatures déposées	Candidatures retenues ⁽¹⁾	Stagiaires présents ⁽²⁾	Stagiaires assidus ⁽³⁾	Journées stagiaires réalisées
Accompagner les managers dans la mise en oeuvre de la transformation de l'action publique	2	25	23	23	22	29
Former à la démarche d'évaluation, de prévention et de gestion des RPS ⁽⁴⁾ et favoriser la QVT ⁽⁵⁾	4	141	133	106	100	198
Former à la laïcité et aux valeurs de la république	5	87	84	54	54	54
Former les managers et les responsables RH ⁽⁶⁾ à la politique du handicap	1	35	35	18	18	18
Mesurer/gérer l'incidence des transformations numériques sur l'organisation/les relations de travail	2	10	10	8	7	15
Renforcer la professionnalisation des CMC ⁽⁷⁾ , des acteurs RH ⁽⁶⁾ en charge de l'accompagnement des agents	7	11	11	2	2	5
Sensibiliser à la diversité et à la lutte contre les discriminations	4	36	36	13	13	7
Total	25	345	332	224	216	326

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) RPS : Risques psycho-sociaux.

(5) QVT : Qualité de vie au travail.

(6) RH : Ressources humaines.

(7) CMC : Conseillers mobilité carrière.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est redéfinie chaque année scolaire par la DGESCO.

► Source : EGIDE.

Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles liées aux risques psycho-sociaux et à la qualité de vie au travail (47,3% des stagiaires présents et 60,7% des journées stagiaires réalisées) et à la laïcité et aux valeurs de la république (25,3% des stagiaires présents et 16,6% des journées stagiaires réalisées).

3.2.4 Formations hygiène et sécurité

Tableau 3.2.19 – Les formations hygiène et sécurité dispensées durant l'année scolaire 2018-2019

Type de formation	2018-2019	
	Nombre de jours	Nombre de participants
Formation continue des adjoints gestionnaires	0,0	0
Formation continue des assistants de prévention de circonscription	2,0	39
Formation continue des assistants de prévention des collèges, lycées et établissements administratifs	17,0	181
Formation initiale des adjoints gestionnaires	1,0	15
Formation initiale des chefs d'établissements public local d'enseignement	0,0	0
Formation initiale des assistants de prévention de circonscription des Alpes-Maritimes et du Var	3,0	9
Formation initiale des assistants de prévention des collèges, lycées et établissements administratifs	9,0	30
Formation initiale des nouveaux directeurs du des Alpes-Maritimes et du Var pour la partie Santé et Sécurité au travail	0,0	0
Formation plan particulier de mise en sûreté (PPMS)	2,0	37
Total	34,0	311

► Source : Sécurité, Santé, Conditions de travail - Conseiller Prévention Académique.

3.2.5 Compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) créé par la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 remplace le droit individuel à la formation (DIF). La circulaire académique fixant le cadre et la procédure n'étant pas parue, il n'y a pas eu de campagne en 2018-2019.

3.2.6 Congés de formation

3.2.6.1 Personnels enseignants du 1^{er} degré

Tableau 3.2.20 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 1^{er} degré

Département	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Alpes-Maritimes	95	101	108	7	13	13	12	-1
Var	34	33	39	6	10	10	10	0
Total	129	134	147	13	23	23	22	-1

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.21 – Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux enseignants du 1^{er} degré par genre

Département	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Part	Nombre	Part	
Alpes-Maritimes	0	0,0%	12	100,0%	12
Var	4	40,0%	6	60,0%	10
Total	4	18,2%	18	81,8%	22

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.22 – Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux enseignants du 1^{er} degré selon la durée

Département	Moins de 3 mois	de 3 mois à moins de 6 mois	de 6 mois à moins de 10 mois	de 10 mois à 12 mois	Total
Alpes-Maritimes	0	0	4	8	12
Var	0	0	0	10	10
Total	0	0	4	18	22

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83; Entrepôt de données BSA.

3.2.6.2 Personnels enseignants du 2nd degré

3.2.6.2.1 Personnels titulaires

 Tableau 3.2.23 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2nd degré

Corps	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Professeurs agrégés	63	71	71	0	4	4	3	-1
Professeurs certifiés	644	625	618	-7	23	24	26	2
Professeurs d'enseignement général de collège	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'EPS	44	42	42	0	2	2	2	0
Professeurs de lycée professionnel	54	43	43	0	3	3	3	0
Total	805	781	774	-7	32	33	34	1

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

 Tableau 3.2.24 – Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux enseignants du 2nd degré par genre

Corps	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Part	Nombre	Part	
Professeurs agrégés	1	33,3%	2	66,7%	3
Professeurs certifiés	5	19,2%	21	80,8%	26
Professeurs d'enseignement général de collège	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS	1	50,0%	1	50,0%	2
Professeurs de lycée professionnel	1	33,3%	2	66,7%	3
Total	8	23,5%	26	76,5%	34

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

 Tableau 3.2.25 – Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux enseignants du 2nd degré selon la durée

Corps	Moins de 3 mois	de 3 mois à moins de 6 mois	de 6 mois à moins de 10 mois	de 10 mois à 12 mois	Total
Professeurs agrégés	0	0	0	3	3
Professeurs certifiés	0	1	23	2	26
Professeurs d'enseignement général de collège	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS	0	0	2	0	2
Professeurs de lycée professionnel	0	0	0	3	3
Total	0	1	25	8	34

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

3.2.6.2.2 Personnels non-titulaires

 Tableau 3.2.26 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2nd degré non-titulaires

Année scolaire	Dotation	Nombre de congés demandés	Nombre de congés accordés
2016-2017	21 mois	7	2
2017-2018	10 mois	8	1
2017-2018	8 mois	5	1

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

3.2.6.3 Personnels non-enseignants

3.2.6.3.1 Personnels de vie scolaire

Tableau 3.2.27 – Évolution du nombre de congés de formation des personnels de vie scolaire

Corps	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Conseillers principaux d'éducation	13	13	13	0	1	1	1	0
Psychologues de l'Éducation nationale	6	0	8	8	0	1	1	0
Total	19	13	21	8	1	2	2	0

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.28 – Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux personnels de vie scolaire par genre

Corps	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Part	Nombre	Part	
Conseillers principaux d'éducation	0	0,0%	1	100,0%	1
Psychologues de l'Éducation nationale	0	0,0%	1	100,0%	1
Total	0	0,0%	2	100,0%	2

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.29 – Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux personnels de vie scolaire selon la durée

Corps	Moins de 3 mois	de 3 mois à moins de 6 mois	de 6 mois à moins de 10 mois	de 10 mois à 12 mois	Total
Conseillers principaux d'éducation	0	0	1	0	1
Psychologues de l'Éducation nationale	0	0	1	0	1
Total	0	0	2	0	2

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

3.2.6.3.2 Personnels ASS

Tableau 3.2.30 – Évolution du nombre de congés de formation des personnels ASS

Corps	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Evolution 2018-2019 / 2017-2018	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Evolution 2018-2019 / 2017-2018
Filière administrative								
Adjoints administratifs	3	0	2	2	0	0	2	2
Attachés d'administration de l'état	0	0	1	1	0	0	1	1
Secrétaires administratifs	2	3	4	1	2	2	2	0
Filière médico-sociale								
Assistants de service social	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	2	1	2	1	0	1	1	0
Filière technique								
Adjoints techniques	0	0	1	1	0	0	0	0
Non-titulaires								
Agents non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	4	10	6	2	3	6	3

► Sources : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.31 – Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux personnels ASS par genre

Corps	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	Part	Nombre	Part	
Filière administrative					
Adjoints administratifs	0	0	2	1	2
Attachés d'administration de l'état	1	1	0	0	1
Secrétaires administratifs	1	1	1	1	2
Filière médico-sociale					
Assistants de service social	-	-	-	-	-
Infirmiers	1	1	0	0	1
Filière technique					
Adjoints techniques	-	-	-	-	-
Non-titulaires					
Agents non-titulaires	-	-	-	-	-
Total	3	50,0%	3	50,0%	6

► Sources : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.32 – Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux personnels ASS selon la durée

Corps	Moins de 3 mois	de 3 mois à moins de 6 mois	de 6 mois à moins de 10 mois	de 10 mois à 12 mois	Total
Filière administrative					
Adjoints administratifs	1	1	0	0	2
Attachés d'administration de l'état	0	0	1	0	1
Secrétaires administratifs	0	1	1	0	2
Filière médico-sociale					
Assistants de service social	-	-	-	-	-
Infirmiers	0	1	0	0	1
Filière technique					
Adjoints techniques	-	-	-	-	-
Non-titulaires					
Agents non-titulaires	-	-	-	-	-
Total	1	3	2	0	6

► Sources : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS; Entrepôt de données BSA.

3.3 Personnels à besoins particuliers

Le projet académique 2015-2019 a confirmé l'objectif d'une gestion qualitative des ressources humaines, notamment en direction des personnels en difficultés (Axe 2 – objectif 4).

Tableau 3.3.1 – Évolution de la répartition de nouveaux signalements des personnels à besoins particuliers

Catégorie de personnels	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Répartition	Évolution en valeur absolue 2018-2019 / 2017-2018
Personnels enseignants du 2nd degré					
Adjoints d'enseignement	0	0	0	0,0%	0
Professeurs agrégés	7	12	13	5,8%	1
Professeurs certifiés	70	83	128	56,6%	45
Professeurs d'enseignement général de collège	0	0	0	0,0%	0
Professeurs d'EPS	11	5	9	4,0%	4
Professeurs de lycée professionnel	10	20	13	5,7%	-7
Contractuels enseignants	7	9	21	9,3%	12
Maîtres auxiliaires	2	1	1	0,4%	0
	107	130	185	81,8%	55
Personnels de vie scolaire					
Assistants d'éducation	0	1	1	0,4%	0
Conseillers principaux d'éducation	9	3	6	2,7%	3
Psychologues de l'Éducation Nationale	0	0	2	0,9%	2
	9	4	9	4,0%	5
Personnels ASS					
Personnels administratifs	19	22	28	12,4%	6
Personnels médico-sociaux	3	1	4	1,8%	3
	22	23	32	14,2%	9
Total	138	157	226	100,0%	69

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Avec la mise en place du département des ressources humaines de proximité en janvier 2019, le nombre de signalements de personnels à besoin particulier a sensiblement augmenté, toutes catégories confondues.

3.4 Actions en faveur des personnels en situation de handicap

3.4.1 Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et donne une définition du handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant » (L. 114 du code de l'action sociale et des familles, modifié par loi 2005-102 du 11 février 2005).

La loi de 2005 fixe par ailleurs des objectifs ambitieux pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Le taux d'emploi de l'académie de Nice est de 4,37% pour l'année 2018-2019.

Les préconisations ministérielles fixent un objectif d'exemplarité au ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, en matière d'intégration de personnels sur des métiers de l'Éducation nationale ou de maintien dans l'emploi. Cette politique volontariste favorise l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Les actions de sensibilisation, de formation et de professionnalisation destinées aux personnels d'encadrement facilitent la communication des informations sur la thématique du handicap et des dispositifs académiques mis en place pour le recrutement et le maintien dans l'emploi. Elles contribuent également à la progression des déclarations de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) auprès de l'employeur.

3.4.1.1 Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Tableau 3.4.1 – Historique des recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie

Catégorie de personnels	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Personnels enseignants				
Enseignants du 1 ^{er} degré	3	1	3	2
Enseignants du 2 nd degré	5	5	5	1
	8	6	8	3
Personnels non-enseignants				
Personnels d'encadrement	0	0	0	0
Personnels de vie scolaire	1	0	0	0
Personnels ASS	2	1	2	3
<i>dont catégorie A</i>	0	0	0	2
<i>dont catégorie B</i>	1	0	0	0
<i>dont catégorie C</i>	1	1	2	1
Personnels ITRF	0	0	0	1
	3	1	2	4
Total	11	7	10	7

► Sources : Entrepôt de données BSA; Département ressources humaines de proximité.

Les campagnes de recrutement en faveur des personnes en situation de handicap donnent la possibilité d'accéder à l'emploi public par la voie contractuelle. Les postes proposés au recrutement sont en lien avec les préconisations ministérielles et les besoins académiques.

Tableau 3.4.2 – Taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie

Taux d'emploi par catégorie de personnels	Personnels non-enseignants	Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	Personnels enseignants du 2 nd degré	Ensemble
Taux d'emploi	6,99%	3,03%	4,23%	4,37%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le taux académique de 4,37% est supérieur au taux national (3,62%). Le taux académique dépend des modalités prévues par le recensement des personnels qui ont déclarés une situation de handicap auprès des services de gestion. L'absence de traçabilité des contrats aidés en EPLE impacte ce recensement.

3.4.1.2 Évolution par tranche d'âge

Tableau 3.4.3 – Évolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par tranche d'âge

Tranche d'âge	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018	Répartition 2018-2019 en %
Moins de 25 ans	3	0	-3	0,0%
25-40 ans	236	196	-40	15,9%
41-55 ans	710	669	-41	54,2%
Plus de 55 ans	408	370	-38	30,0%
Total	1357	1235	-122	100,0%

➤ Champs : Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases de gestion de personnels (AGORA/EPP/AGAPE).
 ➤ Source : Département ressources humaines de proximité.

3.4.1.3 Évolution par catégorie

Tableau 3.4.4 – Évolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018	Répartition 2018-2019 en %
Personnels enseignants				
Enseignants du 1 ^{er} degré	343	335	-8	27,1%
Enseignants du 2 nd degré	611	596	-15	48,3%
	954	931	-23	75,4%
Personnels non-enseignants				
Personnels d'encadrement et de vie scolaire	8	10	2	0,8%
Personnels ASS et ITRF	198	206	8	16,7%
	206	216	10	17,5%
Contrats aidés				
	197	88	-109	7,1%
Total	1357	1235	-122	100,0%

➤ Champs : Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases de gestion de personnels (AGORA/EPP/AGAPE).
 ➤ Source : Département ressources humaines de proximité.

3.4.1.4 Évolution par genre

Tableau 3.4.5 – Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par genre

Catégorie de personnels	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes
Personnels enseignants				
Enseignants du 1 ^{er} degré	39	296	335	88,4%
Enseignants du 2 nd degré	199	397	596	66,6%
	238	693	931	74,4%
Personnels non-enseignants				
Personnels d'encadrement et de vie scolaire	4	6	10	60,0%
Personnels ASS et ITRF	73	133	206	64,6%
	77	139	216	64,4%
Contrats aidés				
	4	84	88	95,5%
Total	319	916	1235	74,2%

➤ Champs : Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases de gestion de personnels (AGORA/EPP/AGAPE).
 ➤ Source : Département ressources humaines de proximité.

3.4.2 Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail

3.4.2.1 Présentation du dispositif

Les mesures de compensation des conséquences du handicap sont formalisées chaque année par les demandeurs. Un avis sur la faisabilité de la mesure et d'éventuelles propositions sont demandés au supérieur hiérarchique. Les demandes sont instruites au cas par cas par le médecin de prévention et la correspondante handicap académique.

Tableau 3.4.6 – Récapitulatif des mesures d'accompagnement proposées par catégorie de personnels

Catégorie de personnels	Aménagement horaire	Acquisition de matériel spécifique	Accompagnement	Allègement de service	Poste adapté
Enseignants du secteur public	238	46	30	238 (43 ETP)	72
Enseignants du secteur privé	11	2	0	14 (2,8 ETPS)	-
Personnels ASS	7	12	3	-	-
Total	256	60	33	252 (45,8 ETP)	72

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Tableau 3.4.7 – Récapitulatif de la dépense académique par type d'aide

Type d'aide	2017			2018			2019		
	Nombre de bénéficiaires	Budget	En %	Nombre de bénéficiaires	Budget	En %	Nombre de bénéficiaires	Budget	En %
Aménagement matériel des postes de travail	44	44 379,39 €	22,3%	38	38 095,00 €	37,9%	44	25 363,02 €	53,8%
Dépenses d'accompagnement	19	110 242,58 €	55,3%	1	1 520,00 €	1,5%	-	-	-
Aide à l'amélioration des conditions de vie	14	27 778,58 €	13,9%	27	32 591,10 €	32,4%	16	21 794,89 €	46,2%
Formations individuelles et collectives et information	28	16 880,05 €	8,5%	30	28 389,00 €	28,2%	-	-	-
Total	105	199 280,60 €	100,0%	96	100 595,10 €	100,0%	60	47 157,91 €	100,0%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le budget FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), en baisse de 53,1%, se concentre actuellement sur les aménagements matériels de postes de travail et les aides à l'amélioration des conditions de vie.

En compensation, la part du MEN augmente sur les aspects rémunération des accompagnants, dispositifs d'accompagnement spécifique au titre du handicap psychique et des formations.

3.4.2.2 Accompagnement des personnels par assistance humaine

Tableau 3.4.8 – Évolution du nombre de personnes concernées par une assistance humaine

Niveau	Nombre de personnes concernées				Moyenne horaire accordée en 2018-2019
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution en valeur absolue	
1 ^{er} degré	2	3	4	1	76,0
2 nd degré	12	14	16	2	293,0
Total	14	17	20	3	-

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le recrutement des assistances humaines est effectué par une commission académique de recrutement chargée de procéder au choix du profil le plus adapté aux besoins du personnel concerné.

Pour les personnels enseignants et les personnels d'éducation, d'autres dispositifs de maintien dans l'emploi et d'aménagements de travail existent (cf. partie consacrée aux allègements de service).

3.4.3 Priorités médicales dans le cadre des mutations

3.4.3.1 Personnels enseignants du 1^{er} degré

Tableau 3.4.9 – Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 1^{er} degré

Participants	2016-2017			2016-2017			2018-2019		
	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie
Nombre de participants	1 776	1 660	3 436	1 664	1 664	3 328	1 374	1 586	2 960
Nombre de personnels mutés	863	831	1 694	818	831	1 649	772	796	1 568
Priorités médicales accordées (personnes)	40	38	78	39	38	77	40	44	84
Part des priorités médicales/participants	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,9%	2,8%	2,8%

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN 83.

84 priorités médicales ont été accordées en 2018 dont 40 pour les Alpes-Maritimes (+1 par rapport à l'année précédente) et 44 pour le Var (+6 par rapport à l'année précédente).

3.4.3.2 Personnels enseignants du 2nd degré

Tableau 3.4.10 – Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 2nd degré

Participants	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre de participants	2 141	1 998	1 914
Nombre de personnels mutés	156	151	851
Priorités médicales accordées (personnes)	81	79	84
Part des priorités médicales/participants	3,8%	4,0%	4,4%
Part des priorités médicales accordées/personnels mutés	51,9%	52,3%	9,9%

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

3.4.3.3 Personnels ASS

Tableau 3.4.11 – Évolution des priorités médicales accordées aux personnels ASS

Corps	Nombre de priorités médicales accordées		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Attachés d'administration de l'état	3	2	6
Secrétaires administratifs	6	3	2
Adjointes administratifs	6	4	1
Total	15	9	9

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

3.5 Dispositif des postes adaptés et des allègements de service

Conformément au décret 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'**adaptation du poste de travail** de certains personnels enseignants et personnels d'éducation, l'affectation en poste adapté est une période transitoire qui s'adresse à un personnel dont l'état de santé est altéré mais ayant la capacité d'exercer une activité professionnelle. Le point d'entrée est l'état de santé de la personne.

L'**allègement de service** est une mesure exceptionnelle qui permet au personnel enseignant de se maintenir en activité sur un temps de travail réduit avec une rémunération à temps complet. Au titre du maintien dans l'emploi, il constitue une aide pour reprendre progressivement ses fonctions après une période de maladie ou d'affectation en poste adapté. L'allègement de service permet également de soutenir momentanément un personnel confronté à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap.

3.5.1 Enseignants du 1^{er} degré

Tableau 3.5.1 – Historique du nombre de PALD et PACD des personnels enseignants du 1^{er} degré

Année scolaire	Postes adaptés de longue durée (PALD)				Postes adaptés de courte durée (PACD)	
	Nombre de demandes	1 ^{ère} affectation	Agents maintenus	Total des postes	Nombre de demandes	Total des postes
2016-2017	6	1	10	11	30	15
2017-2018	7	0	11	11	32	15
2018-2019	5	3	7	10	22	15

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83.

Le nombre de demandes de postes adaptés de courte durée (PACD) est en baisse par rapport à l'année précédente sans pour autant se traduire par une diminution d'affectations.

Dans les Alpes-Maritimes, la politique départementale s'oriente vers une gestion des moyens qui permette aux agents rencontrant des difficultés de santé de poursuivre l'exercice des fonctions de professeur des écoles. Cette démarche explique la diminution du nombre de demandes déposées. Après examen des dossiers, 4 ETP ont été employés pour des allègements de service (25% de l'ORS), de sorte que 16 agents supplémentaires puissent être maintenus dans leur emploi avec un accompagnement.

Tableau 3.5.2 – Historique du nombre d'allègements de services des personnels enseignants du 1^{er} degré

Année scolaire	Allègements de service			
	Nombre de demandes	Nombre de demandes satisfaites	Part des demandes satisfaites	Total quotité d'allègement octroyée en ETP
2016-2017	107	43	40,2%	10,5
2017-2018	108	58	53,7%	13,5
2018-2019	93	81	87,1%	19

► Source : Département ressources humaines de proximité.

En 2018-2019, le nombre de demandes d'allègements de services satisfaites est en augmentation de 33,4 points par rapport à l'année précédente.

3.5.2 Enseignants du 2nd degré

Tableau 3.5.3 – Le dispositif des postes adaptés des personnels enseignants du 2nd degré

Année scolaire	Total postes adaptés	Postes occupés dispositif réemploi	Postes adaptés de longue durée (PALD)				Postes adaptés de courte durée (PACD)		Postes transformés en allègement de service
			Nombre de demandes	1 ^{ère} affectation	Agents maintenus ou renouvelés	Total des postes accordés	Nombre de demandes	Total des postes accordés	
2016-2017	47	5	16	2	19	21	22	10	10
2017-2018	47	5	8	0	19	19	15	9	13
2018-2019	47	4	6	1	18	19	8	4	18

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Tableau 3.5.4 – Les allègements de services des personnels enseignants du 2nd degré

Année scolaire	Attribution d'allègements de service pour les sorties de postes adaptés		Attribution d'allègements de service (autres situations)				Nombre total d'heures attribuées	Total quotité d'allègement octroyée en ETP
	Nombre d'agents concernés	Heures d'allègement attribuées	Nombre de demandes	Nombre de demandes satisfaites	Heures d'allègement attribuées	Part des demandes satisfaites		
2016-2017	6	18,0	172	103	284,0	59,9%	302,0	16,8
2017-2018	3	9,0	175	125	327,5	71,4%	336,5	18,7
2018-2019	1	3,0	187	157	429,0	84,0%	432,0	24,0

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Comme dans le 1^{er} degré, le nombre de demandes d'allègements de services satisfaites est en augmentation, mais dans une moindre mesure (+12,6 points).

3.6 Politique de prévention des risques professionnels

L'académie de Nice mène une politique volontariste de prévention des risques professionnels afin d'impulser une véritable dynamique collective favorisant la qualité de vie au travail et permettant ainsi de concilier l'amélioration des conditions de travail de nos personnels et la performance de notre système éducatif. Développer une culture de prévention des risques professionnels auprès de tous les personnels et prévenir les risques psycho-sociaux sont les priorités académiques du programme annuel académique de prévention des risques professionnels.

3.6.1 Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail

L'organisation académique a pour objectif de développer des actions de prévention, d'information et de formation au travers d'un véritable réseau regroupant tous les acteurs de la prévention. Ce réseau académique échange et travaille sous la coordination du secrétaire général adjoint (DRH) et plus particulièrement de la chargée des conditions et de la qualité de vie au travail pour l'amélioration des conditions de travail et le bien-être des personnels.

Ce réseau académique est composé principalement :

- de la **mission Santé et Sécurité au Travail**, en charge de :
 - prévenir et évaluer les risques auxquels sont soumis les personnels et les usagers de l'académie de Nice,
 - relayer les programmes annuels de prévention nationaux et académiques en matière de Santé et de Sécurité au Travail,
 - animer et coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (départementaux, d'établissement, de circonscription),
 - contrôler le respect des règles statutaires en matière de code du travail, assister et conseiller les chefs d'établissement dans la mise en place des divers documents obligatoires (DUER, PPMS, etc.).

Cette cellule du rectorat est composée du conseiller de prévention académique, d'une coordonnatrice académique IPCS, de deux coordonnateurs départementaux IPCS, d'un coordonnateur académique risques majeurs et d'un inspecteur santé, sécurité au travail.

- du **service de santé des personnels** intervenant pour toutes les catégories de personnels de l'Éducation nationale dès lors que l'état de santé et l'activité professionnelle de ces personnels sont en cause. Interlocuteurs des personnels et conseillers de l'administration, les médecins du service interviennent dans la gestion des personnels à besoins particuliers, soit à la demande de l'administration, soit des personnels eux-mêmes. En 2018-2019, l'académie disposait de deux postes de médecins de prévention dont un est resté vacant une grande partie de l'année et ce malgré de nombreux appels à candidatures afin de pourvoir ce poste. L'académie dispose également d'un médecin - conseiller technique et d'une infirmière - conseillère technique.
- de la **psychologue** du département RH de proximité contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions préventives, curatives et de recherche dans le cadre du plan de prévention sur les RPS. Elle peut intervenir en établissement dans le cadre de l'animation d'un groupe de parole.
- d'**assistantes sociales** intervenant directement à la demande des personnels eux-mêmes, des chefs de service ou d'établissement et des services de gestion des personnels.

Par ailleurs, plusieurs acteurs assurent la mise en œuvre au sein des établissements, écoles et services, les mesures de protection de la santé, de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents :

- **Les chefs d'établissement ou de service** chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.
- **Le réseau des conseillers et assistants de prévention** destiné à :
 - assister et conseiller les chefs d'établissement et de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail,
 - relayer les programmes annuels de prévention académique et départementaux,
 - contribuer aux travaux du comité hygiène, sécurité et conditions de travail.

Il est constitué en 2018-2019 de 2 conseillers de prévention départementaux, 39 assistants de prévention de circonscription (pour 36 circonscriptions), 248 assistants de prévention d'établissement et 23 conseillers de prévention d'établissement.

3.6.1.1 Visites médicales des personnels

Tableau 3.6.1 – Répartition des visites médicales par typologie

Typologie	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Surveillance médicale particulière	626	27	157	481,5%
Autres types de visites médicales	641	1 117	956	-14,4%
Total de visites médicales^(*)	1 267	1 144	1 113	-2,7%

(*) Dont visites quinquennales, demandes d'aménagements des postes de travail, examen médical dans le cadre d'une mutation, difficultés professionnelles, exposition à des risques particuliers (TMS, CMR et RPS).

► Sources : Service de santé des personnels ; Département ressources humaines de proximité.

Le nombre total de visites médicales diminue légèrement par rapport à l'année précédente (-2,7% soit 31 visites de moins).

Tableau 3.6.2 – Répartition des visites médicales par origine de la demande

Origine de la demande	2016-2017		2017-2018		2018-2019		Évolution 2018-2019 / 2017-2018
	Nombre de visites	En %	Nombre de visites	En %	Nombre de visites	En %	
A la demande de l'intéressé	652	51,5%	682	59,6%	680	61,1%	-0,3%
A la demande de l'administration ou du médecin de prévention	615	48,5%	462	40,4%	433	38,9%	-6,3%
Total de visites médicales^(*)	1 267	100,0%	1 144	100,0%	1 113	100,0%	-2,7%

(*) Dont visites quinquennales, demandes d'aménagements des postes de travail, examen médical dans le cadre d'une mutation, difficultés professionnelles, exposition à des risques particuliers (TMS, CMR et RPS).

► Sources : Service de santé des personnels ; Département ressources humaines de proximité.

Comme l'année dernière, le nombre de visites médicales de la catégorie « à la demande de l'intéressé » est en légère augmentation (+1,5 point) ; En revanche, le nombre de visites de la catégorie « à la demande de l'administration » continue de diminuer (-6,3% par rapport à l'année 2017-2018).

Tableau 3.6.3 – Nombre d'agents et nombre de visites concernés par la surveillance médicale particulière (SMP)

Situation des agents	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Agents en situation de handicap	758	835	937	102
Femmes enceintes	733	710	660	-50
Agents réintégrés après un CLM, CLD	127	111	206	95
Victimes d'un accident de service ou de trajet	450	443	509	66
Victimes de pathologies d'origine professionnelle	2	4	3	-1
Population totale concernée par la SMP	2 070	2 103	2 315	212
Visites effectuées	626	27	157	130
Part des visites effectuées	30,2%	1,3%	6,8%	-

► Sources : ANAGRAM ; EPP ; Service de santé des personnels ; Département ressources humaines de proximité.

3.6.1.2 Autres activités relevant de la médecine de prévention

Tableau 3.6.4 – Évolution des activités de conseil auprès de l'administration

Activités	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Nombre d'aménagement de poste	593	445	267	-178
Rapports réalisés dans le cadre du comité médical	26	29	26	-3
Rapports réalisés dans le cadre de la commission de réforme	6	3	0	-3
Avis sur dossiers d'agents relevant d'une inaptitude médicale	12	6	3	-3
Examens des situations médicales dans le cadre des mutations	384	413	434	21
Examens des demandes d'affectation sur PACD et PALD	48	49	44	-5

► Sources : Service de santé des personnels ; Département ressources humaines de proximité.

Le nombre d'aménagements de postes réalisés est en nette diminution en 2018-2019. A l'inverse, le nombre de dossiers pour demande de mutation augmente sensiblement.

3.6.2 Accidents de travail

Depuis 4 ans, un travail de sensibilisation aux procédures de déclarations des accidents du travail a été mené dans l'académie en particulier à travers la diffusion d'un guide destiné à informer tous les personnels des procédures et des acteurs académiques auxquels ils peuvent s'adresser.

En juin 2019, une note académique d'information relative à la déclaration des dossiers d'accident de service, de travail ou de maladie professionnelle et des accidents de trajet suite à la mise en place du congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la Fonction publique (CITIS) a été diffusée à l'ensemble des personnels (encadrements et agents). Cette note est disponible sur le site internet de l'académie.

Cette partie présente les données sur les accidents du travail des agents titulaires de l'enseignement public et privé ainsi que les agents non-titulaires de l'enseignement privé. Les arrêts de travail des agents non-titulaires de l'enseignement public sont directement gérés par les caisses d'assurance maladie.

3.6.2.1 Évolution constatée des accidents de travail ou de service et des accidents de trajet

Tableau 3.6.5 – Évolution du nombre d'accidents de travail ou de service et du nombre d'accidents de trajet

Type d'accidents	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Accidents de travail ou de service	335	326	379	16,3%
Accidents de trajet	115	116	130	12,1%
Total	450	442	509	15,2%

► Source : ANAGRAM.

Le nombre total d'accidents du travail (accidents de service, de trajet ou en mission) est en augmentation de 15,2% par rapport à l'année 2017-2018. La répartition par type d'accident est similaire à celle des deux années précédentes, avec 74,5% d'accidents sur le lieu de travail et 25,5% d'accidents de trajet.

3.6.2.2 Répartition par type de personnels

Tableau 3.6.6 – Évolution du nombre d'accidents de travail par type de personnels

Type de personnels	2017-2018			2018-2019			Évolution 2018-2019 / 2017-2018 (en %)		
	Accidents de travail ou de service	Accidents de trajet	Total	Accidents de travail ou de service	Accidents de trajet	Total	Accidents de travail ou de service	Accidents de trajet	Total
Enseignants du 1 ^{er} degré	113	40	153	163	52	215	44,2%	30,0%	40,5%
Enseignants du 2 nd degré	170	60	230	172	60	232	1,2%	0,0%	0,9%
Personnels enseignants	283	100	383	335	112	447	18,4%	12,0%	16,7%
Personnels non-enseignants	43	16	59	44	18	62	2,3%	12,5%	5,1%
Total	326	116	442	379	130	509	16,3%	12,1%	15,2%

► Source : ANAGRAM.

En 2018-2019, 509 agents, soit 1,9% de l'ensemble des personnels de l'académie, ont eu un accident de travail (accident de service ou accident de trajet).

On note 53 accidents de service en plus, soit une hausse de 16,3% par rapport à l'année 2017-2018. Les chutes de plain-pied, les glissades et les torsions représentent 44,8% des accidents survenus sur le lieu de travail. Les accidents de trajet sont également en augmentation par rapport à l'année dernière, avec 14 accidents déclarés en plus, soit une hausse de 12,1%.

Les personnels enseignants ont déclaré 335 accidents de service et 112 accidents de trajet, soit 87,8% de la totalité des accidents reconnus en 2018-2019 ; 45,6% de ces accidents ont été déclarés par les enseignants du 2nd degré (soit une baisse de 0,9%) et 42,2% par les enseignants du 1^{er} degré (soit une hausse de 40,5%).

Pour les personnels non-enseignants, on observe une très légère hausse des déclarations d'accidents, avec 3 accidents en plus par rapport à l'année 2017-2018, soit une augmentation de 5,1%.

3.6.2.3 Nombre de jours d'arrêt

Tableau 3.6.7 – Évolution du nombre de jours d'arrêt par département

Type d'accidents	2017-2018			2018-2019			Évolution 2018-2019 / 2017-2018		
	Alpes-Maritimes	Var	Total	Alpes-Maritimes	Var	Total	Alpes-Maritimes	Var	Total
Accidents de travail ou service	2 497	2 840	5 337	2 433	3 254	5 687	-64	414	350
Accidents de trajet	1 137	1 271	2 408	1 755	1 751	3 506	618	480	1 098
Total	3 634	4 111	7 745	4 188	5 005	9 193	554	894	1 448

► Source : ANAGRAM.

Le nombre d'événements déclarés avec au moins un jour d'arrêt est en hausse de 15,1% par rapport à l'année dernière (42 déclarations supplémentaires). Ces accidents (soit 63,0% de l'ensemble des accidents) ont généré au total 9 193 jours d'arrêt de travail, soit une hausse de 18,7% par rapport à l'année précédente :

- les accidents de service ont généré 5 687 jours d'arrêt de travail au total, soit une augmentation de 6,6% par rapport à l'année précédente,
- les accidents de trajet ont généré, quant à eux, 3 506 jours d'arrêt de travail, soit une augmentation de 45,6% par rapport à l'année 2017-2018.

Tableau 3.6.8 – Évolution de la durée moyenne des arrêts de travail (en jours) par département

Type d'accidents	2017-2018			2018-2019			Évolution 2018-2019 / 2017-2018		
	Alpes-Maritimes	Var	Total	Alpes-Maritimes	Var	Total	Alpes-Maritimes	Var	Total
Accidents de travail ou service	14,5	18,4	16,4	12,5	17,7	15,0	-2,0	-0,8	-1,4
Accidents de trajet	18,0	24,0	20,8	21,4	36,5	27,0	3,4	12,5	6,2
Total	15,5	19,9	17,5	15,1	21,6	18,1	-0,3	1,7	0,5

► Source : ANAGRAM.

Globalement, la durée moyenne d'interruption temporaire de travail (ITT) a augmenté passant de 17,5 jours en 2017-2018 à 18,1 jours cette année.

Les accidents de service ont donné lieu à une durée moyenne d'interruption temporaire de travail de 15,0 jours, soit 1,4 jour de moins en moyenne par rapport à 2017-2018; 41,0% de ces accidents n'ont généré aucun jour d'arrêt alors que 18,0% se sont soldés par un arrêt de travail supérieur à un mois.

Les accidents de trajet ont, quant à eux, généré une durée moyenne d'interruption temporaire de travail de 27,0 jours, soit un résultat en hausse de 6,3 jours en moyenne par rapport à l'année précédente; 26,0% de ces événements n'ont généré aucun jour d'arrêt de travail alors que 37,5% d'entre eux se sont soldés par un arrêt supérieur à un mois.

Bien que le nombre total d'accidents de service et de jours d'arrêt soient en augmentation, la durée moyenne des arrêts de travail baisse dans les deux départements.

Concernant les accidents de trajet, alors que le nombre de jours d'arrêt est en augmentation dans les deux départements, le Var voit sa durée moyenne des arrêts de travail progresser de manière plus importante que le département des Alpes-Maritimes.

3.6.3 Violences et incivilités envers les personnels dans le cadre de leurs fonctions

Les dispositifs académiques de soutien et d'accompagnement ainsi que la politique de signalement des événements dans l'application nationale « fait établissement » sont désormais largement connus des équipes de direction des 1^{er} et 2nd degrés ainsi que des directeurs d'école ; de ce fait, les déclarations des événements survenant dans les établissements scolaires de l'académie sont en augmentation significative. Les échanges et le soutien apportés par les équipes académiques (département RH de proximité et équipe mobile académique de sécurité en particulier) ont permis de créer un climat de confiance avec les personnels de direction qui, en fonction des situations, sont amenés à contacter les services académiques en amont de la déclaration de l'évènement. Les réunions animées au printemps 2019 par le Secrétaire général adjoint-Directeur des ressources humaines, à destination de l'ensemble des chefs d'établissement du 2nd degré contribuent également à créer un climat de travail serein avec les personnels d'encadrement. De plus, un travail constructif et collaboratif d'échange et d'alerte entre les différents services académiques est mis en place, afin de répondre au mieux aux demandes et accompagner les équipes de direction et les personnels victimes de violences ou d'incivilité.

Tableau 3.6.9 – Évolution du nombre de violences et d'incivilités

Type de violences	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Violences physiques/verbales	41	57	69	+12
Violences verbales	116	233	296	+63
Violences physiques	31	37	78	+41
Autres (vol d'effet personnel, détérioration de bien...)	20	8	6	-2
Total	208	335	449	+114

► Source : Département ressources humaines de proximité.

449 faits ont été déclarés dans l'académie, soit une augmentation du nombre d'évènements déclarés de 34,0% (+114 faits), quel que soit le type de violence ; cette augmentation est constatée dans les deux départements (Alpes-Maritimes et Var) mais elle est plus significative cette année dans les Alpes-Maritimes avec +40,0% de faits déclarés par rapport à l'année dernière, contre +26,0% dans le Var.

Sur les 449 faits déclarés, 208 concernent le 1^{er} degré (46,3%) et 241 concernent le 2nd degré (53,7%).

Tableau 3.6.10 – Causes des actes de violences externes

Auteurs de violences externes	Établissements du 1 ^{er} degré		Établissements du 2 nd degré		Services déconcentrés		Tout type d'établissement	
	Nombre de violences et incivilités	En %	Nombre de violences et incivilités	En %	Nombre de violences et incivilités	En %	Nombre de violences et incivilités	En %
Parents	101	50,0%	65	27,8%	0	-	166	38,1%
Élèves	96	47,5%	140	59,8%	0	-	236	54,1%
Autres ^(*)	5	2,5%	29	12,4%	0	-	34	7,8%
Total	202	100,0%	234	100,0%	0	-	436	100,0%

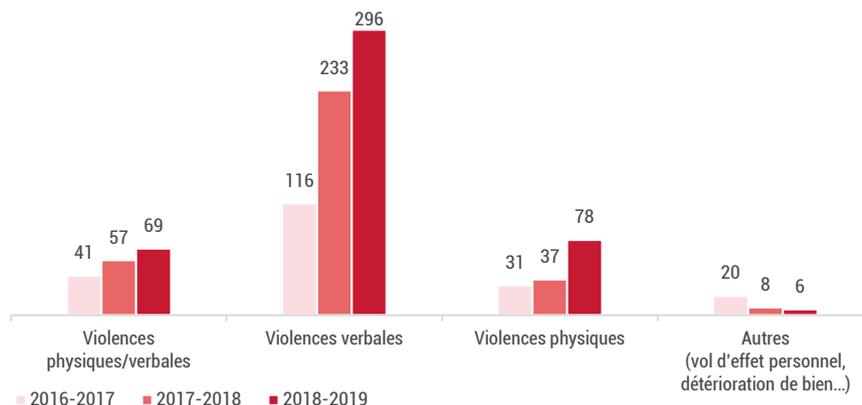
(*) Autres : Personnes extérieures à l'établissement et sans lien avec les élèves.

► Source : Département ressources humaines de proximité.

En ce qui concerne les causes de ces violences, on observe que les violences externes (parents, élèves, etc.) sont très majoritairement représentées, avec 436 déclarations sur 449 (soit 97,1%) dont 202 signalements dans le 1^{er} degré et 234 dans le 2nd degré.

Dans le 1^{er} degré, comme l'année précédente, les parents sont la principale cause de ces actes de violences avec 50,0% des faits déclarés (en baisse de 8,7 points par rapport à l'année précédente).

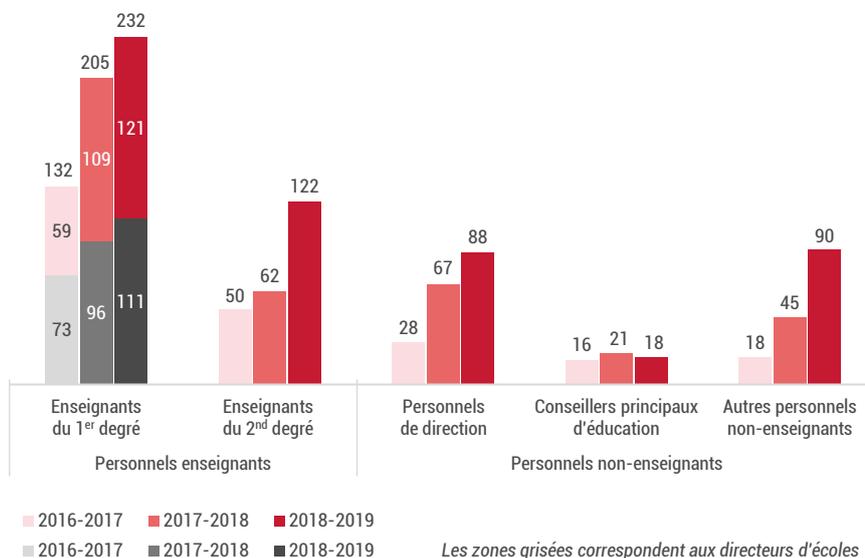
Dans le 2nd degré, les élèves sont majoritairement la cause d'évènements avec 59,8% des faits déclarés.

Figure 3.6.1 – Comparatif des violences et incivilités


► Source : Département ressources humaines de proximité.

Par rapport à l'année 2017-2018, la répartition des différents types de violences reste similaire :

- Les violences verbales sont très largement majoritaires avec 296 déclarations, soit 65,9% de l'ensemble des déclarations contre 69,6% l'année dernière.
- Les déclarations de violences physiques et verbales sont en augmentation avec 69 faits déclarés au lieu de 57, soit 21,1% de plus ; ce type de violence ne représente plus que 15,4% du total des déclarations contre 17,0% en 2017-2018 (-1,6 points).
- Les violences physiques connaissent la plus forte augmentation avec 41 événements déclarés de plus, représentant 17,4% des déclarations contre 11,0% en 2017-2018 (+6,4 points).
- Seuls les faits « autres » (vol, détérioration de bien...) sont en baisse (-25,0% , soit -2 faits) et ne représentent plus que 1,3% des événements déclarés.

Figure 3.6.2 – Répartition du nombre de violences et incivilités déclarées par type de personnels


► Source : Département ressources humaines de proximité.

Dans l'académie, 550 personnes ont déclaré des faits de violences ou d'incivilités, soit une augmentation de 37,5% par rapport à l'année précédente.

337 personnes ont déclaré des faits de violences ou d'incivilités dans les Alpes-Maritimes et 213 dans le Var, soit respectivement 51,1% et 20,3% de déclarations en plus par rapport à l'année 2017-2018.

La répartition, au sein des différents corps de métiers, reste proche de celle de l'année 2017-2018 :

- Pour les personnels du 1^{er} degré (directeurs des écoles et professeurs des écoles), le nombre de déclarations progresse de 13,2%, soit un total de 232 agents impactés. Le corps enseignant du 1^{er} degré représente ainsi 42,2% du total des personnels victimes de violences ou incivilités (-9,1 points par rapport à l'année précédente).

- Pour les personnels du 2nd degré, le nombre de déclarations augmente significativement, passant de 62 déclarations en 2017-2018 à 122 cette année (soit une hausse 96,8%).
- Pour les personnels de direction, le nombre de déclarations progresse de 31,3%, passant de 67 déclarations en 2017-2018 à 88 en 2018-2019.
- Pour les conseillers principaux d'éducation, le nombre de déclarations est en légère baisse cette année, passant de 21 déclarations en 2017-2018 à 18 pour l'année 2018-2019 (soit -14,3%).
- Pour les autres personnels non-enseignants, le nombre de déclaration est en forte hausse, passant de 45 à 90 événements déclarés (+100,0%). Les assistants d'éducation sont les personnels les plus représentés dans cette catégorie (56,7%), suivis des accompagnants d'élèves en situation de handicap(18,9%).

3.6.4 Réseau de prévention d'aide et de soutien

La convention nationale, signée pour la première fois en 2003 entre le MENESR et la MGEN instituant un réseau de prévention d'aide et de soutien (PAS) a été reconduit le 6 novembre 2008, appelant à un développement et un enrichissement dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La convention cadre signée le 14 mars 2008 entre l'académie de Nice et les sections départementales de la MGEN des Alpes-Maritimes et du Var, a instauré la mise en œuvre d'un réseau de prévention d'aide et de suivi des personnels fragilisés dans notre académie.

Ces accords locaux et les actions qui en découlent s'inscrivent pleinement dans la politique volontariste en faveur de la santé, sécurité au travail du personnel de l'académie de Nice ; ils font partie intégrante du programme annuel académique de prévention des risques professionnels dans le cadre de l'amélioration des conditions et la qualité de vie au travail.

Trois thématiques ont été définies comme prioritaires au niveau de l'académie de Nice :

- les espaces d'accueil et d'écoute (EAE),
- les groupes de parole,
- la prévention des troubles de la voix.

3.6.4.1 Les espaces d'accueil et d'écoute

A travers les espaces d'accueil et d'écoute (EAE), les réseaux PAS animent un réseau de psychologues professionnels qui écoutent, accompagnent et orientent à titre individuel les personnels qui en ressentent le besoin, que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles. Ce dispositif d'accompagnement des personnels en difficulté propose, aux agents qui le souhaitent, des entretiens individuels avec des psychologues, dans un lieu neutre.

Trois espaces sont disponibles pour les personnels de l'académie de Nice : un à Nice, un à Fréjus et un à La Valette ; les rendez-vous ont lieu en dehors de la sphère professionnelle et des locaux de l'Éducation nationale, la confidentialité et l'anonymat sont garantis. L'aide est ponctuelle, la mission des psychologues des EAE étant d'aider les personnes à faire le point sur leur situation et de les orienter en fonction de leurs besoins, soit auprès d'interlocuteurs de l'Éducation nationale (assistante sociale, médecin de prévention, conseiller mobilité carrière...), soit vers une prise en charge en ville ou en institution.

Depuis le 16 janvier 2017, un nouveau dispositif de prise de contact a été mis en place. Un numéro unique d'appel et une plateforme téléphonique d'écoute et d'accompagnement permet à tous les bénéficiaires de contacter des télé-conseillers spécialement formés. Les personnels peuvent choisir soit de prendre un rendez-vous pour un entretien en face à face avec un psychologue dans un EAE de leur choix soit d'être directement mis en relation avec un psychologue par téléphone. L'objectif étant de renforcer le dispositif existant en proposant des services complémentaires visant à rendre plus efficiente l'organisation des entretiens proposés par les psychologues au sein des EAE et à proposer en complément une écoute psychologique par téléphone.

Tableau 3.6.11 – Évolution de l'accompagnement des personnels dans les espaces d'accueil et d'écoute

Espaces d'accueil et d'écoute	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre de bénéficiaires	100	78	79
Nombre de rendez-vous par bénéficiaire	1,5	1,9	1,6
Part des femmes parmi les bénéficiaires	82,0%	78,0%	83,5%
Part des enseignants parmi les bénéficiaires	71,0%	78,0%	78,0%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

3.6.4.2 Les groupes de paroles

La mise en œuvre de groupes de parole collectifs sur des thématiques transversales vise à la prévention des risques psycho-sociaux. Ils sont activés par le Pôle RH du rectorat.

Ces groupes de parole peuvent faire suite aux entretiens individuels menés par les psychologues des espaces d'accueil et d'écoute afin de permettre une mise à distance collective des difficultés personnelles et/ou professionnelles. Ils peuvent aussi accompagner des équipes en souffrance au sein d'un établissement pour restaurer des climats de travail altérés, quelle qu'en soit la raison : conflits, événement grave traumatisant...

3.6.4.3 La prévention des troubles de la voix

Ce dispositif animé par une orthophoniste se déroule sur des séances de formation-action de 3h constituées d'une partie théorique et d'une partie atelier. Les retours des personnels sont très positifs tant sur l'intérêt que sur la qualité de cette formation-action. Ce dispositif académique de formation, initié en 2009 dans le 1^{er} degré, a été étendu en 2016-2017 aux enseignants d'EPS du 2nd degré, suite à une réflexion menée au sein du CHSCTA.

5 personnes ont bénéficié de ce dispositif de prévention primaire au cours de l'année 2018-2019.

La baisse importante du nombre de participants à ce dispositif, constatée en 2017-2018, se poursuit ; elle peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- l'absence de session, comme l'année dernière, pour les enseignants du 1^{er} degré, dans le département du Var suite à des difficultés persistantes rencontrées par la MGEN pour trouver un orthophoniste,
- la fréquentation toujours moindre lors de la seule session maintenue pour les enseignants du 1^{er} degré dans les Alpes-Maritimes,
- la session programmée pour 18 enseignants d'EPS du 2nd degré, reportée à octobre 2019 en raison de mouvements sociaux à la date programmée du stage en mai 2019.

3.7 Protection juridique

Les demandes de protection fonctionnelle et juridique peuvent être consécutives à des atteintes aux personnes ou/et aux biens. La protection juridique est également sollicitée lorsque les personnels font l'objet de procédures judiciaires à leur encontre. Les demandes de protection fonctionnelle n'aboutissent pas systématiquement à un octroi de la protection juridique car d'autres mesures de protection sont parfois privilégiées au vu de l'analyse de la situation (exercice du pouvoir disciplinaire, médiation, etc). Dans certains cas, les demandes n'entrent pas dans le champ prévu par la loi ou les faits ne sont pas établis. L'octroi de la protection juridique est très généralement associé à d'autres mesures de protection fonctionnelle.

Tableau 3.7.1 – Évolution du dispositif de prise en charge de la protection juridique

Catégorie	2017-2018			2018-2019		
	Demandes	Acceptées	Part en %	Demandes	Acceptées	Part en %
Atteintes aux personnes	73	50	68,5%	68	44	64,7%
Atteintes aux biens	10	8	80,0%	10	8	80,0%
Total	83	58	69,9%	78	52	66,7%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

4 Action sociale

4.1	Activité du service social en faveur des personnels	187
4.1.1	Présentation du service social en faveur des personnels	187
4.1.2	Rôle et fonctions des assistants de service social en faveur des personnels	187
4.1.3	Caractéristiques des personnes reçues	187
4.1.4	Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels	187
4.2	Budgets et prestations	189
4.2.1	Budgets	189
4.2.2	Prestations interministérielles PIM	189
4.2.3	Aide sociale d'initiative académique ASIA	190
4.2.4	Secours	192
4.2.5	Prêts	192

Chiffres-clés 2018-2019

Service social

- ✓ 36,9% des demandes d'interventions du service social portent sur le domaine économique
- ✓ Quel que soit le motif de la demande :
 - 68,5% des interventions sont faites auprès des personnels enseignants
 - 25,1% auprès des personnels non-enseignants
 - 6,4% auprès des retraités

Synthèse

Budget et prestations

En 2019, le budget académique, BOP 0214 et BOP 0139 confondus, s'élève à 757 097 € en diminution de 2,4%.

Les dépenses réalisées au titre des prestations interministérielles (PIM) s'élèvent à 307 151 € et concernent 307 agents alors que celles pour l'aide sociale d'initiative académique (ASIA) sont de 215 338 € et concernent 1 112 agents.

Les dépenses de secours accordées sont de 169 593 €, soit une baisse de 4,0% par rapport à 2018 et sont versées à 160 bénéficiaires, soit 7 de moins. Le montant moyen des secours s'élève à 1 060 €.

Les dépenses relatives aux prêts s'élèvent à 10 660 €, en baisse de 16,5% par rapport à 2018 et concernent 8 bénéficiaires. Le montant moyen des prêts s'élève à 1 332 €.

Pour le BOP 0214, le budget académique en 2019 s'élève à 731 118 € en diminution de 1,7%. Les dépenses PIM de 293 717 €, concernant essentiellement des prestations pour enfants en situation de handicap, sont en baisse de 1,2% par rapport à 2018 et les dépenses ASIA de 204 692 € sont en hausse de 2,6%.

Pour le BOP 0139, le budget académique en 2019 s'élève à 25 979 € en diminution de 18,9%. Les dépenses PIM de 13 434 € sont en augmentation de 0,8% par rapport à 2018 et les dépenses ASIA de 10 646 € diminuent de 6,5%.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche globalisée des ressources humaines, les questions relatives à l'action sociale sont pleinement intégrées dans la politique académique de GRH pilotée par le Secrétaire général adjoint – Directeur des Ressources Humaines. Ainsi, l'action du service social en faveur des personnels, service social du travail, s'inscrit dans le défi n°4 du projet académique, et spécifiquement dans l'accompagnement des personnels à besoins particuliers.

4.1 Activité du service social en faveur des personnels

4.1.1 Présentation du service social en faveur des personnels

- 5 assistantes de service social diplômées d'Etat, déployées sur l'académie à raison de 2,5 ETP pour chaque département (postes implantés dans les directions des services départementaux de l'Éducation nationale et au rectorat).
- Intervention en direction des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés des secteurs public ou privé sous contrat, des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public, retraités, ainsi que du conjoint et des enfants d'un personnel décédé.

4.1.2 Rôle et fonctions des assistants de service social en faveur des personnels

Défini par la circulaire n°91-248 du 11 septembre 1991, le rôle s'exerce dans trois grands domaines :

- L'aide et les conseils aux personnels : de par sa formation, l'assistante sociale exerce une approche pluridimensionnelle des problèmes posés et ainsi peut proposer différents axes de réflexion et d'orientation. Elle contribue à trouver des points de convergence entre les aspirations des personnels et les exigences de l'institution.
- La participation à la politique sociale de l'administration : l'assistante sociale travaille avec l'ensemble des partenaires institutionnels pour un mieux-être des personnels, condition de l'exercice du savoir faire.
- L'action sociale : l'assistante sociale, informe les personnels sur les aides de l'Etat existantes et participe à la réflexion sur l'évolution possible de prestations académiques en fonction des besoins évoqués.

Soumises au secret professionnel, les assistantes sociales accompagnent les personnels dans le respect de leur vie privée.

4.1.3 Caractéristiques des personnes reçues

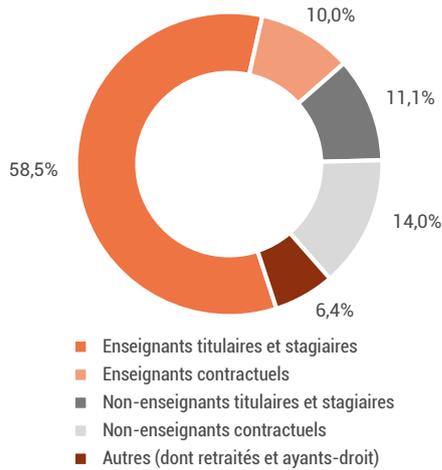
Les personnels rencontrés sont à 58,5% des enseignants titulaires. Dans tous les corps de métiers, la représentation féminine est majoritaire.

4.1.4 Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels

Les assistantes sociales sont sollicitées dans différents domaines du quotidien du professionnel :

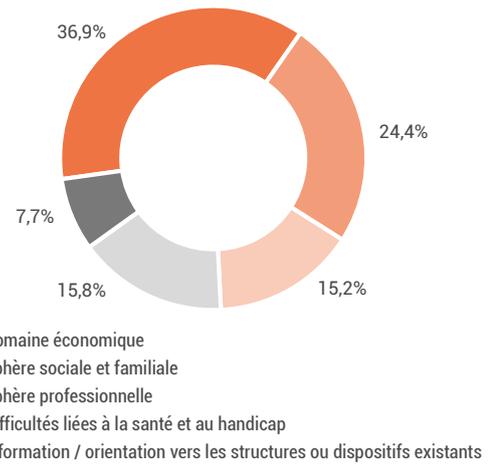
- **Domaine économique** : conseil, orientation vers l'aide à la gestion budgétaire, accès aux aides financières, dossiers de surendettement.
- **Domaine familial et social** : problématique du logement, accompagnement et orientation lors des accidents de la vie et les conséquences sur la dynamique professionnelle et familiale.
- **Domaine professionnel** : conseil, orientation, médiation, soutien notamment lors des demandes de mouvement.
- **Domaine santé et handicap** : conseil, orientation, partenariat pour l'accès aux droits et soutien au personnel ainsi que sa famille si nécessaire.
- **Informations sur l'accès aux droits administratifs** : cela concerne toutes les démarches des droits communs et spécifiques à notre institution.

Figure 4.1.1 – Statut des personnes reçues



► Source : Service social en faveur des personnels.

Figure 4.1.2 – Motifs d'intervention



► Source : Service social en faveur des personnels.

Tableau 4.1.1 – Évolution des motifs d'intervention

Motifs d'intervention	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Domaine économique	45,0%	42,4%	36,9%
Sphère sociale et familiale	21,0%	15,2%	24,4%
Sphère professionnelle	16,0%	7,6%	15,2%
Difficultés liées à la santé et au handicap	18,0%	21,0%	15,8%
Information / orientation vers les structures ou dispositifs existants	-	13,8%	7,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

► Source : Service social en faveur des personnels.

Comme les années précédentes, les problématiques économiques sont importantes et constituent le principal motif de demande auprès du service social. Cependant, par rapport aux autres motifs, la part des interventions relatives au domaine économique diminue (-5,5 points par rapport à l'année précédente). À l'inverse, la part des interventions liée à la sphère sociale et familiale augmente (+9,2 points).

L'accompagnement des assistantes sociales prend en considération l'ensemble de la dynamique personnelle des intéressés.

4.2 Budgets et prestations

4.2.1 Budgets

Tableau 4.2.1 – Évolution du budget de l'action sociale BOP 0214

BOP 0214	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Titre 2	655 376,8 €	673 573,0 €	663 445,3 €	-10 127,7 €
Hors titre 2	81 371,8 €	70 137,9 €	67 672,4 €	-2 465,5 €
Total	736 748,6 €	743 710,9 €	731 117,7 €	-12 593,3 €

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Tableau 4.2.2 – Évolution du budget de l'action sociale BOP 0139

BOP 0139	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Titre 2	27 205,5 €	32 022,2 €	25 979,5 €	-6 042,8 €
Hors titre 2	555,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €
Total	27 760,5 €	32 022,2 €	25 979,5 €	-6 042,8 €

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Les dépenses du hors titre 2 du programme 0214 concernent l'aide à la restauration en faveur des personnels déjeunant dans un restaurant administratif (26 913,1 €), le dispositif d'accompagnement à la gestion budgétaire (2 655,0 €) et la prise en charge des CESU garde d'enfants pour les assistants d'éducation (38 104,3 €).

4.2.2 Prestations interministérielles PIM

Les prestations interministérielles PIM relèvent uniquement du titre 2.

4.2.2.1 Les dépenses PIM

Tableau 4.2.3 – Évolution des dépenses PIM au BOP 0214 par type de prestation

BOP 0214	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Séjours d'enfants	13 945,1 €	11 070,1 €	13 047,3 €	1 977,1 €
Enfants handicapés	256 169,8 €	286 274,0 €	280 669,6 €	-5 604,4 €
Total PIM	270 114,9 €	297 344,1 €	293 716,9 €	-3 627,2 €

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Tableau 4.2.4 – Évolution des dépenses PIM au BOP 0139 par type de prestation

BOP 0139	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Séjours d'enfants	52,6 €	305,6 €	223,2 €	-82,4 €
Enfants handicapés	10 342,9 €	13 027,4 €	13 210,6 €	183,2 €
Total PIM	10 395,5 €	13 333,0 €	13 433,8 €	100,8 €

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

La consommation des crédits est en légère baisse pour le BOP 0214 et en légère hausse pour le BOP 0139. Comme les années précédentes, le premier poste de consommation, au titre des PIM, concerne les prestations en faveur des personnels ayant un ou plusieurs enfants handicapés.

4.2.2.2 Les bénéficiaires PIM

Tableau 4.2.5 – Évolution du nombre de bénéficiaires de PIM au BOP 0214

BOP 0214	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Enfants handicapés	165	173	175	1,2%
Séjours d'enfants	109	94	119	26,6%
Nombre de bénéficiaires PIM	274	267	294	10,1%
Nombre de journées subventionnées	1 999	1 704	1 895	11,2%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Pour le BOP 0214, le nombre d'agents bénéficiaires est en augmentation de 10,1% par rapport à 2018 et le nombre de journées subventionnées progresse de 11,2% (+ 191 jours).

Tableau 4.2.6 – Évolution du nombre de bénéficiaires de PIM au BOP 0139

BOP 0139	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Enfants handicapés	9	9	9	0,0%
Séjours d'enfants	1	3	4	33,3%
Nombre de bénéficiaires PIM	10	12	13	8,3%
Nombre de journées subventionnées	10	58	45	-22,4%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Pour le BOP 0139, moins de journées ont été subventionnées (-13 jours) pour un nombre de bénéficiaires en très légère hausse par rapport à 2018.

4.2.3 Aide sociale d'initiative académique ASIA

L'aide sociale d'initiative académique ASIA relève uniquement du titre 2.

4.2.3.1 Les dépenses ASIA

L'aide aux familles regroupe :

- l'aide aux frais de garderie périscolaire,
- l'aide aux frais de restauration scolaire,
- l'aide aux frais d'études supérieures.

Tableau 4.2.7 – Évolution des dépenses ASIA au BOP 0214 par type de prestation

BOP 0214	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Logement : aide à l'installation	28 200,0 €	37 300,0 €	33 900,0 €	-9,1%
Enfance et étude : aides aux familles	171 410,9 €	161 339,9 €	169 479,3 €	5,0%
Aide au départ en retraite	2 551,0 €	939,0 €	1 313,0 €	39,8%
Total	202 161,9 €	199 578,9 €	204 692,3 €	2,6%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2019, la consommation des crédits du BOP 0214 relative aux ASIA est globalement en augmentation (2,6% par rapport à l'année précédente) malgré la baisse des demandes d'aide à l'installation (-9,1% par rapport à 2018).

Tableau 4.2.8 – Évolution des dépenses ASIA au BOP 0139 par type de prestation

BOP 0139	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Logement : aide à l'installation	1 400,0 €	2 800,0 €	500,0 €	-82,1%
Enfance et étude : aides aux familles	7 110,0 €	8 589,2 €	10 145,7 €	18,1%
Aide au départ en retraite	-	-	-	-
Total	8 510,0 €	11 389,2 €	10 645,7 €	-6,5%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Pour le BOP 0139, les demandes d'aides diminuent de 6,5%, du fait de la forte baisse des demandes d'aide à l'installation (-82,1%).

4.2.3.2 Les bénéficiaires ASIA

4.2.3.2.1 BOP 0214

Tableau 4.2.9 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par type de prestation

BOP 0214	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Logement : aide à l'installation	42	57	57	0,0%
Enfance et étude : aides aux familles	666	720	1 009	40,1%
Aide au départ en retraite	4	3	2	-33,3%
Nombre de personnes concernées	712	780	1 068	36,9%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Le nombre d'agents bénéficiaires continue d'augmenter (+36,9% par rapport à l'année précédente) mais uniquement pour les aides aux familles.

Tableau 4.2.10 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par catégorie de personnels

BOP 0214	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Enseignants 1 ^{er} degré	201	226	353	56,2%
Enseignants 2 nd degré	167	183	291	59,0%
Agents administratifs techniques sociaux et de santé	136	133	131	-1,5%
Contractuels	42	52	84	61,5%
Assistants d'éducation	162	183	208	13,7%
Autres (Retraités)	4	3	1	-66,7%
Nombre de personnes concernées	712	780	1 068	36,9%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2019, le nombre de bénéficiaires ASIA progresse pour les contractuels (+61,5% par rapport à l'année précédente) et pour les personnels enseignants (+59,0% pour le 2nd degré et +56,2% pour le 1^{er} degré).

Tableau 4.2.11 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par département

BOP 0214	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Alpes-Maritimes	339	356	504	41,6%
Var	373	424	564	33,0%
Nombre de personnes concernées	712	780	1 068	36,9%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

4.2.3.2.2 BOP 0139

Tableau 4.2.12 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par type de prestation

BOP 0139	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Logement : aide à l'installation	2	4	1	-75,0%
Enfance et étude : aides aux familles	15	24	43	79,2%
Aide au départ en retraite	0	0	0	-
Nombre de personnes concernées	17	28	44	57,1%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Le nombre d'agents bénéficiaires continue d'augmenter (+57,1% par rapport à l'année précédente).

Tableau 4.2.13 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par catégorie de personnels

BOP 0139	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Enseignants 1 ^{er} degré	4	7	9	28,6%
Enseignants 2 nd degré	11	18	31	72,2%
Contractuels	2	3	4	33,3%
Autres (Retraités)	0	0	0	-
Nombre de personnes concernées	17	28	44	57,1%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Les enseignants du 2nd degré ont été les personnels les plus nombreux à solliciter des aides.

Tableau 4.2.14 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par département

BOP 0139	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Alpes-Maritimes	14	17	19	11,8%
Var	3	11	25	127,3%
Nombre de personnes concernées	17	28	44	57,1%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

4.2.4 Secours

Tableau 4.2.15 – Évolution des dépenses de secours et de leurs bénéficiaires (BOP 0214 et 0139)

BOP 0214 et 0139	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Montant des dépenses de secours	193 500,0 €	176 650,0 €	169 593,4 €	-4,0%
Nombre de bénéficiaires	185	167	160	-4,2%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Les secours accordés pour les 2 BOP sont en baisse : les ASIA semblent correspondre désormais aux divers besoins.

4.2.5 Prêts

Tableau 4.2.16 – Évolution du montant des prêts accordés et de leurs bénéficiaires (BOP 0214 et 0139)

BOP 0214 et 0139	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Montant des prêts accordés	5 400,0 €	12 760,0 €	10 660,0 €	-16,5%
Nombre de bénéficiaires	4	8	8	0,0%
Montant moyen accordé	1 350,0 €	1 595,0 €	1 332,5 €	-16,5%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Le nombre de bénéficiaires de prêts reste stable en 2019. Cependant, le montant moyen accordé est en baisse de 16,5%.

5 Plafond d'emplois et masse salariale

5.1 Plafond d'emplois	199
5.1.1 BOP 0140 Enseignement scolaire public du 1 ^{er} degré	199
5.1.2 BOP 0141 Enseignement scolaire public du 2 nd degré	200
5.1.3 BOP 0214 Soutien de la politique de l'Éducation nationale	201
5.1.4 BOP 0230 Vie de l'élève	202
5.1.5 BOP 0139 Enseignement privé	203
5.2 Masse salariale	204
5.2.1 Dépenses de personnel	204
⇒ Focus : Assistance éducative hors masse salariale	205
5.2.2 Rémunération des personnels titulaires	206
5.2.3 Indices de rémunération et primes	206
⇒ Focus : Mesures générales et catégorielles	208

Chiffres-clés 2018-2019

Plafond d'emplois :

Le plafond d'emplois de l'académie progresse de 64,95 ETPA (équivalent temps plein calculé sur l'année scolaire) par rapport à l'année scolaire précédente.

Masse salariale :

593,0 : indice de rémunération moyen tous corps confondus

- ✓ 596,8 : indice de rémunération moyen des personnels enseignants
 - 568,4 pour les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du 1^{er} degré
 - 621,1 pour les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du 2nd degré

- ✓ 560,3 : indice de rémunération moyen des personnels non-enseignants
 - 896,7 pour les personnels d'encadrement
 - 624,1 pour les personnels d'éducation
 - 453,0 pour les personnels ASS
 - 405,2 pour les personnels ITRF

Synthèse

Plafond d'emplois

Dans le secteur public, le plafond d'emplois est en progression de 50,8 ETP (+0,2%) et passe de 25 340,0 ETP en 2017 à 25 390,8 ETP en 2018. La part relative des budgets opérationnels de programme (BOP) est stable d'une année sur l'autre, et se répartit à 92,4% dans l'enseignement scolaire public des 1^{er} et 2nd degrés, à 5,5% dans la vie de l'élève et à 2,1% dans le soutien de la politique de l'Éducation nationale.

Le plafond d'emplois du secteur privé augmente également de 0,6% mais de façon plus nuancée que l'année précédente. Il passe de 2 443,4 ETP en 2017 à 2 457,5 ETP en 2018, soit une progression de 14,1 ETP avec une hausse de 0,4 point de la part relative des enseignants stagiaires.

Masse salariale

Les dépenses de personnel de l'académie de Nice s'élèvent à 1 852 M€ pour l'année scolaire 2018-2019, en hausse de 1,2%, soit 23 M€.

L'indice médian est de 578 points, stable depuis l'année précédente.

L'indice moyen est de 593,0 points, en hausse de 7,3 points.

54,5% des effectifs perçoivent un traitement brut compris entre 1 874 € et 2 811 € et correspondent aux indices de rémunération compris entre 400 et 599.

Les primes (dont heures supplémentaires) représentent en moyenne 10,8% de l'ensemble de la rémunération brute, soit 0,2 point de moins qu'en 2017-2018.

5.1 Plafond d'emplois

Les consommations d'emplois sont recensées par Budget Opérationnel de Programme Académique (BOPA) et catégorie d'emplois (classification spécifique au suivi budgétaire des emplois). Ces consommations sont mises en regard de la dotation octroyée à l'académie pour assurer ses missions (plafond d'emplois). L'unité de compte utilisée est l'équivalent temps plein calculé sur l'année scolaire (ETPA). Cette notion se différencie de la notion « personne physique » (cf. section 7.1).

5.1.1 BOP 0140 Enseignement scolaire public du 1^{er} degré

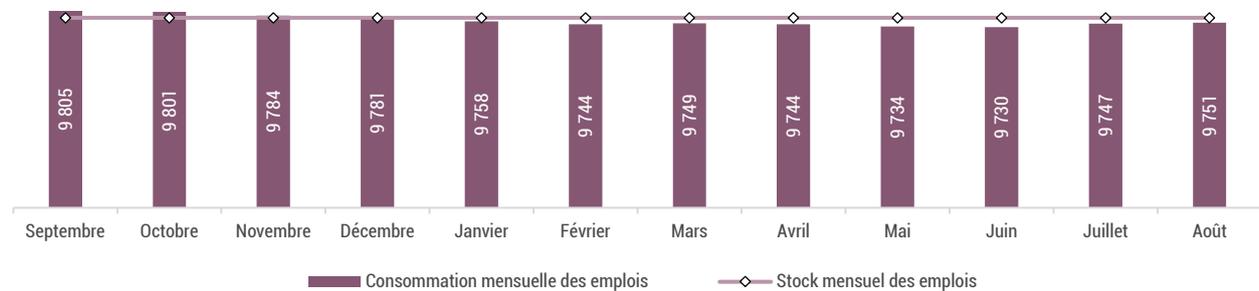
Tableau 5.1.1 – Consommation des emplois du BOP 0140

BOP 0140 - Enseignement scolaire public du 1 ^{er} degré	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2018-2019	Solde année scolaire 2017-2018
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	9 391,0	9 350,4	40,6	56,3
Psychologue de l'Éducation nationale 1 ^{er} degré	111,0	109,4	1,6	
Personnels enseignants du 2 nd degré	4,0	1,2	2,8	2,0
Personnels enseignants stagiaires	210,0	242,9	-32,9	-54,8
Stage M2	0,0	0,0	0,0	0,0
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Intervenants extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnels d'encadrement et de pilotage	39,0	39,0	0,0	-0,1
Congés de formation rémunérés	19,0	17,8	1,2	1,7
Total hors assistants étrangers	9 774,0	9 760,8	13,2	5,0

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Sur l'année scolaire 2018-2019, la situation de surnombre des personnels enseignants stagiaires se poursuit avec les reports et les prolongations de stage dans une moindre mesure par rapport à l'année précédente.

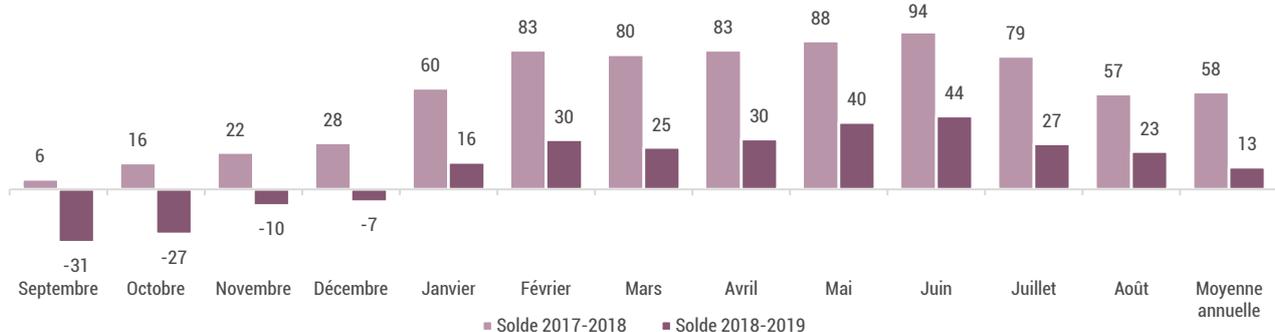
Figure 5.1.1 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0140



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Les emplois délégués prennent en compte la mesure de +59 moyens d'enseignement au 1^{er} septembre 2018 à laquelle d'ajoute 2,5 emplois pour le plan autisme.

Figure 5.1.2 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 pour le BOP 0140



► Champ : Prise en compte des congés de formation.
► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Globalement, le plafond d'emplois annuel est respecté malgré une situation de surnombre au 1^{er} septembre 2018 qui se résorbe en cours d'année avec les flux RH.

5.1.2 BOP 0141 Enseignement scolaire public du 2nd degré

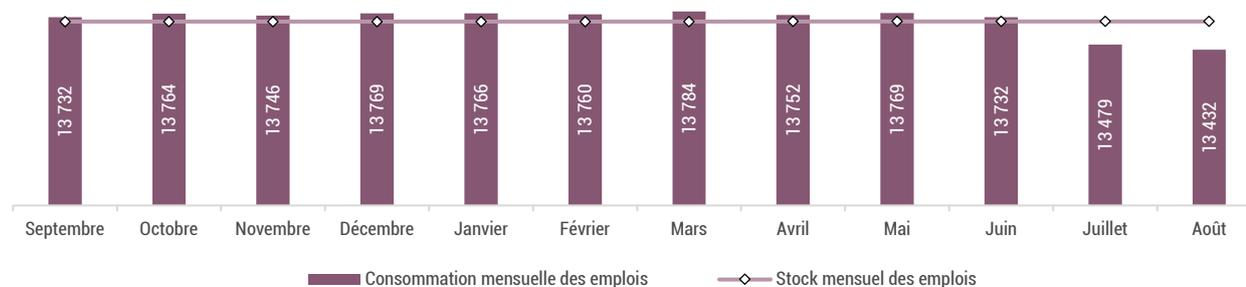
Tableau 5.1.2 – Consommation des emplois du BOP 0141

BOP 0141 - Enseignement scolaire public du 2 nd degré	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2018-2019	Solde année scolaire 2017-2018
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	248,8	301,1	-52,4	-50,8
Personnels enseignants du 2 nd degré	11 522,2	11 488,4	33,8	44,2
Personnels enseignants stagiaires	301,0	253,8	47,2	74,0
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnels d'encadrement et de pilotage	441,0	454,0	-13,0	-7,4
Accompagnement et suivi des élèves	301,0	297,3	3,7	6,5
Personnels ASS	851,0	885,7	-34,7	-34,7
Congés de formation rémunérés	27,0	26,8	0,3	1,4
Total hors assistants étrangers	13 691,9	13 707,1	-15,2	33,2

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

La situation de surnombre des personnels administratifs en EPLE se poursuit mais reste stable à 34,7 ETPA. La dotation des personnels enseignants stagiaires reste sous consommée.

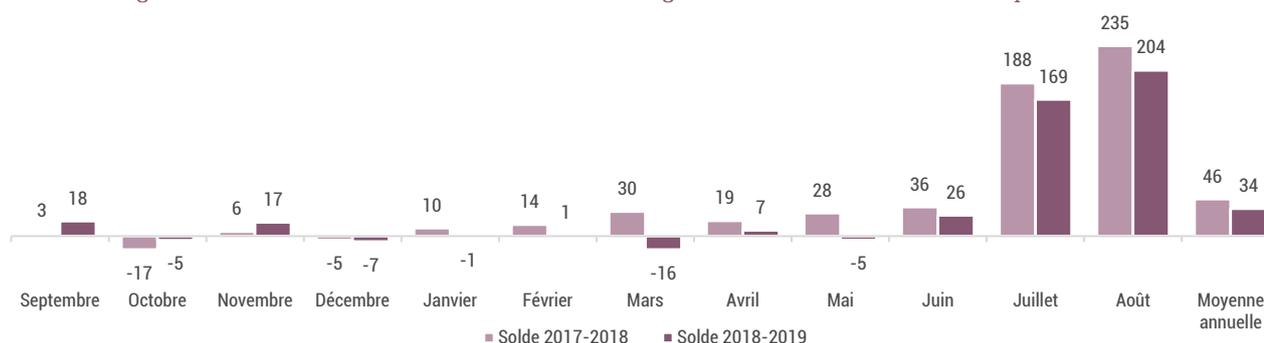
Figure 5.1.3 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0141



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Les emplois délégués prennent en compte la mesure de -10 emplois au 1^{er} septembre 2018 et le transfert de 72 emplois non pourvus d'enseignants stagiaires (équivalent à 36 moyens d'enseignement) dans la dotation des heures supplémentaires.

Figure 5.1.4 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 pour le BOP 0141



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

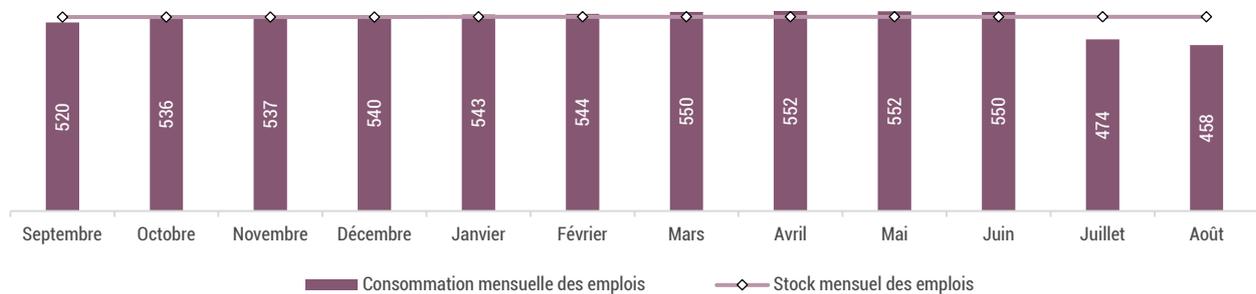
5.1.3 BOP 0214 Soutien de la politique de l'Éducation nationale

Tableau 5.1.3 – Consommation des emplois du BOP 0214

BOP 0214 - Soutien de la politique de l'Éducation nationale	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2018-2019	Solde année scolaire 2017-2018
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré	0,0	0,7	-0,7	0,0
Personnels enseignants du 2 nd degré	1,0	0,0	1,0	0,0
Personnels d'encadrement	26,0	25,6	0,4	0,4
Accompagnement des élèves - Filières MDS et ORI	20,0	16,7	3,3	3,1
Personnels ASS	487,8	485,8	2,0	-2,9
Congés formation rémunérés	1,0	0,8	0,3	0,2
Total	535,8	529,5	6,3	0,8

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Figure 5.1.5 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0214



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

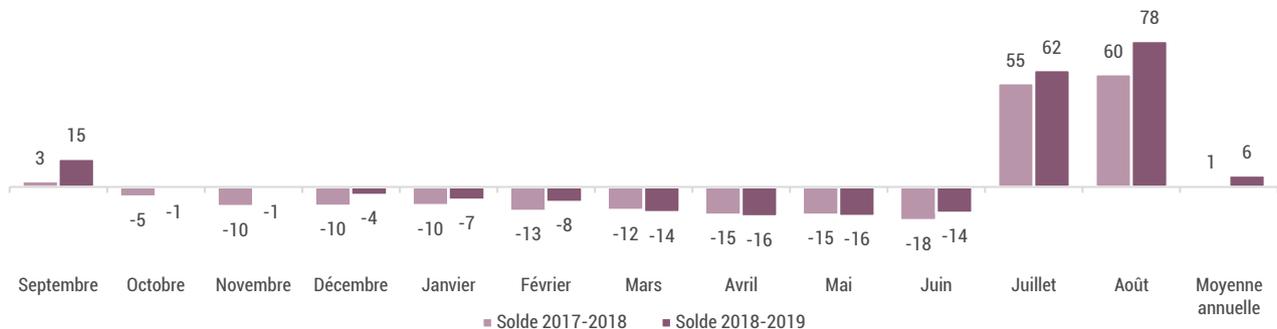
La dotation budgétaire au 1^{er} septembre 2018 s'élève à 535,50 emplois et prend en compte les évolutions suivantes :

- Ajustement de deux emplois pour le transfert des emplois d'adjoint au DASEN en charge du 1^{er} degré (emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'Éducation nationale – EFSDEN) depuis le programme 0140,
- Retrait d'un emploi au titre du transfert de la gestion de l'aide au retour à l'emploi à Pôle emploi,
- Retrait de deux emplois au titre de la mesure de rentrée scolaire 2018.

L'académie a fait le choix de faire porter la mesure de rentrée aux services académiques (programme 0214) et non aux fonctions supports au sein des EPLE (programme 0141).

Au 1^{er} janvier 2019, les emplois délégués comptabilisent le transfert de 0,5 emplois depuis le programme 0150 ministériel pour les commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

Figure 5.1.6 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 pour le BOP 0214



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

L'augmentation de la proportion des agents non titulaires explique les variations de soldes entre juillet et août des deux exercices.

5.1.4 BOP 0230 Vie de l'élève

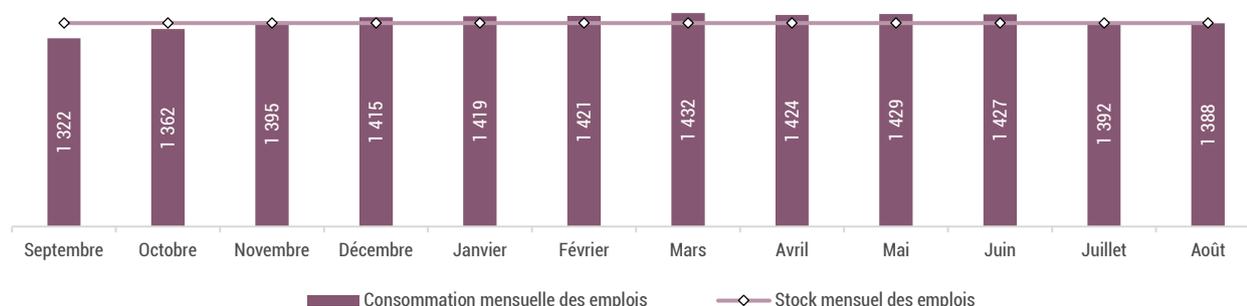
Tableau 5.1.4 – Consommation des emplois du BOP 0230

BOP 0230 - Vie de l'élève	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2018-2019	Solde année scolaire 2017-2018
Assistants d'éducation AVSI	743,0	741,7	1,3	17,9
Assistants de service social, conseillers techniques et contractuels	71,0	69,2	1,8	1,9
Conseillers principaux d'éducation	332,0	352,1	-20,1	-18,8
Infirmiers	198,0	203,6	-5,6	-3,5
Médecins	44,0	34,9	9,1	9,7
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Congés de formation rémunérés	1,0	0,8	0,2	0,3
Total	1 388,0	1 401,4	-13,4	7,2

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

La situation de surnombre des conseillers principaux d'éducation se poursuit.

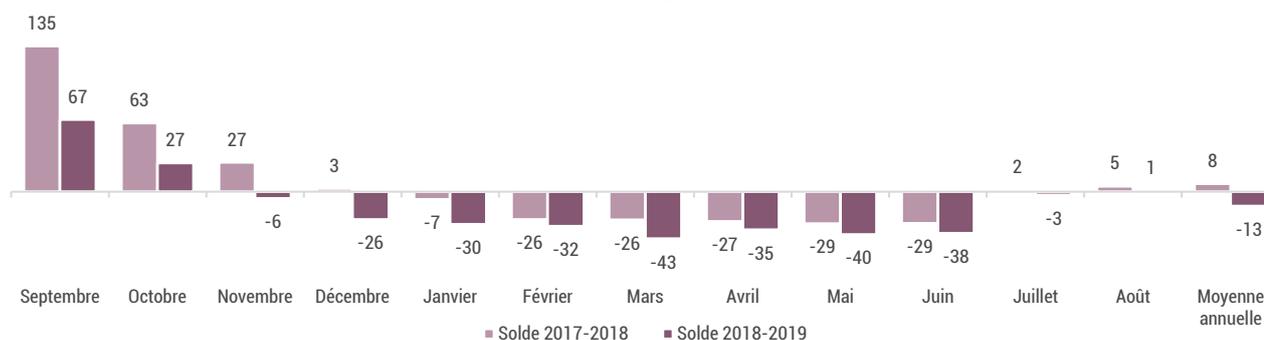
Figure 5.1.7 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0230



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Un nouveau plan de transformation des contrats aidés en AESH titre 2 a été notifié au 1^{er} septembre 2018 : 202 contrats aidés en 116 ETP d'AESH.

Figure 5.1.8 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 pour le BOP 0230



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

5.1.5 BOP 0139 Enseignement privé

Tableau 5.1.5 – Consommation des emplois du BOP 0139

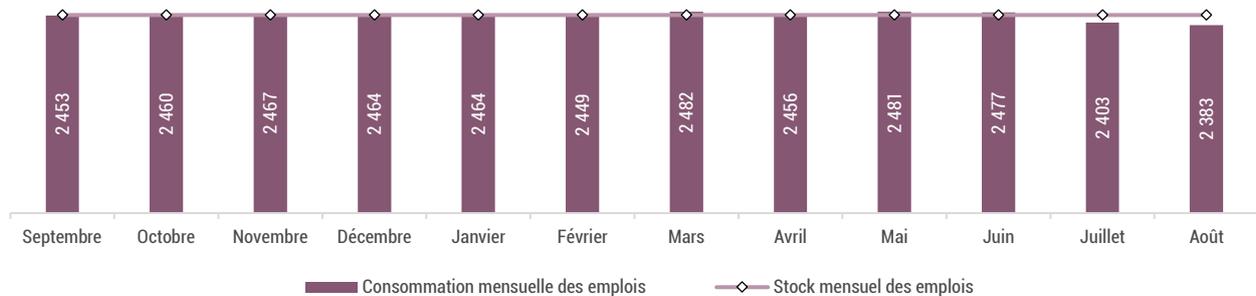
BOP 0139 - Enseignement privé du 1 ^{er} et 2 nd degré	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2018-2019	Solde année scolaire 2017-2018
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré privé	724,2	695,1	29,0	24,5
Personnels enseignants du 2 nd degré privé	1 688,3	1 712,1	-23,8	-12,3
Personnels enseignants stagiaires	45,0	43,3	1,7	-5,6
Congés formation rémunérés	0,0	2,8	-2,8	-3,0
Total	2 457,5	2 453,4	4,1	3,6

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

Les emplois délégués prennent en compte les mesures de rentrée 2018 (+14 ETP) :

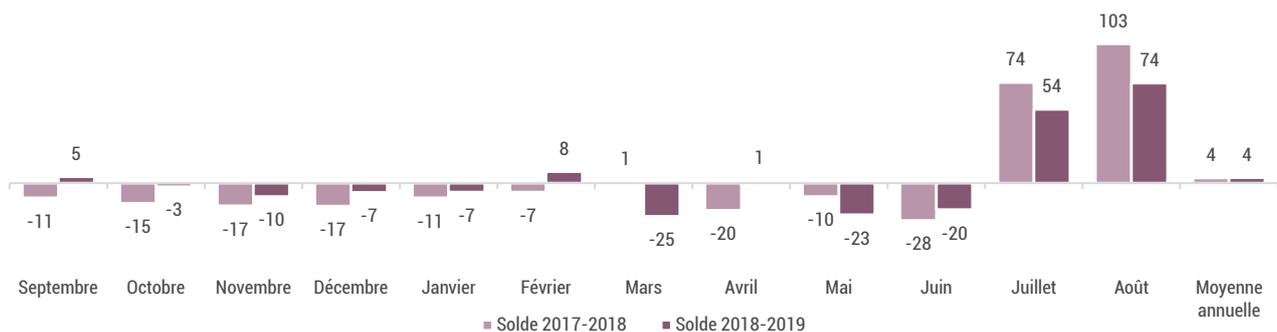
- mesure de rentrée au titre de la démographie : +3
- mesure de rentrée pour le plan réussite éducative : +2
- mise en œuvre "plan étudiants" : +3
- ajustement des emplois de stagiaires de la session 2018 et des emplois de titulaires : +6

Figure 5.1.9 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0139



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Figure 5.1.10 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 pour le BOP 0139



► Champ : Prise en compte des congés de formation.
► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

La situation du programme 0139 reste stable par rapport à l'année précédente.

Un effort a été demandé pour contenir les moyens de suppléances avec l'instauration d'un délai de carence pour toute demande de suppléance.

Ce délai a été assoupli en cours d'année.

5.2 Masse salariale

5.2.1 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel de l'académie de Nice s'élèvent à 1 851 904 076 € pour l'année scolaire 2018-2019. Ce montant est en progression par rapport à l'année précédente (+ 22 647 830 € soit +1,24%).

Cette augmentation s'explique par l'évolution des effectifs (prise en compte des mesures de rentrée 2018), le glissement vieillesse technicité (GVT) et la mise en oeuvre des dispositions règlementaires (PPCR, revalorisations indemnitaires).

5.2.1.1 Programme 0140 - Enseignement scolaire public du 1^{er} degré

Les personnels rémunérés sur le programme 0140 sont les personnels enseignants, les psychologues de l'Éducation nationale et les personnels d'inspection exerçant dans l'enseignement scolaire public du 1^{er} degré.

Tableau 5.2.1 – Évolution de la masse salariale - BOP 0140

Rubrique	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Variation
Rémunérations	332 432 248 €	342 745 205 €	348 131 257 €	5 386 052 €
Cotisations pour pension civile	228 302 509 €	235 301 177 €	239 364 201 €	4 063 024 €
Autres ^(*)	57 001 285 €	59 073 736 €	59 917 033 €	843 297 €
Total BOP 0140	617 736 041 €	637 120 118 €	647 412 490 €	10 292 372 €

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

5.2.1.2 Programme 0141 - Enseignement scolaire public du 2nd degré

Les personnels rémunérés sur le programme 0141 sont les personnels enseignants, les psychologues de l'Éducation nationale, les personnels de direction et d'inspection ainsi que les personnels administratifs et de laboratoire des EPLE exerçant dans l'enseignement scolaire public du 2nd degré (inclus la mission de lutte contre le décrochage scolaire - MLDS).

Tableau 5.2.2 – Évolution de la masse salariale - BOP 0141

Rubrique	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Variation
Rémunérations	536 650 504 €	547 700 812 €	550 847 988 €	3 147 177 €
Cotisations pour pension civile	330 374 946 €	334 168 208 €	337 495 299 €	3 327 090 €
Autres ^(*)	93 895 143 €	96 837 091 €	97 081 080 €	243 989 €
Total BOP 0141	960 920 592 €	978 706 110 €	985 424 366 €	6 718 256 €

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

5.2.1.3 Programme 0214 - Soutien de la politique de l'Éducation nationale

Les personnels rémunérés sur le programme 0214 sont les personnels exerçant leurs fonctions dans les services académiques (rectorat et directions des services départementaux de l'Éducation Nationale)

Tableau 5.2.3 – Évolution de la masse salariale - BOP 0214

Rubrique	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Variation
Rémunérations	20 195 624 €	20 567 946 €	20 173 595 €	-394 351 €
Cotisations pour pension civile	9 115 399 €	9 097 159 €	8 878 048 €	-219 111 €
Autres ^(*)	4 091 973 €	4 254 225 €	4 238 842 €	-15 383 €
Total BOP 0214	33 402 996 €	33 919 330 €	33 290 485 €	-628 845 €

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

5.2.1.4 Programme 0230 - Vie de l'élève

Les personnels rémunérés sur le programme 0230 sont les conseillers principaux d'éducation, les personnels de la filière médico-sociale et les accompagnants des élèves et des personnels en situation de handicap (AESH - APSH).

Tableau 5.2.4 – Évolution de la masse salariale - BOP 0230

Rubrique	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Variation
Rémunérations	32 321 056 €	36 722 204 €	40 125 699 €	3 403 496 €
Cotisations pour pension civile	14 501 025 €	14 911 279 €	14 956 446 €	45 167 €
Autres ^(*)	7 636 344 €	9 013 840 €	9 902 729 €	888 889 €
Total BOP 0230	54 458 425 €	60 647 323 €	64 984 874 €	4 337 551 €

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

5.2.1.5 Programme 0139 - Enseignement privé

Les personnels rémunérés sur le programme 0139 sont les personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés du secteur privé sous contrat.

Tableau 5.2.5 – Évolution de la masse salariale - BOP 0139

Rubrique	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Variation
Rémunérations	82 882 248 €	85 491 619 €	87 216 362 €	1 724 743 €
Cotisations pour pension civile	1 396 196 €	1 439 701 €	1 560 024 €	120 323 €
Autres ^(*)	30 949 874 €	31 932 045 €	32 015 474 €	83 429 €
Total BOP 0139	115 228 317 €	118 863 365 €	120 791 860 €	1 928 495 €

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

Assistance éducative hors masse salariale

Le tableau ci-dessous présente une synthèse, sur les trois dernières années, de l'utilisation des subventions versées au titre de la rémunération des assistants d'éducation (AED) et des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Il s'agit de moyens hors titre 2 (programme 230 - Vie de l'élève) mis à disposition des établissements pour assurer des missions de vie scolaire et d'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Tableau E.a – Évolution des dépenses hors titre 2

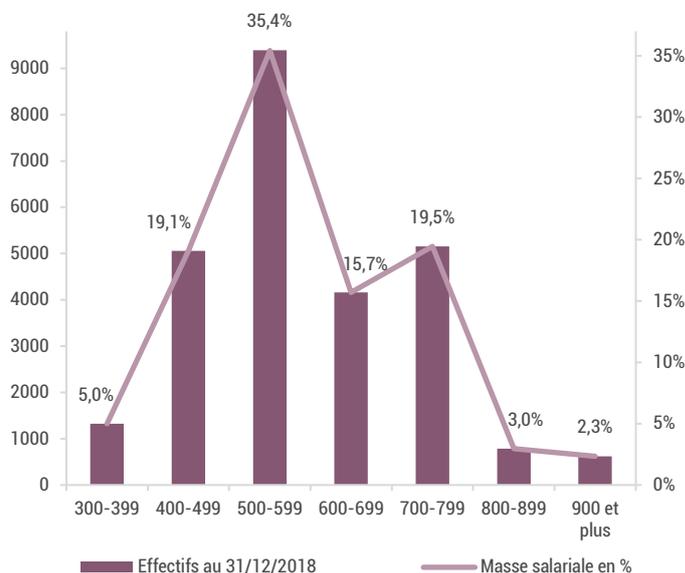
Département	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Variation
Alpes-Martimes	20 555 070 €	21 737 875 €	24 753 753 €	3 015 879 €
Var	19 571 318 €	21 244 843 €	24 750 452 €	3 505 609 €
Total hors titre 2	40 126 388 €	42 982 718 €	49 504 205 €	6 521 488 €

► Source : Département des affaires générales et financières

5.2.2 Rémunération des personnels titulaires

Cette partie prend en compte les agents titulaires des secteurs public et privé sous contrat rémunérés sur les crédits de l'État. Le traitement indiciaire est considéré avant tout complément et retenue, et est exprimé en nombre de points. Un point d'indice correspond à une rémunération brute annuelle de 56,2323 € depuis le 1^{er} février 2017.

Figure 5.2.1 – Répartition des personnels titulaires selon l'indice de rémunération



► Source : Entrepôt de données BSA.

L'indice de rémunération moyen s'élève à 593,0 points au 31/12/2018 contre 585,7 points au 31/12/2017.

La plus forte augmentation d'effectifs est située dans les tranches de revenu indiciaire de « 700-799 » et « 800-899 » points ainsi que dans la tranche des indices supérieurs à 900 points. Sur l'ensemble de ces trois tranches, la progression globale est de 2,5 points par rapport à l'année antérieure.

La part de effectifs de personnels au traitement indiciaire supérieur à 599 continue de progresser et représente 40,5% des personnels, en hausse 1,0 point.

On note cependant, une diminution des effectifs de personnels dans la tranche indiciaire « 600-699 » (rémunérations principales brutes allant de 2 811,62 € à 3 275,53 €) de 1,4 point par rapport à l'année antérieure.

De même, les effectifs de personnels ayant un indice de rémunération compris entre 400 et 499 (rémunérations principales brutes allant de 1 874,41 € à 2 338,33 €) continuent de baisser (-0,7 point).

5.2.3 Indices de rémunération et primes

Tableau 5.2.6 – Indices de rémunération et primes par catégorie de personnels (titulaires et non-titulaires)

Catégorie de personnels	Indice moyen			Indice médian			Âge moyen			Part des primes
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré privé	520,5	503,6	504,9	542	506	506	47,9	44,5	44,7	6,9%
Personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	602,5	563,2	569,2	578	578	578	46,8	43,4	43,9	6,9%
Personnels enseignants du 2 nd degré privé	554,0	538,7	543,6	542	542	542	46,3	45,9	46,0	13,3%
Personnels enseignants du 2 nd degré public	621,0	600,1	608,5	620	578	578	46,0	45,0	45,4	13,1%
Personnels d'encadrement	911,1	881,1	896,7	905	905	905	52,7	52,4	52,6	15,5%
Personnels de vie scolaire	561,6	403,9	417,0	578	330	330	49,1	48,4	48,5	6,8%
Personnels ASS	479,7	431,4	437,9	440	394	402	49,2	49,0	49,0	14,8%
Personnels ITRF	425,5	371,5	395,5	391	350	366	48,4	47,2	47,7	17,3%
Ensemble des personnels	612,1	553,1	568,9	578	542	572	46,6	45,0	45,5	10,8%

► Champ : L'ensemble des personnels titulaires et non-titulaires sont pris en compte à l'exception des assistants d'éducation et des accompagnants d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'une rémunération hors titre 2.

► Source : Entrepôt de données BSA.

De manière générale, quelle que soit la catégorie de personnels, l'indice moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. Cette différence s'explique par des différences d'âge moyen entre les hommes et les femmes. Les femmes étant en moyenne plus jeunes que les hommes quelle que soit la catégorie de personnels, leur niveau sur leur grille indiciaire est en moyenne inférieur à celui des hommes.

L'indice de rémunération moyen des enseignants du secteur privé sous contrat est globalement moins élevé que celui des enseignants du secteur public.

La catégorie des personnels de vie scolaire présente des disparités dans les indices de rémunération :

- un indice moyen de 324,9 pour les personnels d'assistance éducative,
- un indice moyen de 624,1 pour les personnels d'éducation.

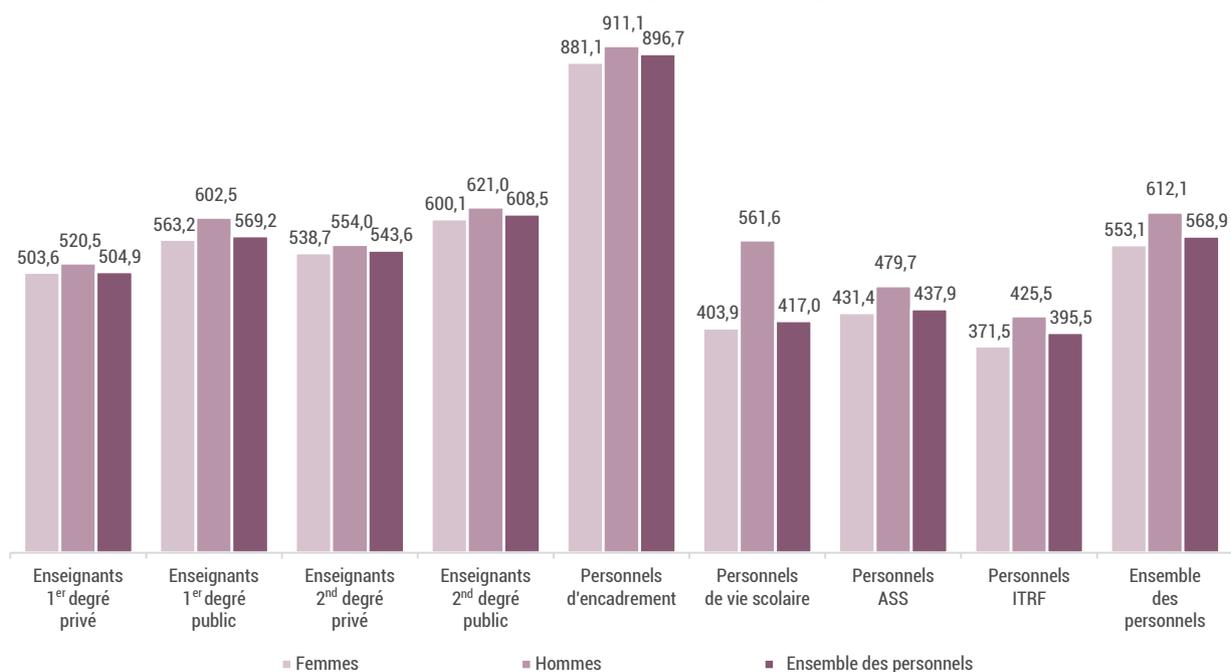
Sur l'ensemble des personnels de l'académie, les catégories ITRF et ASS présentent les indices de rémunération moyens parmi les plus faibles (respectivement 395,5 et 437,9 points). Dans ces deux catégories de personnels, en raison de la forte proportion des personnels féminins de catégorie C et contractuels, l'indice de rémunération moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. L'écart entre l'indice de rémunération moyen des femmes et celui des hommes augmente pour les personnels ASS en passant de 46,0 points d'écart au 31/12/2017 à 48,3 points au 31/12/2018. Pour les personnels ITRF, l'écart diminue en passant de 55,4 points d'écart au 31/12/2017 à 54,0 points au 31/12/2018.

La part des primes hors avantages en nature est calculée en rapportant les primes (indemnités, heures supplémentaires, vacances et nouvelle bonification indiciaire) au salaire brut (traitement indiciaire brut, supplément familial de traitement, indemnité de résidence et primes). Cette part est de 10,8% pour l'année scolaire 2018-2019 contre 11,0% l'année précédente.

Les personnels ITRF sont les personnels qui ont la part des primes la plus importante (17,3%). Ceci est dû à l'existence de nombreux informaticiens bénéficiant historiquement de primes de fonctions informatiques (désormais intégrées au RIFSEEP).

L'indice de rémunération médian est l'indice tel qu'on dénombre autant d'individus percevant un indice supérieur qu'un indice inférieur. Il est cette année de 572 points, stable par rapport à l'année précédente.

Figure 5.2.2 – Indices de rémunération par catégorie de personnels et genre



► Source : Entrepôt de données BSA.

Mesures générales et catégorielles

Mesures générales

1. Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) : taux de 10,03 € de l'heure soit 1 521,22 € bruts mensuels au 1^{er} janvier 2019, prise en compte par une indemnité différentielle.
2. Relèvement du taux de cotisation pension civile (part salariale) à 10,83% au 1^{er} janvier 2019.
3. Reconduction du paiement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) au titre de l'année 2018.
4. Mise en œuvre des effets dégressifs à compter du 1^{er} septembre 2018 des clauses de sauvegarde des régimes indemnitaires antérieurement en vigueur dans l'éducation prioritaire.
5. Revalorisation du montant annuel de l'indemnité de sujétions allouée aux personnels enseignants, aux conseillers principaux d'éducation, aux personnels de direction, aux personnels administratifs et techniques exerçant dans les écoles ou établissements relevant du programme REP+. Le montant est porté à 3 479 € à compter du 1^{er} septembre 2018.
6. Mise en œuvre des nouvelles grilles indiciaires pour les personnels de catégorie A, B et C et modification du montant de la retenue dite « Transfert Primes/Points » (TPP) pour certaines catégories de personnels portant le montant de la retenue TPP de 167 € à 389 € à compter du 1^{er} janvier 2019.
7. Réexamen du montant de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG au 1^{er} janvier 2019.
8. Mise en œuvre de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre de la rémunération des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel effectif à compter du 1^{er} janvier 2019.
9. Décret n°2019-138 du 26 février 2019 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles modifiant le décret n°2008-368 instituant une indemnité de départ volontaire.
10. Décision du Conseil d'Etat n°412684 du 9 novembre 2018 : les conditions d'application de l'article 47 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié sont précisées s'agissant de la nature du demi-traitement versé. Le demi-traitement reste acquis à l'agent même s'il est rétroactivement placé dans une position statutaire n'ouvrant pas droit au versement d'un demi-traitement, sauf dans le cas d'une admission rétroactive à la retraite (pas de cumul possible entre le demi-traitement et la pension de retraite).

Mesures catégorielles

Personnels enseignants

1. Mise en œuvre de la réforme de l'URCREP au 1^{er} janvier 2019 :
 - Modification du régime de retraite complémentaire des maîtres et documentalistes de l'enseignement privé sous contrat recrutés avant le 1^{er} janvier 2017.
 - Fin du calcul des cotisations jusqu'alors retenues au titre de l'association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC-ARRCO, de la garantie mutuelle de points (GPM) et de la contribution exceptionnelle temporaire (CET).
 - Création de deux nouvelles cotisations : la contribution d'équilibre générale (CEG) et la contribution d'équilibre technique (CET).

2. Modification des modalités de calcul de l'indemnité différentielle aux professeurs des écoles (IDPE).

Personnels d'inspection

1. Création d'un nouveau taux pour le paiement de l'indemnité de fonctions allouée aux inspecteurs de l'éducation nationale chargés du pilotage d'au moins un réseau d'éducation prioritaire renforcé. Le taux annuel est de 1 667 €.

Personnels sociaux et de santé

1. Mise en œuvre des nouvelles grilles indiciaires dans le cadre du PPCR pour les assistants et conseillers techniques de service social à compter du 1^{er} février 2019.

6 Dialogue social

6.1 Les comités techniques	215
6.1.1 Les comités techniques académiques et les comités techniques départementaux	215
6.1.2 Le comité technique spécial académique	218
6.2 Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	219
6.2.1 Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique	220
6.2.2 Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux	220
6.3 Les commissions de l'action sociale	222
6.3.1 La commission académique de l'action sociale	222
6.3.2 Les commissions départementales de l'action sociale	223
6.4 Les conseils de l'Éducation nationale	224
6.4.1 Le conseil académique de l'Éducation nationale	224
6.4.2 Les conseils départementaux de l'Éducation nationale	225
6.5 Les commissions administratives paritaires	227
6.5.1 Les commissions administratives paritaires départementales	228
6.5.2 Les commissions administratives paritaires académiques	229
6.6 Les commissions consultatives	232
6.6.1 Les commissions consultatives paritaires	232
6.6.2 Les commissions consultatives mixtes	233
6.6.3 La commission consultative spéciale académique	234

Chiffres-clés 2018-2019

38 instances dont 28 académiques et 10 départementales

- ✓ Comité technique académique (CTA)
29 577 électeurs et un taux de participation de 48,1%
- ✓ Comité technique spécial départemental des Alpes-Maritimes (CTSD06)
14 662 électeurs et un taux de participation de 47,9%
- ✓ Comité technique spécial départemental du Var (CTSD83)
14 108 électeurs et un taux de participation de 47,0%
- ✓ Comité technique spécial académique (CTSA)
778 électeurs et un taux de participation de 69,7%
- ✓ Commissions administratives paritaires départementales (CAPD)
10 513 électeurs et un taux de participation de 53,7%
- ✓ Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) des enseignants du 2nd degré
11 275 électeurs et un taux de participation de 54,4%
- ✓ Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) des personnels de direction et d'inspection
434 électeurs et un taux de participation de 80,4%
- ✓ Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) des personnels d'éducation
545 électeurs et un taux de participation de 69,7%
- ✓ Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) des personnels ASS
2 537 électeurs et un taux de participation de 60,7%
- ✓ Commissions consultatives paritaires (CCP)
4 625 électeurs et un taux de participation de 13,9%
- ✓ Commissions consultatives mixtes (CCM)
2 622 électeurs et un taux de participation de 53,7%
- ✓ Commission consultative spéciale académique (CCSA)
26 électeurs et un taux de participation de 84,6%

La loi du 5 juillet 2010, application des accords de Bercy conclus le 2 juin 2008 entre l'État et des organisations syndicales, a rénové le cadre du dialogue social dans la fonction publique qui se déroule au sein de différentes instances de concertation, nationales et locales.

Au sein de l'académie de Nice, en 2018-2019, différentes structures de concertation ont été réunies.

6.1 Les comités techniques

En application de l'article 34 du décret n°2011-184 du 15 février 2011, les comités techniques sont consultés sur des questions ou des projets relatifs à neuf domaines précis :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services,
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition,
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles,
- à l'insertion professionnelle,
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations,
- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Ils sont également informés des incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire, ils reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils sont créés.

Par principe, un comité technique est compétent pour examiner les questions ou projets de texte intéressant les services pour lesquels il a été créé.

Le ministère de l'Éducation nationale avait décidé d'organiser les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 sous la forme d'un vote électronique.

Tableau 6.1.1 – Résultats des élections au comité technique académique (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix ⁽²⁾
Comité technique académique (CTA)	29 577	14 213	48,1%	637	13 576
Comité technique spécial départemental des Alpes-Maritimes (CTSD 06)	14 662	7 027	47,9%	301	6 726
Comité technique spécial départemental du Var (CTSD 83)	14 108	6 633	47,0%	301	6 332
Comité technique spécial académique (CTSA)	778	542	69,7%	35	507

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

➤ Source : Secrétariat général du rectorat.

6.1.1 Les comités techniques académiques et les comités techniques départementaux

Durant l'année scolaire 2018-2019, le comité technique académique (CTA) a siégé à 9 reprises :

- Le 20 septembre 2018 : séance extraordinaire
 - Projets d'arrêtés fixant le nombre de sièges de représentants des personnels aux commissions administratives paritaires académiques compétentes à l'égard de certains corps de personnels enseignants.
 - Projet d'arrêté fixant le nombre de sièges de représentants des personnels à la commission administrative paritaire consultative compétente à l'égard des directeurs adjoints chargés de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté en collège.
 - Projet d'arrêté fixant le nombre de sièges de représentants des personnels à la commission consultative spéciale académique compétente à l'égard des directeurs d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée.

- Arrêté modificatif relatif aux parts respectives de femmes et d'hommes dans les commissions paritaires académiques et locales de certains corps de personnels.
- Le 9 novembre 2018 :
- Approbation des procès-verbaux des séances du 19 juin 2018, 5 juillet 2018 et 20 septembre 2018,
 - Postes spécifiques nationaux,
 - Bilan de la rentrée scolaire 2018 (effectifs des élèves : constat 2018, récapitulatif des modifications des structures pédagogiques, affectation 2018 des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, affectation 2018 des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, de santé et sociaux),
 - BOP académiques.
- Le 28 novembre 2018 :
- La réforme du lycée : carte des enseignements de spécialité.
- Le 15 janvier 2019 :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2018 et du 28 novembre 2018,
 - Approbation du règlement intérieur,
 - Préparation de la rentrée 2019 : effectifs et moyens dans le 1^{er} degré, effectifs et moyens dans le 2nd degré, carte des formations, carte des langues (sections bilangues, sections internationales et binationales), carte des sections sportives, présentation des modalités et du calendrier de préparation du bilan du projet académique.
- Le 26 février 2019 repli : (CTA exceptionnel du 5 février 2019 non tenu faute de quorum)
- Modification des règles portant sur le mouvement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.
- Le 14 mars 2019 :
- Approbation des procès-verbaux des séances du 15 janvier 2019 et du 26 février 2019,
 - Postes spécifiques académiques : rentrée scolaire 2019,
 - Emplois de personnels administratifs : rentrée scolaire 2019,
 - Carte des agences comptables.
- Le 22 mars 2019 :
- Postes spécifiques académiques : rentrée scolaire 2019.
- Le 29 mai 2019 :
- Approbation des procès-verbaux des séances du 14 et 22 mars 2019,
 - Plans académiques de la formation Tout au long de la vie des personnels enseignants du 1^{er} degré (2019-2020),
 - Plan académique de la formation Tout au long de la vie des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du 2nd degré (2019-2020),
 - Plan académique de formation Tout au long de la vie des personnels d'encadrement et des personnels ATSS (2019-2020),
 - Situation des emplois – rentrée scolaire 2019 : directeurs de SEGPA,
 - Moyens en assistants d'éducation (AED) – rentrée scolaire 2019,
 - Mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF) dans la fonction publique.
- Le 27 juin 2019 :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2019,
 - Bilan du projet académique 2015-2019 de l'académie de Nice,
 - Présentation du bilan social académique au titre de l'année 2017-2018

Tableau 6.1.2 – Répartition des sièges aux comités techniques (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Comité technique académique										
FSU	6 059	5	3	60,0%	2	40,0%	2	40,0%	3	60,0%
UNSA Education	2 121	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1 543	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	1 277	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	1 050	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Sgen-CFDT	559	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	339	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	324	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	174	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNPTES	130	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	13 576	10	4	40,0%	4	40,0%	6	60,0%	6	60,0%
Comité technique spécial du département des Alpes-Maritimes										
FSU	3 282	7	2	28,6%	3	42,9%	5	71,4%	4	57,1%
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	821	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	813	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
UNSA Education	654	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
FNEC FP FO	427	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	327	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	190	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	90	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	79	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNPTES	43	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 726	10	3	30,0%	5	50,0%	7	70,0%	5	50,0%
Comité technique spécial du département du Var										
FSU	2 574	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%
UNSA Education	1 292	2	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	697	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	618	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
CGT Educ'Action	431	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SUD Education	230	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	219	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	143	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	95	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNPTES	33	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 332	10	3	30,0%	4	40,0%	7	70,0%	6	60,0%
Comité technique spécial académique										
FSU	201	5	1	20,0%	4	80,0%	4	80,0%	1	20,0%
UNSA Education	168	4	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%	1	25,0%
SNPTES	54	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	33	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	24	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	12	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	6	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	5	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	4	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	507	10	4	40,0%	8	80,0%	6	60,0%	2	20,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Les Comités Techniques Spéciaux Départementaux (CTSD) ont siégé à 4 reprises dans les Alpes-Maritimes et à 6 reprises dans le Var.

Alpes-Maritimes :

- Le 6 septembre 2018 : ajustements de rentrée 2018 pour les postes 1^{er} degré.
- Le 25 janvier 2019 : prévision des effectifs du 2nd degré et répartition de la dotation des moyens horaires (DGH).
- Le 6 février 2019 : 1^{er} degré - effectifs et répartition des emplois.
- Le 13 mars 2019 : 2nd degré - mesures de carte scolaire.
- Le 18 mars 2019 : règles du mouvement intra-départemental 2019.

Var :

- Le 4 septembre 2018 : ajustements de la rentrée 2018 dans le 1^{er} degré.
- Le 15 novembre 2018 : bilan de la rentrée 2018.
- Le 25 janvier 2019 :
 - Installation de l'instance dans sa nouvelle composition après les élections professionnelles de 2018 et adoption du règlement intérieur,
 - Répartition de la dotation des moyens horaires (DGH) dans les collèges et les lycées du Var pour la rentrée 2019.
- Le 28 février 2019 : préparation de la rentrée scolaire 2019 dans le 1^{er} degré.
- Le 13 mars 2019 : préparation de la rentrée scolaire 2019 dans les collèges, les lycées et LP du Var – mesures sur les postes.
- Le 28 mars 2019 : règles du mouvement départemental des enseignants du 1^{er} degré public du Var.

6.1.2 Le comité technique spécial académique

Durant l'année scolaire 2018-2019, le comité technique spécial académique (CTSA) a siégé 3 fois :

- Le 10 octobre 2018 :
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2018,
 - Évolution de l'organisation des services académiques :
 - Information relative aux personnels affectés à la rentrée,
 - Expérimentation mise en place de la GRH de proximité dans le département du Var,
 - Point sur la réforme territoriale,
 - Présentation du calendrier annuel 2018-2019,
 - Arrêté du 30 mai 2018 fixant les taux d'indemnisation des astreintes, des interventions et des permanences sur site effectuées par certains personnels en poste dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ainsi que dans les services déconcentrés et les établissements relevant du ministre de l'Éducation nationale.
- Le 23 avril 2019 :
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018,
 - Approbation du règlement intérieur,
 - Mesures de rentrée 2019 : programme 214,
 - Présentation du projet de charte du télétravail dans les services académiques,
 - Présentation du « Département RH de proximité » au sein du Rectorat de l'académie de Nice,
 - Nouvelle organisation du Département des systèmes d'information au sein du Rectorat de l'académie de Nice.
- Le 7 mai 2019 :
 - Mesures de rentrée 2019 : programme 214.

6.2 Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont des compétences élargies, ce sont des instances de concertation spécialisées. Leurs missions visent à contribuer à la protection de la santé physique et mentale des personnels, à l'amélioration des conditions de travail, à l'observation des prescriptions légales prises en la matière. Les CHSCT participent également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, par le biais, notamment de la visite régulière des sites et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.

La réglementation prévoit la désignation d'un secrétaire pour les CHSCT. Celui-ci est régulièrement consulté notamment sur l'élaboration de l'ordre du jour des réunions. Il est l'interlocuteur privilégié du président et des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail.

Les textes prévoient au moins trois réunions par an.

Tableau 6.2.1 – Répartition des sièges aux CHSCTA et CHSCTD issue des élections au CTA de décembre 2018

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique										
FSU	4	1	25,0%	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%	
UNSA Education	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	
CGT Educ'Action	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
FNEC FP FO	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	7	2	28,6%	5	71,4%	5	71,4%	2	28,6%	
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental des Alpes-Maritimes										
FSU	5	4	80,0%	3	60,0%	1	20,0%	2	40,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
UNSA Education	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
FNEC FP FO	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	7	6	85,7%	5	71,4%	1	14,3%	2	28,6%	
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du Var										
FSU	3	1	33,3%	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	
UNSA Education	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
FNEC FP FO	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
CGT Educ'Action	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	7	1	14,3%	4	57,1%	6	85,7%	3	42,9%	

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.2.1 Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique

Durant l'année scolaire 2018-2019, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) a siégé à 3 reprises :

— Le 13 novembre 2018 :

- Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 20 juin 2018,
- Adoption du compte-rendu et des préconisations suite à la visite de la cité scolaire du Parc Impérial à Nice,
- Rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité, des conditions de travail pour l'année scolaire 2017-2018,
- Proposition de programme annuel académique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour l'année scolaire 2018-2019,
- Protocole académique d'enquête en cas d'événement grave,
- Guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et d'accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur (réf circulaire DGRH 2018-0082 en date du 4 avril 2018),
- Étude des propositions des membres du CHSCTA relatives aux conditions d'accueil et de travail des entrants dans le métier d'enseignant.

— Le 30 janvier 2019 :

- Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 13 novembre 2018,
- Adoption du règlement intérieur,
- Élection du secrétaire du CHSCTA et du secrétaire suppléant,
- Programme des visites 2018-2019 : choix de l'établissement pour la visite dans le département du Var.

— Le 13 juin 2019 :

- Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 30 Janvier 2019,
- Adoption du compte-rendu et des préconisations suite à la visite de l'école les marronniers à Draguignan,
- Plan prévisionnel des formations en matière de prévention des risques professionnels (2019-2020),
- Programmation des visites d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020,
- Bilan sur les actions réalisées durant l'année 2018-2019 en matière d'insertion des personnels en situation de handicap,
- Synthèse des préconisations du CHSCTA concernant les visites d'établissement de l'année scolaire 2017-2018,
- Point sur le suivi de la mise en œuvre des préconisations suite au GT TMS des professeurs d'EPS,
- GT début de carrière.

6.2.2 Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux

Durant l'année scolaire 2018-2019, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux (CHSCTD) ont siégé à 3 reprises dans les Alpes-Maritimes et à 3 reprises dans le Var.

Alpes-Maritimes :

— Le 29 novembre 2018 :

- Adoption du procès-verbal du CHSCTD du 26 juin 2018,
- Présentation pour information du guide en matière de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur,
- Communication aux établissements sur les registres de sécurité obligatoires,
- Résultats de l'enquête adressée aux remplaçants sur leurs préférences,
- Compte-rendu de visite de l'école maternelle Auber à Nice,
- Mise en place du GT sur l'actualisation du protocole de visite,

- Questions diverses,
- Suivi de visite : les travaux de l'école Pierre Cauvin à Drap et de l'école des Moulins à Nice,
- Point sur les travaux post-installation dans les circonscriptions niçoises et le CIO.

— Le 18 mars 2019 :

- Adoption du procès-verbal du CHSCTD du 29 novembre 2018,
- Adoption du règlement intérieur du CHSCTD,
- Élection du secrétaire du CHSCTD et de son suppléant,
- Adoption du protocole de visite du CHSCTD,
- Adoption du programme des deux dernières visites de l'année 2018-2019.

— Le 25 juin 2019 :

- Adoption du procès-verbal du CHSCTD du 18 mars 2019,
- Compte rendu de la visite du LP Jacques Dolle à Antibes,
- Suivi des visites de l'année 2017-2018,
- Propositions de visites pour l'année 2019-2020.

Var :

— Le 15 octobre 2018 :

- Présentation des nouveaux membres,
- Approbation du procès-verbal du CHSCTD du 7 juin 2018,
- Calendrier des CHSCTD 2018-2019,
- Calendrier des visites 2018-2019,
- Compte rendu de la visite du groupe scolaire Jean Jaurès – Cuers du 25 septembre 2018,
- Orientations stratégiques : MEN,
- Suivi des préconisations,
- Questions diverses.

— Le 26 février 2019 :

- Arrêté de répartition des sièges,
- Présentation des membres du CHSCTD,
- Approbation du règlement intérieur du CHSCTD,
- Élection du secrétaire et de l'adjoint du CHSCTD,
- Approbation du procès-verbal du CHSCTD du 15 octobre 2018,
- Calendrier des CHSCTD 2018-2019
- Rappel du calendrier des visites 2018-2019 et modification du jour de la visite du lycée Bonaparte à Toulon
- Questions diverses.

— Le 18 juin 2019 :

- Approbation du procès-verbal du CHSCTD du 26 février 2019,
- Fiabilisation du protocole de visite d'établissement,
- Compte rendu de la visite du lycée Bonaparte - Toulon du 7 mars 2019 (Descriptif – Compte rendu – Enquête RPS),
- Compte rendu de la visite du collège Bertly Albrecht - Sainte Maxime du 13 mai 2019 (Descriptif – Compte rendu),
- Calendrier des visites d'établissements pour l'année scolaire 2019-2020,
- Calendrier des CHSCTD pour l'année scolaire 2019-2020,
- Protocole départemental d'accompagnement des personnels confrontés à des comportements d'élèves perturbateurs et/ou violents + Fiche SST,
- Bilan du DTA du département du Var,
- Suivi des préconisations de l'école de Cuers,
- Suivi des préconisations du collège Blache à Saint Cyr,
- Questions diverses.

6.3 Les commissions de l'action sociale

L'arrêté du 7 mars 2013 a profondément réformé la composition des commissions d'action sociale, il a été mis fin au paritarisme au sein de celles-ci, en application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Les instances d'action sociale sont composées à égalité de sièges entre les représentants des personnels et les représentants MGEN. Le texte introduit la référence aux résultats des élections aux comités techniques pour la composition des instances alors que la référence était jusqu'alors les commissions administratives paritaires. Par ailleurs, le texte précise que la composition des instances d'action sociale est déterminée au regard des effectifs au moment du renouvellement ce qui explique notamment la différence dans le nombre de sièges des représentants des personnels entre les deux commissions départementales. Pour les commissions départementales d'action sociale, le seuil est fixé à 15 000 agents pour 6 sièges. Il est prévu que chaque instance se dote d'une commission permanente.

Tableau 6.3.1 – Répartition des sièges aux CAAS et CDAS issue des élections au CTA de décembre 2018

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Commission académique de l'action sociale										
FSU	4	2	50,0%	2	50,0%	2	50,0%	2	50,0%	
UNSA Education	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	7	5	71,4%	4	57,1%	2	28,6%	3	42,9%	
Commission départementale de l'action sociale des Alpes-Maritimes										
FSU	4	3	75,0%	1	25,0%	1	25,0%	3	75,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	6	5	83,3%	3	50,0%	1	16,7%	3	50,0%	
Commission départementale de l'action sociale du Var										
FSU	3	1	33,3%	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	
UNSA Education	2	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	6	4	66,7%	4	66,7%	2	33,3%	2	33,3%	

► Source : Secrétariat général du rectorat.

6.3.1 La commission académique de l'action sociale

La commission académique de l'action sociale (CAAS) a pour mission de déterminer la politique académique d'action sociale. À cette fin, elle doit :

- piloter la politique d'action sociale mise en œuvre dans l'académie en application des directives ministérielles et interministérielles,
- renseigner le recteur sur les besoins des personnels actifs et retraités de l'Éducation nationale,
- rechercher et proposer les moyens de développer et de coordonner la politique d'action sociale décidée par le recteur dans l'académie et d'en suivre la gestion,
- formuler, avant mise en œuvre, un avis sur les nouvelles actions sociales d'initiative académique relatives aux prestations individuelles et collectives,
- étudier et proposer les mesures destinées à assurer l'information du personnel sur les dispositions tant interministérielles que ministérielles et académiques arrêtées dans le domaine de l'action sociale,
- établir le bilan académique de la politique d'action sociale.

L'arrêté du 7 mars 2013 a prévu la possibilité pour l'instance académique de se doter d'un secrétaire. Celui-ci a régulièrement été consulté.

Durant l'année scolaire 2018-2019, la CAAS a siégé à 2 reprises :

- Le 25 janvier 2019 :
 - Règlement intérieur,
 - Désignation du secrétaire de la CAAS,
 - Composition de la commission permanente,
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2018,
 - Bilan financier au titre de l'année civile 2018 (PIM, ASIA, prêts et secours).

- Le 3 juillet 2019 :
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2019,
 - Politique d'action sociale,
 - Bilan financier intermédiaire : ASIA/PIM,
 - Bilan de l'année scolaire 2018-2019 : prêts et secours,
 - Renouvellement du marché CESU,
 - Bilan des échanges en CPAS (Paiement à tiers, Séminaire retraite, ...).

La commission permanente académique est chargée de préparer les travaux de la CAAS.

6.3.2 Les commissions départementales de l'action sociale

Les commissions départementales de l'action sociale (CDAS) se sont réunies en formation restreinte (commission permanente) environ une fois par mois dans chaque département pour étudier les dossiers de demandes de secours urgents et exceptionnels et de prêts.

Chaque année, les commissions départementales se réunissent et présentent un bilan de l'action sociale menée dans le département concerné. La commission départementale de l'action sociale pour le département des Alpes-Maritimes s'est tenue à 7 reprises et celle du département du Var à 1 reprise.

Alpes-Maritimes :

- Le 25 septembre 2018
- Le 20 novembre 2018
- Le 18 janvier 2019
- Le 12 mars 2019
- Le 30 avril 2019
- Le 28 mai 2019
- Le 1er juillet 2019

Var :

- Le 25 juin 2019

6.4 Les conseils de l'Éducation nationale

6.4.1 Le conseil académique de l'Éducation nationale

Le conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes, l'enseignement supérieur.

Durant l'année scolaire 2018-2019, le conseil académique de l'Éducation nationale a siégé 1 fois, le 1^{er} mars 2019, avec l'ordre du jour suivant :

— Au titre des compétences de la collectivité régionale :

- Carte des formations,
- Cité scolaire internationale,
- Sectorisation des nouveaux lycées d'Allauch et de Châteaurenard (académie d'Aix-Marseille),
- Manuels scolaires,
- Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel : évolution de la compétence information sur les métiers et les formations.

— Au titre des compétences de l'État :

- Liste annuelle des opérations de construction ou d'extension des collèges et des lycées,
- Éducation nationale :
 - Liste des lycées des métiers pour 2018 (académie d'Aix-Marseille),
 - Carte des enseignements de spécialités du cycle terminal et des enseignements optionnels à la rentrée 2019.
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de PACA :
 - Situation des effectifs à la rentrée de septembre 2018,
 - Évolution des structures à la rentrée de septembre 2019.

Tableau 6.4.1 – Répartition des sièges au conseil académique de l'Éducation nationale

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Collège des personnels										
FSU	10	7	70,0%	3	30,0%	3	30,0%	7	70,0%	
UNSA Education	3	0	0,0%	1	33,3%	3	100,0%	2	66,7%	
SNPTES	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	
SGEN-CFDT	1	0	0,0%		0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
UER	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	0	0,0%		0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
Intersyndicale CGT-FSU-Solidaires	1	N.C.	-	N.C.	-	N.C.	-	N.C.	-	
Représentants des personnels¹	19	8	44,4%	6	33,3%	10	55,6%	12	66,7%	
Autres représentants²	5	1	20,0%	5	100,0%	4	80,0%	0	0,0%	
Collège des collectivités territoriales										
	24	14	58,3%	9	37,5%	10	41,7%	15	62,5%	
Collège des usagers										
	24	8	33,3%	7	36,8%	16	66,7%	12	63,2%	
Total	72	31	43,7%	27	40,9%	40	56,3%	39	59,1%	

(1) Les représentants des personnels sont constitués des représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires et des représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur.

(2) Les autres représentants sont constitués des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur et des représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole.

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêté du 23/01/2017 portant modification de la composition des membres du conseil académique de l'Éducation nationale de Nice.

6.4.2 Les conseils départementaux de l'Éducation nationale

Le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

Alpes-Maritimes :

Le CDEN a siégé à 3 reprises en 2018/2019 :

- Le 19 octobre 2018 :
 - Bilan rentrée scolaire 2018.
- Le 8 février 2019 :
 - Approbation du procès-verbal du CDEN du 19 octobre 2018,
 - Préparation de la rentrée scolaire 2019 (1^{er} degré et collèges),
 - Détermination de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2019.
- Le 24 juin 2019 :
 - Approbation du procès-verbal du CDEN du 15 juin 2018,
 - Sectorisation 2019/2020 : modification des secteurs de recrutement des collèges Romée de Villeneuve à Villeneuve-Loubet, Niki de Saint-Phalle à Valbonne, (pour le quartier Val d'Azur) et pour Les Mûriers et Gérard Philipe à Cannes (secteur en dessus l'autoroute),
 - Politique volontariste du départemental : aides aux familles et actions éducatives,
 - Bilan du déploiement des tablettes dans les Alpes-Maritimes,
 - Présentation du plan pluriannuel d'investissement des collèges.

Tableau 6.4.2 – Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Collège des personnels										
FSU	7	2	28,6%	5	71,4%	5	71,4%	2	28,6%	
UNSA Education	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
SNALC - FGAF	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	10	4	40,0%	7	70,0%	6	60,0%	3	30,0%	
Collège des collectivités territoriales										
	10	8	80,0%	6	60,0%	2	20,0%	4	40,0%	
Collège des usagers										
	10	6	60,0%	6	60,0%	4	40,0%	4	40,0%	
Total	30	18	60,0%	19	63,3%	12	40,0%	11	36,7%	

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêté du 06/05/2019 portant composition du conseil départemental de l'Éducation nationale (Alpes-Maritimes).

Var :

Le CDEN a siégé 1 fois en 2018/2019 :

— Le 5 mars 2019 :

- Préparation de la rentrée scolaire 2019 dans le 1^{er} et le 2nd degrés.

Tableau 6.4.3 – Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale du Var

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Collège des personnels										
FSU	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%	
UNSA Education	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%	
SNALC - CSEN	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
FNEC FP FO	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
	10	3	30,0%	6	60,0%	7	70,0%	4	40,0%	
Collège des collectivités territoriales										
	10	5	50,0%	4	40,0%	5	50,0%	6	60,0%	
Collège des usagers										
	10	5	50,0%	4	50,0%	5	50,0%	4	50,0%	
Total	30	13	43,3%	14	50,0%	17	56,7%	14	50,0%	

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêté du 31/01/2019 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'Éducation nationale (Var).

6.5 Les commissions administratives paritaires

Les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) donnent leur avis sur les notations, promotions, mutations, titularisations et sanctions disciplinaires pour les corps gérés en académie.

Les commissions administratives paritaires départementales (CAPD) sont compétentes pour la gestion des corps gérés au niveau départemental (instituteurs et professeurs des écoles).

Tableau 6.5.1 – Caractéristiques des élections aux CAPA et CAPD (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix ⁽²⁾
Commissions administratives paritaires départementales des enseignants du 1^{er} degré					
Instituteurs et professeurs des écoles des Alpes-Maritimes	5 339	2 986	55,9%	40	2 946
Instituteurs et professeurs des écoles du Var	5 174	2 663	51,5%	48	2 615
Commissions administratives paritaires académiques des enseignants du 2nd degré					
Professeurs agrégés	1 719	998	58,1%	30	968
Professeurs certifiés et adjoints d'enseignement	7 062	3 503	49,6%	78	3 425
Professeurs d'enseignement général de collège	13	6	46,2%	0	6
Professeurs d'EPS et chargés d'enseignement en EPS	862	560	65,0%	11	549
Professeurs de lycée professionnel	1 619	1 065	65,8%	26	1 039
Commissions administratives paritaires académiques des personnels de direction et d'inspection					
Personnels de direction	378	301	79,6%	19	282
Personnels d'inspection : Inspecteurs de l'Éducation nationale	56	48	85,7%	2	46
Commissions administratives paritaires académiques des personnels d'éducation					
Conseillers principaux d'éducation	334	219	65,6%	5	214
Psychologues de l'Éducation nationale	211	161	76,3%	6	155
Commissions administratives paritaires académiques des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé					
Adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	717	469	65,4%	28	441
Attachés d'administration de l'état	240	191	79,6%	37	154
Secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	486	369	75,9%	24	345
Assistants de service social des administrations de l'état	73	51	69,9%	1	50
Infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	200	185	92,5%	2	183
Agents techniques des établissements d'enseignement	286	14	4,9%	4	10
Adjoints techniques de recherche et formation	535	261	48,8%	18	243

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

6.5.1 Les commissions administratives paritaires départementales

Tableau 6.5.2 – Répartition des sièges aux CAPD des personnels enseignants du 1^{er} degré

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
CAPD des instituteurs et professeurs des écoles des Alpes-Maritimes										
SNUIPP FSU	1 913	8	6	75,0%	6	75,0%	2	25,0%	2	25,0%
CGT Educ'Action	408	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SNE SNALC	213	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SE-UNSA	184	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	182	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	46	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 946	10	7	70,0%	8	80,0%	3	30,0%	2	20,0%
CAPD des instituteurs et professeurs des écoles du Var										
SNUIPP FSU	1 352	6	4	66,7%	4	66,7%	2	33,3%	2	33,3%
SE-UNSA	708	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNE SNALC	333	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	80	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	56	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	43	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	43	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 615	10	7	70,0%	8	80,0%	3	30,0%	2	20,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.5.2 Les commissions administratives paritaires académiques

Tableau 6.5.3 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels enseignants du 2nd degré

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Professeurs agrégés										
SNES SNEP SNESup FSU	543	7	5	71,4%	3	42,9%	2	28,6%	4	57,1%
SNALC FGAF	213	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
FNEC FP FO	84	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
Sgen-CFDT	63	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CGT Educ'Action	34	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	31	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	968	10	5	50,0%	4	40,0%	5	50,0%	6	60,0%
Professeurs certifiés et des adjoints d'enseignement										
SNES SNESup FSU	1 738	11	7	63,6%	6	54,5%	4	36,4%	5	45,5%
SNALC FGAF	596	4	1	25,0%	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%
FNEC FP FO	324	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
CGT Educ'Action	226	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Sgen-CFDT	170	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SE-UNSA, SNPCT-UNSA	144	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	137	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNLC SIES	90	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 425	19	9	47,4%	10	52,6%	10	52,6%	9	47,4%
Professeurs d'enseignement général des collèges										
SNLC FAEN	6	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
	6	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
Professeurs d'EPS et des chargés d'enseignement en EPS										
SNEP FSU	475	9	3	33,3%	6	66,7%	6	66,7%	3	33,3%
SNALC FGAF	39	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SE-UNSA	35	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	549	9	3	33,3%	6	66,7%	6	66,7%	3	33,3%
Professeurs des lycées professionnels										
SNET AA FO	269	3	0	0,0%	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%
Action et Démocratie	240	3	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%
CGT Educ'Action	192	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%
SNUEP-FSU	142	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SE-UNSA	117	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SNALC FGAF	79	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 039	10	3	30,0%	7	70,0%	7	70,0%	3	30,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Tableau 6.5.4 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels de direction et d'inspection

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Personnels de direction										
SNPDEN, UNSA	211	3	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%	2	66,7%
Indépendance et Direction FO	46	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	25	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	282	3	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%	2	66,7%
Personnels d'inspection : Inspecteurs de l'Éducation nationale										
SIEN, UNSA Education	26	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNPI FSU	20	1	0	0,0%	1	-	1	100,0%	0	-
	46	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Tableau 6.5.5 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels d'éducation

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Conseillers principaux d'éducation										
UNSA/Sgen-CFDT	85	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
SNES SNUEP FSU	83	2	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%
Sans Etiquette	-	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNALC-FGAF	28	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	18	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	214	5	4	80,0%	4	80,0%	1	20,0%	1	20,0%
Psychologues de l'Éducation nationale										
SNES-SNUipp FSU	100	3	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%
Sgen-CFDT	28	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SE-UNSA et SNP	27	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	155	4	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%	1	25,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Tableau 6.5.6 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Adjointes administratives de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur										
A&I UNSA	254	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%
SNASUB FSU	129	2	2	100,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	21	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC FGAF	19	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CGT	18	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	441	5	4	80,0%	5	100,0%	1	20,0%	0	0,0%
Attachés d'administration de l'état										
A&I UNSA	154	4	2	50,0%	3	75,0%	2	50,0%	1	25,0%
	154	4	2	50,0%	3	75,0%	2	50,0%	1	25,0%
Secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur										
A&I UNSA	207	4	3	75,0%	4	100,0%	1	25,0%	0	0,0%
SNASUB FSU	123	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%
FNEC FP FO	15	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	345	6	3	50,0%	5	83,3%	3	50,0%	1	16,7%
Assistants de service social des administrations de l'état										
SNUAS-FP FSU	35	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	15	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	50	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
Infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur										
SNIES UNSA Education	124	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNICS FSU	59	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
	183	4	3	75,0%	4	100,0%	1	25,0%	0	0,0%
Agents techniques des établissements d'enseignement										
CGT Educ'Action	10	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%
	10	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%
Adjointes techniques de recherche et formation										
SNPTES	131	3	1	33,3%	3	100,0%	2	66,7%	0	0,0%
SNASUB FSU	57	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action, FERCSup	45	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
FNEC FP FO	10	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	243	5	3	60,0%	4	80,0%	2	40,0%	1	20,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.6 Les commissions consultatives

6.6.1 Les commissions consultatives paritaires

Les commissions consultatives paritaires (CCP) traitent des décisions individuelles, pour les agents non-titulaires, et des emplois et des affectations des directeurs adjoints de SEGPA.

Tableau 6.6.1 – Caractéristiques des élections aux CCP (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix ⁽²⁾
Personnels non-titulaires Enseignants, d'Education et Psychologues	874	245	28,0%	19	226
Personnels non-titulaires Surveillants et d'Accompagnement	3 558	307	8,6%	21	286
Personnels non-titulaires Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé	163	64	39,3%	5	59
Directeurs adjoints de SEGPA	30	29	96,7%	0	29

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

Tableau 6.6.2 – Répartition des sièges aux CCP des personnels non-titulaires (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Non-titulaires : personnels enseignants, personnels d'éducation et personnels d'orientation											
SNES SNEP SNUEP SNUIPP FSU	84	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%	
SNALC FGAF	29	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	27	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
FNEC FP FO	27	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sgen-CFDT	25	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
Action et Démocratie	13	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
SE-UNSA	11	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
SUD Education	6	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
SNCL -SIES -SAGES	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sindicatu di i travagliadori corsi	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	226	4	3	75,0%	4	100,0%	1	25,0%	0	0,0%	
Non-titulaires : personnels surveillants et d'accompagnement											
SNES SNEP SNUEP SNUIPP FSU	98	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
FNEC FP FO	53	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	
SE-UNSA	43	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	28	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sgen-CFDT	20	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
SNALC FGAF	13	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
SUD Education	12	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
Action et Démocratie	8	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
SNCL - SIES - SAGES	7	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
CFTC - EPR	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sindicatu di i travagliadori corsi	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	286	5	5	100,0%	4	80,0%	0	0,0%	1	20,0%	
Non-titulaires : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé											
SNASUB SnuACTE FSU	23	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%	
UNSA Education	18	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
SNALC FGAF	6	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
SNPTES	4	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
CGT Educ'action	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
SGEN-CFDT	2	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
Action et Démocratie	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
FNEC FP FO	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sindicatu di i travagliadori corsi	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	59	7	6	85,7%	7	100,0%	1	14,3%	0	0,0%	

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances

Tableau 6.6.3 – Répartition des sièges aux CCP des directeurs adjoints de SEGPA (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Directeurs adjoints de SEGPA										
SE-UNSA	17	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
SNUIPP FSU	12	1	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
	29	2	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%	2	100,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.6.2 Les commissions consultatives mixtes

Les commissions consultatives mixtes académiques (CCMA) et interdépartementales (CCMI) sont les instances représentatives des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat traitant des questions individuelles. La CCMI représente les maîtres du 1^{er} degré. La CCMA représente les maîtres et documentalistes du 2nd degré.

Tableau 6.6.4 – Caractéristiques des élections aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix ⁽²⁾
Commission consultative mixte académique de l'enseignement privé	1 868	1 113	59,6%	20	1 093
Commission consultative mixte interdépartementale de l'enseignement privé	754	296	39,3%	3	293

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

Tableau 6.6.5 – Répartition des sièges aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Commission consultative mixte académique de l'enseignement privé										
SPELC	698	4	1	25,0%	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%
FEP-CFDT	209	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
CFTC	157	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC FGAF	22	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SYNEP CFE-CGC	7	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 093	5	1	20,0%	4	80,0%	4	80,0%	1	20,0%
Commission consultative mixte interdépartementale de l'enseignement privé										
SPELC	129	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
CFTC	106	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FEP-CFDT	58	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	293	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

6.6.3 La commission consultative spéciale académique

La commission consultative spéciale académique (CCSA) des directeurs d'établissements spécialisés est consultée sur des problématiques de retrait d'emploi (article 8 du décret n°74-388 du 8 mai 1974).

Tableau 6.6.6 – Caractéristiques des élections à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants ⁽¹⁾	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix ⁽²⁾
Commission consultative spéciale académique des directeurs d'établissements spécialisés	26	22	84,6%	2	20

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

Tableau 6.6.7 – Répartition des sièges à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Commission consultative spéciale académique des directeurs d'établissements spécialisés										
SNUIPP FSU	17	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
SE-UNSA	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	20	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

7 Annexes

7.1	Détail de la typologie retenue	239
7.1.1	Les personnels enseignants du 1 ^{er} degré	239
7.1.2	Les personnels enseignants du 2 nd degré	239
7.1.3	Les personnels d'encadrement	240
7.1.4	Les personnels de vie scolaire	240
7.1.5	Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	241
7.1.6	Les personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation	241
⇒	Focus : Personnels contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi	242
7.2	Table des sigles	243
7.3	Liste des tableaux	249
7.4	Liste des figures	255

7.1 Détail de la typologie retenue

Sauf mention contraire, les effectifs présentés dans ce bilan renvoient à des personnes physiques. Les emplois budgétaires sont calculés en ETP (équivalents temps pleins). Cette unité intègre le temps de travail et la quotité de service. Ainsi 1 ETP pourra correspondre à :

- 1 personne à temps plein travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à mi-temps travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à plein temps travaillant chacune 6 mois durant l'année scolaire.

7.1.1 Les personnels enseignants du 1^{er} degré

Tableau 7.1.1 – Effectifs des personnels enseignants du 1^{er} degré au 31/12/2018

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Instituteurs	100	91,8
	Professeurs des écoles	10 804	10 367,1
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	164	137,4
	Professeurs contractuels	1	1,0
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	2	2,0
Total		11 071	10 599,3

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

7.1.2 Les personnels enseignants du 2nd degré

Tableau 7.1.2 – Effectifs des personnels enseignants du 2nd degré au 31/12/2018

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoints d'enseignement	12	9,4
	Chargés d'enseignement en EPS	30	28,5
	Professeurs agrégés	1 646	1 614,6
	Professeurs certifiés	8 246	7 984,4
	Professeurs d'enseignement général de collège	12	11,6
	Professeurs d'EPS	958	931,2
	Professeurs de chaire supérieure	69	68,9
	Professeurs de lycée professionnel	1 821	1 789,9
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	302	230,1
	Professeurs contractuels	903	796,1
	Professeurs contractuels BOE ⁽¹⁾	1	1,0
Total		14 000	13 465,7

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

7.1.3 Les personnels d'encadrement

Tableau 7.1.3 – Effectifs des personnels de direction au 31/12/2018

Fonction		Effectifs	ETP*
Titulaires	Principal de collège	140	140,0
	Principal adjoint de collège	122	122,0
	Proviseur de lycée	39	39,0
	Proviseur adjoint de lycée	43	43,0
	Proviseur de lycée professionnel	18	18,0
	Proviseur adjoint de lycée professionnel.	20	20,0
Total		382	382,0

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.4 – Effectifs des personnels d'inspection au 31/12/2018

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Inspecteurs pédagogique régionaux	31	31,0
	Inspecteurs de l'Éducation nationale	56	56,0
Total		87	87,0

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.5 – Effectifs des personnels d'encadrement supérieur au 31/12/2018

Fonction		Effectifs	ETP*
Titulaires	Recteur, conseiller, directeur de cabinet, SGA ⁽¹⁾ , SGAA ⁽²⁾	9	9,0
	DASEN ⁽³⁾ , DAASEN ⁽⁴⁾ , secrétaire général de DSDEN	7	7,0
	AENESR ⁽⁵⁾	8	8,0
Total		24	24,0

(1) SGA : Secrétaire général académique.

(2) SGAA : Secrétaire général académique adjoint.

(3) DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

(4) DAASEN : Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale.

(5) AENESR : Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

7.1.4 Les personnels de vie scolaire

Tableau 7.1.6 – Effectifs des personnels d'assistance éducative au 31/12/2018

Corps		Effectifs	ETP*
Non-titulaires	Accompagnants d'élèves en situation de handicap	2 016	1 175,5
	Accompagnants d'enseignants en situation de handicap	18	8,8
	Assistants d'éducation	1 782	1 368,4
	Assistants de langues vivantes recrutés localement	14	14,0
	Assistants étrangers	117	117,0
Total		3 947	2 683,7

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.7 – Effectifs des personnels d'éducation au 31/12/2018

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	333	327,4
	Directeurs de centre d'information et d'orientation	12	12,0
	Psychologues de l'Éducation Nationale 1 ^{er} degré	111	110,5
	Psychologues de l'Éducation Nationale 2 nd degré	87	84,0
Non-Titulaires	Contractuels CPE	33	32,0
	Contractuels psychologues	28	25,8
Total		604	591,7

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

7.1.5 Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Tableau 7.1.8 – Effectifs des personnels administratifs au 31/12/2018

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoints administratifs	569	549,4
	Attachés d'administration de l'État	188	184,5
	Secrétaires administratifs	416	405,4
Non-titulaires	Apprentis	40	40,0
	Contractuels	193	171,4
	Contractuels BOE ⁽¹⁾	3	3,0
Total		1 409	1 353,7

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.9 – Effectifs des personnels médico-sociaux au 31/12/2018

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Assistants de service social	67	62,9
	Conseillers techniques de service social	9	8,5
	Infirmiers	200	189,3
	Médecins	33	28,7
Non-titulaires	Assistants de service social contractuels	8	6,5
	Infirmiers contractuels	21	15,0
	Médecins contractuels	7	9,8
Total		345	320,7

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.10 – Effectifs des personnels techniques au 31/12/2018

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	2	2,0
Total		2	2,0

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

7.1.6 Les personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation

Tableau 7.1.11 – Effectifs des personnels ITRF au 31/12/2018

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoints techniques	194	185,9
	Assistants ingénieurs	9	8,8
	Ingénieurs d'études	20	19,6
	Ingénieurs de recherche	7	7,0
	Techniciens	51	49,6
Non-titulaires	Contractuels	42	37,9
	Contractuels BOE ⁽¹⁾	1	1,0
Total		324	309,8

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Personnels contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Le tableau ci-dessous est une synthèse relative aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Pour information, les personnels contractuels BOE ont été comptabilisés parmi les effectifs de l'académie de Nice selon leurs fonctions (enseignant ou non-enseignant, secteur privé ou public, 1^{er} degré ou 2nd degré) et apparaissent dans les tableaux des sections 7.1.1 à 7.1.6.

Tableau F.a – Évolution des effectifs des personnels contractuels BOE

Catégorie de personnels	2017-2018			2018-2019			Évolution en effectifs	Évolution en ETP*
	Effectifs	Part des femmes (%)	ETP*	Effectifs	Part des femmes (%)	ETP*		
Enseignants 1 ^{er} degré public	3	66,7%	3,0	2	100,0%	2,0	-1	-1,0
Enseignants 2 nd degré public	4	0,0%	4,0	1	100,0%	1,0	-3	-3,0
Enseignants 2 nd degré privé	1	0,0%	1,0	-	-	-	-1	-1,0
Personnels ASS	2	100,0%	2,0	3	66,7%	3,0	1	1,0
Personnels ITRF	-	-	-	1	0,0%	1,0	1	1,0
Total	10	40,0%	10	7	71,4%	7	-3	-3,0

* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

7.2 Table des sigles

ADAENES Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	CAAS Commission académique de l'action sociale
ADJAENES Adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche	CAEN Conseil académique de l'Éducation nationale
AENESR Administrateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	CAFEP Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé
AAE Attaché d'administration de l'état	CAPA Commission administrative paritaire académique
AE Adjoint d'enseignement	CAPD Commission administrative paritaire départementale
AED Assistant d'éducation	CAPE Certificat d'aptitude au professorat des écoles
AESH Personnel accompagnant des élèves en situation de handicap	CAPEPS Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
AIS Adaptation et intégration scolaire	CAPES Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
APAE Attaché principal d'administration de l'état	CAPET Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
APC Approche par compétence	CAPLP Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
APSH Accompagnant de personnel en situation de handicap	CASU Conseiller d'administration scolaire et universitaire
ASH adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	CCMA Commission consultative mixte académique
ASI Assistant ingénieur	CCMI Commission consultative mixte interdépartementale
ASIA Action sociale d'initiative académique	CCP Commission consultative paritaire
ASS (personnels) Administratifs, techniques, sociaux et de santé	CCSA Commission consultative spéciale académique
ASSAE Assistant de service social des administrations de l'état	CDAS Commission départementale de l'action sociale
ATEE Agent technique des établissements d'enseignement	CDEN Conseil départemental de l'Éducation nationale
ATRF Adjoint technique de recherche et de formation	CDES Commission départementale de l'éducation spéciale
AVSi Assistant d'éducation, auxiliaire de vie scolaire pour l'aide individuelle	CDI Contrat à durée indéterminé
BOE Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	CE Chargé d'enseignement
BOPA Budget opérationnel de programme académique	CE-EPS Chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive
BSA Bilan social académique	CESU Chèque emploi service universel
BTS Brevet de technicien supérieur	CFA Centre de formation des apprentis

CFC Conseiller en formation continue	DAF Direction des affaires financières (MEN)
CGT Confédération générale du travail	DAGB Dispositif d'accompagnement à la gestion budgétaire
CHSCTA Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique	DAN Délégué académique au numérique
CHSCTD Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental	DCIO Directeur de centre d'information et d'orientation
CIGeM Corps interministériel à gestion ministérielle	DDCS Direction départementale de la cohésion sociale
CIO Centre d'information et d'orientation	DDFPT Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
CLD Congé de longue durée	DEPP Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MEN)
CLM Congé de longue maladie	DGAFP Direction générale de l'administration de la fonction publique
CMC (Dispositif) Conseil mobilité carrière	DGESCO Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN)
CMR (Produit) Cancérogène, mutagène, reprotoxique	DGH Dotation globale horaire
CNE Contrôle national des emplois	DGRH Direction générale des ressources humaines (MEN)
CNED Centre national d'enseignement à distance	DGFIP Direction générale des finances publiques
CNH Conférence nationale du handicap	DIEO (personnel de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
COP Conseiller d'orientation-psychologue	DIF Droit individuel à la formation
CPA Conseiller de prévention académique	DIMA dispositif d'initiation aux métiers en alternance
CPE Conseiller principal d'éducation	DOM Département d'outre-mer
CPF Compte personnel de formation	DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
CRDS Contribution au remboursement de la date sociale	DSDEN Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
CRPE Concours de recrutement des professeurs des écoles	DTA Document technique amiante
CSG Contribution sociale généralisée	DUER Document unique d'évaluation des risques professionnels
CTA Comité technique académique	DUT Diplôme universitaire de technologie
CTSA Comité technique spécial académique	EA Épreuve anticipée
CTSD Comité technique spécial départemental	EAE Espaces d'accueil et d'écoute
CTSS Conseiller technique de service social	Éclair Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite
DA-SEN Directeur académique des services de l'Éducation nationale	
DAA-SEN Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale	
DADS Déclaration annuelle de données sociales	

EEPU École élémentaire publique	IA-IPR Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
EMAS Équipe mobile académique de sécurité	IATSS (personnels) Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
EMPU École élémentaire publique	ID Indépendance et direction – Syndicat indépendant des personnels de direction de l'Éducation nationale
EPI Équipement de protection individuelle	IEN Inspecteur de l'Éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO)
EPLE Établissement public local d'enseignement	IGE Ingénieur d'études
EPP Emploi-Poste-Personnel	IGR Ingénieur de recherche
EPS Éducation physique et sportive	IH2EF Institut des hautes études de l'éducation et de la formation
ETP Équivalent temps plein	IMP Indemnité pour mission particulière
ETPA Équivalent temps plein année	INFENES Infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
EREA Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP)	IPCS Information préventive aux comportements qui sauvent
EVS Employé de vie scolaire	ISOE Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
FIPHFP Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	ISP Indemnité de sujétions particulières
FNEC-FP FO Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle. Force ouvrière	ITRF Ingénieur et personnel technique de recherche et de formation
FO Force ouvrière	ITT Interruption temporaire de travail
FPE Fonction publique d'état	LEGT Lycée d'enseignement général et technique
FPH Fonction publique hospitalière	LOLF Loi organique relative aux lois de finances
FPT Fonction publique territoriale	LP Lycée professionnel
FSU Fédération syndicale unitaire	LSF Langue des signes française
GAIA Gestion académique informatisée des actions de formations	MA Maître auxiliaire
GIPA Garantie individuelle du pouvoir d'achat	MDPH Maison départementale des personnes handicapées
GRETA Groupement d'établissements	MDS Médico-social
GRH Gestion des ressources humaines	MEN Ministère de l'Éducation nationale
GVT Glissement vieillesse technicité	MENESR Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
HSE Heures supplémentaires effectives	MGEN Mutuelle générale de l'Éducation nationale
IA Inspecteur d'académie	

MGI Mission générale d'insertion	RQTH Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé
NBI Nouvelle bonification indiciaire	RRS Réseau de réussite scolaire
NTIC Nouvelles technologies de l'information et de la communication	RSST Registre de santé et sécurité au travail
OCEAN Organisation des concours et examens, académiques et nationaux	SAENES Secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Pacte Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état	SEGPA Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA)
PACD Poste adapté de courte durée	SEP Section d'enseignement professionnel
PAF Plan académique de formation	SE-UNSA Syndicat des enseignants – Union nationale des syndicats autonomes
PALD Poste adapté de longue durée	SGA Secrétaire générale d'académie
PAS (Réseau de) Prévention d'aide et de soutien	SGEN-CFDT Syndicat général de l'Éducation nationale – Confédération française démocratique du travail
PCS Professions et catégories socioprofessionnelles	SGT Section d'enseignement général et technologique
PEGC Professeurs d'enseignement général de collège	SIRHEN Système d'informations des ressources humaines de l'Éducation nationale
PEPS Professeurs d'éducation physique et sportive	SMIC Salaire Minimum interprofessionnel de croissance
PES Professeur des écoles stagiaire	SMP Surveillance médicale particulière
PIM Prestation interministérielle	SNALC-SNE Syndicat national des lycées et collèges – Syndicat nationale des écoles
PLP Professeur de lycée professionnel	SNALC-FGAF Syndicat national des lycées et collèges – Fédération générale autonome des fonctionnaires
PNF Plan national de formation	SNCL Syndicat national des collèges et lycées
PPCR Parcours professionnel, carrières et rémunérations	SNETAA Syndicat national de l'enseignement technique action autonome
PPMS Plan particulier de mise en sécurité	SNPTES Syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture
PPC1 Prévention et secours civiques de niveau 1	SST Santé et sécurité au travail
Psy-EN Psychologue de l'Éducation nationale	TMS Troubles musculo-squelettiques
RAR Réseau ambition réussite	TICE Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
Rased Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés	TZR Titulaire en zone de remplacement
RH Ressources humaines	UNSA Union nationale des syndicats autonomes
RIFSEEP Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel	
RPS Risques psycho-sociaux	

ZA Zone académique

ZDA Zone départementale d'ajustement

ZEP Zone d'éducation prioritaire

ZIL Zone d'intervention localisée

ZR Zone de remplacement

ZSA Zone de secteur d'ajustement

7.3 Liste des tableaux

1	Effectifs et caractéristiques démographiques	13
1.1.1	Répartition des effectifs de l'académie sur 2 ans	18
1.1.2	Répartition des effectifs par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique	19
1.1.3	Évolution des effectifs enseignants par niveau d'enseignement.	20
1.1.4	Répartition des effectifs enseignants par secteur et niveau d'enseignement	20
1.1.5	Répartition des effectifs enseignants par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique	21
1.1.6	Répartition des effectifs enseignants du secteur public par corps.	22
1.1.7	Répartition des effectifs enseignants du secteur privé sous contrat par corps	23
1.1.8	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1 ^{er} degré du secteur public par corps et fonction	24
1.1.9	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2 nd degré du secteur public par corps et fonction	24
1.1.10	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1 ^{er} degré du secteur public par corps et département	25
1.1.11	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2 nd degré du secteur public par corps et département	25
1.1.12	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants sur 2 ans	26
1.1.13	Répartition des effectifs des personnels non-enseignants par catégorie fonction publique	27
1.1.14	Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par fonction.	27
1.1.15	Corps d'origine des personnels de direction	28
1.1.16	Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par corps	29
1.1.17	Évolution des effectifs des personnels administratifs par catégorie fonction publique et corps	30
1.1.18	Évolution des effectifs des personnels médico-sociaux par catégorie fonction publique et corps	30
1.1.19	Évolution des effectifs des personnels techniques par catégorie fonction publique et corps.	30
1.1.20	Évolution des effectifs des personnels ITRF par catégorie fonction publique et corps	31
1.2.1	Répartition des effectifs des personnels de l'académie par genre et secteur d'enseignement	32
1.2.2	Répartition des effectifs des personnels enseignants et non-enseignants par genre	32
1.2.3	Répartition des effectifs des personnels de l'académie par genre et catégorie fonction publique	32
1.2.4	Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur public par genre et corps	33
1.2.5	Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur privé par genre et corps.	34
1.2.6	Répartition des effectifs des personnels d'encadrement par genre et fonction	35
1.2.7	Répartition des effectifs des personnels de vie scolaire par genre et corps	36
1.2.8	Répartition des effectifs des personnels administratifs par genre, catégorie fonction publique et corps	36
1.2.9	Répartition des effectifs des personnels médico-sociaux par genre, catégorie fonction publique et corps	37
1.2.10	Répartition des effectifs des personnels techniques par genre, catégorie fonction publique et corps.	37
1.2.11	Répartition des effectifs des personnels ITRF par genre, catégorie fonction publique et corps.	37
1.3.1	Âges moyens des personnels par catégorie sur 5 ans	38
1.3.2	Effectifs des personnels enseignants et non-enseignants par tranche d'âge et genre	39
1.3.3	Effectifs des personnels enseignants du secteur public par tranche d'âge et corps	40
1.3.4	Effectifs des personnels enseignants du secteur privé sous contrat par tranche d'âge et corps	41
1.3.5	Effectifs des personnels d'encadrement par tranche d'âge et fonction.	42
1.3.6	Effectifs des personnels de vie scolaire par tranche d'âge et fonction	43
1.3.7	Effectifs des personnels ASS par tranche d'âge et catégorie fonction publique	44
1.3.8	Effectifs des personnels ITRF par tranche d'âge et catégorie fonction publique	45
1.4.1	Répartition des personnels stagiaires par catégorie.	46
1.4.2	Répartition par corps des enseignants stagiaires des secteurs public et privé sous contrat	47
1.4.3	Répartition par corps des personnels non-enseignants stagiaires	47
1.4.4	Part des femmes - Ensemble des personnels stagiaires	48
1.4.5	Âge des personnels stagiaires par catégorie et par genre	48
1.4.6	Historique des concours externes, internes et réservés dans les secteurs public et privé sous contrat	49
1.4.7	Réussite aux concours des personnels enseignants du 2 nd degré public.	51

1.4.8	Pourcentage de femmes parmi les présents	52
1.4.9	Réussite aux concours des personnels enseignants du 2 nd degré privé sous contrat	53
1.4.10	Pourcentage de femmes parmi les présents	54
1.4.11	Réussite aux concours des personnels de direction et d'inspection	55
1.4.12	Réussite aux concours des personnels d'éducation	56
1.4.13	Pourcentage de femmes parmi les présents	57
1.4.14	Réussite aux concours externes des personnels ASS.	58
1.4.15	Évolution des départs définitifs dans le secteur public par catégorie	60
1.4.16	Évolution des retraites et cessations de fonction par motif et par catégorie de personnels	61
1.4.17	Évolution de l'âge moyen des personnels lors de leur cessation de fonction pour démission	62
1.4.18	Départs en retraite par âge selon la catégorie et le genre	62
1.4.19	Évolution des départs provisoires par catégorie de personnel	63
1.4.20	Évolution des départs provisoires par motif	63
1.5.1	Nombre d'apprentis par niveau de qualification	64
1.5.2	Nombre d'apprentis par niveau et type de formation, et par département.	64
1.5.3	Grille de rémunération des apprentis	67
1.5.4	Formations encadrées par les maîtres d'apprentissage par catégorie fonction publique	68
1.5.5	Situation des apprentis à la fin de l'année scolaire 2018-2019 par niveau de formation	69
D.a	Évolution des effectifs d'AESH par département et mission	70
D.b	Âge moyen et tranche d'âge des AESH par genre	70

2 Vie des personnels **73**

2.1.1	Évolution du nombre d'établissements scolaires de l'académie par secteur d'enseignement et par département.	77
2.1.2	Évolution des effectifs du secteur public par type d'établissement	80
2.1.3	Évolution des effectifs du secteur public classés dans le type d'établissement « Autres »	80
2.1.4	Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat par type d'établissement.	81
2.1.5	Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat classés dans le type d'établissement « Autres ».	81
2.1.6	Évolution des effectifs enseignants par type d'établissement.	82
2.1.7	Évolution des effectifs enseignants par département	82
2.1.8	Évolution des effectifs du 1 ^{er} degré par type d'établissement	83
2.1.9	Évolution des effectifs du 1 ^{er} degré par département	83
2.1.10	Évolution des effectifs du 2 nd degré par type d'établissement	84
2.1.11	Évolution des effectifs du 2 nd degré par département	84
2.1.12	Répartition des effectifs du 2 nd degré par corps et type d'établissement	85
2.1.13	Répartition des effectifs du 2 nd degré public affectés en zone de remplacement par corps	85
2.1.14	Évolution des effectifs du 2 nd degré affectés en zone de remplacement par corps	86
2.1.15	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par type d'établissement	87
2.1.16	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par département	87
2.1.17	Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par département et par type d'établissement.	88
2.1.18	Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement	89
2.1.19	Évolution des effectifs des personnels ASS par département et par type d'établissement	90
2.1.20	Évolution des effectifs des personnels ITRF par département et par type d'établissement	91
2.2.1	Évolution du temps partiel des personnels de l'académie	92
2.2.2	Les quotités de temps partiel des personnels de l'académie par catégorie.	92
2.2.3	Le temps partiel et le temps complet des personnels de l'académie par catégorie	93
2.2.4	Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 1 ^{er} degré selon le motif.	95
2.2.5	Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 2 nd degré selon le motif.	95
2.2.6	Le temps partiel des personnels titulaires de vie scolaire selon le motif.	97
2.2.7	Le temps partiel des personnels titulaires ASS selon le motif.	97
2.2.8	Le temps partiel des personnels titulaires ITRF selon le motif	97
2.3.1	Historique du taux d'absentéisme par secteur d'enseignement et par catégorie	98
2.3.2	Historique du taux d'absentéisme par genre et par catégorie.	99
2.3.3	Absentéisme des personnels enseignants du secteur public par degré d'enseignement et par corps	103
2.3.4	Absentéisme des personnels enseignants du secteur privé sous contrat par degré d'enseignement et par corps	103
2.3.5	Absentéisme des personnels non-enseignants par catégorie et par fonction.	105

2.3.6	Part relative du nombre de jours d'absence par motif	106
2.3.7	Durée moyenne des congés pris pour raison de santé pour l'année scolaire 2018-2019	107
2.3.8	Historique du taux d'absents par secteur et par catégorie	108
2.4.1	Évolution des personnels enseignants du 1 ^{er} degré par zone et par département	109
2.4.2	Recrutement des contractuels ASS et ITRF (hors CDI)	112
2.5.1	Évolution du mouvement inter-départemental	113
2.5.2	Évolution du mouvement intra-départemental	113
2.5.3	Les sorties de l'académie	114
2.5.4	Les destinations des sortants en pourcentage	114
2.5.5	L'âge moyen des sortants	115
2.5.6	L'âge moyen et le volume des entrants par genre	115
2.5.7	La provenance des entrants	115
2.5.8	Les participants au mouvement intra-académique	116
2.5.9	Évolution du mouvement intra-académique des personnels d'encadrement.	117
2.5.10	Évolution du mouvement inter-académique des personnels ASS et ITRF	117
2.5.11	Évolution du mouvement intra-académique des personnels ASS et ITRF	118
2.6.1	Tableau d'avancement de l'ensemble des personnels	119
2.6.2	Liste d'aptitude de l'ensemble des personnels	119
2.6.3	Tableau d'avancement des personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	120
2.6.4	Liste d'aptitude des personnels enseignants du 1 ^{er} degré public	121
2.6.5	Tableau d'avancement des personnels enseignants du 2 nd degré public	122
2.6.6	Liste d'aptitude des personnels enseignants du 2 nd degré public	123
2.6.7	Tableau d'avancement des enseignants du 1 ^{er} degré privé	124
2.6.8	Tableau d'avancement des enseignants du 2 nd degré privé.	124
2.6.9	Liste d'aptitude des enseignants du 2 nd degré privé	125
2.6.10	Tableau d'avancement des personnels d'encadrement.	126
2.6.11	Liste d'aptitude des personnels d'encadrement.	127
2.6.12	Tableau d'avancement des personnels de vie scolaire	128
2.6.13	Tableau d'avancement des personnels administratifs	129
2.6.14	Tableau d'avancement des personnels médico-sociaux	129
2.6.15	Liste d'aptitude des personnels administratifs	130
2.6.16	Tableau d'avancement des personnels ITRF	131
2.6.17	Liste d'aptitude des personnels ITRF	132
2.7.1	Historique des sanctions prononcées sur 2 ans	133
2.7.2	Répartition des sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps	134
2.8.1	Évolution du contentieux sur 3 ans	135

3 Accompagnement des personnels **137**

3.2.1	Agents en formation en 2018-2019 au titre du 1 ^{er} degré selon la fonction.	143
3.2.2	Candidatures et stagiaires des formations relatives au 1 ^{er} degré, en 2018-2019	145
3.2.3	Modalités des formations relatives au 1 ^{er} degré, en 2018-2019	146
3.2.4	Types de candidature pour les formations relatives au 1 ^{er} degré en 2018-2019	146
3.2.5	Actions de formation relatives au 1 ^{er} degré, pour l'ensemble de l'académie en 2018-2019	147
3.2.6	Priorités nationales pour les formations relatives au 1 ^{er} degré, en 2018-2019.	148
3.2.7	Agents en formation en 2018-2019 au titre du 2 nd degré selon le corps.	149
3.2.8	Candidatures et stagiaires des formations relatives au 2 nd degré, en 2018-2019.	150
3.2.9	Modalités des formations relatives au 2 nd degré en 2018-2019	151
3.2.10	Types de candidature pour les formations relatives au 2 nd degré en 2018-2019	152
3.2.11	Actions de formation relatives au 2 nd degré, en 2018-2019	152
3.2.12	Priorités nationales pour les formations relatives au 2 nd degré, en 2018-2019.	153
3.2.13	Agents en formation en 2018-2019 au titre des fonctions de soutien, selon la catégorie de personnels	154
3.2.14	Candidatures et stagiaires des formations relatives aux fonctions de soutien, en 2018-2019	156
3.2.15	Modalités des formations relatives aux fonctions de soutien en 2018-2019	157
3.2.16	Types de candidature pour les formations relatives aux fonctions de soutien en 2018-2019	157
3.2.17	Actions de formation relatives aux fonctions de soutien, en 2018-2019	158
3.2.18	Priorités nationales pour les formations relatives aux fonctions de soutien, en 2018-2019	158
3.2.19	Les formations hygiène et sécurité dispensées durant l'année scolaire 2018-2019	159
3.2.20	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 1 ^{er} degré	160

3.2.21	Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux enseignants du 1 ^{er} degré par genre . . .	160
3.2.22	Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux enseignants du 1 ^{er} degré selon la durée	160
3.2.23	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2 nd degré.	161
3.2.24	Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux enseignants du 2 nd degré par genre. . .	161
3.2.25	Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux enseignants du 2 nd degré selon la durée	161
3.2.26	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2 nd degré non-titulaires	161
3.2.27	Évolution du nombre de congés de formation des personnels de vie scolaire	162
3.2.28	Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux personnels de vie scolaire par genre . . .	162
3.2.29	Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux personnels de vie scolaire selon la durée	162
3.2.30	Évolution du nombre de congés de formation des personnels ASS	163
3.2.31	Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux personnels ASS par genre	163
3.2.32	Répartition des congés de formation accordés en 2018-2019 aux personnels ASS selon la durée	163
3.3.1	Évolution de la répartition de nouveaux signalements des personnels à besoins particuliers	164
3.4.1	Historique des recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie	165
3.4.2	Taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie	165
3.4.3	Évolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par tranche d'âge	166
3.4.4	Évolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie	166
3.4.5	Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par genre	166
3.4.6	Récapitulatif des mesures d'accompagnement proposées par catégorie de personnels	167
3.4.7	Récapitulatif de la dépense académique par type d'aide	167
3.4.8	Évolution du nombre de personnes concernées par une assistance humaine	167
3.4.9	Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 1 ^{er} degré	168
3.4.10	Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 2 nd degré.	168
3.4.11	Évolution des priorités médicales accordées aux personnels ASS.	168
3.5.1	Historique du nombre de PALD et PACD des personnels enseignants du 1 ^{er} degré	169
3.5.2	Historique du nombre d'allègements de services des personnels enseignants du 1 ^{er} degré	169
3.5.3	Le dispositif des postes adaptés des personnels enseignants du 2 nd degré	170
3.5.4	Les allègements de services des personnels enseignants du 2 nd degré	170
3.6.1	Répartition des visites médicales par typologie.	172
3.6.2	Répartition des visites médicales par origine de la demande.	172
3.6.3	Nombre d'agents et nombre de visites concernés par la surveillance médicale particulière (SMP).	172
3.6.4	Évolution des activités de conseil auprès de l'administration.	172
3.6.5	Évolution du nombre d'accidents de travail ou de service et du nombre d'accidents de trajet	173
3.6.6	Évolution du nombre d'accidents de travail par type de personnels.	173
3.6.7	Évolution du nombre de jours d'arrêt par département	174
3.6.8	Évolution de la durée moyenne des arrêts de travail (en jours) par département	174
3.6.9	Évolution du nombre de violences et d'incivilités	175
3.6.10	Causes des actes de violences externes.	175
3.6.11	Évolution de l'accompagnement des personnels dans les espaces d'accueil et d'écoute.	178
3.7.1	Évolution du dispositif de prise en charge de la protection juridique	180
4	Action sociale	183
4.1.1	Évolution des motifs d'intervention	188
4.2.1	Évolution du budget de l'action sociale BOP 0214.	189
4.2.2	Évolution du budget de l'action sociale BOP 0139.	189
4.2.3	Évolution des dépenses PIM au BOP 0214 par type de prestation	189
4.2.4	Évolution des dépenses PIM au BOP 0139 par type de prestation	189
4.2.5	Évolution du nombre de bénéficiaires de PIM au BOP 0214	190
4.2.6	Évolution du nombre de bénéficiaires de PIM au BOP 0139	190
4.2.7	Évolution des dépenses ASIA au BOP 0214 par type de prestation	190
4.2.8	Évolution des dépenses ASIA au BOP 0139 par type de prestation	191
4.2.9	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par type de prestation.	191
4.2.10	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par catégorie de personnels	191

4.2.11	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par département	191
4.2.12	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par type de prestation.	192
4.2.13	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par catégorie de personnels	192
4.2.14	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par département	192
4.2.15	Évolution des dépenses de secours et de leurs bénéficiaires (BOP 0214 et 0139)	192
4.2.16	Évolution du montant des prêts accordés et de leurs bénéficiaires (BOP 0214 et 0139)	192

5 Plafond d'emplois et masse salariale 195

5.1.1	Consommation des emplois du BOP 0140	199
5.1.2	Consommation des emplois du BOP 0141	200
5.1.3	Consommation des emplois du BOP 0214	201
5.1.4	Consommation des emplois du BOP 0230	202
5.1.5	Consommation des emplois du BOP 0139	203
5.2.1	Évolution de la masse salariale - BOP 0140.	204
5.2.2	Évolution de la masse salariale - BOP 0141.	204
5.2.3	Évolution de la masse salariale - BOP 0214.	204
5.2.4	Évolution de la masse salariale - BOP 0230.	205
5.2.5	Évolution de la masse salariale - BOP 0139.	205
E.a	Évolution des dépenses hors titre 2	205
5.2.6	Indices de rémunération et primes par catégorie de personnels (titulaires et non-titulaires)	206

6 Dialogue social 211

6.1.1	Résultats des élections au comité technique académique (scrutin du 6 décembre 2018)	215
6.1.2	Répartition des sièges aux comités techniques (scrutin du 6 décembre 2018)	217
6.2.1	Répartition des sièges aux CHSCTA et CHSCTD issue des élections au CTA de décembre 2018.	219
6.3.1	Répartition des sièges aux CAAS et CDAS issue des élections au CTA de décembre 2018	222
6.4.1	Répartition des sièges au conseil académique de l'Éducation nationale	224
6.4.2	Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes	225
6.4.3	Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale du Var	226
6.5.1	Caractéristiques des élections aux CAPA et CAPD (scrutin du 6 décembre 2018).	227
6.5.2	Répartition des sièges aux CAPD des personnels enseignants du 1 ^{er} degré	228
6.5.3	Répartition des sièges aux CAPA des personnels enseignants du 2 nd degré	229
6.5.4	Répartition des sièges aux CAPA des personnels de direction et d'inspection	230
6.5.5	Répartition des sièges aux CAPA des personnels d'éducation	230
6.5.6	Répartition des sièges aux CAPA des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.	231
6.6.1	Caractéristiques des élections aux CCP (scrutin du 6 décembre 2018)	232
6.6.2	Répartition des sièges aux CCP des personnels non-titulaires (scrutin du 6 décembre 2018)	232
6.6.3	Répartition des sièges aux CCP des directeurs adjoints de SEGPA (scrutin du 6 décembre 2018)	233
6.6.4	Caractéristiques des élections aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018)	233
6.6.5	Répartition des sièges aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018).	233
6.6.6	Caractéristiques des élections à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018)	234
6.6.7	Répartition des sièges à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018)	234

7 Annexes 237

7.1.1	Effectifs des personnels enseignants du 1 ^{er} degré au 31/12/2018	239
7.1.2	Effectifs des personnels enseignants du 2 nd degré au 31/12/2018	239
7.1.3	Effectifs des personnels de direction au 31/12/2018	240
7.1.4	Effectifs des personnels d'inspection au 31/12/2018	240
7.1.5	Effectifs des personnels d'encadrement supérieur au 31/12/2018	240
7.1.6	Effectifs des personnels d'assistance éducative au 31/12/2018	240
7.1.7	Effectifs des personnels d'éducation au 31/12/2018	240
7.1.8	Effectifs des personnels administratifs au 31/12/2018	241
7.1.9	Effectifs des personnels médico-sociaux au 31/12/2018	241
7.1.10	Effectifs des personnels techniques au 31/12/2018.	241
7.1.11	Effectifs des personnels ITRF au 31/12/2018	241
F.a	Évolution des effectifs des personnels contractuels BOE.	242

7.4 Liste des figures

A.a	Évolution des effectifs des 1 ^{er} et 2 nd degrés entre 2017 et 2018	7
1	Effectifs et caractéristiques démographiques	13
B.a	Cartographie de l'académie de Nice	15
C.a	Évolution des effectifs des personnels depuis 2008	16
C.b	Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur public depuis 2008	16
C.c	Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur privé depuis 2008	16
C.d	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants depuis 2008	16
1.1.1	Effectifs en situation d'activité dans les secteurs public et privé sous contrat selon la typologie retenue	17
1.1.2	Ensemble des personnels.	18
1.1.3	Cartographie des effectifs de l'académie de Nice	18
1.1.4	Ensemble des personnels : Répartition par catégorie fonction publique.	19
1.1.5	Personnels enseignants : Répartition par niveau d'enseignement	20
1.1.6	Personnels enseignants : Répartition par secteur et niveau d'enseignement.	20
1.1.7	Cartographie des effectifs des personnels enseignants	21
1.1.8	Enseignants du secteur public.	22
1.1.9	Enseignants du 1 ^{er} degré du secteur public.	22
1.1.10	Enseignants du 2 nd degré du secteur public	22
1.1.11	Enseignants du secteur privé sous contrat	23
1.1.12	Enseignants du 1 ^{er} degré du secteur privé sous contrat	23
1.1.13	Enseignants du 2 nd degré du secteur privé sous contrat	23
1.1.14	Répartition des effectifs des personnels non-enseignants	26
1.1.15	Cartographie des effectifs des personnels non-enseignants	26
1.1.16	Personnels d'encadrement supérieur, d'inspection et de direction	27
1.1.17	Répartition en fonction du corps d'origine	28
1.1.18	Répartition par discipline des personnels de direction précédemment enseignants du 2 nd degré	29
1.1.19	Personnels d'assistance éducative et d'éducation	29
1.1.20	Personnels ASS : Répartition par filière	31
1.1.21	Personnels titulaires ASS : Répartition par catégorie fonction publique	31
1.1.22	Personnels titulaires ITRF : Répartition par catégorie fonction publique	31
1.2.1	Ensemble des personnels : Répartition par catégorie	32
1.2.2	Personnels enseignants du public : Répartition par niveau d'enseignement	33
1.2.3	Personnels enseignants du public : Répartition par corps	33
1.2.4	Personnels enseignants du privé : Répartition par niveau d'enseignement	34
1.2.5	Personnels enseignants : Répartition par type d'établissement.	34
1.2.6	Personnels non-enseignants : Répartition par genre et par type de personnels	35
1.2.7	Personnels non-enseignants : Répartition par genre et par catégorie de personnels	35
1.3.1	Âges moyens de l'ensemble des personnels	38
1.3.2	Évolution de l'âge moyen des personnels enseignants.	38
1.3.3	Évolution de l'âge moyen des personnels non-enseignants.	38
1.3.4	Pyramides des âges des personnels de l'académie	39
1.3.5	Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur public	40
1.3.6	Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur privé sous contrat	41
1.3.7	Pyramide des âges des personnels d'encadrement	42
1.3.8	Pyramides des âges des personnels de vie scolaire	43
1.3.9	Pyramide des âges des personnels ASS.	44
1.3.10	Pyramide des âges des personnels ITRF	45
1.4.1	Répartition de l'ensemble des personnels stagiaires	46
1.4.2	Féminisation des personnels stagiaires	48

1.4.3	Évolution des présents aux concours enseignants du 1 ^{er} degré	49
1.4.4	Évolution des admis aux concours enseignants du 1 ^{er} degré	50
1.4.5	Part des femmes aux concours enseignants du 1 ^{er} degré public et privé.	50
1.4.6	Évolution des présents aux concours enseignants du 2 nd degré du secteur public	52
1.4.7	Évolution des admis aux concours enseignants du 2 nd degré du secteur public	52
1.4.8	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis	52
1.4.9	Évolution des présents aux concours enseignants du 2 nd degré du secteur privé.	54
1.4.10	Évolution des admis aux concours enseignants du 2 nd degré du secteur privé	54
1.4.11	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis	54
1.4.12	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis	55
1.4.13	Évolution des présents aux concours des personnels d'éducation	56
1.4.14	Évolution des admis aux concours des personnels d'éducation.	57
1.4.15	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis	57
1.4.16	Évolution des présents aux concours des personnels ASS	59
1.4.17	Évolution des admis aux concours des personnels ASS	59
1.4.18	Concours externes des personnels ASS : Part des femmes	59
1.4.19	Concours internes des personnels ASS : Part des femmes	59
1.4.20	Fins de fonction et retraites/cessations de fonction	60
1.4.21	Historique des retraites et cessations de fonction par catégorie de personnels	61
1.4.22	Évolution des départs provisoires par motif	63
1.5.1	Nombre d'apprentis par formation et par département	65
1.5.2	Nombre d'apprentis par niveau de formation et par département	65
1.5.3	Formation initiale des apprentis par formation	66
1.5.4	Formation initiale des apprentis pour préparer un baccalauréat professionnel Gestion administration	66
1.5.5	Répartition des apprentis par lieu d'affectation.	66
1.5.6	Affectation des apprentis selon leur formation	66
1.5.7	Répartition des apprentis par genre	67
1.5.8	Répartition des apprentis par âge moyen et par formation.	67
1.5.9	Salaire moyen des apprentis par formation.	67
1.5.10	Répartition des maîtres d'apprentissage par catégorie fonction publique	68
1.5.11	Situation des apprentis à l'issue de l'année scolaire 2018-2019	69
1.5.12	Devenir des apprentis diplômés (3 mois après l'obtention de leur diplôme).	69
D.a	Répartition des AESH par niveau d'enseignement et mission.	70

2 Vie des personnels **73**

2.1.1	Cartographie des établissements du 1 ^{er} degré public	78
2.1.2	Cartographie des établissements du 1 ^{er} degré privé sous contrat.	78
2.1.3	Cartographie des établissements du 2 nd degré public	79
2.1.4	Cartographie des établissements du 2 nd degré privé sous contrat	79
2.1.5	Répartition des effectifs dans le secteur public	80
2.1.6	Répartition des effectifs dans le secteur privé	81
2.1.7	Répartition des effectifs enseignants.	82
2.1.8	Répartition des effectifs du 1 ^{er} degré	83
2.1.9	Répartition des effectifs du 2 nd degré	84
2.1.10	Historique sur 5 ans des affectations en zone de remplacement	86
2.1.11	Répartition des effectifs des personnels non-enseignants	87
2.1.12	Répartition des personnels d'encadrement.	88
2.1.13	Répartition des personnels d'assistance éducative	89
2.1.14	Répartition des personnels d'éducation	89
2.1.15	Répartition des personnels ASS	90
2.1.16	Répartition des personnels ITRF	91
2.2.1	Évolution du temps partiel des personnels de l'académie sur 3 ans.	92
2.2.2	Taux de temps partiel des personnels titulaires des secteurs public et privé.	93
2.2.3	Évolution des temps partiel des enseignants titulaires sur 3 ans	94
2.2.4	Temps partiel des enseignants titulaires du secteur public par corps et par genre	94
2.2.5	Temps partiel des enseignants titulaires du secteur privé par corps et par genre	95
2.2.6	Évolution des temps partiels des personnels titulaires non-enseignants sur 3 ans	96

2.2.7	Temps partiel des personnels non-enseignants titulaires pour l'année scolaire 2018-2019 par genre et par type de personnels ou par catégorie fonction publique	96
2.3.1	Taux d'absentéisme	98
2.3.2	Évolution du taux d'absentéisme par département	100
2.3.3	Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Ensemble des congés	101
2.3.4	Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Maladie ordinaire	101
2.3.5	Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Congé long	101
2.3.6	Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Maladie professionnelle ou accident de travail	102
2.3.7	Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Maternité	102
2.3.8	Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie – Paternité et adoption	102
2.3.9	Évolution du taux d'absentéisme par tranche d'âge	102
2.3.10	Taux d'absentéisme des personnels enseignants du secteur public	104
2.3.11	Taux d'absentéisme des personnels enseignants du secteur privé	104
2.3.12	Taux d'absentéisme des personnels enseignants par département	104
2.3.13	Évolution du taux d'absentéisme des personnels non-enseignants	105
2.4.1	Personnels enseignants du 1 ^{er} degré affectés dans les zones	109
2.4.2	Répartition des personnels enseignants du 1 ^{er} degré	110
2.4.3	Comparaison entre le besoin et le potentiel net de remplacement et de suppléance	111
2.4.4	Recrutement des contractuels à durée déterminée	111
2.5.1	Cartographie des sortants par destination	114
2.5.2	Cartographie des entrants par origine	115
2.5.3	Évolution des candidatures au mouvement intra-académique par type de candidature	116
2.5.4	Part relative des participants volontaires	116
2.5.5	Évolution des taux de mutations des candidats volontaires	116
2.6.1	Évolution de la part des femmes promouvables et promues au tableau d'avancement	119
2.6.2	Évolution de la part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude	119
2.6.3	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 1 ^{er} degré public en 2019	120
2.6.4	Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels enseignants du 1 ^{er} degré public en 2019	121
2.6.5	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 2 nd degré public en 2019	122
2.6.6	Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels enseignants du 2 nd degré public en 2019	123
2.6.7	Part des femmes au tableau d'avancement des enseignants du 2 nd degré privé en 2019	125
2.6.8	Part des femmes à la liste d'aptitude des enseignants du 2 nd degré privé en 2019	125
2.6.9	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels d'encadrement en 2019	126
2.6.10	Part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude des personnels d'encadrement en 2019	127
2.6.11	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels de vie scolaire en 2019	128
2.6.12	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels administratifs en 2019	130
2.6.13	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels médico-sociaux en 2019	130
2.6.14	Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ASS en 2019	130
2.6.15	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels ITRF en 2019	131
2.6.16	Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ITRF en 2019	132
2.7.1	Répartition par type de sanctions prononcées en 2018-2019	133
2.7.2	Répartition par des sanctions prononcées en 2018-2019 par catégorie de personnels	134
3	Accompagnement des personnels	137
3.1.1	Répartition des entretiens individuels en 2018-2019 par type de personnels	141
3.1.2	Historique des entretiens individuels par type de personnels	142
3.1.3	Historique des motifs des entretiens individuels	142
3.2.1	Évolution des agents en formation	144
3.2.2	Répartition des agents présents en formation par genre	144
3.2.3	Nombre moyen de formations par agent présent en formation	144
3.2.4	Temps passé en formation par agent présent en formation	144
3.2.5	Évolution des candidatures et des stagiaires	145
3.2.6	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition	145
3.2.7	Évolution des agents en formation	149
3.2.8	Répartition des agents présents en formation par genre	149
3.2.9	Nombre moyen de formations par agent présent en formation	150
3.2.10	Temps passé en formation par agent présent en formation	150
3.2.11	Évolution des candidatures et des stagiaires	151

3.2.12	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition	151
3.2.13	Évolution des agents en formation.	155
3.2.14	Évolution de la part des enseignants et des non-enseignants parmi les présents	155
3.2.15	Répartition des agents présents en formation par genre.	155
3.2.16	Nombre moyen de formations par agent présent en formation	155
3.2.17	Temps passé en formation par agent présent en formation	155
3.2.18	Évolution des candidatures et des stagiaires	156
3.2.19	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition	156
3.6.1	Comparatif des violences et incivilités	176
3.6.2	Répartition du nombre de violences et incivilités déclarées par type de personnels	176
4	Action sociale	183
4.1.1	Statut des personnes reçues	188
4.1.2	Motifs d'intervention.	188
5	Plafond d'emplois et masse salariale	195
5.1.1	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0140	199
5.1.2	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 pour le BOP 0140	199
5.1.3	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0141	200
5.1.4	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 pour le BOP 0141	200
5.1.5	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0214	201
5.1.6	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 pour le BOP 0214	201
5.1.7	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0230	202
5.1.8	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 pour le BOP 0230	202
5.1.9	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0139	203
5.1.10	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 pour le BOP 0139	203
5.2.1	Répartition des personnels titulaires selon l'indice de rémunération	206
5.2.2	Indices de rémunération par catégorie de personnels et genre	207

Cet ouvrage a été édité par le rectorat de l'académie de Nice,
Prospectives et Performances
53 avenue Cap de Croix, 06181 Nice cedex 2

Directeur de la publication
Richard LAGANIER
Recteur de l'académie de Nice
Chancelier des universités

Responsable de la publication
Christian PEIFFERT
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Coordination
Prospectives et Performances

Avec la contribution des services académiques :
Action sociale en faveur des personnels
Affaires juridiques et institutionnelles
Contrôle de gestion
Département ressources humaines de proximité
Direction de la communication
Directions des services départementaux de l'Éducation nationale
Prospectives et Performances
Secrétariat général du rectorat
Sécurité, santé, conditions de travail
Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales
Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS
Service des concours
Service des personnels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation
Services de la formation tout au long de la vie

Réalisation graphique : Prospectives et Performances
Impression : Rectorat de l'académie de Nice

ISBN : 978-2-11-162207-4
ISBN numérique : 978-2-11-162208-1
Fonds de carte ©IGN – 2016
Dépôt légal : juin 2020

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



www.ac-nice.fr
[@AcademieNice](https://twitter.com/AcademieNice)



Entièrement téléchargeable sur :
www.ac-nice.fr/bilan-social



ISBN 978-2-11-162207-4



9 782111 622074